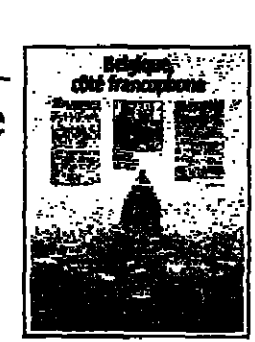
هكذا من الاصل



Le Monde

CAHIER SPÉCIAL

■ La Belgique vue du côté francophone

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16375 – 7,50 F

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Une OPA du groupe Pinault

La société Artémis, le holding de tête du groupe Pinault, lance une OPA sur *Worms et compagnie.* p. 38

■ La « bataille » de Jérusalem

Le gouvernement israélien a entériné le coup de force des colons qui se sont installés dans la partie arabe de la Ville sainte. p. 3

■ Une nouvelle direction en Chine

Le congrès du PC chinois installe les technocrates au pouvoir. p. 2 et notre éditorial p. 18

■ La Pologne en campagne

Aucune des grandes forces politiques ne semble en mesure d'obtenir la majorité aux législatives de dimanche. p. 4

■ L'immobilier du futur



Visite et présentation de la maison *« de demain et d'après-demain ».* p. 25

■ Le retour du Lyonnais

Le Crédit lyonnais a enregistré un résultat net de 601 millions de francs au premier semestre. p. 22

■ Fusion de deux grands de l'audit

Coopers and Lybrand et Price Waterhouse Fusion, les deux grands cabinets d'audit d'internationaux, créent le nº 1 de l'expertise mondiale. p. 22

■ La chute de Yaohan Japan

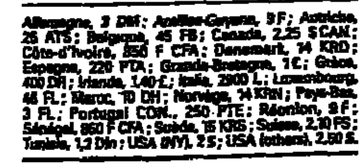
Le géant du supermarché en Asie, très présent au Japon et en Chine, a fait faillite. p. 38

■ Les puces doublent leur mémoire

La société Intel a réussi, à volume égal, à doubler la mémoire électronique de la StrataFlash. p. 26

■ Le curieux choix de Damon Hill

Le champion du monde de Formule 1 rejoindra la saison prochaine l'écurie Jordan-Mugen-Honda. p. 27



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 920 - 7,50 F

Les fronts sociaux de la rentrée

● Grève à France Télécom le 30 septembre contre la « privatisation » ● Journée nationale d'action à la SNCF le 8 octobre ● Le même jour, la CGT mobilise à EDF-GDF pour défendre la filière nucléaire ● A Air France, les syndicats accueillent favorablement M. Spinetta

PLUSIEURS MOUVEMENTS de grève vont prochainement affecter les services publics. Les fédérations *SUD, FNSA et CGT des PTT* appellent les salariés de France Télécom à *« une journée de grève et de manifestations mardi 30 septembre »* pour exiger *« l'arrêt du processus de privatisation ».* Jeudi, SUD-PTT a dévoilé les résultats de son référendum : 80 % des participants se sont exprimés contre l'ouverture du capital, le taux de participation étant de 53 %.

A la SNCF, la CGT, la CFDT, FO et la FGAAC appellent à une journée nationale d'action, mercredi 8 octobre. Ils mettent en avant des revendications internes – salaires, retraites, emploi –, mais aussi *« l'exigence d'une loi-cadre sur la réduction du temps de travail à trente-cinq heures, voire trente-deux heures sans perte de salaire ».* Organisée deux jours avant la conférence nationale sur les salaires, *l'emploi et le temps de travail*, cette journée d'action a explicitement pour but de peser sur ce débat. *Toutefois Louis Viannet,* secrétaire général de la CGT, n'a pas prévu de participer aux actions des cheminots, le 8 octobre, mais entend se joindre à la manifestation organisée par la CGT-énergie, le même jour, à Grenoble, en défense de la filière nucléaire. Lors de la réunion du comité confédéral national de la CGT, mercredi 17 et jeudi 18 septembre, les dirigeants confédéraux, dont Bernard Thibault (cheminots), se sont montrés hostiles à une grande journée d'action contre les privatisations. La confédération entend faire pression sur le patronat et sur le gouvernement, mais rester pour eux un partenaire de négociation. La CGT avait déposé un préavis de grève vendredi 19 à la RATP.

A Air France, la nomination de Jean-Cyril Spinetta à la présidence a été accueillie favorablement par les syndicats.



Lire pages 20 et 21 et page 14 notre enquête sur la démission de Christian Blanc

Chanteur de charme, ami des mafieux et député à la Douma

MOSCOU
correspondance

Avec ses chansons glorifiant Lénine, la patrie, le travail et l'amour, Iossif Kobzon a fait vibrer des générations d'âmes romantiques, de *Brejnev à Eltsine. Mais à soixante ans ce* célèbre crooner russe a décidé de quitter la scène pour aller siéger à la Douma, la Chambre basse du Parlement. L'artiste devenu politicien avait choisi de se présenter, lors *d'une élection partielle, dans une petite cir*conscription perdue au fin fond de la Sibérie. Trois jours avant le scrutin, Iossif Kobzon a terminé sa grande tournée d'adieu en donnant, à Moscou, un concert qui fut retransmis sur une chaîne de télévision nationale, dans son intégralité, jusqu'à 5 heures du matin...

Le spectacle a ravi ses admirateurs tout comme ses électeurs. Ses adversaires, en revanche, sont furieux. Ils crient à la violation de la loi électorale. Il est vrai que le concert fut honoré de la présence du premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, du maire de Moscou, *Iouri Loujkov, ainsi que de celle de l'ultrana*tionaliste Vladimir Jirinovski, qui, généreusement, lui fit cadeau des suffrages de ses partisans. Résultat : 80 % des voix allèrent à Iossif Kobzon, au premier tour, dimanche 14 septembre. Car, dans la région d'Aguinsk-Bouriatie, on rêve aussi d'avoir un député bien in*troduit pour défendre ses intérêts à Moscou.*

En effet, Iossif Kobzon n'a pas que des talents musicaux. Cet ancien membre du Parti communiste soviétique est aussi à la tête d'une grosse entreprise qui fait notamment *du négoce de matières premières. Il a re*connu avoir déclaré aux impôts, cette année, 2,5 millions de francs. Sans compter les cachets qui, de son propre aveu, sont versés aux artistes de la main à la main. Iossif Kobzon se targue toutefois d'être un bon contribuable. Maintenant qu'il est député, il va de toute façon cesser ses activités commerciales, comme la loi l'exige. Peut-être aussi pourra-t-il voyager plus facilement ?

Car ses fréquentations lui ont valu quelques petits ennuis à l'étranger. Il était l'ami d'Otari Kvantrichvili, l'un des parrains les plus puis*sants de Moscou, qui fut abattu en pleine rue* de la capitale, en 1994. Ses relations interlopes ne sont pas du goût de tout le monde. Celui que l'on surnomme « le Frank Sinatra russe » s'est ainsi vu retirer, il y a deux ans, son visa permanent pour les Etats-Unis. Le directeur de la CIA, James Moody, n'a pas hési*té à affirmer, dans une interview à un quoti*dien russe, que Kobzon est l'une des principales personnalités liées à des groupes mafieux opérant aux Etats-Unis. Ces soupçons n'ont cependant pas diminué sa popula*rité de chanteur de charme.* Boris Eltsine luimême a tenu à ce que lui soit décernée une médaille pour *« services rendus à la patrie ».*

Nul doute que les députés de la Douma accueilleront chaleureusement Iossif Kobzon, qui s'est abstenu de toute allégeance partisane pendant sa campagne électorale mais qui s'est engagé à présenter une proposition de loi visant à protéger les citoyens contre les attaques en diffamation. *« Je suis moi-même soumis à des attaques et je ne peux me rendre dans pratiquement aucun pays du monde »,* a-t-il expliqué.

Brigitte Breuillac

Défendre le patrimoine industriel, mémoire sociale

CETTE ANNÉE encore, quelques millions de Français franchiront les portes d'édifices prestigieux entrouverts pour les Journées du patrimoine. Les palais nationaux attireront certainement les plus gros bataillons. Mais les curieux seront incités, par la programmation, à s'égailler sur des chemins moins fréquentés : ceux qui conduisent aux témoins d'un âge industriel en voie de disparition.

Depuis le début de la décennie, les *destructions ne se sont pas ra*lenties. La célèbre grue Gusto de Saint-Nazaire a été ferraillée ; le gazomètre de Toulouse, l'un des derniers du genre, et l'usine Clément-Bayard de Levallois-Perret, haut lieu de la construction automobile, ont été détruits, comme les dernières installations sidérur*giques de Denain ; le haut four*neau de Longwy à été « pétardé » à la veille d'une signature assurant sa protection ; l'inscription à l'inventaire du silo à céréales de la rue de la Minoterie, sur le port autonome de Strasbourg, n'a pas empêché sa disparition. D'autres sites majeurs – le familistère de Guise, la *halle Preycinet à Paris, le silo* d'Arenc à Marseille, la rotonde de la gare de Chambéry ou la manufacture des tabacs de Morlaix – sont menacés.

Demain, en passant par la Lorraine, où a été pratiquée plus qu'ailleurs la politique dite du *« verdissement » – elle* consiste à remplacer les friches industrielles par un hygiénique gazon –, saura-t-on qu'un siècle et demi d'exploitation minière et d'industrie sidé*rurgique ont existé ?* Conduite par les pouvoirs publics avec, bien souvent, la bénédiction des collectivités locales, cette *tabula rasa* affecte d'abord la mémoire des hommes, bradée avec les machines démodées. Une partie de la population, menacée par le chômage, *est aussi privée de son his*toire, de la culture qui avait façonné plusieurs générations. Quelques personnalités isolées n'ont pas manqué de réagir contre ces destructions opérées sans discernement.

Emmanuel de Roux

Lire la suite page 18 et pages 32-33 notre dossier consacré aux 14e Journées du patrimoine

MARC LAMBRON
1941
Grasset

La droite accuse le gouvernement de « matraquer » la famille

LES AIDES à la famille suscitent un *vif* débat entre la *gauche* et la droite, mais aussi entre le gouvernement et les associations familiales, voire au sein de la majorité, après l'annonce des options fiscales et sociales retenues pour 1998. Les plafonds de ressources institués pour bénéficier des allocations familiales *sont dénoncés comme pénalisant* à l'excès les familles « moyennes-supérieures » et mettant en danger le principe de solidarité dans la protection sociale. La réduction de l'allocation de garde d'enfant et de l'avantage fiscal lié aux emplois à domicile, ajoutée au plafonnement des allocations, amène Hervé Gaymard (RPR) à dénoncer un *« matraquage anti-famille ».* Claude Bartolone (PS), au contraire, défend ce choix et accuse l'opposition de pratiquer la *« caricature ».*

Lire page 6

Immigration : le débat s'amplifie

LE DÉBAT autour des projets du gouvernement sur l'immi*gration et la nationalité s'amplifie.* L'audition, jeudi 18 septembre, par la commission des lois de l'Assemblée nationale de Patrick Weil, auteur du rapport qui a inspiré les deux projets de loi a mis en évidence de profonds désaccords. Le PCF et les Verts envisagent de saisir le Conseil constitutionnel sur l'allongement de la durée de rétention administrative. Les associations de défense des étrangers multiplient les critiques. Jean Costil, responsable de la Cimade, déplore que le texte de M. Chevènement ne rompe pas avec *« une logique du soupçon »*, tandis que Léon Schwartzenberg dénonce un *« reniement ».*

Lire page 9 et le point de vue de Léon Schwartzenberg page 16

La photographie allemande à Paris



THOMAS RUFF

L'ÉCOLE photographique allemande débarque en force à Paris. Plusieurs expositions lui sont consacrées, parmi lesquelles une rétrospective de l'oeuvre de Thomas Ruff, au Centre national de la photographie. L'artiste explique au *Monde* comment, à travers ses sujets à la froideur clinique, sans effet, frontaux, en grand format, il essaie de montrer, paradoxalement, l'impossibilité qu'il y a à prendre un portrait.

Lire page 29

ASIE Le 15ᵉ congrès du Parti communiste chinois s'est achevé, jeudi 18 septembre, sous le signe de l'accélération de la réforme économique, mais aussi de l'immobilisme politique. L'élimination de Qiao Shi, familier du discours sur l'*« Etat de droit »*, permet au « numéro un » du régime, Jiang Zemin, de conforter son assise personnelle autour d'une nouvelle génération de technocrates. ● LES MILITAIRES sont les grands absents de la nouvelle direction. Ils n'ont pas jugé utile de s'afficher en raison de l'apparente unité de cette équipe autour du successeur de Deng Xiaoping *(lire aussi notre éditorial page 18)*. ● AU VIETNAM aussi, le renouvellement de génération affecte la direction du régime communiste. L'Assemblée nationale devrait entériner, samedi 20 septembre, une nouvelle « troïka ». Celle-ci aura la charge de relancer les réformes économiques.

Le Parti communiste chinois installe les technocrates au pouvoir

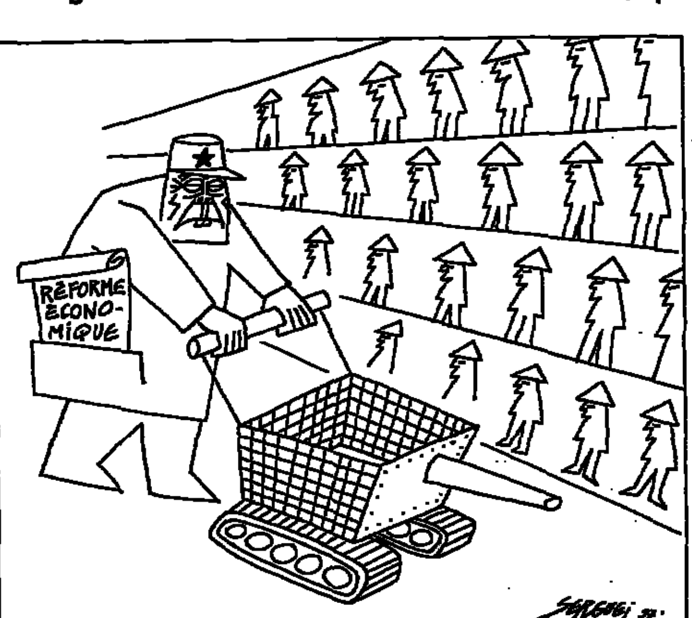
Le premier congrès du PC de l'ère post-Deng Xiaoping s'est achevé sous le double signe de la réforme économique et de l'immobilisme politique. Les militaires sont les grands absents de la nouvelle direction, qui s'appuie sur une nouvelle génération de techniciens de l'économie

PÉKIN
de notre correspondant

Aucune ouverture politique n'est immédiatement prévue en Chine pour accompagner la réforme économique. Tel est le maigre bilan du 15ᵉ congrès du Parti communiste, lisible dans la composition de sa nouvelle direction suprême, rendue publique vendredi 19 septembre. Plus grave peut-être, tout progrès en direction d'un Etat de droit semble gelé, en l'absence d'hommes incarnant cette idée. Reste pour principale préoccupation l'économie, désormais représentée par la technocratie « jiang-zeminienne » débarrassée de sa couleur militaire mais articulée, au plan politique, sur la lutte contre la corruption.

Pour la première fois dans l'histoire bientôt octogénaire du Parti, aucun représentant de l'armée ne figure parmi les sept membres du comité permanent du bureau politique « élus » à l'issue du premier plénum du comité central suivant immédiatement la clôture, jeudi, du congrès national. L'amiral Liu Huaqing, plus haut militaire jadis placé par Deng Xiaoping dans les mécanismes suprêmes du pouvoir, prend sa retraite. Le chef de l'Etat, Jiang Zemin, demeure bien entendu président de la commission militaire du Parti – véritable noyau du pouvoir – mais celle-ci est symboliquement amincie : elle ne *compte plus que sept membres* contre neuf auparavant.

La « grande muette » n'est évidemment pas absente des instances dirigeantes. Elle est représentée, au bureau politique, par les généraux Zhang Wannian et Chi Haotian. Mais elle n'a pas estimé indispensable de s'afficher au



plus haut niveau, du fait que la direction « civile » mise en place apparaît désormais unie dans la grisaille politique autour d'un chef de l'Etat qui a fait place nette en se débarrassant de l'homme qui pouvait lui faire de l'ombre, Qiao Shi.

SITUATION NOUVELLE

Il n'est sans doute pas indifférent que ce dernier laisse en testament ses dernières déclarations, faites peu après la mort de Deng *Xiaoping en février dernier, dans* lesquelles il exprimait la volonté de voir le pouvoir législatif se renforcer par rapport au pouvoir militaire.

Cependant, M. Qiao, qu'on sait malade, a accepté de partir en laissant dans la citadelle deux hommes – au moins – qui lui sont proches : Hu Jintao, apparatchik qui ne s'est pas encore départi de son profil de figurant réformateur, et, poids plus lourd peut-être, Wei Jianxing, ordonnateur de la campagne contre la corruption qui a notamment provoqué la chute de l'ex-maire de Pékin, Chen Xitong.

La situation est très nouvelle par rapport aux comportements usuels du pouvoir chinois. M. Qiao n'a eu droit, à son départ, à aucun remerciement. Il n'a pas pris la pa*role durant le congrès. On* ne l'a guère vu. Pourtant, il n'a pas totalement disparu du paysage, à la manière des dirigeants purgés dans le passé. Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant qu'il s'efforce de faire encore parler de lui, sur un mode qui échapperait aux normes habituelles. C'est déjà un peu ce que l'ancien secrétaire général du Parti communiste, Zhao Ziyang, remplacé par Jiang Zemin en 1989, est en train de réaliser avec des signaux lancés par l'intermédiaire de proches en vue de raviver le souvenir de son limogeage à l'oc*casion de la crise de Tiananmen en* 1989.

Le plus patent résultat de ce congrès, naturellement présenté comme « historique », est de faire apparaître la promotion de Zhu Rongji, vice-premier ministre chargé de l'économie, réformateur dans son domaine, en candidat désormais *bien visible à la succes*sion de Li Peng au poste de chef du gouvernement. La médaille de cette transition, qui doit se produire en mars, comporte un revers : c'est désormais Li Peng, homme associé à la répression militaire des manifestations pro-démocratiques de Tiananmen, en *1989, qui devrait devenir président* de l'Assemblée nationale, personnifiant ainsi pendant cinq ans l'idée du législateur. Ce rôle promet de singulières rencontres quand il s'agira pour lui de frayer avec les parlementaires élus du monde démocratique.

ABSENCE DE PROGRAMME

L'unanimité de façade était de rigueur, vendredi, dans le défilé désormais rituel des nouveaux di*rigeants devant la presse locale et* internationale dans un salon du Palais du peuple. Le mutisme l'était aussi dans la substance du message. Sans un mot chaleureux, M. Jiang a lu un bref texte soulignant, comme tous les propos officiels émis par le pouvoir depuis l'ouverture du congrès, que son *« principal accomplissement »* était d'avoir introduit *« la théorie de Deng Xiaoping »* dans l'idéologie de base du régime. Cette *« théorie »*, dite du *« socialisme de marché aux caractéristiques chinoises »* brille pourtant par son inexistence, Deng s'étant précisément *toujours méfié des dogmes.* M. Jiang, en disant cela, n'a rien dit. L'exercice traduit ainsi une préoccupante absence de programme.

En faisant le vide autour de lui au point de n'avoir inclus aucun spécialiste de politique extérieure, autre que commerciale, dans la *nouvelle équipe dirigeante*, M. Jiang a confirmé qu'il entendait ainsi conserver la maîtrise de dossiers ultrasensibles comme celui concernant Taïwan. Mais il a aussi laissé percer la menace d'une stagnation politique porteuse de dangers. Cette menace est manifestée par la présence, dans les rangs du comité central d'un régime censé conduire le pays au XXIᵉ siècle, de personnalités comme Hua Guofeng, dauphin malchanceux de Mao Zedong, dont le règne n'a guère duré après la disparition de celui-ci en 1976, et de Ni Zhifu, ancien activiste ouvrier de l'époque de la « révolution culturelle » (1966), ultérieurement devenu patron des syndicats alignés sur le Parti communiste. Le « gauchisme » révolu que de tels *hommes représentent ne paraît* pas devoir régir l'avenir chinois. En revanche, le fait que le régime éprouve encore le besoin de les maintenir en place est indicateur d'une sérieuse panne d'idées.

Francis Deron

La nouvelle direction

Voici la liste – par ordre hiérarchique – des sept membres du nouveau comité permanent du bureau politique, véritable direction du régime communiste chinois.

● **Jiang Zemin** (71 ans). Numéro un du régime, il cumule les trois fonctions de secrétaire général du PCC, président de la République et président de la commission militaire centrale.

● **Li Peng** (69 ans). Premier ministre depuis 1988, il ne peut briguer un troisième mandat à la tête du gouvernement. Il est pressenti comme le futur président de l'Assemblée nationale populaire (ANP).

● **Zhu Rongji** (69 ans). Vice-premier ministre en charge de l'économie, il est crédité d'une solide réputation de gestionnaire. Il est pressenti *comme futur premier* ministre.

● **Li Ruihuan** (63 ans). Président de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), il est présenté comme un libéral mesuré.

● **Hu Jintao** (57 ans). Membre du secrétariat du comité central.

Les deux promus sont :

● **Wei Jianxing** (66 ans). Réélu à la présidence de la commission de discipline du comité central, il est un proche du président de l'ANP, Qiao Shi. « M. Propre » du régime, il a contribué à faire chuter l'ex-maire de Pékin, Chen Xitong, pour corruption.

● **Li Lanqing** (65 ans). Technocrate, vice-premier ministre chargé du commerce extérieur, il est considéré comme un proche de Jiang Zemin.

Les éloges du FMI et de la Banque mondiale

Les responsables du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale ont salué, jeudi 18 septembre, à Hongkong, les signaux « encourageants » émis par le Parti communiste chinois en matière de réforme des enteprises publiques. *« Ce que j'ai entendu est encourageant parce qu'ils* [les dirigeants chinois] *mettent le doigt sur ce qui sera le principal défi des prochaines années : la transformation des sociétés d'Etat en entreprises efficaces »*, a indiqué le directeur général du FMI, Michel Camdessus. Des responsables de la Banque mondiale sont allés plus loin en accordant une mention explicitement favorable au rôle novateur joué par le PC depuis presque deux décennies. *« Il a clairement agi comme une importante force d'unité et de réforme au cours des vingt dernières années et cela va continuer »*, a estimé Nicholas Hope, l'ancien directeur du département Chine à la Banque mondiale. – *(AFP.)*

Quand les avocats des laissés-pour-compte s'expriment publiquement...

PÉKIN
de notre correspondant

ANALYSE

Les délégués au congrès essaient de se faire entendre, mais le blocage reste total au sommet du Parti

Les plus hautes instances chinoises se sont affichées, à la clôture du dernier congrès du Parti communiste du XXᵉ siècle, sous la teinte grisâtre des réunions staliniennes des années 50. C'était coincé, figé, d'un autre âge, sourires compassés et formules *de langue de bois culminant dans le pas*séisme quand le secrétaire général du PCC, s'applaudissant lui-même, est apparu sur les écrans de la télévision nationale pour se présenter aux Chinois en compagnie des six membres de son équipe, dans une brève rencontre avec la presse qui ne laissait la place à aucun dialogue, à aucune volonté d'offrir une méthode de communication *sortant des carcans du soviétisme.*

Le tableau était en complet contraste avec la tentative, timide mais réelle, à laquelle on avait pu assister dix ans auparavant, lors du 13ᵉ congrès du parti. Un Zhao Ziyang, qui ne passait pas pour un dirigeant véritablement libéral, avait tenté de rafraîchir l'image publique du pouvoir en déambulant parmi les journalistes pour répondre à leurs questions. La scène avait frappé les imaginations : pour la première fois, un dirigeant suprême chinois s'efforçait de se comporter avec un certain naturel.

Cependant, l'actuel détenteur du poste, Jiang Zemin, sait lui aussi se montrer quelque peu démagogue quand il s'agit d'impressionner des interlocuteurs étrangers : il aime à citer des auteurs classiques occidentaux, voir à se laisser prendre en photo avec des enfants étrangers sur les genoux.

Face au peuple chinois, en revanche, la raideur est de rigueur. Les caméras de télévision doivent être au rendez-vous de la solennité.

Mais la rigidité obligée du congrès du Parti n'a pu complètement masquer le fait que la Chine, en dix ans d'« ouverture », ne se comporte plus sur le mode unitaire qu'aspirent à lui prêter ses dirigeants. Des *délégués se sont servis des médias pour* faire passer le message qui leur importe principalement, celui des attentes des populations qu'ils ont en charge.

Le système administratif chinois a beau être de nature totalitaire, il a évolué dans le sens d'une certaine représentativité géographique à laquelle il ne faudrait sans doute pas grand-chose pour qu'il débouche sur une démocratisation si le « centre » n'y faisait pas obstacle. Tout le discours des délégués reflète dans une bonne mesure la *dépolitisation du régime jusqu'au moment* où les choix supérieurs doivent être faits.

UN MODE PRESQUE REVENDICATIF

On a vu ainsi des représentants se faire les avocats de zones défavorisées, de secteurs économiques en perte de vitesse, de milieux « oubliés » ou laissés-pour-compte par le développement, sur un mode *presque revendicatif. L'Assemblée natio*nale, dont l'ex-numéro 3 du régime, Qiao Shi, va de quitter la présidence, fonctionne elle-même de cette façon depuis plusieurs années.

C'est donc plus au niveau décisionnel qu'un blocage existe dans les institutions chinoises. Vingt ans de réforme économique, après un peu plus d'une génération de collectivisme parfois intensif, n'ont pas produit des mécanismes permettant au régime de s'arracher à l'unanimisme du « centralisme démocratique » qui veut qu'il commande avec la plus grande froideur tous les leviers de l'action publique. Ainsi, l'artisan de la lutte contre la corruption, Wei Jianxing, qui fait son entrée dans le sérail, est un homme d'une fixité physique à l'opposé du populisme que son action voudrait suggérer. A aucun moment, il n'a été suggéré que la population puisse être asso*ciée à ce nettoyage pourtant limité des* écuries politiques nationales.

L'idée est aujourd'hui formulée, dans les travaux du congrès en particulier, que le dernier grand régime communiste du monde puisse se ressourcer dans une représentativité plus large au niveau le plus bas de la pyramide sociale, dans les communautés villageoises. On serait tenté de spéculer qu'il trouverait même aisément une nouvelle légitimité dans l'organisation d'élections libres qu'il remporterait vraisemblablement haut la main, en l'absence d'une opposition constituée.

Mais alors se poserait à lui la question de gérer cette victoire, engrenage qui l'obligerait à devenir responsable devant le peuple de ses succès ou de ses échecs, perspective *qu'il préfère exclure aujourd'hui.* Combien de temps peut-il se le permettre ?

F. D.

Le Vietnam rajeunit sa troïka dirigeante

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Le Parti communiste vietnamien vient de nommer ses candidats pour la nouvelle troïka chargée d'incarner le rajeunissement de la direction du pays. Le comité central a désigné, mardi 16 septembre, Phan Vai Khai (64 ans) pour remplacer Vo Van Kiêt (75 ans) à la tête du gouvernement et Trân Duc Luong (60 ans) pour succéder au général Lê Duc Anh (77 ans) à la tête de l'Etat.

Si l'on s'en tient à la coutume, cette décision devrait être entérinée par l'Assemblée nationale élue en juillet et dont la première session s'ouvre samedi 20 septembre. La relève de la direction communiste vietnamienne s'opérerait donc dans la continuité : la troïka aux *commandes depuis 1991, dont* le troisième membre est Dô Muoi, secrétaire général du PC, céderait le pas à une équipe plus jeune.

Pour qu'un schéma traditionnel soit respecté, il faudrait alors que, lors d'un plenum ultérieur du comité central, Dô Muoi (80 ans) soit remplacé à la tête du PC par un élément plus jeune, par exemple le général Lê Kha Phiêu (65 ans et numéro 4 du bureau politique, derrière Muoi, Anh et Kiêt). Ainsi serait maintenu l'équilibre entre régions (Khai est originaire du Sud, Luong du centre et Phiêu du Nord) et les courants (Khai est réformateur, Luong sans véritable religion et Phiêu conservateur).

Mais, surtout ces derniers temps, la prospective politique est devenue une science incertaine au Vietnam en raison de sérieux blocages *au sein de l'équipe dirigeante : lors* du 8ᵉ Congrès du PC, en juin 1996, la troïka avait été reconduite faute d'un consensus sur une nouvelle équipe.

LE PARLEMENT A CHANGÉ

Au fil des deux précédentes législatures, le Parlement est devenu un théâtre de plus en plus animé, les ministres y passant parfois de mauvais quarts d'heure. L'Assemblée élue en juillet constitue donc une inconnue supplémentaire : si le PC a parrainé toutes les candidatures, 109 parlementaires seulement ont été réélus (sur 450 sièges de députés à pourvoir). Même s'il ne s'agit que d'une mince ouverture, la proportion des députés non membres du PC est passée de 8 % à 15 %, et la moyenne d'âge est retombée au-dessous de la barre des 50 ans.

L'élection de Phan Van Khai au poste de premier ministre ne semble pas poser, en elle-même, de problèmes. Voilà des années que ce vice-premier ministre, depuis 1991, est présenté comme le dauphin de Kiêt. Membre du comité central depuis 1984 et du bureau politique du PC depuis 1991, il a fait le meilleur score, *en juillet, à Ho-Chi-Minh-*Ville, dont il a présidé le comité populaire de 1985 à 1989 avant de prendre, à cette date, la direction d'un comité d'Etat au plan alors puissant. Partisan prudent de l'ouverture économique, il semble généralement accepté par les différents courants qui animent le parti.

La candidature à la tête de l'Etat de Trân Duc Luong, un ancien ingénieur des mines promu vice-premier ministre en 1992, paraît avoir été, en revanche, le fruit d'un difficile compromis. Membre du bureau politique depuis juin 1996 seulement, moins connu, Luong semble avoir bénéficié de l'impossibilité de départager les partisans de Nguyên Manh Cam, ministre des affaires étrangères, et du général Doan Khuê, ministre de la défense, tous deux membres du bureau politique.

En outre, au sein du PC et de l'armée, la candidature du général Phiêu à la succession de Dô Muoi serait loin de faire l'unanimité. Les jeux ne seraient donc pas, pour la première fois, entièrement faits, avec cette réserve qu'on ignore si le bureau politique du PC peut revenir sur une décision du comité central.

Il reste que cette volonté d'aboutir à un consensus de la famille communiste consomme beaucoup d'énergies, ne renforce pas la direction de l'Etat et limite la libéralisation au moment où le « renouveau », adopté voilà déjà onze ans par le PC, aurait besoin d'un deuxième *souffle. La forte crois*sance de ces dernières années marque le pas, et les investisseurs étrangers se précipitent moins aux portes. En inculpant 30 cadres locaux, le parti vient de faire face à une fronde contre la bureaucratie dans 128 villages de Thai-Binh, une province septentrionale particulièrement déshéritée. Si la volonté de relancer les réformes a été réaffirmée par le gouvernement la semaine dernière, elle continue de se heurter à de nombreux impondérables, à *commencer* par celui que représente la préservation d'un équilibre entre les factions du PC.

Jean-Claude Pomonti

هكذا من الأصل

L'attentat du Caire ravive la crainte d'une offensive islamiste

Les observateurs doutent de la thèse du pouvoir qui évoque le geste de déséquilibrés

Dix personnes, dont six touristes allemands (et non neuf comme annoncé précédemment), ont été tuées et une vingtaine d'autres blessées, jeudi 18 septembre, à la suite d'un attentat devant le Musée archéologique du Caire. Deux suspects, présentés par la police comme des « *malades mentaux* » ont été appréhendés, tandis qu'un troisième agresseur prenait la fuite. Il s'agit du premier attentat commis contre des touristes depuis dix-huit mois.

LE CAIRE
de notre correspondant

Il était près de midi, jeudi 18 septembre, place Tahrir, devant le Musée archéologique du Caire, lorsque trois hommes se sont dirigés vers un bus garé sur le parking des cars touristiques. Selon l'accompagnateur égyptien d'un groupe d'Allemands, l'un des agresseurs est monté dans le bus et a commencé à tirer au pistolet sur les trente et un touristes présents dans les travées puis a jeté un cocktail Molotov dans le couloir. Un autre a été jeté devant la porte arrière du car que le chauffeur avait ouverte instinctivement.

Tandis que le car prenait feu, le jeune homme a été rejoint par ses comparses, et le groupe, armé notamment d'un fusil d'assaut, a commencé à tirer de manière désordonnée en se dirigeant vers l'entrée du musée. C'est à ce moment, selon de hauts responsables de la police, qu'un des gardes du musée a répliqué avec son arme en blessant deux agresseurs.

Les témoins affirment que le troisième attaquant est parvenu à s'enfuir dans une Peugeot blanche volée. Neuf touristes – dont six Allemands – et le chauffeur ont été tués ; l'intérieur du bus a été complètement carbonisé. Une vingtaine de personnes, dont huit autres Allemands, ont été blessées.

Dans un communiqué publié plusieurs heures après l'attentat, le ministère de l'intérieur a présenté l'un des deux suspects arrêtés – Saber Farahat, âgé de trente-trois ans – comme un « *malade mental* ». Le 26 octobre 1993, le jeune homme s'en était déjà pris à des touristes en tirant au pistolet, aux cris de « *Allah Akbar* » (« Dieu est le plus grand »), contre les clients de l'hôtel Sémiramis Intercontinental qu'il traitait de « *mécréants* ».

RÉCENTES CONDAMNATIONS

Deux Américains, un Français et un Italien étaient morts des suites de leurs blessures. Arrêté, Saber Farahat, qui avait affirmé vouloir venger « *les musulmans qui se font assassiner en Bosnie* », avait été enfermé pour « *schizophrénie* » dans un asile d'aliénés, et le parquet avait classé l'affaire en février 1994. Le communiqué du ministère de l'intérieur indique que Saber Farahat est parvenu à s'enfuir de l'asile de Khanka trois jours avant l'attentat.

Les journaux précisent que Saber Farahat a expliqué l'attentat du musée par « *le désir de se venger de l'Israélienne qui avait représenté le prophète Mahomet sous forme de cochon* », à Hébron, en Cisjordanie, et qu'il pensait que le car « *transportait des touristes juifs* ». Mais cette histoire de « *fous* » est loin de convaincre la presse et l'opinion publique. Galal Douidar, rédacteur en chef de l'officieux *Al Akhbar*, exprime ses plus grands doutes dans un éditorial publié vendredi. L'éditorialiste du quotidien d'opposition libérale *Al Wafd* estime que le communiqué du ministère de l'intérieur, en présentant l'attentat comme l'acte d'un fou, cherche « *à minimiser la portée du crime* » alors que « *les faits le contredisent* ».

En fait, une bonne partie de l'opinion est convaincue qu'il s'agit, d'une manière ou d'une autre, de l'œuvre des extrémistes musulmans qui s'opposent par la force au pouvoir depuis 1992. Un journaliste d'*Al Wafd* a d'ailleurs été passé à tabac devant le musée au motif qu'il portait une barbe.

Quelques jours avant l'attentat, le tribunal militaire du Caire avait infligé la peine capitale à quatre extrémistes islamistes et condamné des dizaines d'autres à de lourdes peines de prison. Lors de ce procès, qui comprenait une centaine d'accusés, plusieurs chefs historiques des Gamaatislamiya avaient lancé un appel à « *l'arrêt de la violence* ». Appel qui n'avait pas été pris au sérieux par le ministre de l'intérieur, qui avait estimé qu'il ne s'agissait que d'une manœuvre visant à alléger les peines. L'attentat du musée a laissé les professionnels du tourisme en état de choc, d'autant que les Allemands, lourdement touchés, arrivent en tête des étrangers qui visitent l'Egypte. Ils étaient ainsi 485 000 pour la saison 1996-1997. L'attentat de jeudi constitue la première attaque contre des touristes depuis le 18 avril 1996. Ce jour-là, des extrémistes islamistes avaient tué dix-huit touristes grecs « *qu'ils prenaient pour des juifs* » pour venger les Libanais tués la veille au cours d'un bombardement israélien à Cana.

Le ministère du tourisme a promptement publié un communiqué affirmant que « *l'accident ne peut pas être considéré comme un attentat terroriste visant les touristes puisqu'il s'agit d'un crime perpétré par un malade mental* ». Un responsable d'une grande compagnie égyptienne de voyages nous a déclaré qu'il avait « *l'impression que l'attentat de jeudi pourrait ne pas fortement nuire* à *la saison touristique qui battait tous les records* ». Expliquant son relatif optimisme, il a précisé : « *Nous avons enregistré peu d'annulations alors qu'elles pleuvaient quand un événement similaire avait lieu par le passé.* »

Alexandre Buccianti

Le Parlement européen veut se rapprocher de l'Assemblée algérienne

Pour un dialogue avec les « composantes démocratiques »

STRASBOURG
(Union européenne)
de notre correspondant

Le Parlement européen a décidé, jeudi 18 septembre, de créer une délégation pour engager le dialogue avec l'Assemblée algérienne. Constatant que les élections législatives de juin n'ont « *ni interrompu, ni ralenti la violence* », les eurodéputés demandent aux « *responsables politiques et religieux de tout mettre en œuvre afin que soit mis un terme à la situation critique en Algérie* ».

Le texte parlementaire, présenté par les démocrates-chrétiens, les libéraux, les socialistes, les Verts et les radicaux et voté à une écrasante majorité, dit que le dialogue doit s'instaurer avec les « *forces politiques* » et les « *composantes démocratiques* [qui] *rejettent le recours à la violence* » sans autre précision. La résolution, adoptée selon le sacro-saint principe du consensus, dissimule mal les dissensions au sein de l'hémicycle.

Les socialistes, dans un projet qu'ils ont finalement retiré, saluaient l'évolution du dirigeant historique de l'ex-Front islamique du salut (FIS), Abassi Madani, replacé en résidence surveillée pour avoir adressé à l'ONU une lettre considérée par Alger comme un « *appel à l'ingérence étrangère* » (*Le Monde* du 11 septembre). Daniel Cohn-Bendit, au nom du groupe des Verts, voulait que le dialogue aille « *le plus loin possible* », y compris avec « *les plus méchants* ». Mais lui aussi est rentré dans le rang. Au bout du compte, la résolution de Strasbourg apparaît comme un texte favorable au pouvoir algérien même s'il a été attaqué, à droite comme à gauche, au cours du débat. Bernard Stasi (UDF-FD) a « *crié pour montrer qu'il ne faut pas se laisser intimider par le chantage à l'ingérence auquel se livre sans pudeur le pouvoir algérien* ». La présidence luxembourgeoise de l'UE, représentée par Georges Wohlfart, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, n'a pas toujours, elle non plus, mâché ses mots. Ainsi, le représentant du Grand-Duché a déclaré : « *Nous sommes en droit d'attendre d'un pays, avec lequel nous négocions un accord d'association, qu'il règle la grave crise qu'il traverse avec sagesse et modération.* »

Marcel Scotto

Israël a entériné le coup de force des colons à Jérusalem-Est

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Entre le « *sérieux risque* » d'embrasement prédit par ses propres services de sécurité et son autorité, appuyée tout autant que testée par l'extrême droite, Benyamin Nétanyahou a finalement choisi. Après quatre jours de suspense et conformément aux prévisions de la plupart des commentateurs israéliens, le chef du gouvernement nationaliste a effectivement entériné, jeudi 18 septembre, le coup de force des colons d'extrême droite en plein cœur d'un quartier arabe de Jérusalem-Est.

En prévision de la colère palestinienne que tout le monde attend et qui pouvait s'exprimer dès vendredi après la prière à la grande mosquée d'Al-Aqsa, plusieurs milliers de policiers israéliens en armes ont été déployés tout autour de la partie orientale arabe occupée de Jérusalem.

Au terme d'un « *accord intervenu entre le gouvernement d'Israël et Irving Moskowitz* », le milliardaire juif américain qui finance les colonies et toutes les causes extrémistes juives, les trois familles de colons religieux installées dans les deux logements occupés du quartier arabe de Ras al-Amoud devaient quitter les lieux dès jeudi soir. En revanche, dix des jeunes gros bras présentés comme des « *étudiants religieux* », et qui les accompagnent avec leurs armes depuis le début de l'aventure, sont autorisés à demeurer sur place pour « *garder et assurer la maintenance des propriétés* » acquises par le vieux milliardaire qui réside à Miami. Ces « protecteurs » seront évidemment eux-mêmes protégés par des forces de police qui resteront stationnées sur place.

Pour Ahmed Tibi, conseiller de Yasser Arafat, « *la douzième colonie juive implantée* » à Ras-al-Amoud, « *dans la partie arabe de Jérusalem, est bel et bien née* ». Aussitôt rejeté par le chef de l'OLP qui l'a qualifié de « *ruse, rien d'autre* » et qui a renvoyé sur M. Nétanyahou « *la responsabilité de ce qui peut se passer maintenant* », l'étrange « accord » entre un gouvernement élu et un simple citoyen américain n'a pas été publié dans son intégralité. Selon la télévision publique, il « *assure la présence et la propriété juive* » à Ras-al-Amoud, étant entendu que le gouvernement décidera de « *peupler la zone* » – qui l'est déjà, mais par 12 000 Palestiniens... – « *en fonction des conditions de sécurité* ».

COLONISATION RAMPANTE

Salué comme « *une grande joie pour le peuple juif* » par l'organisation Ateret Cohanim qui conduit, avec les fonds de M. Moskowitz et ceux d'autres généreux donateurs – notamment français –, la colonisation rampante des derniers quartiers arabes de Jérusalem-Est, l'accord, toujours selon la télévision, a été présenté par M. Nétanyahou comme « *le meilleur possible pour préserver à la fois l'unité de Jérusalem et le processus politique* ». Satisfait, le premier ministre, qui a téléphoné jeudi soir au secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright pour « *lui expliquer le compromis* » – on ignore la réaction de son interlocutrice –, a décidé de s'envoler dimanche pour se rendre en visite officielle à Vienne.

Négocié et signé au nom du gouvernement par Avigdor Kahalani, ministre de la police, élu des colons du Golan et ami personnel de M. Moskowitz, « *l'arrangement* » aurait été, selon lui, « *discuté par les deux parties dans un esprit commun de bonne volonté* ». L'appel déposé par le milliardaire américain auprès de la Cour suprême menaçant, selon les experts juridiques, de donner tort au vieil extrémiste en autorisant le gouvernement à utiliser la force si besoin était – ce qui aurait, selon plusieurs commentateurs, « *grandement embarrassé M. Nétanyahou, qui aurait alors été contraint de l'utiliser contre ses amis* » – a été retiré à la dernière minute jeudi après-midi.

Yossi Sarid, le président du parti de gauche Meretz (9 élus à la Knesset) – Ehoud Barak, chef du Parti travailliste (34 élus), observe un silence assourdissant –, a invité le gouvernement à « *empêcher désormais Moskowitz de quitter le pays de façon à ce qu'il partage avec nous la boue et le sang que ses actes imbéciles vont maintenant nous coûter* ». La veille, dans le même esprit, Meïr Shalev, le célèbre romancier israélien, avait réclamé l'inverse : « *Pars d'ici, vieil homme cruel et vicieux !* », s'est-il exclamé, « *pars d'ici ! Prends ton sale fric et va t'acheter des sympathies ailleurs !* ».

Le financier était l'invité d'honneur de Benyamin Nétanyahou il y a un an pour l'ouverture d'un tunnel archéologique sous le quartier musulman de la vieille ville arabe à Jérusalem-Est. Cette ouverture, qu'il avait financée, avait coûté la vie à 60 Palestiniens et 16 Israéliens morts dans les affrontements qui avaient suivi. Irving Moskowitz, revenu en Israël il y a quelques jours, devait incessamment retourner à Miami.

Patrice Claude

Le Sénégal est en deuil de Serigne Abdoul Aziz Sy, khalife des tidjanes

DAKAR
de notre envoyé spécial

REPORTAGE

Ce décès risque d'affaiblir la confrérie qui réunit une grande partie de l'élite du pays

La crise en Casamance, la sécheresse dans le Nord, les grandes manœuvres préélectorales, tout ce qui fait ces jours-ci l'actualité sénégalaise est passé au second plan depuis l'annonce, dimanche 14 septembre, de la mort de Serigne Abdoul Aziz Sy, khalife de la tidjaniya au Sénégal. Environ la moitié des dix millions de Sénégalais se revendiquent de cette confrérie musulmane de tradition soufie et d'origine algérienne.

Dès son retour du sommet de Libreville sur le Congo, le président Abdou Diouf s'est déplacé à Tivaouane, la ville sainte des tidjanes au Sénégal, où il a rendu hommage au défunt. Le décès de cet homme de quatre-vingt-treize ans a déclenché un concert unanime d'éloges, occupant la quasi-totalité de l'espace médiatique, des informations télévisées aux colonnes du journal habituellement satirique, *Le Cafard libéré*. Comme l'explique un intellectuel sénégalais, « *ce vieillard savait apaiser tout le monde. Lors des émeutes de 1988, lors de la dévaluation en 1994, il a su ramener la paix* ».

Cette autorité morale s'explique aussi par le fait que, jusqu'à une période très récente, la quasi-totalité de l'élite sénégalaise était d'obédience tidjane, l'autre grande confrérie, les mourides, recrutant plutôt dans les couches populaires, agriculteurs et commerçants. Comme aiment à le répéter les tidjanes, « *nous privilégions l'étude et la sagesse, les mourides, le travail et l'argent* ». Le mouridisme, d'origine purement sénégalaise, a été fondé à la fin du siècle dernier par Ahmadou Bamba Mbacke. Toutes les grandes forces politiques du Sénégal courtisent sans relâche les dignitaires de chacune des confréries.

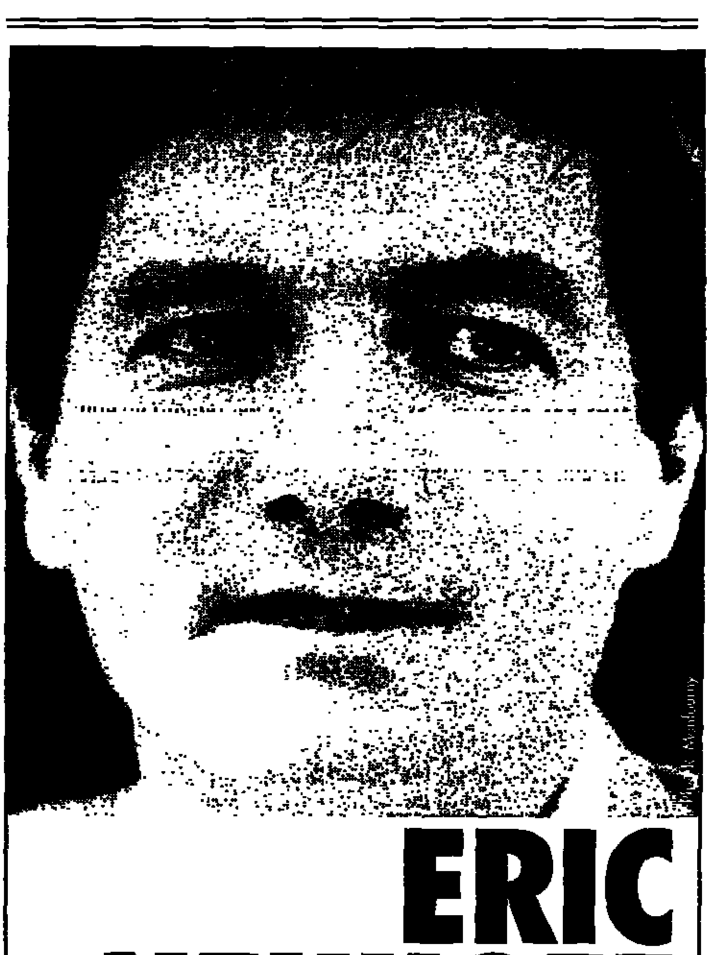
C'est le père d'Abdoul Aziz, Seydi Malick, qui avait organisé la tidjaniya dans sa forme moderne. Le disparu était le dernier fils vivant du fondateur, et sa mort fait entrer la confrérie dans « *le règne des petits-fils* », comme le titrait *Sud Quotidien*, un journal indépendant. Cette nouvelle génération (composée de septuagénaires) est profondément divisée. Pour prévenir les risques de conflits liés à la succession, les clercs de Tivaouane ont procédé, immédiatement après les obsèques, à la lecture du testament du khalife nommant son successeur, Serigne Mansour Sy, l'un de ses neveux.

RISQUE DE SCHISME

Mais autant que cette désignation, c'est l'absence d'un autre des petits-fils aux obsèques qui a suscité l'intérêt. Cheikh Tidiane Sy ne s'est pas rendu à Tivaouane. Or, ce dernier, s'il n'a pas officiellement rompu avec la confrérie officielle, a multiplié les critiques à son égard. Cheikh Tidiane est une force politique déterminante au Sénégal. L'un de ses fils, Mustapha, a formé l'organisation Moustarchidine, organisation à la fois prosélyte (parfois taxée d'intégrisme) et politique. Après avoir soutenu l'opposition libérale, et avoir été accusés d'avoir organisé les émeutes de 1988, les moustarchidines se sont rapprochés du pouvoir et ont aidé le Parti socialiste d'Abdou Diouf à remporter les élections locales de novembre 1996. La question qui demeure est de savoir si Cheikh Tidiane ira jusqu'au schisme, affaiblissant numériquement les tidjanes, qui doivent faire face au dynamisme sans cesse croissant des mourides.

Ces derniers, qui font de la réussite matérielle une manifestation de la sainteté, détiennent désormais l'essentiel du pouvoir économique au Sénégal à travers l'agriculture, les transports ou l'import-export. Or la nouvelle génération de marabouts mourides s'intéresse de plus en plus à la sphère politique, dans laquelle sa cohésion et sa puissance financière peuvent lui donner un avantage décisif. A moins que son entrée dans l'ère des petits-fils, qui devrait intervenir dans la prochaine décennie, ne lui pose à son tour quelques problèmes.

Thomas Sotinel



ERIC NEUHOFF

La petite Française

roman

" 248 pages de passion pure : le lecteur est blessé au cœur. "
François Nourissier de l'académie Goncourt

" Tout est dans la manière. C'est léger, ça pétille. Une coupe de champagne. Un roman joliment classique. "
Bernard Le Saux, L'Evénement du Jeudi

" Comme Toulet avait capté la jeune fille 1905, comme Capote avait fixé la jeune fille 1962, Neuhoff réussit là le portrait de la jeune fille 1997. "
Jean Chalon, Le Figaro

ALBIN MICHEL

Ted Turner offre 1 milliard de dollars aux Nations unies

NEW YORK. Le magnat de la presse américaine et fondateur de la chaîne d'informations CNN, Ted Turner a annoncé, jeudi 18 septembre, qu'il avait décidé de faire un don de 1 milliard de dollars (près de 6 milliards de francs) à des programmes humanitaires des Nations unies. M. Turner, vice-président du groupe Time Warner, a précisé que le don sera fait sous forme d'un paquet d'actions du groupe, pour la valeur de 100 millions de dollars par an pendant une période de 10 ans. Son offre concerne en particulier des programmes de lutte contre la pauvreté et contre le réchauffement global de la planète.

L'ONU estime à 1,5 milliard de dollars la part des Etats-Unis dans le montant total de 2,3 milliards de dollars des sommes qui lui restent dûes. – *(AFP.)*

Nouvelle exécution publique en Tchétchénie

GROZNY. *Une nouvelle exécution publique a eu lieu,* jeudi 18 septembre à Grozny, où deux hommes, âgés de 24 et 26 ans, ont été passés par les armes en place publique et en présence de 3 000 personnes. Les deux hommes avaient été condamnés à la peine de mort par un tribunal islamique en vertu de la charia – la loi islamique en vigueur en Tchétchénie – pour avoir assassiné, lors d'un cambriolage en juin 1997, trois membres d'une même famille, dont un garçon de huit ans et sa mère.

Le 3 septembre, un homme et une femme avaient également été exécutés publiquement. Le vice-Premier ministre tchétchène, Movladi Oudougov, a assuré que cette exécution publique serait la dernière. – *(AFP)*

Peine modérée pour le contestataire iranien Faraj Sarkoui

TÉHÉRAN. L'écrivain et journaliste contestataire iranien Faraj Sarkouhi a été condamné jeudi 18 septembre à un an de prison pour *« propagande contre la République islamique d'Iran »*. Arrêté le 27 janvier, l'écrivain restera en prison jusqu'en janvier 1998, les mois de détention provisoire effectués depuis janvier 1997 étant déductibles de sa peine, toujours selon le quotidien.

Le 11 septembre, le ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, avait notamment fait dépendre *« un nouveau départ »* des relations de l'Union européenne avec l'Iran d'un procès équitable pour M. Sarkouhi. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : le Haut commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR)** a mis en garde, jeudi 18 septembre, les gouvernements occidentaux contre des expulsions hâtives d'Algériens qui n'ont pas obtenu le droit d'asile, soulignant que la recrudescence de la violence en Algérie leur fait courir des risques importants. L'an dernier, sur 5 950 demandes d'asile dans 14 pays d'Europe, au Canada et aux Etats-Unis, seuls 670, soit 8 %, ont bénéficié du droit d'asile. – *(AFP.)*

■ ***BOSNIE : une voiture piégée a explosé,*** *jeudi 18 septembre, dans* la cour d'un commissariat de Mostar-ouest (sud de la Bosnie), faisant plusieurs dizaines de blessés dont certains dans un état grave, selon la police croate. Des voitures et des maisons ont en outre été fortement endommagées. L'explosion s'est produite dans la partie sous contrôle croate de la ville, divisée entre Croates et Musulmans. – *(AFP.)*

■ **NORVÈGE : la Russie a vivement critiqué le traité** sur l'interdiction des mines antipersonnel, adopté jeudi 18 septembre à Oslo, estimant qu'il *« divisait »* la communauté internationale et faisait fi des intérêts de pays où vivent pourtant *« près de deux tiers de la population mondiale »*. Toujours selon le délégué russe présent à Oslo, *« il est (...)très douteux que de nombreux Etats concernés puissent rejoindre la Convention sans une révision substantielle »*. – (corresp.)

■ **EX-ZAÏRE : Bill Richardson, l'ambassadeur américain** aux Nations unies, qui préside actuellement le Conseil de sécurité, a estimé, jeudi 18 septembre, que de *« légers progrès »* ont été faits pour permettre à la mission d'enquête sur les massacres de réfugiés hutus rwandais dans l'ex-Zaïre de commencer son travail. Il a admis toutefois qu'il n'y avait *« pas encore de résultats satisfaisants »*. – *(AFP.)*

La situation alimentaire empire en Corée du Nord

PYONGYANG. Quarante mille paysans nord-coréens ont construit à la main une digue de terre et de pierres d'une quarantaine de kilomètres sur la côte est du pays mais *« leur effort sera sans doute vain »*, a déclaré à Pékin, Christian Lemaire, représentant du Programme pour le développement des Nations unies (PNUD) à Pyongyang. Les prochains raz de marée risquent, en effet, d'emporter ce travail et de couvrir d'une nouvelle couche de sel l'une des régions les plus fertile du pays.

M. Lemaire a ajouté qu'il n'était pas en position de confirmer les estimations d'organisations de Coréens des Etats-Unis qui avancent, sur la foi de témoignages, que 15 % de la population (sur un total de 22 millions) seraient mort de faim et que des cadavres auraient été vus dans les rues de villes des provinces septentrionales. *« Ce qui n'est pas vérifiable aujourd'hui peut s'avérer exact demain »* a déclaré M. Lemaire. *« Ce qui est certain, c'est que la situation empire »*. – (corresp.)

Aucune formation ne devrait s'assurer une majorité aux élections législatives en Pologne

La constitution d'une coalition sera longue et difficile, en raison des antipathies des acteurs

L'enjeu des élections parlementaires qui se tiendront, dimanche 21 septembre en Pologne, est considérable. Si le pays est parvenu à consolider ses réformes économiques, affichant des résultats et une croissance honorables, le retard qui le sépare des pays les moins riches de l'Union européenne reste à combler. La difficile constitution d'une coalition pourrait conduire à une période de flottement.

VARSOVIE
de notre correspondant

La campagne électorale était-elle trop tranquille ? L'image que la jeune démocratie polonaise donnait d'elle-même trop édifiante, à *la veille d'élections parlementaires* tenues au terme normal d'une législature sans drames ? Le premier ministre polonais, Wlodzimierz Cimoszewicz, comme piqué par une mouche venue d'une autre époque, y a mis un peu d'animation en invoquant, à quatre jours du vote, des informations qu'il tiendrait des services de renseignement polonais : les dirigeants occidentaux, redoutent une victoire de l'opposition de droite, ce qui revient à dire qu'ils souhaitent un maintien au pouvoir du parti social-démocrate post-communiste.

Cette sortie inhabituelle a suscité le tollé d'indignation prévisible : *« le premier ministre perd le contrôle de ses nerfs »*, a répliqué Marian Krzaklewski, le chef de l'AWS, la coalition constituée autour de Solidarité, tout en portant plainte en justice contre un premier ministre coupable de trahir *« des secrets d'Etat »*. Dans le même temps, et dans le même style, les dirigeants sociaux-démocrates relançaient une affaire encore plus étrange, et vieille de quatre ans, affirmant que les services secrets s'étaient alors employés à semer la discorde au sein de petites formations de droite, au bénéfice des amis politiques de Lech Walesa. Bizarrerie supplémentaire, ces services étaient alors dirigés par un homme, M. Konieczny, qui se présente aujourd'hui aux élections comme candidat du parti social-démocrate...

Le recours à des arguments aussi étranges serait-il la marque d'une inquiétude particulière ? Les derniers sondages « non publics » qui circulent à Varsovie attestent d'une remontée assez spectaculaire des sociaux-démocrates au détriment de leurs adversaires de l'AWS-Solidarité, au terme de plusieurs mois pendant lesquels les deux adversaires majeurs ont fait à peu près jeu égal avec près de 25 % des intentions de vote. Mais, que ces sondages soient ou non crédibles, le pronostic reste le même : aucune formation ne sera en mesure de s'assurer la majorité, les choses sérieuses commenceront après le vote, et la constitution d'une coalition risque d'être longue et difficile. Rarement, en effet, les alliés potentiels auront dit autant de mal les uns des autres.

> L'enjeu de ce scrutin est la poursuite des réformes économiques à un rythme soutenu

La partie se joue à quatre. Deux acteurs représentent la majorité sortante, les sociaux-démocrates et les paysans, qui, quatre ans durant, ne se sont entendus que sur un point, mais avec une remarquable efficacité : se partager les postes dans l'administration et la direction des entreprises publiques ou semi-publiques. L'animosité et les rancoeurs entre eux ont atteint un tel niveau qu'on imagine difficilement une reconduction de la coalition. Si les sociaux-démocrates évoquent cette hypothèse, c'est comme une sorte d'épouvantail : *« nous risquons d'être condamnés à nous allier à nouveau au parti paysan »*, a déclaré récemment le premier ministre Cimoszewicz.

Plus logique et plus tentante serait, pour les post-communistes, une alliance avec les centristes de l'Union de la liberté, le parti qui regroupe les intellectuels issus de la grande époque de Solidarité, et qui souhaite, sous la houlette de Leszek Balcerowicz, *« débureaucratiser l'Etat »* et relancer les réformes. Une tel mariage de raison des anciens ennemis d'hier renforcerait le *camp réformateur au sein du parti* social-démocrate, et donnerait au président Kwasniewski une occasion rêvée d'achever sa métamorphose, d'effacer les dernières traces de son passé d'apparatchik communiste. Le problème est, qu'officiellement du moins, les responsables de l'Union de la liberté ne veulent pas d'une telle alliance, encore un peu contre nature, avec des gens qu'ils accusent d'accaparer tout ce qui peut l'être dans le pays et de mettre l'intérêt du parti au-dessus de l'intérêt national. Officiellement toujours, leur coeur penche vers l'AWS, qui a réussi l'exploit de regrouper l'essentiel de la droite, et constitue un partenaire plus naturel, puisque lui aussi issu de Solidarité.

Le malheur est que les dirigeants de l'AWS, et en tous cas le premier d'entre eux, M. Krzaklewski, ne veulent pas d'eux. Ils n'ont pas de mots assez durs pour des gens régulièrement accusés d'être des crypto communistes, ennemis de l'Eglise et partisans de l'avortement. M. Krzaklewski vient d'ailleurs d'exclure une alliance de gouvernement avec l'Union de la liberté.

Que souhaite alors M. Krzaklewski, étant entendu que sa formation, seule, n'a aucune chance d'obtenir la majorité, même en s'alliant à la droite radicale ? Beaucoup le soupçonnent, à vrai dire, de souhaiter rester dans l'opposition, pour mieux préparer ce qui seul satisferait son ambition : une *victoire à la prochaine élection* présidentielle.

On n'en est pas là, et l'enjeu de l'élection de dimanche est, malgré les apparences, considérable. Aussi stable, aussi « normale » et à bien des égards aussi « occidentale » qu'elle puisse paraître, la Pologne est encore loin d'avoir rattrapé le retard *qui la sépare des pays* les moins riches de l'Union européenne. Les quatre années pendant lesquelles la majorité post-communiste a gouverné sans autre souci que ses propres rivalités internes peuvent être perçues comme une période de consolidation des réformes économiques engagées précédemment, avec des résultats et une croissance toujours très honorables. Il ne serait pas difficile d'y distinguer des symptomes de freinage (*« plus d'Etat et des réformes plus lentes »*, pour reprendre un commentaire de l'hebdomadaire *Polityka)*, la subsistance, voire *le développement*, de la corruption et la distribution de prébendes au sein d'anciens réseaux revigorés par le *contrôle du pouvoir et, dans une* large mesure, du capital.

Un changement de majorité, ou au moins une majorité redessinée, pourrait être l'occasion d'un nouveau départ en avant. Le risque d'une « réaction », d'une alliance des forces conservatrices (droite cléricale et paysans qui ont tout à craindre de l'avenir) existe aussi en théorie, mais il est très limité. L'Eglise, forte peut-être de l'expérience des votes précédents et très probablement des consignes du pape, a d'ailleurs adopté, cette fois, une attitude discrète, s'abstenant de prendre clairement position, ou plus exactement laissant ce rôle à un ou deux évêques résolus à se débarrasser définitivement du « cancer » du communisme. Plus réel est un autre danger : celui d'une assez longue période de flottement, avec peut-être un faible gouvernement minoritaire, le *temps que la raison et l'intérêt politique conduisent* ceux qui aujourd'hui se détestent cordialement à former, malgré tout, une coalition.

Jan Krauze

La « grande famille » catholique et nationaliste de Radio-Maryja

VARSOVIE
de notre envoyée spéciale

Elle est l'un des vecteurs de l'extrême droite en Pologne, et compterait, selon les sources, entre 2 et 3 millions d'auditeurs réguliers. Son impact sur le résultat des élections législatives, du dimanche 21 septembre, reste difficile à évaluer mais *« il ne peut être ignoré »*, indique-t-on dans les milieux de la droite populiste. *Radio-Maryja* est le porte-voix d'une *« certaine Pologne nationaliste, catholique intégriste, patriotique, antisémite »*, explique le sociologue Sergiucz Kovalski, qui étudie le contenu des programmes de ce média hautement controversé dans le pays. *« C'est une radio de lutte, combattante*, poursuit-il. *Sa rhétorique divise le monde en deux parts hostiles, inconciliables. Cette vision oppose les soi-disant « vrais Polonais », dotés de valeurs chrétiennes et ancrés dans la tradition et l'histoire de la patrie, aux cosmopolites et francs-maçons, accusés d'ourdir toutes sortes de complots contre la Pologne. »*

Les animateurs de la radio, ajoute cet observateur, ont à plusieurs reprises manifesté leur sympathie pour l'Action électorale solidarité (AWS), le mouvement formé autour du syndicat Solidarité, dont le but est d'évincer du pouvoir les post-communistes élus en 1993. *« Marian Krzaklewski* [le dirigeant d'AWS], *catholique traditionaliste, a déclaré un jour que Radio-Maryja constitue une bonne source d'informations »*, relève M. Kovalski. Créée et animée par des pères rédemptistes, la radio a son siège à Torun (nord). Elle peut être captée dans toute la Pologne et dispose d'un important réseau de soutien dans les paroisses, souvent animé par des prêtres. La hiérarchie de l'Eglise en Pologne est cependant fortement divisée à son sujet.

LE RALLIEMENT DES « DÉÇUS »

Les émissions de *Radio-Maryja* à « micro ouvert » recueillent chaque jour de nombreux appels *d'auditeurs, souvent âgés, habitant dans* les petites villes ou les campagnes. La radio semble être devenue un point de ralliement pour de nombreux *« déçus »* ou laissés-pour-compte de la transformation économique. *« Son discours se targue d'être social. Il n'est pas prosélyte, mais vise à créer l'impression d'une communauté entre tous les auditeurs, d'un réseau d'entraide*, note M. Kovalski. *Ce réseau est appelé* « la grande famille de Radio-Maryja », *une expression qui revient en leitmotiv dans les programmes. »*

Violemment opposée à la coalition post-communiste, *Radio-Maryja* a néanmoins concentré ses attaques contres les « libéraux » à l'approche des élections, c'est-à-dire essentiellement l'Union pour la liberté (UW), le parti de l'économiste Leszek Balcerowicz, auteur des réformes d'après 1989. Elle cite comme *« ennemis extérieurs »* de la Pologne le Fonds monétaire international, la Commission de Bruxelles, les *« élites sans foi qui veulent nous couper des traditions chrétiennes »* et *« forcer la Pologne à abandonner sa souveraineté »*. Il est aussi question, pêle-mêle, de *« re-évangiliser »* l'Europe, et de traiter Bill Clinton de *« drogué »*.

Mais c'est surtout à coups de *« campagnes »* que la radio a tenté d'élargir son audience. Elle s'est notamment jointe, cette année, aux critiques virulentes lancées par la droite contre le texte de la nouvelle Constitution polonaise, accusée de ne pas faire suffisamment la part belle à *« l'héritage chrétien de la nation »*. Le texte fut finalement adopté lors d'un référendum en *mai, mais à une courte majorité.*

Radio-Maryja est-elle le symptôme d'une montée en Pologne de la droite populiste ? Celle-ci est incarnée, estime les observateurs, par l'aile *« dure »* de l'AWS, un mouvement très hétérogène, ainsi que par le parti pour le Renouveau de la Pologne (ROT). L'un des candidats du ROT aux législatives, Wojciech Wlodarczyk, estime qu'il y a *« un gros besoin pour ce type de radios dans une société catholique comme la nôtre »*.

Natalie Nougayrède

70 000 mineurs roumains abandonnent volontairement leur emploi

BUCAREST
correspondance

Epuisés par tant d'années de « loyaux services » rendus à la patrie, les mineurs, ancienne avant-garde du progrès communiste devenue après la révolution de décembre 1989 la « milice » du *nouveau régime, ont décidé de déposer* les armes.

En quelques semaines seulement, 70 000 des 210 000 « gueules noires » de Roumanie ont accepté de *« faciliter la réforme »*, abandonnant volontairement leur emploi à l'invitation du gouvernement, en échange, toutefois, d'une importante compensation. En effet, le zèle de chaque chômeur réformiste sera récompensé par 1 million de lei (environ 1 000 francs) par mois pour une période de deux ans, selon un accord entre les syndicats et le gouvernement entérinant ces conditions, particulièrement avantageuses par rapport à celles proposées aux ouvriers travaillant dans d'autres secteurs « à restructurer ».

« Cette réforme tranquille est un phénomène unique au monde », s'étonne un responsable du gouvernement, heureux de pouvoir débourser quelque 1,5 milliard de francs et de fermer ainsi, prochainement, une trentaine de mines sur l'ensemble du pays, grâce, en partie, à une aide de la Banque mondiale pour le financement de la protection sociale.

Il n'y a donc plus qu'un petit pas avant que la réduction de 53 % des effectifs d'ici à l'an 2005 soit accomplie en un temps record, d'une façon tellement exemplaire qu'elle évoque, bien que sous une forme différente, la glorieuse époque du stakhanovisme soviétique.

EXODE

Ce phénomène est surprenant, d'autant plus que les « gueules noires » s'étaient taillées, au fil des années, une réputation d'irréductibles. En 1990, ceux de la vallée du Jiu (centre du pays), nervis de l'ex-président Iliescu, sont descendus par dizaines de milliers à Bucarest pour réprimer dans le sang une manifestation des étudiants qui occupaient depuis une cinquantaine de jours le centre-ville, réclamant l'instauration d'une *« démocratie réelle »*. Les milices des « gueules noires » revenaient à Bucarest un an plus tard, en septembre, pour exiger l'augmentation de leur solde. La violence qui s'en était suivie poussait Petre Roman, le premier ministre de l'époque, à démissionner.

Orphelins de leur maître à penser, le *syndicaliste Miron Cozma*, aujourd'hui en prison pour cette dernière affaire, les irréductibles d'hier assurent qu'ils ont enfin compris *« la nécessité et l'irréversibilité »* de la réforme. Et, encore plus étonnant, à en croire Volodea Macovei, un des successeurs de Cozma à la tête des mineurs, *« la fermeté du gouvernement lors de la récente fermeture de dix-sept grandes entreprises très déficitaires* [*Le Monde* daté 10-11 août] *a été tout aussi déterminante »* dans leur prise de décision.

Las de vivre et de travailler à la fin du XX[e] siècle dans des conditions comparables à celles des héros de *Germinal*, les mineurs s'en vont, mettant en garde le pouvoir contre le fait que leur exode risque d'entraîner dans son sillage plusieurs dizaines de milliers d'employés dont le travail est indirectement lié au charbon. Dans la vallée du Jiu, la fièvre du départ est tellement forte que les quinze mille volontaires, soit un tiers des effectifs de la région, font tout pour se débarrasser de ce qui les retient encore dans cet endroit qu'ils surnomment déjà la *« vallée du chagrin »*. Les médias nationaux abondent en témoignages selon lesquels certains sont prêts à troquer leur appartement contre un réfrigérateur ou un déménagement gratuit.

Choqué par cette désertion massive, le patronat a décidé récemment de bloquer, *« illégalement »* disent les syndicats, les dernières dix mille demandes de licenciements. Mais les vagues semblent plus puissantes que la digue. Et le raz-de-marée continue. Désormais, les mineurs envoient leur démission par la poste avec accusé de réception. D'autres, dans la vallée du Jiu, refusaient même, jeudi 18 septembre, de remonter à la surface tant que la direction n'aura pas accepté de les laisser partir.

Andreï Neascu

هكذا من الاصل

La politique de défense européenne marque le pas en France et en Allemagne

Les contraintes budgétaires écornent les programmes d'équipement

Le « sommet » franco-allemand de Weimar, vendredi 19 septembre, ne débouchera sur aucune conclusion d'importance sur la défense commune. Les échéances politiques, de part et d'autre du Rhin, incitent les ministres concernés, Alain Richard et Volker Rühe, à rester prudents et à préparer le prochain « sommet » au début de 1998.

A BONN, le Parlement devrait examiner, début octobre, un projet de budget militaire qui est assez largement obéré par l'engagement financier requis par la production en série de l'avion de combat européen EF-2000. A charge pour M. Rühe, lors d'une rencontre prévue pour la mi-décembre, de rassurer ses partenaires – le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie – sur la volonté de l'Allemagne de commander quelque 180 exemplaires de cet appareil malgré les surcoûts du programme.

Jacques Chirac à Buchenwald

Le président de la République, Jacques Chirac, est allé se recueillir, vendredi 19 septembre, sur le site de l'ancien camp nazi de Buchenwald, avant la reprise des travaux du 70e sommet franco-allemand qui se tenait dans la ville voisine de Weimar. Ce sommet s'était ouvert, la veille en fin de journée, par une cérémonie d'accueil sur la place du marché, cérémonie troublée par les sifflets de quelques manifestants qui entendaient conspuer M. Kohl. MM. Kohl et Chirac ont ensuite été rejoints par Lionel Jospin pour une promenade dans la ville, qui sera capitale culturelle européenne en 1999. Ils ont notamment visité la maison où vécut Goethe. Le sommet devait se poursuivre vendredi matin par un entretien de M. Kohl avec M. Jospin, puis avec M. Chirac, tandis que les ministres devaient avoir des discussions bilatérales. La rencontre devait s'achever à la mi-journée, après le traditionnel conseil de défense et une séance plénière.

A Paris, le Parlement n'a pas davantage eu connaissance du projet de budget de la défense pour 1998, et des restrictions qu'il implique par rapport à une programmation militaire 1997-2002 ambitieuse mais, d'ores et déjà, menacée d'être *« écornée »*, selon une expression entendue dans l'entourage du premier ministre.

Soumis à des impératifs budgétaires draconiens, les deux gouvernements sont condamnés à rabattre de leurs prétentions. Certes, du côté français, pour s'en tenir à cet aspect de la situation, on *confirme que* les crédits pour 1998 continuent de préserver, à *quelques détails* près, les projets touchant au renseignement spatial et aux matériels conçus en coopération.

Mais, on reconnaît aussi que les deux pays ne sont pas, sur ces deux objectifs, en parfaite concordance d'intérêts. *Par exemple*, les Français donnent la priorité au satellite d'observation optique et infrarouge Helios-2 (pour se substituer à la première génération Helios-1 qui arrive à expiration en 2003), quand les Allemands *souhaiteraient plutôt investir dans* un satellite de reconnaissance-radar, Horus, plus performant, plus tardif et sensiblement plus cher.

Les besoins, les calendriers, les responsabilités industrielles ont du mal à s'harmoniser. C'est ce que Jacques Chirac a *signifié en* laissant entendre, dans un entretien publié lundi 15 septembre, par le magazine allemand *Focus*, avant le « sommet » de Weimar, que les deux programmes en cause – indispensables à l'Europe – accuseront *de* nouveaux *retards*.

DOSSIERS EN SUSPENS

Les mêmes contraintes budgétaires frappent un autre projet conjoint, le véhicule blindé de combat d'infanterie (VBCI), et *elles conduisent les deux Etats* à prôner le financement d'un nouvel avion de transport, l'ATF, sur le modèle d'un produit commercial mis au point sur fonds privés. Il n'est pas jusqu'à la production en série de l'hélicoptère armé Tigre, *par Eurocopter, qui ne se fasse at*tendre, après une industrialisation lancée en juin mais sans certitude absolue sur le nombre des commandes passées.

Si l'entente, sur le plan de la sécurité et de l'armement, n'est pas *à son zénith, on* le doit *aussi* au fait que les Allemands éprouvent une évidente difficulté à comprendre le sens que la France souhaite donner à la réorganisation de son industrie aéronautique et de défense. Thomson fera-t-il *alliance avec Siemens dans l'élec*tronique militaire ? Quel lien Aerospatiale nouera-t-il avec DASA dans le domaine civil et militaire ? Airbus est-il appelé à devenir le creuset où devraient se fondre les activités de défense des grandes entreprises *aéronautiques* européennes du secteur ? D'une manière générale, la France veut-elle renforcer ses « pôles » nationaux – au risque d'être accusée de forger sa forteresse industrielle – avant d'en appeler à des rapprochements entre Européens ?

Du côté français, tous ces dossiers demeurent en suspens, faute de décisions gouvernementales clairement affichées. Elles suscitent des *interrogations outre*-Rhin. Autant qu'a pu en créer, dans un tout autre domaine, l'obstination de la France à réclamer l'« européanisation » de l'état-major de l'OTAN en Méditerranée, à Naples. Un sujet auquel, en principe, l'Alliance *devrait mettre* un point final en décembre.

Les Allemands ont longtemps soutenu, sans défaillir, la position française. Puis, ils ont pris de la distance, estimant que, par ailleurs, ils avaient obtenu satisfaction, en particulier sur la simplification de la chaîne de *commandement alliée et sur la* possibilité offerte aux Européens d'user de moyens de l'OTAN – y compris des moyens américains – pour mener des missions de maintien ou de rétablissement de la paix à leur profit.

Jacques Isnard

L'embargo sur la viande bovine britannique pourrait être levé

LE COMITÉ scientifique vétérinaire de l'Union européenne s'est prononcé, mercredi 17 septembre, en faveur d'une levée partielle de l'embargo qui frappe, depuis un an *et demi*, toutes les exportations de viande bovine britannique. Cette levée pourrait concerner *les* viandes issues de certains troupeaux d'Irlande du Nord. Il reste toutefois au Comité vétérinaire permanent (constitué des chefs des *services vétérinaires* des Quinze) à se prononcer dans les prochaines semaines, *la décision finale* appartenant à la Commission européenne.

Le Comité scientifique vétérinaire a estimé que les viandes bovines britanniques ne présentaient plus de danger dès lors qu'elles *provenaient de troupeaux* disposant d'un système de « traçage » informatique permettant d'établir l'absence de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans les troupeaux. Or, il est avéré qu'un tel « traçage » n'existe pas sur la plus grande partie du territoire britannique, où ce système n'a toujours pas été mis en place *en dépit* des recommandations pressantes de l'Union. Seule l'Irlande du Nord a mis en place cette traçabilité. Les troupeaux déclarés officiellement sains ne doivent pas avoir été touchés depuis huit ans par l'ESB.

Mais Bruxelles craint qu'une *décision de levée d'embargo, fût-elle* partielle, ne provoque une panique des consommateurs des différents pays de l'Union européenne, où – hormis la France – les procédés d'identification de l'origine des viandes sont loin d'être systématiques. *Londres s'est*, pour sa part, immédiatement félicitée des conclusions du Comité scientifique vétérinaire et s'est dit *« déterminée »* à obtenir que cette mesure concerne l'ensemble du Royaume-Uni. Les autorités britanniques ne sont pas toutes en position favorables vis-à-vis de Bruxelles. La Commission *européenne vient*, en effet, d'entamer une procédure d'infraction contre le Royaume-Uni pour des *« insuffisances de contrôle »* ayant permis la violation de l'embargo sur les exportations de viande bovine britannique. Il est *aujourd'hui officiellement* établi que, de manière illégale, 1 600 tonnes de viande britannique ont été exportées ves les Pays-Bas, et 616 tonnes vers l'Allemagne. D'autre part, les différents contrôles récemment effectués par la Commission européenne dans les abattoirs britanniques ont, une nouvelle *fois, démontré* l'existence de graves lacunes tant en ce qui concerne l'abattage des bovins que le stockage des viandes.

Jean-Yves Nau

Le différend américano-nippon domine les débats du G 7 à Hongkong

Washington juge « inacceptable » l'aggravation du déficit commercial des Etats-Unis vis-à-vis de Tokyo et presse le gouvernement japonais de stimuler la demande intérieure

INQUIETS de l'aggravation de leur déficit commercial avec le Japon, les Etats-Unis vont tenter, une fois de plus, de pousser le gouvernement japonais à favoriser *une* croissance économique alimentée par la *demande intérieure* et non par les exportations. Ce conflit américano-nippon devrait dominer les travaux de la réunion des ministres des finances du G 7, qui doit se tenir samedi 20 septembre à Hongkong.

Les *derniers chiffres du déficit* commercial américain, publiés jeudi *18* septembre et *qui* concernent le mois de juillet, dénotent en effet une nette aggravation de la situation, notamment vis-à-vis du Japon. Les dirigeants américains jugent ce déficit bilatéral *« inacceptable »*, pour reprendre les termes *de William Daley, secrétaire* au commerce américain. Et les risques de récession au Japon ne sont pas là pour rassurer Washington (*Le Monde* du 18 septembre).

Un deuxième sujet figurera au menu de la rencontre des ministres *des finances du G 7 à Hongkong* : les perspectives de croissance en Europe occidentale. Au lendemain des critiques du Fonds monétaire international (FMI) contre les rigidités du marché du travail en Europe (*Le Monde* du 19 septembre), Washington a *« tout à fait intérêt à ce que l'Europe connaisse une forte reprise et parvienne à réduire effectivement le chômage »* par des réformes structurelles, selon le secrétaire américain au Trésor, Robert Rubin, qui s'exprimait jeudi 18 septembre à Seattle.

LES MOYENS DU FMI

Le G 7 devrait également – troisième sujet à l'ordre du jour – tenter de tirer les leçons de la crise monétaire en Asie, crise qui a obligé le FMI à piloter un plan de sauvetage de 17,2 *milliards de dollars* (plus de 100 milliards de francs) en faveur de la Thaïlande. Pour la première fois, les ministres des finances du Forum Asie-Europe (ASEM) devaient se retrouver, vendredi 19 septembre à Bangkok, pour entamer un dialogue sur la coopération financière et monétaire. L'ASEM, *créé en mars 1996 à* Bangkok au niveau des chefs d'Etat, regroupe les quinze membres de l'UE et la Commission européenne, les sept nations de l'Asean, la Chine, le Japon et la Corée du Sud.

La prévention de nouvelles crises devrait recouvrir deux aspects. Le premier serait une meilleure surveillance mutuelle des pays de la région – par le jeu d'une *« pression des pairs »* pour reprendre les propos du directeur général du FMI, Michel Camdessus. La création *d'un « fonds monétaire »* au niveau des pays de l'Asean, et dont le Japon deviendrait l'un des principaux contributeurs, est en débat. Deuxièmement – et ceci fera l'objet de discussions du FMI, dimanche et lundi 21 et 22 septembre à *Hongkong – le Fonds monétaire in*ternational devrait obtenir des moyens d'intervention renforcés grâce à l'augmentation des quotes-parts fournies par les pays contributeurs. Cette mesure est souhaitée par la quasi-totalité des membres du FMI, sauf par les Etats-Unis.

L. D.



SOCIAL Les mesures sociales et fiscales touchant les aides à la famille suscitent un vif débat entre la majorité et l'opposition, mais aussi entre le gouvernement et les associations familiales et, même, au sein de la gauche, la CGT redoutant l'abandon du principe d'égalité dans la protection sociale. Le plafonnement des allocations atteint, selon le gouvernement, moins de 10 % des familles percevant ces aides. ● À DROITE, Hervé Gaymard, député (RPR) de Savoie et ancien secrétaire d'Etat à la santé, condamne, dans un entretien au *Monde*, le *« matraquage anti-famille »* et explique que si la politique familiale doit évoluer, ce doit être *« sans rupture »*. ● AU PARTI SOCIALISTE, Claude Bartolone, président de la commission sociale de l'Assemblée nationale, souligne que la position du gouvernement vaut pour le court terme et que la gauche doit redéfinir une politique familiale.

Le plafonnement des allocations bouleverse la politique familiale

La baisse des aides pour les ménages aisés a pour objectif immédiat de réduire le déficit de la Caisse nationale des allocations familiales, qui atteindra 12 milliards de francs en 1997. A terme, Lionel Jospin souhaite rendre plus justes socialement les aides versées aux familles

Les conséquences financières des réformes gouvernementales calculées par l'Union nationale des associations familiales

FAMILLE A – 1 seul parent avec 3 enfants (plus de 15 ans, plus de 10 ans et de 3 à 6 ans) – emploie 1 personne à domicile (39 h/semaine)

FAMILLE B – 2 parents ayant un emploi avec 3 enfants (plus de 15 ans, plus de 10 ans et de 3 à 6 ans) – emploie 1 personne à domicile (39 h/semaine)

FAMILLE C – 2 parents ayant un emploi avec 5 enfants (2 de plus de 15 ans, 2 de 10 à 15 ans et 1 de 3 à 6 ans) – emploie 1 personne à domicile (39 h/semaine)

FAMILLE D – 2 parents ayant un emploi avec 2 enfants (1 de 10 à 15 ans et 1 de 3 à 6 ans) – emploie 1 personne à domicile (39 h/semaine)

(par mois)	Famille A avant	Famille A après	Famille B avant	Famille B après	Famille C avant	Famille C après	Famille D avant	Famille D après
Revenu net imposable (avant abattements)	35 000	35 000	40 000	40 000	41 000	41 000	20 000	20 000
Allocations fam.*	+ 1 531	0	+ 1 531	0	+ 3 252	0	+ 671	+ 671
et majoration par âge des enfants	+ 525	0	+ 525	0	+ 1 049	0	+ 189	+ 189
Coût de la garde pour la famille	– 5 000	– 5 000	– 5 000	– 5 000	– 5 000	– 5 000	– 5 000	– 5 000
Alloc. de garde à domicile (AGED)	+ 2 500	+ 1 875	+ 2 500	+ 1 875	+ 2 500	+ 1 875	+ 2 500	+ 1 875
Cotisations sociales pour la personne employée	0	– 927	0	– 927	0	– 927	0	– 927
Budget	34 556 F	30 948 F	39 556 F	35 948 F	42 801 F	36 948 F	18 360 F	16 808 F
Soit	– 3 608 F (– 10,4 %)		– 3 608 F (– 9,1 %)		– 5 853 F (– 13,7 %)		– 1 552 F (– 8,5 %)	

* après CRDS

LIONEL JOSPIN est-il en train de faire son premier véritable faux pas depuis sa nomination à Matignon ? En confirmant, le 17 septembre, la mise sous conditions de ressources des allocations familiales (25 000 francs nets de revenus pour deux enfants), le gouvernement a soulevé un tollé dans les associations familiales et à la CFTC, tout en donnant un nouveau sujet de mécontentement à la Gauche socialiste (tendance du PS), au Parti communiste et à la CGT. Cette centrale syndicale estimait en effet, dès le mois de juin, que M. Jospin commettrait une *« erreur majeure »* en renonçant aux principes d'égalité et de solidarité *qui doivent sous-tendre la* politique familiale.

Les projets du gouvernement feront l'objet d'ultimes arbitrages dans les jours à venir, après la consultation du patronat, des syndicats et des associations familiales, mais ils sont largement connus (*Le Monde* du 19 septembre). Au-dessus de 25 000 francs de revenus mensuels (nets de cotisations et avant les abattements de 10 % et 20 % dont bénéficient la grande majorité des contribuables), les ménages ayant deux enfants n'auront plus droits aux « allocs ». Ce plafond sera porté à 28 000 francs si les deux parents travaillent, ou si l'un des *deux élèves seul ses enfants. Il se*ra relevé, en outre, de 4 000 francs par enfant. Ainsi, une famille de trois enfants dont les deux parents ont un emploi n'aura droit aux allocations que si elle dispose de moins de 32 000 francs de revenus *nets par mois*. Pour certaines familles, cette suppression des allocations va se cumuler avec la réduction de moitié de l'AGED (allocation de garde d'enfant à domicile), qui passera à 6 400 francs par trimestre (prise en charge des cotisations de la personne gardant un enfant de moins de trois ans) et avec la baisse, également de moitié, de la réduction d'impôt pour emplois familiaux, qui passera de 45 000 à 22 500 francs pour les revenus 1998. Cette réforme entraînera une diminution sensible du pouvoir d'achat de certaines familles. Est-ce inacceptable ? Le cumul des aides était ainsi fait que, pour l'emploi d'un salarié payé au SMIC (9 500 francs par mois, toutes charges sociales comprises), le couple employant une garde *d'enfant à domicile* ne payait que 2 500 francs. Au terme de la réforme, la prise en charge par la collectivité (Etat et caisses) sera ramenée à moins de 50 %.

L'UNAF estime que M. Jospin revient sur un principe établi en 1945, qui veut que toute famille ait droit, pour compenser le coût de l'enfant, à des allocations. Au-delà des questions sur le caractère universel ou non de la politique familiale, le débat s'est focalisé sur la situation sociale des familles visées. Le ministère de la solidarité en évalue le nombre entre 420 000 et 450 000, soit moins de 9 % de celles qui bénéficient des allocations. « Riches », « nanties » ou *tout simplement « aisées » ? Dans* l'absolu, les familles disposant de 30 000 francs de revenus mensuels avant impôt ne sont pas « riches » ; comparées à l'écrasante majorité des foyers français, elles disposent pourtant de ressources très supérieures à la moyenne.

REVENUS ÉLEVÉS

Les données de l'Insee sur la distribution des rémunérations en France montrent que, dans le privé, le salaire médian était de *8 500 francs nets en 1995, la moitié* des salariés ayant une rémunération inférieure (le salaire moyen annuel étant de 124 700 francs). Seul un salarié sur dix gagnait, en 1995, plus de 202 000 francs par an. Du strict point de vue de la redistribution, M. Jospin est donc fondé à dire que sa réforme touchera essentiellement des revenus élevés. Pour autant, peut-il affirmer, comme il l'a fait, le 19 juin, dans sa déclaration de politique générale, qu'elle va *« rendre plus juste et plus efficace notre système d'aide aux familles »* et *« en réserver le bénéfice à celles qui en ont effectivement besoin »* ?

Sur les 5 ou 6 milliards de francs *économisés par la mise sous* conditions de ressources et la réduction de l'AGED, l'essentiel ira au renflouement de la Caisse nationale des allocations familiales (12 milliards de francs de déficit fin 1997), dont le conseil d'administration a rejeté la mesure de plafonnement des « allocs ». Parée des meilleures intentions, la réforme risque pourtant d'être *perçue par l'opinion comme* un plan purement comptable, qui ne profitera pas aux familles modestes. Or, si un sondage, réalisé fin juin, indiquait que 62 % des Français considéraient que le plafonnement va *« dans le sens de la solidarité »*, c'est parce qu'ils croyaient que les économies seraient rétrocédées aux ménages à faibles revenus.

Le gouvernement va poursuivre ses réformes en 1998. Dans le collimateur : *la loi famille*, qu'Edouard Balladur avait fait voter le 25 juillet 1994. Comme Alain Juppé, M. Jospin s'est rendu compte que cette loi, non financée, était la principale cause de la dérive de la branche famille. Ce texte avait, notamment, ouvert le droit à l'APE (allocation parentale d'éducation) dès le deuxième enfant. Cette prestation de 3 006 *francs par mois allouée au parent* s'arrêtant de travailler pour élever un enfant de moins de trois ans bénéficiait, fin 1996, à 442 000 personnes, soit plus que l'AGED (67 000).

Entre 1995 et 1996, les dépenses d'APE ont progressé de 55 % pour un coût global de 12,6 milliards de francs. Au total, le surcoût de la loi famille atteignait, fin 1996, 11,6 milliards de francs, selon la Caisse nationale des allocations familiales. La loi prévoyait aussi la prolongation progressive du versement des allocations jusqu'à vingt-deux ans. La CNAF n'a plus les moyens d'une telle politique.

Jean-Michel Bezat

Le haut de la grille de la fonction publique concerné

La mise sous condition de ressources des allocations familiales ne devrait toucher que le haut de la grille de la fonction publique, et non les agents de catégories B et C.

● **Instituteurs** : les instituteurs, qui gagnent en moyenne 10 770 francs net par mois, ne devraient pas être concernés. Un couple d'instituteurs touche, en moyenne, 21 540 francs, selon les statistiques de l'Insee et du ministère de la fonction publique.

● **Administrateurs hors classe** *(26 012 francs en moyenne)*, ingénieurs en chef des grands corps techniques (26 970 francs) et certains professeurs d'université (ces derniers gagnant, en moyenne, 24 082 francs par mois), sont concernés par le premier seuil de 25 000 francs pour une famille dont un seul parent travaille.

● Les couples **d'attachés** et **d'inspecteurs** (ces derniers gagnant chacun, en moyenne, 14 751 francs, 29 503 francs à deux), et certains couples de professeurs certifiés (27 116 francs à deux, 13 558 francs par personne) sont concernés par le deuxième seuil, de 28 000 francs pour deux salaires.

● Les couples de **maîtres de conférences** et de **maîtres-assistants** (16 761 francs *chacun, 33 523 francs à deux) ou* les couples d'ingénieurs (16 787 francs par personne, 33 575 francs à deux), sont concernés par le troisième seuil, de 32 000 francs avec deux salaires.

Les autres solutions possibles

D'autres solutions ont été évoquées pour rendre plus équitables les aides aux familles. Alain Juppé souhaitait introduire les allocations dans le revenu imposable. *Il y avait renoncé, en 1996, sous la* pression du mouvement familial. La fiscalisation aurait touché des familles à revenu plus modeste que le plafonnement, et elle aurait été contraire au souci de soutenir le pouvoir d'achat des plus modestes, estime-t-on au gouvernement. Avec la formule retenue, cependant, l'effet de seuil sera brutal : une famille de deux enfants avezc un seul salaire et ayant 24 900 francs de revenus conservera 8 000 francs de revenus supplémentaires par an grâce aux allocations ; avec 25 000 francs, elle les perdra.

Une autre solution aurait consisté à rendre le quotient familial moins avantageux pour les familles aisées. L'Union nationale des associations familiales (UNAF) s'y était résolue après de vifs débats internes, mais le gouvernement ne l'a pas suivie.

Claude Bartolone (PS), président de la commission des affaires sociales

« Présenter une véritable loi famille »

« En plafonnant les allocations familiales et en réduisant de moitié l'allocation de garde d'enfant à domicile, le gouvernement n'est-il pas en train de *« taper sur les familles »*, comme vous le redoutiez récemment, et sur les classes moyennes ?

– Ce sont des mesures qui ne peuvent être qu'à court terme. Au moment où la branche famille enregistre un déficit de 10 milliards de francs, la priorité est d'orienter l'effort national vers les familles les plus en difficulté. Sur le court terme, le choix n'était qu'entre les mesures annoncées par le gouvernement ou la fiscalisation. Cette deuxième solution avait été rejetée par l'ensemble des associations familiales lorsque le précédent gouvernement avait prévu l'intégration des prestations familiales dans l'assiette de l'impôt sur le revenu. Cette mesure aurait sans doute été plus douce. Mais elle aurait été moins favorable pour toutes les familles imposables dont les revenus sont inférieurs au niveau retenu aujourd'hui dans les conditions de ressources.

» Le principal avantage comparatif des conditions de ressources est qu'elle permettent d'épargner les classes moyennes et de ne toucher que les familles à hauts revenus. Mais nous ne pouvons pas en rester là. Le précédent gouvernement avait fait voter une loi famille qui n'avait pas été financée. Au-delà de la mesure d'équité décidée aujourd'hui, le gouvernement devra définir les bases d'une grande politique familiale et présenter une véritable loi famille, financée, dont le but doit être une véritable redistribution. La mise sous plafond des ressources des allocations familiales devrait permettre, par exemple, d'aller vers la création d'une allocation dès le premier enfant ou, encore, d'augmenter le plafond de l'allocation pour jeune enfant.

– Ne valait-il pas mieux redéfinir le quotient familial, solution qui convenait davantage aux associations familiales ?

– Ce peut être une solution, mais ce travail de redéfinition du quotient familial ne peut pas se faire en quelques semaines. Le gouvernement doit écouter les propositions des familles et des syndicats s'il veut aboutir à une telle réforme. Nous ne pouvions pas rester sans agir, en constatant que le montant total de l'aide aux familles est actuellement croissant avec les revenus lorsqu'on cumule les effets des prestations familiales et du quotient familial. L'aide publique totale pour une famille de trois enfants ayant 100 000 francs de revenus annuels s'établit à 30 000 francs. Elle est de 50 000 francs environ pour une famille qui a 400 000 francs de revenus annuels.

– Nicolas Sarkozy vous reproche de *« retirer un avantage fiscal aux familles »* au moment où, dit-il, le gouvernement *« songe à en accorder un autre aux couples homosexuels »*...

– On voit bien, au travers des réactions de l'opposition, y compris sur le plan pour l'emploi des jeunes, que la seule chose qu'il lui soit permis de manier, actuellement, c'est la caricature. Depuis l'arrivée de Lionel Jospin et de ce nouveau gouvernement, il y a une redynamisation de la politique familiale à travers différentes prestations : revalorisation de l'aide au logement, multiplication par quatre de l'allocation de rentrée scolaire, en plus du plan global pour l'école et de celui pour la ville.

– N'êtes-vous pas, tout de même, en train d'esquisser une politique familiale en négatif ?

– Il faudra en revenir à une politique qui démontre que la famille est aussi une valeur de gauche. »

Propos recueillis par Michel Noblecourt

Hervé Gaymard, député (RPR) de Savoie

« La politique familiale doit être rénovée sans rupture »

« Le gouvernement a choisi la mise sous condition de ressources des allocations familiales. Y avait-il une autre solution face au déficit de la branche famille ?

– Je regrette, d'abord, que ces dispositions brutales aient été prises sans concertation, alors que la politique familiale exige un travail de fond, comme l'avait engagé la conférence de la famille, organisée par le gouvernement d'Alain Juppé et qui, en 1996 et 1997, a réuni les partenaires sociaux et les associations concernées. La politique familiale doit être, certes, rénovée, mais sans rupture.

» Sur le fond, j'estime que ces mesures sont formidablement injustes, car la mise sous condition de ressources produit des effets de seuil dévastateurs pour certaines familles qui dépassent de peu les plafonds. Enfin, un volet important est absent de ces dispositions, celui de l'accès au logement. Une famille nombreuse a plus de mal à se loger dans une grande agglomération, en raison des coûts du loyer. Je vois là une source d'inégalité.

– Le cumul de l'allocation de garde d'enfant à domicile (AGED) avec des réductions d'impôts n'a-t-il pas provoqué des inégalités flagrantes, voire des abus, puisque de nombreuses familles aux revenus confortables en ont bénéficié ?

– En réduisant ces aides, le gouvernement va déclencher des effets pervers : renvoyer les femmes à la maison ou développer le travail au noir. Je rappelle que ces emplois familiaux ont été créés par Martine Aubry. Edouard Balladur a amplifié ce dispositif, qui a remis du travail parallèle dans le circuit officiel. L'AGED a permis de proposer à des chômeurs des situations stables, et c'est cela qui compte. Je relève un paradoxe : ces décisions vont provoquer un nombre important de destructions d'emplois, alors que le gouvernement vient de faire adopter son plan « emplois-jeunes ».

» Globalement, avec l'abandon par Lionel Jospin, en 1998, du programme de baisse de l'impôt sur le revenu qu'avait décidé Alain Juppé, ces décisions constituent un véritable matraquage antifamille. L'UNAF, qui réunit des associations de toutes sensiblités, l'a bien compris. Elle rappelle son attachement à une politique familiale équilibrée. Toutes les études montrent qu'à revenu égal, y compris en incluant le quotient familial, une famille avec un enfant vit moins bien qu'une famille sans enfant.

– La gauche reproche aux gouvernements précédents d'avoir mis en veilleuse la politique familiale. Elle affirme que la loi de 1994 n'a pas été, en fait, financée...

– Le gouvernement Juppé a souvent été attaqué par la gauche et les syndicats sur cette question-là ; mais la loi Veil, votée en 1994, a financé l'aide à la petite enfance à hauteur de 11 milliards de francs en 1995 et à hauteur de 23 milliards de francs en 1997.

– Sur le fond, acceptez-vous ou rejetez-vous l'idée que certaines prestations sociales puissent bénéficier davantage à ceux qui en ont le plus besoin et moins aux autres ?

– On attaque au cœur tous les compartiments de la politique familiale. Et j'estime que ces mesures portent atteinte à la philosophie de la solidarité nationale, basée sur l'égalité, telle qu'elle a été définie en 1945. Si ces décisions sont confirmées, elles conduiront à une logique de privatisation de la protection sociale. J'entends, sur le terrain, beaucoup de personnes, issues des couches moyennes, qui ne supportent plus de financer des dispositifs de protection ou d'aide sans pouvoir en bénéficier. »

Propos recueillis par Bruno Caussé



L'abandon du « rendez-vous citoyen » divise les députés de l'opposition

La gauche et la droite souhaitent que l'école enseigne les principes de la défense nationale

Le débat à l'Assemblée nationale, jeudi 18 septembre, sur la réforme du service national, a souligné les divisions de la gauche comme de la droite devant les conséquences de la professionnalisation des armées voulue par Jacques Chirac. Pour manifester leur rejet de ce principe, les députés communistes ont annoncé qu'ils s'abstiendraient sur ce projet présenté par un gouvernement comprenant trois membres de leur parti.

APRÈS L'ANIMATION et l'affluence des trois jours de débat sur les emplois-jeunes de Martine Aubry, la législature semble avoir pris, jeudi 18 septembre, un rythme de croisière, plus conforme aux moeurs du Palais-Bourbon. Pour la seconde fois depuis le début de 1997, l'Assemblée nationale débattait de la meilleure manière de supprimer l'actuel appel sous les drapeaux de dix mois, et de la moins mauvaise façon de le remplacer. Après le projet, en février, de « rendez-vous citoyen » de Charles Millon, ministre de la défense du gouvernement d'Alain Juppé, ce fut donc l'« *appel de préparation à la défense* » de son successeur Alain Richard que les députés ont décortiqué pendant douze heures.

« TROIS EXIGENCES »

Dans son introduction, le ministre de la défense a souligné que cette *« réforme majeure »* vise *« à satisfaire trois exigences : renouveler les liens entre l'armée et la nation malgré la suppression de l'appel sous les drapeaux, garantir le rétablissement du service si la sécurité du pays venait à l'exiger, assurer une transition harmonieuse et sans à-coups vers l'armée professionnelle »*, dont la mise en chantier a été annoncée par le président de la République le 22 février 1996.

Ce débat a offert aux élus du PCF leur première occasion de bouderie parlementaire. L'orateur du groupe communiste, Jean-Claude Sandrier (Cher), a rappellé la position des communistes, favorables à une *« armée mixte »* et à *« un service civique et militaire court mais suffisant »*. Faisant part de ses doutes sur la capacité de ce dispositif à *« préserver l'esprit de défense »*, M. Sandrier a annoncé que son groupe s'abstiendrait au moment du vote.

Le porte-parole communiste a justifié cette attitude par l'empressement du gouvernement à *« mener à bien le processus engagé sous l'impulsion du président de la République »*. Un *« processus »* contre lequel le groupe communiste et le groupe socialiste s'étaient *« ensemble élevés »*, a insisté le député du Cher, afin de bien montrer où se situait, selon lui, la vraie responsabilité de ce premier accroc. Un accroc que Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, a tenté de minimiser, jeudi, sur LCI, en espérant que, d'ici à la fin de la discussion, les députés communistes reviendraient sur leur décision.

L'embarras des socialistes est tout aussi évident. Ainsi, François Lamy (PS, Essonne) a évoqué les *« sentiments »* de beaucoup des députés du PS, en assurant que ceux-ci *« auraient préféré examiner et voter aujourd'hui un projet différent »*, basé sur un module de service militaire de plusieurs semaines.

L'opposition RPR et UDF n'était pas tellement plus à l'aise pour attaquer un projet qui reprend les grandes lignes de la réforme du gouvernement d'Alain Juppé, exception faite du raccourcissement du « rendez-vous citoyen » de cinq jours à une unique journée de contact avec les armées.

Le débat a souligné une nouvelle fois les divergences de la droite sur ce défunt « rendez-vous citoyen ». Alors que le RPR avait soutenu le projet de M. Millon, l'UDF n'avait pas caché ses réserves. Aussi son porte-parole, Guy Tessier (DL, Bouches-du-Rhône), a rappellé que ses amis avaient toujours été hostiles à ce « rendez-vous », tandis que Pierre Lellouche (RPR, Paris) regrettait sa disparition.

Ces deux élus de droite se sont retrouvés pour pourfendre un projet qui *« cumule les aberrations »*, selon M. Tessier, qui est *« une parodie de citoyenneté »*, selon M. Lellouche. En réponse, M. Richard a déclaré : *« Ne théâtralisons pas trop ce débat car, sur bien des points, il n'y pas entre nous d'opposition frontale. »*

Toutefois, peu avant minuit, les assauts répétés du député de Paris ont fini par user la patience du ministre de la défense qui, exaspéré, a lâché, hors micro : *« Vous êtes lamentable. »* Le député écologiste Yves Cochet (RCV, Val-d'Oise), qui présidait pour la première fois une séance, a préféré prétendre qu'il n'avait *« rien entendu »*, afin de ne pas officialiser l'incident.

SURMONTER LES « RÉTICENCES »

L'une des principales controverses de la journée a porté sur le rôle important que le dispositif réserve à l'éducation nationale. Plusieurs députés se sont inquiétés de la capacité et des motivations du corps enseignant à initier leurs élèves aux principes de la défense.

Le président de la commission de la défense, Paul Quilès (PS, Tarn), a souhaité que l'éducation nationale *« surmonte certaines réticences dont le ministre, M. Allègre, a fait part à notre commission »*.

Et il a ensuite soulevé lui-même la question taboue : *« Pourquoi la présence, quelques heures par an, de militaires dans les collèges et les lycées ne serait-elle pas envisageable ? »* Une idée que plusieurs députés de droite, comme M. Teyssier et Arthur Paecht (UDF-DL, Var), ont reprise sous forme d'amendements.

Pour dissiper le scepticisme, M. Richard a annoncé un débat parlementaire, en 1998, sur les futurs programmes scolaires en matière de défense.

Enfin, à l'initiative du rapporteur, Didier Boulaud (PS, Nièvre), les députés ont décidé d'étendre sans limite d'âge l'obligation de recensement indispensable pour s'inscrire aux concours publics, fixée dans le texte initial à vingt-cinq ans. Les débats reprendront lundi 22 septembre.

Fabien Roland-Lévy

Mise en place de l'« appel de préparation à la défense »

A la suite d'amendements du gouvernement et de la commission de la défense, les jeunes filles devront se faire recenser un an plus *tôt que ne le prévoyait le projet de loi, soit à partir du 1er janvier 1999.*

Celles qui sont nées après le 1er janvier 1985 devront participer à l'« *appel de préparation à la défense* » à partir de l'automne 2002. Celles qui sont nées après le 31 décembre 1981 pourront se porter candidates à une préparation militaire.

Les garçons nés à partir du 1er janvier 1980 devront répondre à l'« *appel de préparation à la défense* » à partir de l'automne 1998. Les jeunes hommes nés en 1979 n'auront pas l'obligation de répondre à l'« *appel* », mais ils pourront le faire sur la base du volontariat. L'appel sous les drapeaux est suspendu pour les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978.

Le groupe communiste s'abstiendra sur le vote du projet

CE N'EST PAS un vote de défiance, assurent les députés communistes. Favorables depuis toujours au maintien de la conscription, les élus du PC avaient voté, le 4 février, contre le projet de loi de réforme du service national du précédent gouvernement, comme l'avait fait aussi ceux du PS.

Après que, dans sa déclaration de politique générale, Lionel Jospin avait indiqué qu'il mènerait à son terme la réforme engagée à l'initiative du chef de l'Etat, ils ont simplement, pour ne pas se *« déjuger »*, comme l'écrit *L'Humanité* vendredi 19 septembre, préféré s'abstenir sur le texte présenté par Alain Richard, le ministre de la défense.

D'ailleurs, si les dispositions essentielles du texte, comme *« la journée d'appel de préparation de défense »*, ne conviennent pas aux députés communistes, *« nous connaissons aussi, chacun, les liens difficiles que les jeunes entretiennent avec l'armée »*, explique Claude Billard (Vald-de-Marne). Jean-Claude Sandrier (Cher) et Bernard Birsinger (Seine-Saint-Denis) ont expliqué que les communistes auraient *« préféré ouvrir un large débat »*. M. Sandrier a simplement rappelé que le projet de loi *« s'inscrit complètement dans le cadre des orientations définies par le président de la République »*, en particulier la professionnalisation des armées, contre laquelle *« les groupes politiques de gauche se sont ensemble élevés »*.

Tout laisse à penser, en revanche, que, sur les nouveaux textes clés de la législature, le groupe communiste ne sera pas si docile. La réunion de son bureau, mardi 16 septembre, a confirmé ses velléités d'indépendance. Le refondateur Guy Hermier s'est retrouvé avec le président du groupe, Alain Bocquet, pour réaffirmer que le *« groupe n'est pas le parti »*.

Déjà, Patrick Braouezec, avait expliqué, le 15 septembre, sur France-Inter, qu'il aurait *« beaucoup de mal à voter le texte du gouvernement sur l'immigration si l'avant-projet n'était pas largement amendé et profondément modifié »*. *« Il ne sera pas le seul,* confie M. Billard. *Ça va me poser aussi question. »*

Ariane Chemin

L'éviction de Mme Demessine d'un salon du tourisme est largement condamnée

Les administrations n'iront pas au Salon Top Resa

RÉPONSE DU BERGER à la bergère, aucune administration ne sera présente au Salon Top Resa de Deauville (25-28 septembre), dont le directeur général, Jean-François Alexandre, a jugé bon de ne pas inviter la secrétaire d'Etat au tourisme, Michelle Demessine, au prétexte qu'elle est communiste (*Le Monde* du 19 septembre). Le gouvernement s'est indigné, jeudi 18 septembre, de cette attitude qui est condamnée par l'ensemble des professionnels du tourisme, à l'exception de la société organisatrice Miller Freeman – dont le directeur général Patrick Lecêtre se retranche derrière *« ce qu'il pensait être le souhait des professionnnels »* – et du maire UDF-DL de Deauville, Anne d'Ornano.



« Le premier ministre et le gouvernement dans son entier condamnent très vivement cette décision », a déclaré Catherine Trautmann, au terme d'une réunion des ministres à l'hôtel Matignon. Le porte-parole du gouvernement a précisé que *« des instructions* [ont été] *données pour qu'aucune présence des administrations ne soit* [assurée] *lors de ce salon »*. Mme Demessine a publié, dans la soirée, un communiqué dans lequel elle indique que *« les polémiques ne servent pas les intérêts et le rayonnement de notre pays, elles nuisent à l'emploi »*.

La secrétaire d'Etat a reçu le soutien de son ministre de tutelle, Jean-Claude Gayssot (PCF), qui condamne les *« propos indignes »* de l'organisateur et leur *« petitesse »*. François Hollande, premier secrétaire délégué du Parti socialiste, a vivement contesté *« cet ostracisme »*. *« Le directeur a le droit de faire ce qu'il veut. Il n'a pas eu envie d'inviter un ministre communiste à l'inauguration, c'est son droit »*, a approuvé Mme d'Ornano.

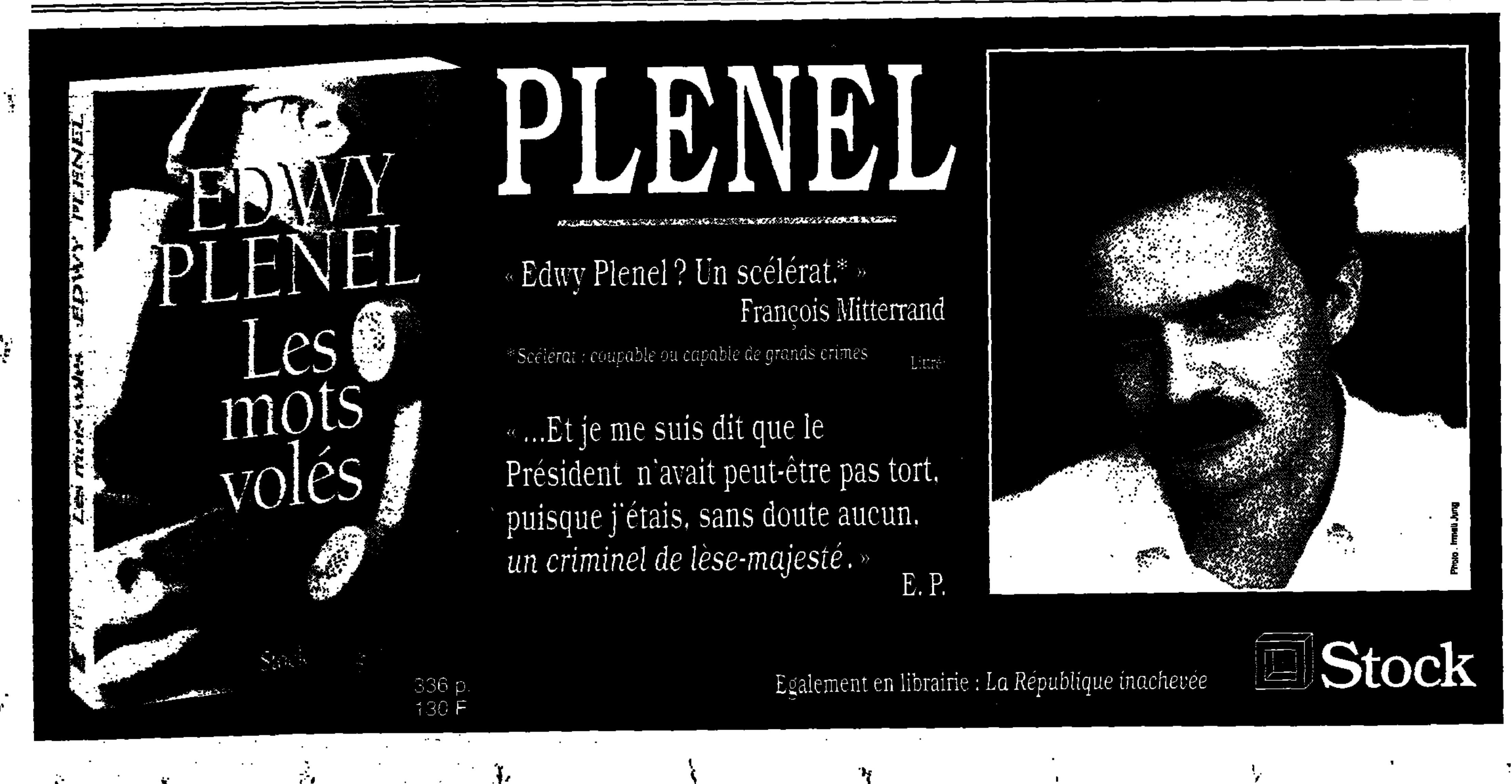
Top Resa est un peu le salon de l'auto du tourisme. Les professionnels (distributeurs) y trouvent la collection « hiver-printemps » concoctée par les producteurs (voyagistes, hôteliers, offices de tourisme, réceptifs étrangers, loueurs de voitures, compagnies aériennes et maritimes). En vingt ans, il est passé d'un hôtel parisien à l'hippodrome de Deauville avec la bénédiction de la station et de la région pour qui cette manifestation est une véritable manne financière. En chiffres, Top Resa 1997, c'est presque 300 stands représentant 850 marques avec près de 5 000 exposants et plus de 7000 visteurs attendus.

« PROPOS SCANDALEUX »

Les déclarations de M. Alexandre, créateur de Top Resa – aujourd'hui propriété du groupe Miller Freeman –, ont ému une grande partie de la profession. César Balderachi, président du syndicat national des agents de voyages (SNAV), *« extrêmement choqué »*, n'ira pas à Deauville et a fermement *« dénié toute autorité »* aux organisateurs pour s'exprimer au nom des professionnels du tourisme. *« Ces propos scandaleux nous mettent dans une position fausse, alors que nous sommes en bonne harmonie avec le ministère du tourisme »*, ajoute-t-il.

Ce sentiment est partagé par René-Marc Chikli, président de Jet Tours, filiale d'Air France, pour qui il est complètement ridicule de mêler tourisme et politique. *« Pourquoi pas "déprogrammer" des destinations comme Cuba, la Corée ou la Chine, alors que nous l'avons tous en catalogue »*, s'indigne M. Chikli. *« On programme tous des pays communistes !, notre boulot, c'est de faire voyager des gens, pas de remettre en cause les institutions »*, confie-t-il encore.

Olivier Biffaud et François Bostnavaron



La « stratégie du dauphin » d'Alain Madelin

Le nouveau logo de Démocratie libérale veut symboliser le renouveau du libéralisme à travers l'image de ce cétacé, « guide qui mène le naufragé au port, au salut »

CERTAINES DÉCONVENUES terrestres poussent parfois l'opposition à chercher son salut au fond des océans. Auprès des dauphins, plus précisément. C'est du moins le cas d'Alain Madelin. Le président de Démocratie libérale, formation qui s'est récemment substituée au déclinant Parti républicain, veut insuffler un coup de jeune à sa maison. Or la rénovation, c'est d'abord l'image. Et l'image du libéralisme, a décidé Alain Madelin, sera dorénavant celle du dauphin.

Emergeant des flots, arborant un sourire, « *bravant*, nous dit le dossier de presse, *tous les courants, non pas dans la peine et dans l'effort, mais dans la gaieté et la simplicité* », il est chargé, au centre du nouveau logo, de symboliser le renouveau de la famille libérale. Pourquoi, au juste, un dauphin ? Parce que, explique un texte du commandant Cousteau figurant dans le dossier de presse, depuis la civilisation minoenne jusqu'à celle de la *Calypso*, ce cétacé est « *le guide qui mène le naufragé au port, au salut* ».

Un autre document nous fait mesurer toute la portée de cette révolution graphique. Il est extrait du « *best-seller international* » intitulé *La Stratégie du dauphin*, sorte de manuel de motivation, de mobilisation et d'hygiène du comportement rédigé par deux Américains dans le but d'accroître de manière décisive l'efficacité, la compétitivité et la réussite des « décideurs » des plus grandes firmes. « *Les idées contenues dans cet ouvrage révolutionnaire marquent le début d'une nouvelle ère dans l'art et la science de réaliser des gains* », nous explique la « quatrième de couverture ».

« LA PENSÉE PUISSANTE »

Pour s'engager dans cette voie, il n'est besoin que d'une chose : envoyer aux oubliettes la « *pensée positive* » au profit de « *la pensée puissante* », c'est-à-dire, pour être tout à fait clair, mettre au rancard les anciennes stragégies de la carpe et du requin au profit de la « *stratégie du dauphin* ».

En quoi consiste cette émanation de « *la pensée post-Nouvel Age* » ? C'est assez simple : « *La stratégie du dauphin exige que nous réfléchissions à notre façon de penser. Grâce à cela, la capacité d'adaptation et de changement dont dispose l'homme s'en trouve décuplée. (...) Il en résulte un océan d'idées. Un tourbillon de possibilités. Un éveil du potentiel. Une façon soudainement visible de se sortir du territoire des requins, si étonnante qu'elle est l'équivalent mental d'un coup de poing en plein estomac.* » Les auteurs, qui « *opèrent à partir d'une plate-forme hi-tech/hi-touch* », ont un espoir : aider leurs lecteurs à « *éviter (...) le piège commun aux stratégies de la carpe et du requin : la capacité exaspérante des cerveaux contemporains de considérer leur comportement comme fructueux, même s'il finit inévitablement par mener à l'échec* ». La stratégie de Démocratie libérale s'inspirera-t-elle de celle du dauphin ? La réponse tient peut être dans un « *dicton zaïrois* », cité dans l'introduction : « *Je me débrouille* ».

Cécile Chambraud

Bruno Mégret prône le rejet du libéralisme et du socialisme

Le dirigeant du FN défend les notions de « combat » et de « sélection »

Le numéro deux du mouvement d'extrême droite publie un livre défendant l'idée d'une troisième voie entre le socialisme et le libéralisme. Défendant une politique protectionniste, il défend les PME et s'en prend aux grandes surfaces, accusées de véhiculer une idéologie « *mondialiste* ».

AVEC SON LIVRE, *La Troisième Voie – Pour un nouvel ordre économique et social*, qui vient d'être publié aux Editions nationales (384 pages, 90 francs), le délégué général du Front national, Bruno Mégret, poursuit deux buts : donner des gages de la compétence du Front national dans le domaine économique et social ; imposer à son parti des choix économiques et sociaux sur lesquels le mouvement d'extrême droite n'a pas voulu trancher lors du congrès de Strasbourg, en mars dernier. « *La troisième voie intègre le programme du Front national énoncé dans les "trois cents mesures pour la renaissance de la France", mais va au-delà* », a en effet précisé, lors d'une conférence de presse, mardi 16 septembre, M. Mégret, qui a confirmé que le contenu de son ouvrage n'a pas fait l'objet d'un débat au sein du bureau politique.

« *Ce n'est pas un ouvrage d'économie, mais de politique sur l'économie et le social* », prévient-il à juste titre. Il s'inscrit dans le combat « *de civilisation* » que mène l'extrême droite, et prône une France « *conquérante* ». « *Le nouvel ordre économique et social n'est pas un simple plan de redressement. Il est la condition nécessaire à la renaissance de notre civilisation* », écrit le délégué général, qui ajoute que, « *forte de son succès (...), la France (...) se tournera vers l'extérieur avec la volonté de s'affirmer et de conquérir.* »

Son projet économique s'insère dans une stratégie de « *rupture* ». Selon M. Mégret, libéralisme et socialisme doivent être également combattus, car tous deux portent en eux un mondialisme « *ennemi des nations* ». En découle un rejet de la politique américaine, présentée comme le fer de lance du mondialisme honni, mais aussi de l'Europe de Maastricht, où le responsable frontiste voit la main des Etats-Unis et du « *lobby mondialiste* ». La rupture envisagée est réellement radicale : aux droits de l'homme, M. Mégret oppose « *la préférence nationale et familiale* ». Dans son projet, « *les personnes n'existent que rassemblées en communauté de peuples et de nations* ». De même, au mot « égalité », le numéro deux du Front national préfère ceux de « *combat* », de « *compétition* », d'« *émulation* », de « *sélection* », de « *dépassement de soi* ».

Le modèle proposé est à la fois protectionniste et libéral, même si M. Mégret refuse le mot « libéral » car pouvant porter à confusion avec les libéralismes défendus par ses ennemis politiques. Il vise en effet à rétablir les frontières en établissant des droits de douane, tant pour les produits que pour les hommes. Le FN, qui souhaite le départ des immigrés, entend en effet faire payer une taxe aux entrepreneurs employant des étrangers. Sur le territoire national, M. Mégret préconise la libre entreprise et la libre concurence. Aux grandes surfaces, suspectées de véhiculer l'idéologie mondialiste, il préfère les PME, où patrons et salariés doivent s'entendre pour le bien de la nation. Condamnant l'« *étatisme* », il demande le départ de 20 % des fonctionnaires. S'il envisage la subsistance d'un secteur public « *transports publics, communications, fourniture d'énergie, fabrication des armements* », il ne le fait qu'en prévoyant parallèlement des entreprises privées afin, écrit-il, de stimuler « *la productivité* ».

Christiane Chombeau

Déjà Pétain

Jean Madiran, directeur de la rédaction du quotidien *Présent*, applaudit Bruno Mégret. Il se félicite qu'il « *rejette à la fois le socialisme et le libéralisme* », mais il s'étonne que le délégué général du FN écrive que ceux-ci « *partagent désormais la même vision internationaliste de notre avenir* ». C'est l'adverbe « *désormais* » que M. Madiran conteste. Il rappelle, dans un article publié mercredi 17 septembre dans son quotidien, qu'un « *chef d'Etat* », « *au XXe siècle* », avait déjà fait la même analyse et cite celui-ci : « *Le travail des Français est la ressource suprême de la patrie. Le capitalisme international et le socialisme international qui l'ont exploité ont été d'autant plus funestes que, s'opposant l'un à l'autre en apparence, ils se ménageaient l'un l'autre en secret. Nous ne souffrirons plus leur ténébreuse alliance.* » M. Madiran omet cependant de donner le nom de ce chef d'Etat. Il s'agit en fait du maréchal Pétain. L'extrait cité provient de l'appel du 11 juillet 1940. L'Assemblée nationale l'avait, la veille, investi des pleins pouvoirs « *exécutif et législatif* ».

GROUPE PARIBAS

Résultat net au 1er semestre 4,2 milliards de francs.

Résultats semestriels en millions de francs	
1995	609
1996	4 042
1997	4 222

38,40 francs
Résultat net par action

8,7 %
Ratio Cooke Tier One

Plus-values latentes en milliards de francs	
1995	8,8
1996	10,1
1997	14,4

Le Groupe Paribas enregistre une hausse de son résultat net part du Groupe, qui atteint 4,2 milliards de francs contre 4 milliards de francs au premier semestre 1996.

Le Groupe Paribas est désormais clairement centré sur ses deux pôles d'activités, la Banque d'affaires internationale et les Services financiers spécialisés, après l'achèvement de la cession des activités de banque de détail (Banque Continentale du Luxembourg, Banque Ottomane, Crédit du Nord, Paribas Belgique, Paribas Hollande, Paribas Pacifique et Paribas Polynésie).
Hors activités de banque de détail cédées, ou en cours de cession, le résultat net s'établit à 3,4 milliards de francs, en progression de 13 % au premier semestre 1997.
La structure financière de Paribas est renforcée, son ratio Cooke Tier One s'élève à 8,7 %. L'actif net estimé au 30 juin atteint 59,9 milliards de francs, soit 545 francs par action.

La Banque d'affaires internationale

Banque Paribas : une rentabilité des activités opérationnelles de 15 %
Les revenus des activités de la Banque Paribas progressent de 17 % et le résultat net s'élève à 1,2 milliard de francs. En parallèle, la Banque renforce ses équipes pour répondre à l'accroissement de ses activités.

Paribas Affaires Industrielles : une récurrence confirmée des résultats
La contribution de PAI au résultat net du Groupe s'établit à 1,8 milliard de francs.
La réserve de plus-values latentes s'élève à 14,4 milliards de francs, soit une hausse de 34,6 % depuis le 31 décembre 1996.

Les Services financiers spécialisés

La Compagnie Bancaire : une rentabilité conforme aux objectifs 1997 de 10 %
La croissance des activités opérationnelles se poursuit. Le résultat s'établit à 588 millions de francs.

Le Groupe Paribas poursuit sa stratégie de spécialisation dans des secteurs d'activité en croissance et continue d'investir pour assurer le développement de ses métiers.

Dans chacun des secteurs où il opère, le Groupe Paribas a pour ambition de figurer parmi les 10 meilleures banques mondiales en l'an 2000. Il veut assurer à ses actionnaires *une rentabilité forte (15 %), récurrente et une croissance régulière des résultats.*

PARIBAS ACTIONNAIRE

3, rue d'Antin, 75002 Paris Tél. vert : 0 800 05 17 88 | 3616 code Cliff (2,19 F la minute) | Internet : http://www.paribas.com

Budget : Matignon « regrette la diffusion d'informations prématurées »

LE CABINET DU PREMIER MINISTRE a assuré, jeudi 18 septembre, que les mesures fiscales du projet de loi de finances 1998 n'étaient « *pas arrêtées à ce jour* ». Cette réaction fait suite à la publication par *Le Monde* (daté du 19 septembre) des dernières mesures fiscales envisagées par le gouvernement, concernant en particulier la mise à contribution de certains établissements publics ou plusieurs dispositifs concernant l'impôt sur le revenu. Le porte-parole du premier ministre, Manuel Valls, a indiqué que « *Matignon regrette la diffusion d'informations prématurées qui nuisent au travail gouvernemental et notamment au rôle du Parlement* ».

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : Lionel Jospin continue à bénéficier d'une confiance en hausse.** Selon un sondage réalisé par Ipsos, les 12 et 13 septembre, auprès de 962 personnes et publié par *Le Point* (daté du 20 septembre), le premier ministre recueille 58 % d'avis favorables – en hausse de 4 points depuis août et de 14 points depuis juin –, contre 32 % d'opinions négatives (en hausse de 2 points). Le président de la République, Jacques Chirac, plafonne à 46 % de bonnes opinions (en baisse de 1 point), contre 44 % d'opinions défavorables (en hausse de 2 points).

■ **MARIGNANE : Raymond Lecler, ancien directeur de cabinet de Daniel Simonpieri (FN)**, maire de Marignane (Bouches-du-Rhône), a été exclu, jeudi 18 septembre, du Front national « *pour félonie* », selon un communiqué du service de presse de Jean-Marie Le Pen. M. Lecler s'était déclaré « *totalement trahi et écœuré* » par les pratiques du maire, qu'il accuse d'avoir fait régler des frais personnels par la mairie. M. Simonpieri a annoncé qu'il portait plainte contre lui.

■ **PRS : Bernard Kouchner, le secrétaire d'Etat à la santé, a informé Jean-Michel Baylet**, président du Parti Radical-Socialiste, de sa décision de démissionner de ses fonctions de porte-parole du parti, en raison de ses obligations gouvernementales.

■ **VERTS : Noël Mamère, le maire de Bègles, a annoncé**, jeudi 18 septembre sur RMC, qu'il rejoindrait les Verts d'ici à la fin de l'année. Pour le député écologiste de Gironde, élu sur le contingent des Verts dans le cadre de l'accord signé avec le PS, « *le choix qui a été fait par la majorité des Verts [...] a réussi* ».

■ **SYNDICATS : Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, a jugé** « *utile* », jeudi 18 septembre à Toulouse, la précision de Lionel Jospin, sur la durée du travail « *surtout s'il veut préciser que la réduction de la durée du travail doit envers et contre tout être mise au service de l'emploi* ». Exprimant sa « *crainte* » devant la position patronale, Mme Notat a estimé que Jean Gandois, président du CNPF, « *s'engage sur un mauvais terrain* ».

■ **PME : le président de la CGPME Lucien Rebuffel** a estimé, jeudi 18 septembre à l'issue d'un entretien avec la ministre de l'emploi, Martine Aubry, « *pouvoir être certain que le gouvernement [...] tiendra compte de la spécificité des petites et moyennes entreprises* », lorsque seront arrêtées les mesures de réduction du temps de travail. Reçu le même jour par Mme Aubry, Daniel Giroux, président de l'Union professionnelle artisanale (UPA) a indiqué que la « *pré-réunion* » à la conférence nationale sur l'emploi du 10 octobre se tiendra le 3 octobre.

ÉTRANGERS La commission des lois de l'Assemblée nationale a entendu, jeudi 18 septembre, l'universitaire Patrick Weil, auteur du rapport qui a servi de base aux projets de loi sur l'immigration et la nationalité. ● DÉPUTÉS de la majorité et de l'opposition ont exprimé de profonds désaccords, le PCF et les Verts menaçant même de saisir le Conseil constitutionnel sur l'allongement de la durée de rétention administrative. ● LES ASSOCIATIONS affinent leurs argumentaires contre le projet de M. Chevènement. Jean Costil, responsable de la Cimade, réclame un *« changement de logique »*. *« Ce n'est malheureusement pas à l'ordre du jour »*, estime-t-il, ajoutant que le gouvernement n'a pas pris le temps d'un vrai débat. ● QUELLES SERONT les conséquences du projet Chevènement ? L'examen de quatre situations familiales permet d'en mesurer la portée.

Immigration : le projet Chevènement sous le feu des associations

Alors que la commission des lois de l'Assemblée nationale a entendu M. Weil, auteur du rapport remis à M. Jospin fin juillet, les critiques des milieux associatifs se font plus précises. Dans un entretien au « Monde », Jean Costil, responsable de la Cimade, estime que la « logique du soupçon » demeure

JEAN COSTIL, *cinquante-cinq* ans, est pasteur, responsable de la *Cimade dans la région* Rhône-Alpes. Avec le père Christian Delorme, il a organisé la grève de la faim d'avril 1981 contre les expulsions de jeunes d'origine étrangère, et la Marche des beurs de 1983. La Cimade, association d'origine protestante (Comité intermouvement auprès des évacués), vient de publier ses propositions sous l'intitulé « Pour une nouvelle législation sur les étrangers ». Comme les autres associations de défense des étrangers, Gisti (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés), Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) ou Ligue des droits de l'homme, la Cimade critique vivement le projet de loi gouvernemental sur les conditions d'entrée et de séjour.

« Votre association critique le projet de loi Chevènement et réclame un "changement de logique". De quoi s'agit-il ?

– Il faudrait cesser de considérer chaque étranger, même en situation régulière, comme un suspect. La législation actuelle est construite sur le soupçon. La France, patrie des droits de l'homme, ne considère pas l'étranger comme un *sujet* de droit commun. Nous proposons de confier la gestion des *étrangers* non pas au ministère de l'intérieur, *mais à une autorité indépendante* du pouvoir politique, un "office national des étrangers", comparable à l'Ofpra pour les réfugiés.

» La législation sur l'immigration devrait être reconstruite autour des droits fondamentaux : droit d'aller et venir, droit au respect de la vie privée et familiale, interdiction de l'expulsion de ces quasi-Français que sont les étrangers nés en France *et qui y vivent depuis* toujours, droit à la nationalité dès la naissance sur le sol français. Ce n'est malheureusement pas à l'ordre du jour.

– Ne voyez-vous pas une contradiction entre ces propositions, qui heurtent une large partie de l'opinion, et votre désir d'un apaisement du débat sur l'immigration ?

– La majorité des électeurs ont *voté pour des partis qui promettaient* l'abrogation des lois Pasqua-*Debré ! S'est*-on autant soucié de l'opinion pour reconnaître le droit à l'avortement ou abolir la peine de mort ? En matière d'immigration aussi, il faut cesser de tout suspendre au blocage d'une minorité de Français xénophobes. C'est sous cette pression que, depuis vingt ans, on est arrivé à la confusion législative actuelle sans pour autant résoudre le problème politique des *étrangers*.

– Le projet de M. Chevènement n'est-il pas, en partie, construit sur les principes que vous défendez, en particulier le droit au respect de la vie privée et de la vie familiale ?

– C'est exact. Mais il ne s'agit pas d'un choix, plutôt d'une contrainte liée au respect par la France de la Convention européenne des droits de l'homme qu'elle a *signée. Ce sont les tribu*naux qui, en censurant l'administration au nom du respect de la vie familiale, ont obligé M. Pasqua, puis M. Debré à régulariser certaines catégories d'étrangers comme les parents d'enfants français. Le gouvernement actuel ne fait qu'en prendre acte.

– Le projet actuel ne va t-il pas nettement plus loin en créant un titre de séjour spécifique destiné à concrétiser ce droit ?

– La multiplication des voies d'accès à un titre de séjour et de travail d'un an renouvelable pour éviter les déchirements personnels et familiaux est une avancée. Mais la plupart des personnes concernées sont destinées à s'installer définitivement en France. Il aurait été plus habile d'alléger la procédure en leur délivrant directement des cartes de dix ans.

– Vous recevez de nombreux *étrangers dans votre permanence* juridique. Estimez-vous que des impasses subsisteront après l'adoption de l'actuel projet de loi ?

– L'accès plus libéral au titre de séjour ne concerne ni les Algériens ni les Tunisiens, qui sont régis par des accords bilatéraux beaucoup moins favorables. Le gouvernement semble avoir oublié ce détail ! D'autres blocages continueront pour l'entrée en France : le projet va *obliger les consulats à motiver* leurs refus de délivrer un visa aux étrangers *liés familialement* à des Français, sans pour autant créer une voie de recours efficace. Vont donc se perpétuer des situations désespérantes comme celle de ces femmes françaises dont les maris se voient refuser depuis plusieurs années le visa de long séjour indispensable à leur vie commune en France.

» Le ministre nous répond qu'il donnera " *des directives* ". Autant dire que le pouvoir va rester à l'administration. Même absurdité à propos de la " *double peine* ", c'est-à-dire de l'expulsion de délinquants étrangers qui ont déjà " payé " en prison et ont toute leur famille en France. Sur ce point, les dispositions draconiennes de la loi Pasqua demeurent. La loi Joxe, au moins, exigeait un cumul de circonstances très graves pour expulser.

– En l'état, le projet Chevènement est-il, selon vous, amendable ?

– Evidemment. Il faudrait supprimer les *visas d'entrée, pour revenir* à la situation d'avant 1986 ou, au *minimum*, délivrer automatiquement un visa aux catégories d'étrangers à qui la loi attribue automatiquement un titre de séjour, et à ceux qui ont obtenu un certificat d'hébergement signé par un préfet.

– Le gouvernement escompte un consensus politique sur l'immigration. Une telle perspective ne vaut-elle pas quelques concessions ?

– Si certains ténors de la droite *ont félicité le gouvernement pour* ses *"reniements"*, je ne crois pas qu'une *unanimité politique sur l'im*migration soit possible aujourd'hui. Au lieu de se précipiter pour rajouter une strate à l'ordonnance de 1945 et tenter un improbable rapprochement politique sur un projet faible, le gouvernement aurait mieux fait de prendre le temps d'ouvrir un large débat associant la droite et la gauche, les juristes, l'administration et les associations. Ainsi, l'immigration aurait enfin cessé d'être l'enjeu politicien pervers *qu'il est depuis quinze* ans. »

Propos recueillis par Philippe Bernard

Le PCF et les Verts souhaitent saisir le Conseil constitutionnel

AU TERME de l'audition de Patrick Weil par la commission des lois de l'Assemblée nationale, jeudi 18 septembre, chacun se félicitait de la *« sérénité »* du débat, saluant *« l'esprit constructif »* de l'universitaire, dont le rapport, remis au premier *ministre le 31 juillet*, a servi de base à l'élaboration des projets de loi sur l'immigration et la nationalité.

La *« sérénité »* affichée n'a manifestement pas exclu l'expression de profonds désaccords sur un sujet que chacun s'accorde à juger *« passionnel »*. A commencer par l'ancien président de la commission des lois Pierre Mazeaud (RPR) qui a rappelé *que « moins on légifère* [sur l'immigration] *mieux cela vaut »*. Nicole Catala (RPR, Paris) s'est demandé, à la lecture d'un rapport qui fait preuve, selon elle, d'une *« sympathie généreuse à l'égard des étrangers »*, où était passé *« l'intérêt de la France »*.

Claude Goasguen (UDF-PR, Paris) a exprimé son désaccord sur l'extension du droit d'asile aux *« combattants de la liberté »*. et sur la création d'un titre de séjour prenant en compte la *« situation personnelle et familiale »*, autant d'éléments susceptibles, selon lui, de provoquer un *« appel d'air »* en matière d'immigration. M. Mazeaud, *qui avait été* à l'origine, lors de l'examen du projet de loi Debré, du transfert du maire au préfet de la compétence en matière de certificat d'hébergement, s'est logiquement opposé au projet du gouvernement, qui entend rétablir la compétence des maires.

POLITIQUE DE QUOTAS

La majorité est aussi *« sereine »* que l'opposition. Julien Dray (PS, Essonne) a contesté de fond en comble *« l'approche »* faite par M. Weil de la question de l'immigration. Regrettant que le problème n'ait pas été traité *« en amont »*, le député de la Gauche socialiste a une nouvelle fois plaidé en faveur d'une politique de quotas qui permettrait de *« responsabiliser »* les pays d'émigration.

Jacques Brunhes (PCF, Hauts-de-Seine) a exprimé sa préférence pour une *« réécriture d'ensemble »* de l'ordonnance de 1945. Opposé à l'allongement de la durée de rétention administrative proposé par M. Weil, le maire de Gennevilliers a prévenu *que le groupe communiste envisa*geait de saisir le Conseil constitutionnel sur ce point. Donnant son accord à une telle démarche, Guy Hascoët (Verts, Nord), soucieux de supprimer toute *« suspicion »* vis-à-vis des étrangers, a réclamé l'abaissement à treize ans de l'âge d'acquisition de la nationalité ainsi que la motivation de tous les refus de visas. Le PCF et les Verts ne comptent néanmoins pas les soixante députés nécessaires pour saisir le Conseil.

Comme tous ses collègues, Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis) a salué un rapport *« constructif »*... avant d'exprimer son *« total désaccord »* avec la conception du droit du sol retenue par M. Weil. Favorable à ce que les enfants d'étrangers nés en France soient français dès leur naissance, elle s'est heurtée à l'universitaire, qui lui faisait valoir que cette solution n'avait jamais été retenue en France depuis 1789. A l'issue de l'audition, M. Goasguen a annoncé son intention de déposer, avec *ses collègues du groupe* UDF, une demande de création de *commission d'enquête sur l'appli*cation de la circulaire Chevènement autorisant certaines régularisations.

Jean-Baptiste de Montvalon

Ce que la future législation changera pour certaines familles

● **Chang N. est un Chinois de trente-cinq ans** qui vit depuis sept ans en France et travaille dans des ateliers de confection. Marié en France avec une compatriote, il a eu deux enfants, nés en région parisienne. A son arrivée, Chang N. avait demandé l'asile politique, ce *qui lui avait permis d'obtenir* une autorisation provisoire de séjour qui, à l'époque, donnait le droit de travailler. Cela n'a duré que quelques mois. Comme la plupart des Chinois, Chang s'est vu refuser le statut de réfugié politique et a plongé dans la clandestinité. Il n'est sorti de l'ombre qu'à l'automne 1996, en militant au sein du *« troisième collectif »*, où de nombreux Chinois réclament leur régularisation.

Grâce à la circulaire Chevènement et grâce à sa manie de conserver *papiers et documents*, Chang N. et sa famille viennent enfin d'obtenir des papiers. L'administration a été impressionnée par la liasse de coupons de Carte orange que Chang a produite pour prouver la réalité de son séjour en France. Mais sans cette régularisation exceptionnelle, il n'est pas certain que Chang obtiendrait la carte *« situation familiale »* instituée par le projet de loi. L'administration a tendance à estimer que la vie familiale peut être respectée par une reconduite à la frontière de l'ensemble de la famille. Rien ne dit qu'elle changerait d'avis.

● **Lakhdar A. est un quadragénaire algérien** qui a dû fuir son pays pour échapper aux persécutions des islamistes. Professeur de français dans un lycée d'Alger, il était considéré par les « barbus » comme un ami de la France. Lakhdar A. a fui, laissant femme et enfants au pays. Mais le statut de réfugié politique lui a été refusé, en vertu de la jurisprudence qui réserve ce statut aux personnes persécutées par les seules autorités étatiques de leur pays. Pourtant, la réalité de la menace pesant sur lui a été reconnue puisque le ministère de l'intérieur a fini par lui donner *l'asile territorial en* 1995. Depuis deux ans, il doit se rendre tous les trois mois à la préfecture pour obtenir la prolongation de son autorisation provisoire de séjour, titre qui ne lui donne pas le droit au travail. L'ancien professeur vit donc de la solidarité de cousins et d'amis.

Son avocate vient d'obtenir du ministère l'attribution d'une carte d'un an avec droit au travail. Cette décision préfigure le contenu libéral de la future loi sur ce point. Mais la juriste reste dubitative sur *l'efficacité des futurs* recours en cas de refus de l'asile territorial, que le projet *Chevènement* va légaliser.

● **Zohra M. a vingt-huit ans.** En 1988, elle a quitté l'Algérie pour rejoindre l'homme qu'elle venait d'épouser quelques mois plus tôt, un Français d'origine algérienne. Immédiatement, elle a obtenu une carte de résident, puis a donné naissance à deux enfants, français par leur père. Fin 1992, le mari a emmené toute la famille en Algérie, détruit les papiers de sa femme, avant de rentrer en France avec une de ses filles. Dépourvue de passeport et de carte de séjour, Mme M. s'est retrouvée bloquée en Algérie. En 1995, le divorce a été prononcé aux *torts du mari*, condamné, par défaut, à un an de prison pour destruction de document administratif. Mme M. s'est donc vu restituer son passeport, mais pas sa carte de résident.

Depuis, Zohra M. est en France et réclame le renouvellement de sa carte de séjour. En vain. La préfecture de police refuse, à cause de ses trois ans passés hors de France. Si elle est mère d'enfants français, l'administration souligne qu'elle ne subvient pas à leurs besoins. Mme M. a bien tenté d'expliquer *que l'une de ses filles était bloquée* en Algérie, faute d'autorisation du père pour entrer en France, et que la seconde était illégalement retenue par son mari, rien n'y a fait. Pour elle, le projet de loi ne prévoit aucun recours particulier.

● **Ozgul A. a dix-neuf ans.** Née à Tours, de parents turcs, elle a obtenu la nationalité française à seize ans, par manifestation de volonté. Le 16 octobre 1996, elle s'est mariée à Yesilhisar, en Turquie, avec Hasan, un jeune carossier de vingt ans. Quinze jours plus tard, Hasan a *demandé* un visa au *consulat*. Ozgul est rentrée en France, ses trois *semaines de vacances touchant* à leur fin.

Depuis, elle attend. Le visa réclamé par son mari a été rejeté par le consulat. *Pourquoi ?* Ozgul l'ignore, les refus n'étant jamais motivés. Elle a écrit à l'ambassade de France en Turquie, au ministre des affaires étrangères, et même au premier ministre. Sans résultat. La nouvelle loi devrait lui permettre de connaître les raisons du refus consulaire. Mais une éventuelle contestation devra se faire devant le Conseil d'Etat, après plusieurs *années de procédure*.

Ph. B. et N. H.



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE IB - RELATIONS EXTÉRIEURES
DIRECTION AMÉRIQUE LATINE

Appel à la présentation de candidatures dans le cadre du programme

αlfa Amérique Latine Formation Académique

pour les activités suivantes:

- Mobilité des diplômés universitaires poursuivant des études du *3ème cycle*
- Mobilité des étudiants

La présentation de candidatures est strictement limitée aux universités et aux institutions d'enseignement supérieur organisées en réseaux.

Informations et formulaires de candidature:

BAT/CEEETA
Rue Joseph II 36 - 4°
B - 1000 Bruxelles
Tel: (322) 219 04 53
Fax: (322) 219 63 84

COMMISSION EUROPÉENNE
Représentation en France
288, Boulevard Saint-Germain
F - 75007 Paris
Tel: (33 1) 40 63 38 00 Fax: (33 1) 45 56 94 17

Date limite de présentation des candidatures: 31/10/1997

Charles Pasqua refuse à nouveau de se rendre chez le juge Halphen

L'ancien ministre invoque, comme Michel Charasse, le principe de la séparation des pouvoirs

Charles Pasqua n'a pas déféré, jeudi 18 septembre, à une convocation à titre de témoin qui lui avait été adressée par le juge d'instruction Eric Halphen. Suivant l'exemple de Michel Charasse, l'ancien ministre de l'intérieur a invoqué, dans une lettre au juge, le principe consitutionnel de la séparation des pouvoirs, se référant à une loi de 1790 et à un décret de l'an III.

CHARLES PASQUA n'est pas venu. Guetté à l'entrée du palais de justice de Créteil (Val-de-Marne) par un groupe de photographes et de cameramen, l'ancien ministre de l'intérieur n'a pas déféré, jeudi 18 septembre, à la convocation qui lui avait été adressée par le juge d'instruction Eric Halphen. M. Pasqua a fait parvenir au magistrat une lettre, dans laquelle il explique les motifs de sa décision, deux mois après avoir, déjà, refusé de lui livrer davantage qu'un témoignage *« par écrit »*, pour les besoins de son enquête sur les HLM de Paris (*Le Monde* daté 20-21 juillet).

Invoquant *« un problème de droit »*, l'entourage de l'ancien ministre, actuel sénateur et président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, expliquait jeudi soir à l'Agence France-Presse que *« dès lors que l'interrogation devait porter sur le fonctionnement d'un service placé sous la responsabilité d'un ministre quand il était en exercice, il y a immixtion de l'autorité judiciaire dans les activités du pouvoir exécutif, contraire à la séparation des pouvoirs »*. Selon nos informations, le courrier de M. Pasqua se réfère précisément à une loi constitutionnelle des 16 et 24 août 1790, reprise dans les préambules des constitutions françaises successives, disposant, dans son article 13 : *« Les juges ne pourront, à peine de forfaiture, troubler de quelque manière que ce soit, les opérations des corps administratifs, ni citer devant eux des administrateurs pour raison de leurs fonctions »*. Le texte mentionne aussi un décret du 16 Fructidor an III interdisant *« aux tribunaux de connaître des actes d'administration de quelque espèce qu'ils soient »*.

Dans la lettre qu'il avait lui-même adressée à Charles Pasqua, le 17 juillet, au soir de sa *première défection, le juge Halphen avait* indiqué qu'il souhaitait « [l'] *entendre comme témoin, pour des questions concernant notamment, mais pas exclusivement,* [ses] *fonctions passées de ministre de l'intérieur »*. Toujours soucieux d'authentifier les nombreuses *« notes blanches »* attribuées à un ancien commissaire des renseignements généraux (RG), Brigitte Henri, qui lui ont été envoyées depuis des mois de façon anonyme, le magistrat désirait questionner l'ancien ministre sur la connaissance qu'il pouvait avoir eue des investigations de ce fonctionnaire, relatives à l'affaire dite des HLM de Paris, et du contenu de ses rapports, tous datés de la période durant laquelle M. Pasqua occupait ses fonctions ministérielles.

L'attitude de M. Pasqua fait écho à celle d'un autre ancien ministre, lui aussi sénateur, Michel Charasse, qui a, lui aussi, obstinément refusé de répondre à un juge d'instruction, Laurence Vichnievsky.

SIMILITUDE

Désireuse de l'interroger dans le cours de son enquête sur le financement occulte du PC, celle-ci avait vainement sollicité la levée de l'immunité parlementaire du sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, et a fini par le condamner à une amende de 10 000 francs pour refus de témoigner (*Le Monde* du 13 septembre). La similitude des réactions des deux hommes pourrait d'ailleurs traduire plus qu'une simple convergence : à en croire un proche de l'un des deux élus, MM. Charasse et Pasqua se seraient entretenus à ce sujet, au cours de la semaine écoulée.

Comparée à l'intransigence manifestée par M. Charasse – qui est allé, depuis, jusqu'à demander *« réparation »* au garde des sceaux (*Le Monde* du 18 septembre), la position de l'ancien ministre de l'intérieur est toutefois affaiblie par sa proposition initiale de répondre *« par écrit »* aux questions du juge. En outre, M. Pasqua avait autorisé, en 1994, le commissaire Henri à se rendre chez un juge d'instruction de Bourg-en-Bresse (Ain), afin d'apporter un témoignage intéressant l'enquête sur la société Maillard et Duclos. Ministre de l'intérieur dans le gouvernement d'Edouard Balladur, il n'avait alors soulevé aucun obstacle constitutionnel à la production, par la policière, de certains documents susceptibles d'étayer l'existence d'une filière de financement occulte du RPR.

Hervé Gattegno

La filiale européenne du cigarettier Philip Morris est condamnée pour une campagne publicitaire

« LA VIE est pleine de risques », proclamait la campagne publicitaire de Philip Morris Europe, publiée en pleine page dans plusieurs quotidiens français et européens en juin 1996. Visant à relativiser les risques encourus par les non-fumeurs inhalant passivement la fumée de tabac, l'encart détaillait, photographies à l'appui et grâce à un argumentaire qui se voulait scientifique, le *« risque relatif »* de la consommation quotidienne de biscuits, de lait entier et de poivre, comparé à celui lié au tabagisme passif. La parution de la campagne avait été stoppée par un jugement en référé du 25 juin 1996 pour *« trouble manifestement illicite »* (*Le Monde* du 27 juin 1996).

Saisi, en juillet et en août 1996, par le Comité national contre le tabagisme (CNCT) et par l'Union européenne des non-fumeurs, le tribunal de grande instance de Paris a condamné, dans un jugement rendu le 1er septembre 1997, la société Philip Morris Europe à verser 100 000 francs de dommages et intérêts à chacune des deux associations pour « publicité indirecte » en faveur du tabac.

Le cigarettier soutenait pour sa défense que les encarts litigieux *« avaient pour seul but de mettre en cause les idées reçues concernant la fumée de tabac dans l'air ambiant et, en utilisant des paradoxes percutants, d'inciter le lecteur à examiner les données statistiques avec recul et sens critique »*. Il niait le caractère *« incitatif »* du message, *« l'acte de fumer étant présenté comme un facteur de risque de certaines maladies humaines, ce qui serait inconciliable avec toute idée de promotion »*.

MAUVAISE FOI

Le tribunal a au contraire jugé que le message relevait plutôt de la mauvaise foi et tendait *« à accréditer (...) l'idée que l'inhalation de la fumée du tabac présente dans l'air ambiant est moins nocive que la consommation quotidienne d'autres produits courants »*. Le fait que le tabagisme passif soit considéré comme un facteur de risque de cancer ne constituait en outre *« que la caution d'une démarche qui, en banalisant et minimisant considérablement les effets du tabagisme,* [incitait] *en réalité le consommateur à ne pas se détourner davantage du tabac que du lait ou des biscuits (...). »*

Le tribunal a enfin tenu à pointer *« un comportement fautif (...) générateur d'un préjudice pour l'ensemble des non-fumeurs »*, qui, *« grâce aux moyens financiers d'une grande firme américaine pouvant recourir à l'utilisation massive des médias »*, est venu *« contrecarrer les efforts faits par de simples associations pour sensibiliser l'opinion sur un risque réel pour la santé »*.

Laurence Folléa

Une nouvelle affaire cannoise implique Michel Mouillot

Deux mandats d'amener ont été délivrés contre un ancien dirigeant de la SDBO et l'ancien président de l'AS Cannes

NICE
de notre correspondant

Le juge d'instruction de Grasse (Alpes-Maritimes) Jean-Pierre Murciano a délivré, jeudi 18 septembre, deux mandats d'amener dans le cadre d'une nouvelle affaire cannoise : l'un, pour abus de confiance, concerne l'ancien président de la Société de banque occidentale (SDBO), Michel Gallot ; l'autre, pour recel d'abus de confiance, vise l'ancien président du club de football AS Cannes, Alain Pedretti. Après avoir été gardés à vue dans les locaux de la police judiciaire parisienne, les deux hommes seront présentés au juge Murciano dans les quatre jours qui viennent.

Cette nouvelle affaire concerne une plus-value sur la vente d'un terrain, réalisée grâce à la bienveillance de l'ancien maire de Cannes (UDF-PR), Michel Mouillot, et le financement à fonds perdus de deux transactions par la SDBO, une ancienne filiale du Crédit lyonnais, dont la perte peut se chiffrer à plus de 200 millions de francs. L'enquête avait débutée à partir d'une lettre de la SDBO trouvée au cours des investigations judiciaires sur les conditions d'achat par M. Mouillot de sa villa de Tourtour (Var). Dans ce courrier, la filiale du Crédit lyonnais demandait à la Banque Colbert d'accorder à M. Mouillot un prêt à un taux préférentiel de 1,8 million de francs. La SDBO justifiait cette faveur par les informations fournies sur la création d'une ZAC, et la promesse d'obtenir un COS (coefficient d'occupation des sols) privilégié.

Le terrain, de plus de 5 hectares, se situe sur Cannes Ouest, en plein cœur d'un vaste projet d'extension de la ville confié à la Semcad, la société d'économie mixte chargée de l'aménagement de Cannes. La première transaction était intervenue en 1989, lorsque la CNBI, société qui entretient et répare les wagons de la SNCF, avait vendue le terrain à une société en participation constituée par trois actionnaires : l'OFI (Occidentale financière immobilier), Alain Pedretti, et Montrouge Investissements, une société domiciliée dans les Hauts-de-Seine. Le montant de la transaction – 44 millions de francs – avait été intégralement financé par un prêt de la SDBO.

En juillet 1991, la procédure de ZAC avait été adoptée par le conseil municipal de Cannes. Une société en nom collectif, Cannes-Roubine, avait racheté le terrain pour 165 millions. La SDBO avait de nouveau financé intégralement l'achat et elle dut encore débourser 120 millions pour des frais financiers et des honoraires. Le bénéfice de la transaction – 121 millions – fut partagé entre les trois actionnaires.

PROCÉDURE STOPPÉE

La procédure de ZAC fut ensuite stoppée, le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme ayant été annulé à cause de la loi littoral et de la classification en zone inondable d'une partie des terrains concernés par le projet d'extension de la ville. L'opération immobilière ne se fit donc jamais et la SDBO enregistra une perte nette. Quant au terrain, son prix est évalué aujourd'hui à 18 millions de francs.

Les enquêteurs reprochent à M. Gallot la légèreté avec laquelle il aurait accordé les deux prêts. Quant à M. Pedretti, il aurait retiré de la double opération un bénéfice de 40 millions : il est entré pour 500 francs dans la société en participation qui a réalisé le premier achat et aurait partagé avec les deux autres actionnaires le bénéfice de 121 millions tiré de la revente à Cannes-Roubine. Avant de se fâcher avec lui, M. Pedretti était un proche de M. Mouillot. Groom au Ritz ou clown de cirque, son habileté et son entregent lui ont permis de faire fortune comme marchand de biens. Personne ne le connaissait à Cannes jusqu'au jour où M. Mouillot, en décembre 1989, l'a propulsé à la présidence du club de football. Durant trois saisons, il a permis à l'AS Cannes de gonfler son budget et d'accéder au niveau européen.

Sous le coup de trois mises en examen pour corruption passive, Michel Mouillot est toujours incarcéré à l'hôpital Pasteur à Nice. Jeudi après-midi, il a participé, au tribunal de Grasse, sur une civière, à une confrontation avec les dirigeants du groupe Noga-Hilton, qui l'ont accusé de pots-de-vin concernant le casino Riviera.

Jean-Pierre Laborde

Le Monde

Il n'y a pas de jour pour chercher un emploi.

Mais il y a un seul jour pour en trouver : c'est le mardi.*

C'est dans Le Monde.

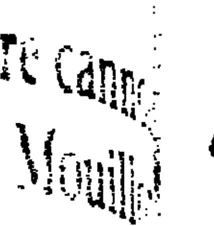
Le Monde INITIATIVES — Demandez-le à votre marchand de journaux
Un supplément de 30 pages avec Le Monde daté mercredi*

Le Carnet du Monde
POUR VOS HEUREUX ÉVÉNEMENTS
NAISSANCES, MARIAGES
70 F la ligne hors taxes
☎ 01.42.17.39.80
01.42.17.38.42

DETAILLANT GROSSISTE
MATELAS & SOMMIERS
CANAPES SALONS CLIC-CLAC
MOBECO
01 42 08 71 00

"GRAND JURY" RTL-Le Monde
FRANÇOIS HOLLANDE
ANIMÉ PAR RICHARD ARZT
AVEC MICHEL NOBLECOURT (LE MONDE)
ET BÉATRICE HADJAJE (RTL)
DIMANCHE 18 H 30
RTL
DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9





Des membres du FN poursuivis pour « provocation à la discrimination raciale »

Le Front national dénonce la « partialité » du procureur

DEUX CENTS sympathisants du Front national (FN), avec à leur tête Jean-Yves Le Gallou, le président du groupe FN au conseil régional d'Ile-de-France, ont manifesté, jeudi 18 septembre dans l'après-midi, devant le tribunal de grande instance de Versailles (Yvelines). Avant que ne comparaissent trois responsables du parti d'extrême droite poursuivis pour *« provocation à la discrimination »*, ils entendaient protester contre la *« chasse à l'homme judiciaire »* dont seraient victimes les militants et candidats du FN. Sous une banderole proclamant : *« Liberté d'expression, priorité du FN »*, M. Le Gallou, entouré d'une douzaine de conseillers régionaux de son groupe, a dénoncé la *« politique discriminatoire du parquet de Versailles »*, mettant violemment en cause la *« partialité »* du procureur de la République, Yves Colleu, dont le nom a été hué par les manifestants.

La colère du président du groupe FN au conseil régional trouve son origine dans les trois procédures diligentées par le parquet de Versailles, à l'automne 1996, contre des membres du Front national pour des écrits ayant trait au problème de l'immigration. Le 4 septembre 1997, Antoinette Martinet, conseillère municipale (FN) de Maisons-Laffitte (Yvelines), était venue répondre devant la 5e chambre du tribunal correctionnel d'une tribune libre, parue dans le journal municipal de sa commune, dans laquelle elle qualifiait, sans les nommer, les sans-papiers de Saint-Bernard de *« nègres venus de partout »*. Lors de l'audience, le ministère public avait requis une peine de prison avec sursis allant de *« trois jours à trois mois »*, assortie d'une peine d'inéligibilité de cinq ans. Le tribunal se prononcera sur son cas dans les prochains jours.

JOURNAL DE CAMPAGNE

Le parquet s'est également intéressé au journal de campagne de Marie-Chantal Delmas, candidate (FN) à l'élection municipale d'octobre 1996 au Chesnay, et à un tract distribué à la même époque devant un lycée de Versailles. Deux documents qui, selon le parquet, sont une *« provocation à la discrimination raciale »*. Jeudi 18 septembre, les magistrats de la 5e chambre se sont tout d'abord penchés sur le journal de campagne de Mme Delmas, un supplément de *Français d'abord*, le magazine édité par le Front national et dont Yann Maréchal, la fille de Jean-Marie Le Pen, est la directrice de la publication. Elle comparaîtra d'ailleurs à ce titre devant les juges. Dans cette brochure, un encadré proclame : *« Immigration : la situation se dégrade »*, et dénonce la *« pression de l'immigration sur la ville »*, et l'arrivée de *« familles étrangères des villes proches »*. Une affirmation qui, pour Mme Delmas et Mme Maréchal, *« n'est pas une provocation à la haine raciale »*, mais relève plus, comme le notera leur avocat, Me Georges-Paul Wagner, du *« constat »*.

INÉLIGIBILITÉ RÉCLAMÉE

Appelé à témoigner, M. Le Gallou a souhaité que l'*« idéologie antiraciste »* n'empêche pas la *« liberté d'expression »*, tout en se demandant *« si aujourd'hui, en France, le juge est le chien de garde de l'idéologie dominante ou le défenseur des libertés »*. Une interrogation qui a laissé de marbre le premier procureur adjoint, Jacques Hossaert, pour qui l'encadré du journal de campagne constitue bien une *« provocation »*. Après s'être porté au secours du procureur Yves Colleu, en affirmant avoir diligenté lui-même les poursuites dénoncées par le FN, il a demandé au tribunal de condamner Mmes Delmas et Maréchal à une peine *« symbolique d'emprisonnement avec sursis »*, en laissant au tribunal le soin d'apprécier le quantum et le montant de l'amende qui l'accompagne. Il a surtout réclamé des peines d'inéligibilité de cinq ans contre elles.

Leur défenseur a, lui, plaidé la relaxe pour ses clientes et pour Jacques Lecaillon, le secrétaire départemental du FN. Ce dernier était poursuivi pour *« provocation à la discrimination raciale »* pour un tract dont il s'est dit n'être *« ni le directeur de la publication, ni l'auteur, ni le distributeur »* et qui avait été diffusé, à l'automne 1996, devant un lycée de Versailles. Ce document reprenait un article paru en dernière page du numéro de juin 1996 de *Français d'abord*. Il annonçait en titre : *« Chaque année, 1,5 million de délits et de crimes du fait de l'immigration. »*

A la barre, le responsable lepéniste des Yvelines a expliqué qu'il n'était pas l'*« instigateur »* de ce document. Il a toutefois précisé qu'il pouvait *« souscrire à ce constat »*. Le premier procureur adjoint a réclamé contre lui la même peine que pour Mmes Delmas et Maréchal.

Jugement, le 9 octobre.

Jean-Claude Pierrette

Plusieurs syndicats de policiers protestent contre le rapport Le Roux sur la sécurité

Le ministre de l'intérieur annoncera, le 25 septembre, un premier train de mesures

Consacré à *« une politique de sécurité au plus près des citoyens »*, le rapport de Bruno Le Roux, député (PS) de Seine-Saint-Denis, a été accueilli de manière contrastée dans les rangs policiers. Tout en se démarquant du contenu du rapport, qui est allé au-delà des objectifs assignés par le ministère de l'intérieur au parlementaire en mission, M. Chevènement entend mener à bien les réformes qu'il a annoncées.

ALORS QUE les syndicats policiers ont diversement accueilli le rapport du député socialiste de Seine-Saint-Denis, Bruno Le Roux, sur *« une politique de sécurité au plus près des citoyens »*, le ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement s'en est démarqué tout en rappelant le calendrier du processus de réforme qu'il a engagé pour aller dans le sens d'une *« police de proximité »* (*Le Monde* du 19 septembre).

Dans le camp des mécontents, une soixantaine d'adhérents du SGP-CUP (majoritaire chez les gardiens de la paix et gradés de la police parisienne) se sont rassemblés devant la mairie du député et maire d'Epinay, jeudi 18 septembre, pour protester contre les mesures du rapport préconisant un redéploiement de 10 000 policiers vers les quartiers en difficulté. Une cinquantaine de fonctionnaires des Services techniques de la préfecture de police de Paris se sont symboliquement regroupés dans la rue, afin de manifester, eux aussi, leur opposition.

Majoritaire chez les policiers en tenue de province, le SNPT a préféré mettre l'accent sur la création des 35 000 emplois-jeunes pour la sécurité annoncés par le gouvernement. Compte tenu des nombreux départs en retraite attendus dans la police au cours des prochaines années, le syndicat a jugé *« nécessaire un vaste redéploiement d'effectifs »*, sans se prononcer sur le niveau des mutations vers les quartiers difficiles qui devront l'accompagner.

« REDÉPLOIEMENT »

La FASP a considéré que le rapport pose *« de bonnes questions pour adapter le monde policier à l'évolution de la société »*. Quoiqu'affaiblie par la procédure de liquidation judiciaire dans laquelle elle est engagée, la FASP s'est dite prête *« au débat »*. Majoritaire chez les policiers en civil, le SNOP s'est déclaré *« favorable aux emplois-jeunes »*, à condition que les futurs adjoints de sécurité ne soient pas armés, tout en affirmant que le *« redéploiement des policiers préconisé par le rapport Le Roux va dans le bon sens »*.

Le ministre de l'intérieur a, de son côté, continué d'inscrire son action dans le prolongement des deux axes définis par Lionel Jospin – les *« 35 000 emplois de sécurité »* et les *« contrats locaux de sécurité »* – dans sa déclaration de politique générale du 19 juin. S'exprimant devant l'assemblée des présidents de conseils généraux, jeudi à Nice, M. Chevènement a souligné que son objectif est de *« garantir la sécurité pour tous et partout »*. Avec le projet de loi favorisant la création de 35 000 emplois de jeunes, a-t-il ajouté, *« l'Etat s'est mis en ordre de bataille »*.

Prenant, toutefois, ses distances avec le rapport *« confié par le gouvernement dans le cadre d'une mission sur les nouveaux emplois de sécurité »* à M. Le Roux et *« rendu public »* par le député, le ministère s'est contenté de rappeler que M. Chevènement a défini *« les orientations d'une politique de sécurité dans une communication présentée au conseil des ministres »*, le 10 septembre. *« C'est sur cette base que se poursuit la réflexion de tous les ministres concernés par la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité de proximité »*, a ajouté la Place Beauvau.

La communication de M. Chevènement au conseil des ministres était, il est vrai, d'une portée beaucoup plus générale que le rapport dans lequel M. Le Roux a chiffré, par le détail, les effectifs de 10 000 policiers qui devront être, selon lui, redéployés vers des missions de voie publique dans les quartiers en difficulté. *« Un redéploiement des effectifs sera engagé afin de renforcer l'action de la police dans les zones prioritaires et sur les missions essentielles et faciliter la mise en œuvre de ces contrats »*, avait simplement indiqué M. Chevènement devant le conseil des ministres.

Pour le reste, le ministre renvoie au calendrier qu'il a précédemment annoncé : *« Les premières mesures de cette politique seront présentées le 25 septembre aux préfets, le 26 septembre aux responsables des services actifs de police, et le 29 septembre aux organisations syndicales représentatives »*.

Erich Inciyan



+ 44 % en 1 an, + 85 % en 3 ans, + 172 % en 5 ans* :

quelle que soit la durée, AXA Europe Actions est une des Sicav les plus performantes dans sa catégorie.

En choisissant la régularité d'AXA Europe Actions, Sicav d'actions européennes :
- *vous profitez de la puissance et de l'expertise du 2ème gestionnaire d'actifs au monde (Groupe AXA-UAP),*
- vous investissez dans des places boursières européennes à fort potentiel,
- vous bénéficiez de l'expertise des gestionnaires d'AXA sur les marchés actions,
- vous disposez d'un conseil et d'un service privilégié.

Pour souscrire dès aujourd'hui ou obtenir plus de renseignements :
Téléphone : 01 40 75 73 90
Télécopie : 01 40 75 73 18



ASSET MANAGEMENT
Allez-y **nous nous engageons**

SDDP CORPORATE

* source Micropal au 29 août 1997

Je souhaite recevoir sans engagement de ma part une documentation sur AXA Europe Actions

Nom .... Prénom ....
Adresse ....
Code Postal .... Ville ....
Tél. Dom. .... Tél. Bur. ....

MON - 20/09/97

A compléter et renvoyer à AXA Asset Management, Service des Placements, 16, avenue Matignon, 75008 Paris.

Des fromages de Normandie provoquent une épidémie de listériose

QUINZE CAS de listériose provoqués par la consommation de fromages de Normandie ont été détectés, depuis avril, en France, grâce à une enquête du Réseau national de santé publique et de l'Institut Pasteur. L'épidémie a entraîné un avortement provoqué et l'accouchement prématuré d'un enfant mort-né. A l'origine de l'épidémie, selon le secrétariat d'Etat à la santé, la petite fromagerie Quesney, qui fabrique du livarot, du pont-l'évêque et du pavé d'Auge, à Sainte-Marguerite-de-Viette (Calvados). Sa fermeture a été décidée, ainsi que le retrait du marché de tous ses produits. Les pouvoirs publics demandent également à toute personne qui disposerait encore des fromages de cette marque de ne pas les consommer. La *Listeria monocytogenese* est une bactérie qui peut être grave pour les femmes enceintes (risque vital pour leur foetus ou le nouveau-né), chez les sujets dont les défenses immunitaires sont insuffisantes et chez les personnes âgées. La listériose avait provoqué des alertes épidémiques en 1995 (17 cas), 1993 (39 cas), et en 1991-1992 (272 cas).

■ **JUSTICE : l'homme d'affaires français Patrick Campion, également connu sous le nom d'Arnauld de Poligny, a été relâché par les services américains de l'immigration,** qui l'avaient placé en rétention administrative, mercredi 17 septembre, à l'aéroport de Miami. M. Campion, quarante-sept ans, est reparti vers son domicile des Bahamas. Il fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par un juge français pour *« soustraction d'enfants »*. Interrogé par *Le Monde*, M. Campion a déclaré : *« Je reviendrai en France lorsque j'aurai la chance d'avoir enfin un procès équitable pour obtenir la garde de mes enfants. »*

■ **NUCLÉAIRE : la Cogema a engagé, jeudi 18 septembre,** une procédure d'urgence en référé en vue d'interdire à Greenpeace de s'approcher de la canalisation sous-marine d'effluents radioactifs de son usine de retraitement de la Hague (Manche). Cette demande d'interdiction serait assortie d'une amende de 500 000 francs par infraction. La Cogema a dû stopper les travaux de détartrage de la canalisation, qui avaient entraîné la dispersion de dizaines de kilogrammes de déchets radioactifs – un incident qualifié de *« faute »* par Dominique Voynet, ministre de l'environnement.

DISPARITIONS

Leon Edel

Une vie et une œuvre au service de Henry James

LE CRITIQUE AMÉRICAIN Leon Edel est mort le 5 septembre à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. C'est un hasard contraire qui a décidé de l'orientation de sa carrière. Il avait à peine vingt ans, en 1927, lorsqu'il se vit refuser par le McGill University de Montréal un sujet de thèse sur James Joyce, ou, à défaut, sur Virginia Woolf ou Dorothy Richardson. On lui avait objecté que les règlements universitaires s'opposaient à l'enregistrement d'une étude sur un auteur vivant, et suggéré de s'intéresser à un écrivain mort depuis une dizaine d'années, par certains aspects précurseur de Joyce et de Woolf: Henry James. Leon Edel ne connaissait presque rien de James. Cette ignorance à combler fut le point de départ d'une des œuvres critiques les plus considérables du vingtième siècle.

Sa thèse achevée, il obtint une bourse pour préparer un doctorat de lettres à la Sorbonne. Sa thèse principale porta sur le théâtre de James – *Les Années dramatiques* –, et sa thèse complémentaire sur les fameuses préfaces de ce qu'on appelle la New York Edition des romans et nouvelles. Après sa soutenance, en 1931, il songea à établir une édition des pièces de James, avec l'accord du neveu et exécuteur testamentaire de l'écrivain, Harry. En 1937, il put consulter les papiers de James conservés à la bibliothèque de Harvard, où il découvrit entre autres les *Carnets de travail*, si instructifs sur les techniques d'une création hors du commun. Il poursuivit ses études jamesiennes en Europe. Au moment de la déclaration de guerre, il rentra aux Etats-Unis, rejoignit les forces armées en 1943 et resta dans l'armée jusqu'en 1947. Cette année-là, Les *Carnets* furent publiés à Harvard, et l'intérêt qu'ils soulevèrent décida Leon Edel à se lancer pleinement dans l'entreprise de sa vie. Il publia le théâtre complet en 1949, puis passa contrat avec Lippincott en Amérique et Hart-Davis en Angleterre pour une biographie, qui devait paraître en cinq volumes à partir de 1953.

Cette *Life of Henry James*, qui est peut-être le plus beau monument biographique et critique jamais élevé à un écrivain, suscita certaines réticences. La méthode de Leon Edel était en partie traditionnellement anglo-saxonne, en ce qu'elle se fondait sur une documentation scrupuleuse et n'avançait rien qui ne fût avéré, mais il y avait quelque chose de neuf dans les liens quasi psychanalytiques qu'il établissait entre la vie et l'oeuvre, en mettant l'accent sur la féminité de James et sur ses rapports affectifs conflictuels avec son frère aîné, William, le philosophe du pragmatisme. La création était essentiellement présentée comme un besoin psychique de l'auteur de sonder, d'affirmer, de synthétiser et de « convertir » littérairement sa vie et sa personnalité. Cependant, l'impact de cette somme exceptionnelle, dont il a fait paraître par la suite une version abrégée (traduite au Seuil en 1990 par André Müller, sous le titre de *Henry James, une vie*), fut indubitable. L'oeuvre de James, malgré son prestige, était peut-être assez méconnue, et nul doute que ce portrait en pied d'un génie dans son époque, que cette restitution rigoureuse, pénétrante et intense a attiré de nouveaux lecteurs et, mieux encore, a ouvert la voie à de nouveaux jamesiens dans le monde entier – d'autant plus que Leon Edel s'est inlassablement occupé de rééditions, dont celles des *Nouvelles complètes* en douze volumes, dans les années 60, et de la *Correspondance* en quatre volumes, de 1974 à 1984.

Tout James, certes, n'est pas révélé dans la biographie d'Edel et d'autres approches plus « textuelles », comme celle des remarquables essais d'Adeline Tintner, ont donné des résultats passionnants. Mais ce sont des compléments, qui ne mettent nullement en cause la validité de ce qui restera une référence absolue.

Couvert d'honneurs, Leon Edel s'était fixé à Honolulu. Dans cet éloignement exotique, il demeurait proche de tous ceux qui sollicitaient ses encouragements et son inépuisable érudition. Nous pouvons témoigner qu'il répondait ponctuellement à la moindre demande de conseil ou de renseignement. Et ceux qui ont eu la faveur de lui être présenté gardent le souvenir d'un vieux monsieur très « jamesien » dans son extrême courtoisie, et qui savait probablement qu'il avait, plus que transmis, créé le relais de la pérennité d'une des oeuvres cruciales de la littérature universelle.

Jean Pavans

Marcel Guaffi

Un compagnon de la Libération

MARCEL GUAFFI, compagnon de la Libération, est mort, mardi 16 septembre, à Paris, dans sa quatre-vingtième année.

Né le 15 août 1918 au Puy (Haute-Loire), Marcel Guaffi, engagé volontaire dans la marine en 1934, rallie les Forces françaises libres (FFL) *dès le 5 juillet 1940*, au camp de Collingwood (Angleterre). Il participera, avec le 1er bataillon de fusiliers-marins, devenu ensuite 1er régiment, à toutes les campagnes de la France libre. *Il sera à Dakar*, au Gabon, en Syrie, puis en Libye, où il s'illustre dans les combats de Bir Hakeim et El Alamein, en 1942, contre les troupes du futur maréchal Erwin Rommel.

Marcel Guaffi prend part ensuite aux opérations de Tripolitaine, de Tunisie et d'Italie. Pendant l'attaque du 12 mai 1944 sur le Garigliano, il est blessé et fait prisonnier. *Mais il* réussira à s'échapper dès le lendemain et à ramener deux prisonniers allemands chez les alliés.

Le 16 août 1944, le maître-fusilier *Guaffi débarque* en Provence. Il sera l'un des principaux artisans de la prise de Frédéric-Fontaine (Haute-Saône) et de la capture de cent quarante prisonniers *allemands. A la* mi-janvier 1945, il contribue au succès des opérations entreprises dans les bois de Benfeld (Bas-Rhin), où l'infanterie allemande s'était retranchée. *Il sera fait* compagnon de la Libération le 20 janvier 1946, au titre du 1er régiment de fusiliers-marins, et aura le grade de premier-maître dans la marine.

Après la guerre, Marcel Guaffi devient cadre administratif dans une agence de publicité. Il sera néanmoins « rappelé volontaire », durant seize mois, en Algérie. Puis *il exercera des fonctions d'inspec*teur de fabrication dans plusieurs entreprises jusqu'en 1981.

Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 (avec cinq citations), de *la médaille de la Résistance*, de la médaille militaire et de la médaille des évadés, Marcel Guaffi était officier de la Légion d'honneur.

Jacques Isnard

■ *FRANÇOIS AUBOUX*, musicien et spécialiste des musiques d'Inde du Nord, est décédé mardi 9 septembre à l'hôpital d'Aubervilliers, des suites d'une crise cardiaque. *Il était* âgé de de cinquante-cinq ans. Il a largement contribué à la connaissance de la musique indienne en France, par l'organisation de concerts et par ses articles, notamment pour *Libération*. De grands musiciens comme Ravi Shankar (sitar), Amjad Aji Khan (sarod), Girija Devi (chant), dont il était l'intime, lui avaient permis d'apprendre cette musique réputée difficile et de perfectionner son jeu de sitar. Producteur à France-Musique de 1976 à 1980 pour la musique de *l'Inde, il était également conseil*ler artistique de la collection Ocora Radio-France et du Théâtre de la Ville dans ce domaine. François Auboux avait *participé à des créations de mu*sique contemporaine, avec des membres des Percussions de Strasbourg, et poétiques, à la Maison de la poésie et au Petit *Odéon. Passionné d'informa*tique musicale, ce chercheur tentait d'intégrer dans ses compositions des instruments et concepts indiens dans des arran*gements contemporains.*

NOMINATIONS

EDUCATION NATIONALE

Jérôme Chapuisat a été nommé recteur *de l'académie* de Montpellier lors du conseil des ministres du 17 septembre en remplacement de Pierre Ferrari, à ce poste depuis mai 1996. **Jean-Paul de Gaudemar**, recteur de l'académie de Strasbourg, a été nommé recteur de l'académie de Toulouse, où il succède à Philippe Joutard, nommé en avril 1992. Il est remplacé par **Marc Debène**, recteur de l'académie de Corse, où est nommé **Michel Bornancin**.

[Né le 16 mars 1943 à Marseille (Bouches-du Rhône), Jérôme Chapuisat, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur et agrégé en droit (1978), a été professeur à l'université de Saint-Etienne de 1978 à 1984 avant d'être nommé au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et directeur de de l'Institut de la construction et de l'habitation. En 1990, il a été nommé recteur de l'académie d'Amiens, puis, en 1992, directeur de l'information et de la communication au ministère de l'éducation nationale jusqu'en 1993.]

[Né le 18 mars 1947 à Guilford (Royaume-Uni), Jean-Paul de Gaudemar, ancien élève de l'Ecole polytechnique; est docteur d'Etat, agrégé de sciences économiques et de gestion (1975). Assistant à l'université Paris-I, de 1971 à 1975, il est ensuite nommé professeur à la faculté de sciences économiques de l'université d'Aix-Marseille. Chargé de mission à la Datar en 1982 pour les questions de recherche et de technologie, puis responsable de l'équipement et des activités industrielles et tertiaires, il en est nommé directeur de 1985 à 1987. Réintégré à l'université Aix-Marseille-II, il est élu doyen de la faculté des sciences économiques en 1989. En février 1991, il est nommé recteur de l'académie de Strasbourg. Jean-Paul de Gaudemar a été par ailleurs rapporteur général des assises du schéma Université 2000.]

[Né le 27 février 1946 à Paris (18e arrondissement), Marc Debène, docteur d'Etat et agrégé de droit public (1979), a débuté sa carrière d'enseignant en 1972 à l'université de Rouen avant d'être nommé en 1979 professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon-III). En 1980, il est détaché à l'université de Dakar jusqu'en 1986 puis, en 1988, est nommé à l'université de Rouen. Il était recteur de l'académie de Corse depuis décembre 1992.]

[Né le 23 mars 1939 à Allemans-du-Dropt (Lot-et-Garonne), Michel Bornancin, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, a été nommé assistant à l'Ecole normale supérieure de 1963 à 1966, puis à l'université de Nice comme assistant (1967), maître-assistant (1969) et professeur de physiologie (1980). Elu président de cette université de 1989 à 1994, il a été également premier vice-président de la conférence des présidents d'université de 1990 à 1992.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 17 septembre sont publiés :

● **Bronzage** : un arrêté relatif à la formation du personnel utilisant des appareils de bronzage UV mis à la disposition du public.

● **Propriété intellectuelle** : un décret complétant le code de la propriété intellectuelle, et relatif à *l'intéressement de certains fonc*tionnaires et agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement et de ses établissements publics, auteurs d'une in*vention* ;

un décret relatif à l'intéressement de certains fonctionnaires et agents de l'Etat et de ses étalissements publics ayant participé directement à la création d'un logiciel, à la création ou à la découverte d'une obtention végétale ou à des travaux valorisés.

● **Françaises** : un arrêté portant *création d'une commission* temporaire des Françaises à l'étranger.

● **Quartiers difficiles** : un décret relatif au droit à l'avantage *spécifique d'ancienneté* accordé à certains militaires de la gendarmerie affectés dans les quartiers urbains particulièrement difficiles.

● **BTS** : plusieurs arrêtés portant *définition* et fixant les conditions de délivrance des brevets de technicien supérieur « art textile et impression », « systèmes constructifs bois et habitat », *« force de vente », « audiovisuel,* options image, son, montage, exploitation des équipements audiovisuels et administration de la production audiovisuelle et des spectacles », *« aménagement fini*tion », « conception et réalisation de carrosseries », « moteurs à combustion interne », « électronique », « édition », « bâtiment », *« mécanique et automatismes in*dustriels ».

● **Bacs pros** : deux arrêtés portant création de baccalauréats professionnels spécialité logistique *et transport et métiers de la sécuri*té.

● **Pêche** : un arrêté relatif aux modalités de recrutement des agents du Conseil supérieur de la pêche.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Christelle VACHET
et
Frédéric ARNABOLDI
ont la joie d'annoncer la naissance de

Paruline,

le 18 septembre 1997.

Route du Bocquet,
78490 Gambaiseuil.

Jacqueline HÉNARD
et
Didier LEROY
ainsi que
David et Thomas
ont la joie d'annoncer la naissance de

Sophie,

le 8 septembre 1997.

25, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

Anniversaires de naissance

– Dix ans déjà.
Bon anniversaire,

Marie.

Tu es une vraie jeune fille, et, de Paris à Tokyo, tu iras loin.
Tes parents qui t'aiment.

Fiançailles

– *Versailles.*

M. Jean Paul GUIMBERT
et
Mme, née Marie Christine HUREL du CAMPART,
Le général (CR) Jean AUDIOT
et
Mme, née Françoise LEFEVRE,
ont la joie d'annoncer les fiançailles de leurs enfants.

Ségolène et Nicolas.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Mariages

Céline, Pierre-Arnaud
et
Urdy,

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré le 20 septembre 1997, dans la plus stricte intimité, à Reffousson.

Mme Léone CARON,
M. et Mme ODDA

ont la joie de faire part de l'union devant Dieu et devant les hommes de

Pierre et Intissar,

à Tétouan (Maroc), le 29 août 1997.

5, rue du Lierre,
27104 Val-de-Reuil Cedex.
8, rue Allal-Ben-Abdallah,
Tétouan (Maroc).

Décès

– Mme Alain Boulot,
son épouse,
Mlle *Christine Boulot*,
sa fille,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Alain BOULOT,

survenu dans sa soixante et unième année.

De Profundis, Regrets, Laudate.

Les obsèques ont eu lieu le vendredi 19 septembre 1997, dans l'intimité familiale.

16, boulevard de la Guyane,
94160 Saint-Mandé.

– Catherine Trautmann,
ministre de la Culture et de la Communication,
François Barré,
directeur du Patrimoine,
Bernard Monnier,
président de l'AFDPP,
Pierre Bonhomme,
chef de la Mission patrimoine photographique,
Et le personnel de l'AFDPP,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marcel BOVIS,
photographe,

survenu le 15 septembre 1997.

– M. Jacques Cassin,
Mme Fortunée Salama,
Cécile, Laurent et Olivier,
Alice, Maud et Noémi,
Mme Arlette Salama,
M. Ovadia Salama,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Kamille CASSIN,
née SALAMA,

survenu brutalement le 17 septembre 1997.

L'inhumation aura lieu le lundi 22 septembre, à 14 h 30, au cimetière du Montparnasse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– *Les religieuses de Sainte-Clotilde*,
Et sa famille
font part de l'entrée dans la paix du Seigneur de

Anne Marie DOUSSET,
en religion
Sœur Marie-Chantale,

à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La célébration eucharistique aura lieu le samedi 20 septembre 1997, à 9 h 45, en la chapelle de Sainte-Clotilde, 101, rue de Reuilly, Paris-12e.

– M. Patrice Loutrel,
M. et Mme Jacques Legendre,
Etienne, Isabelle Loutrel
et leurs enfants,
Magali Loutrel,
Benoît et Selma Loutrel,
Olivier Loutrel,
Sa famille et ses amis,
font part du décès de

Mme Christine LOUTREL,
née LEGENDRE,

survenu le 17 septembre 1997.

Son ultime désir de servir l'a amenée à donner son corps à la science.

Une messe d'obsèques sera célébrée le mardi 23 septembre, à 15 heures, en l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Nambine Kolo,
son épouse,
Jean-Yves, Jean-Marie, Roberto, Myriam,
ses enfants,
Les familles Kolo, Navoniko, Istasse, Nalka, Deporge, Nicolessi,
font part du rappel à Dieu de

Jean-Louis KOLO,
conseiller près le ministre malgache du tourisme,

le 17 septembre 1997, à Morondava (Madagascar).

– Amiens. Domart-en-Ponthieu (Somme).

Anne-Marie et Bernard Marié,
leurs enfants et petits-enfants,
Nari et Michel Marié,
leurs enfants et petits-enfants,
Annie et Jacques Bourgeois,
leurs enfants et petits-enfants,
Geneviève et Gilles Marié,
leurs enfants et petits-enfants,
Marie-Françoise et Paco Perez
et leurs enfants,
La Résidence Léon-Burkel,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Mme Jean MARIÉ,
née Madeleine HELLUIN,

survenu le 18 septembre 1997, dans sa quatre-vingt-onzième année.

La messe de funérailles sera célébrée le samedi 20 septembre, à 16 heures, en l'église de Domart-en-Ponthieu, où l'on se réunira, suivie de l'inhumation au cimetière de ladite paroisse.

La bénédiction du corps et un registre de signatures tiendront lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

80200 Bouvincourt-en-Vermandois.
14, rue Raymond-Jacquard,
94140 Alfortville.
685, rue d'Hornas,
80650 Vignacourt.
4, rue des Prés,
80420 Domart-en-Ponthieu.
Virgen Del Socorro, 7-9°D,
03002 Alicante (Espagne).

– L'Association Avenir de la langue française
a la tristesse de faire part du décès de son président,

Philippe ROSSILLON,

dont l'exemple continuera à guider son action dans l'avenir.

– Tous les membres des associations :
Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL),
Association pour la sauvegarde et l'expression de la langue française (ASSELAF),
Défense de la langue française (DLF),
Droit de comprendre (DDC),
France Québec,

expriment leur profonde tristesse à l'occasion de la disparition subite de

M. Philippe ROSSILLON,

qui restera dans leur mémoire un inspirateur et un exemple dans leur combat pour la défense de la langue française et de la francophonie.

– Patrick Sansoy,
son fils,
Nathalie Bernard-Tessier,
Catherine et Philippe Guiony,
ses petits-enfants,
Alice, Juliette, Jean et Marie,
ses arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André SANSOY,

survenu à son domicile, le 17 septembre 1997, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Sainpuits (Yonne).

Avis de messe

– Mme de Clerck
vous prie d'assister ou de vous unir par la prière, le 27 septembre, à 10 heures, en la chapelle de l'église Saint-Pierre du Gros-Caillou, à la messe en mémoire de son fils,

Pierre de CLERCK,

décédé le 2 août 1997.

123, rue de l'Université,
75007 Paris.

Anniversaires de décès

– Il y a treize ans, disparaissait le jeune et brillant

Zouheir LADJIMI,

à l'âge de vingt et un ans.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Messes anniversaires

– Pour le vingtième anniversaire de la mort de

Maria CALLAS,

Un office a été célébré, le 16 septembre, en l'église orthodoxe grecque Saint-Constantin, à Paris.

Association des Amis de Vasso Devetzi.

Communications diverses

DANS LE BUT DE TRAVAUX UNIVERSITAIRES

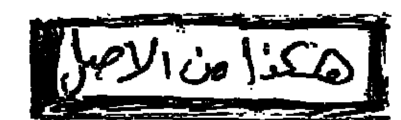
Nous *souhaiterions* entrer en contact avec des personnes ayant enseigné la langue française durant le protectorat au Maroc :
– responsables du ministère de l'instruction publique,
– inspecteurs généraux,
– inspecteurs départementaux de l'éducation nationale,
– professeurs, directeurs d'école,
– instituteurs, parents d'élève et élèves.
Tout document pédagogique :
– livres, manuels, cahiers d'exercices,
– instructions officielles,
– programmes de l'enseignement primaire,
sera le bienvenu et réexpédié dans les meilleurs délais.
Tout témoignage oral ou écrit sera très apprécié.
Merci de votre coopération.

Pierre Caron,
BP 418,
27104 Val-de-Reuil Cedex.
Tél. : 02-32-59-54-23 (D.).
02-35-59-55-26 (T.).
Fax : 02-32-63-31-97.

Diplôme Universitaire d'Etudes sur le Judaïsme
DUEJ

Préinscriptions au Centre Rachi,
39, rue Broca, 75005 Paris.
Tél. : 01-42-17-10-36 de 9 h à 12 h.
Inscriptions administratives à Paris-I,
le 8 octobre 1997.

CARNET DU MONDE
Téléphones :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
Fax : 01-42-17-21-36



FINANCES Jean-Pierre Chevènement, qui clôturait, jeudi 18 septembre, le congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG), réuni depuis mercredi à Nice (*Le Monde* du 18 septembre), a confirmé la volonté du gouvernement d'entamer *« la nécessaire refonte du régime des interventions économiques des collectivités locales »*. ● CETTE RÉFORME, qui doit passer par un projet de loi qui sera déposé au printemps 1998, vise à *« sécuriser juridiquement le régime des aides (...), clarifier et simplifier* [ce] *régime (...), veiller à ce que les aides des collectivités (...) ne fragilisent pas les finances locales »*. ● LE MINISTRE a indiqué que les interventions économiques des collectivités atteignent chaque année plus de 15 milliards de francs. ● LE CONSEIL GÉNÉRAL de l'Yonne s'emploie à trouver des solutions provisoires.

L'Etat veut rationaliser les aides des collectivités locales à l'économie

Quelque 15 milliards de francs sont mobilisés chaque année pour soutenir les entreprises et développer l'emploi. Mais ni les communes ni les départements n'ont les outils juridiques nécessaires. En attendant une nouvelle loi, les élus doivent être imaginatifs et prendre des risques

AUXERRE
de notre envoyé spécial

« Pour qu'un conseil général puisse entrer dans le capital d'une petite entreprise privée, il faut qu'un décret soit pris en Conseil d'Etat ! » Henri de Raincourt, sénateur (UDF-DL) et président du conseil général de l'Yonne, n'a rien d'un va-t-en-guerre. Mais il trouve *« navrant »* qu'un projet de création ou de maintien d'une entreprise puisse *« capoter »* du fait d'une législation à ses yeux inadaptée. Et ce, par manque de fonds propres, souvent modestes, allant de 50 000 à 500 000 francs.

C'est parce que beaucoup des homologues d'Henri de Raincourt se posent les mêmes questions que les interventions économiques des départements ont fourni l'un des thèmes principaux du congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux (APCG) : ceux-ci sont de plus en plus conduits à apporter leur concours financier aux entreprises, pressés qu'ils sont par l'opinion locale d'aider ou de soutenir des projets concrets susceptibles de créer de l'emploi.

Malgré l'accroissement de plus en plus lourd de leurs dépenses sociales, les départements ont consacré 3,4 milliards de francs d'aides à leurs entreprises en 1994. Département rural doté d'un fort pôle agroalimentaire, l'Yonne ne fait pas exception à la règle. *« Dans l'Yonne comme ailleurs, nous intervenons dans des conditions juridiques floues, à la limite de la légalité. Il faut absolument que cette situation d'insécurité juridique soit clarifiée, et que le département soit reconnu comme partenaire économique à part entière. Et ce d'autant plus que c'est souvent l'Etat défaillant lui-même qui nous sollicite ! »*, fait observer M. de Raincourt, qui veut raviver le débat récurrent de la décentralisation *« inachevée »*.

Selon lui – il s'affirme *« libéral convaincu »* –, il est nécessaire de procéder à la réforme complète du régime juridique d'intervention mis en place par les lois de décentralisation, qui stipulent que les conseils généraux sont dotés de compétences limitées, de manière subsidiaire et complémentaire, en matière d'aides aux entreprises. Comme ils le sont d'ailleurs dans leur politique de l'emploi et de formation professionnelle.

GIGASTORAGE EN MÉMOIRE

Depuis son élection à la tête du conseil général en 1992, et sa réélection en 1994, le sénateur de l'Yonne, ingénieur agricole de formation et exploitant céréalier de profession, encourage le développement des PME et PMI de son territoire. Or, à l'en croire, le circuit bancaire classique, consulté en 1996, n'a voulu prendre aucun risque financier.

Echaudé, le président du conseil général, par ailleurs fervent admirateur du modèle californien, s'est persuadé qu'un des premiers outils à mettre en place est un fonds de capital-risque à vocation départementale, adapté au tissu des PMI : le montant des interventions de ce fonds, doté d'environ 10 millions, serait inférieur à 500 000 francs. Son action s'exercerait sans le concours des banques, grâce à l'intervention de « particuliers fortunés », à l'instar des « business angels » américains. *« L'écueil principal aujourd'hui tient à la lourdeur du dossier à préparer pour le Conseil d'Etat »*, observe-t-on à Auxerre. Aussi, pour pratiquer l'interventionnisme économique sans s'attirer les foudres de la chambre régionale des comptes – l'affaire Gigastorage à Belfort a montré, dans un cas extrême, qu'un élu pouvait être incarcéré pour avoir favorisé l'implantation d'une entreprise –, le conseil général de l'Yonne a dû *« faire preuve d'imagination »*, comme le dit pudiquement son président.

Dans l'Yonne, ces dernières années, cette imagination a revêtu la forme d'une société d'économie mixte (SEM) et de deux associations. L'essentiel de l'intervention économique du département transite par ces structures. Celles-ci constituent, selon l'expression de Michel Pisani, secrétaire général de la Maison de l'entreprise, émanation de la chambre patronale, de *« petites fenêtres »* de liberté. Et d'ajouter : *« Les collectivités se livrent entre elles à une bagarre qui n'a jamais été aussi féroce pour attirer des sociétés chez elles. Nous étions habitués à la compétition des entreprises entre elles, non à la compétition des territoires entre eux. »*

DÉSIR D'INDÉPENDANCE

C'est ainsi que, pour ne pas tomber *dans le « piège »* de la gestion de fait, ont été créées il y a peu Yonne Développement, Yonne Equipement et Yonne active. L'association Yonne Développement, née il y a deux ans, et dont le budget est pour l'essentiel assuré par le conseil général, accorde ses aides sous forme de bonification d'intérêts d'emprunt. Cela en complément de la région Bourgogne. Une entreprise est aidée en fonction du nombre d'emplois qu'elle compte créer. Dans le même esprit d'aide indirecte, a été créée en 1995 la SEM Yonne Equipement, afin de *« financer et construire des bâtiments industriels standards »*, chaque local étant construit pour une entreprise donnée. Le projet d'implantation n'est étudié que si celui-ci est rejeté par les banques. Le bâtiment est donné en location pour un bail de dix ans, avec promesse de vente. Cette forme d'aide intervient en complémentarité avec l'aide régionale à l'immobilier industriel.

Yonne active, enfin, créée en 1996, a pour mission de contribuer à la lutte contre l'exclusion professionnelle et sociale à travers le développement des initiatives d'insertion par l'économique. *« La philosophie de ce dispositif,* indique-t-on au conseil général, *est d'associer un très grand nombre d'acteurs et de partenaires locaux. Il s'agit de complémentarité territoriale. Nous jouons ainsi sur plusieurs cordes, nous gardant d'intervenir directement. Mais il faut savoir qu'on n'attire pas plus les mouches avec du vinaigre que des industriels avec des terrains vagues... »*

Pour justifier cette approche, le conseil général considère que la région – niveau légal auquel s'attachent les aides économiques – *ne saurait mettre en place un réseau suffisamment proche du terrain. « Si la région choisit de ne pas utiliser un type d'aides, alors le département et les communes ne peuvent l'utiliser »*, fait valoir l'assemblée départementale, où l'on vit mal cette situation : le conseil général estime *« souhaitable de donner une indépendance au département et aux communes, vis-à-vis de la région, pour leur action économique »*. En attendant, M. de Raincourt se déclare dans la pire position qui soit : *« On ne nous autorise pas à intervenir, mais on ne nous l'interdit pas non plus. »*

Jean Menanteau

M. Chevènement veut « sécuriser et simplifier » le régime d'aides

« NOUS ne sommes pas là pour nous contrecarrer mutuellement », a lancé jeudi 18 septembre à Nice le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, en clôturant les travaux du soixante-septième congrès de l'Assemblée des présidents des conseils généraux (APCG). M. Chevènement, qui s'est dit là pour *« compléter et préciser les propos »* tenus la veille par Lionel Jospin (*Le Monde* du 19 septembre), s'est effectivement tenu à cette attitude, notamment à propos de la refonte des aides économiques des départements, l'un des thèmes principaux du congrès.

Les conseils généraux demandent d'abord la reconnaissance par l'Etat d'un constat. De par le poids de leurs budgets d'investissement, ils considèrent qu'ils sont devenus des *« acteurs majeurs du développement économique »*. Ils rappellent que si les aides aux entreprises, notamment en direction des PME-PMI, n'entrent que de façon *« subsidiaire »* et à titre *« complémentaire »* dans leurs compétences, selon les terme de la loi de décentralisation de 1982, ils ont depuis longtemps *développé* des politiques de partenariat visant à promouvoir de manière concrète le développement local.

Leurs concours aux entreprises ont ainsi atteint 14,2 milliards de francs en 1992, 15 en 1993, 14,4 en 1994. L'APCG compare volontiers ces chiffres aux interventions de l'Etat en matière d'aménagement du territoire : selon elle, en 1996, l'Etat a débloqué 1,5 milliard pour le Fonds national d'aménagement du territoire et 300 millions pour les primes à l'aménagement du territoire (PAT). L'APCG réclame donc une *« réforme d'envergure »*, seulement amorcée par le précédent gouvernement avant la dissolution du mois de juin.

M. Chevènement a convenu jeudi que le dispositif institutionnel est aujourd'hui inadapté aux besoins du développement économique local. Il veut donc *« sécuriser juridiquement le régime des aides (...), clarifier et simplifier* [ce] *régime (...), veiller à ce que les aides des collectivités (...) ne fragilisent pas les finances locales »*. Le ministre a également confirmé que la refonte des aides intégrerait celle du régime juridique des sociétés d'économie mixte locales.

CONTRE LE CUMUL DES MANDATS

M. Chevènement a également évoqué la réforme de l'intercommunalité : *« si je ne remets pas en cause les trois volets que le projet initial* [rédigé par Dominique Perben (RPR) et approuvé en mai par le gouvernement Juppé] *contenait – institutionnel, fiscal, financier –, je souhaite que ce projet tienne le plus grand compte des équilibres financiers, et notamment de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) entre communes, groupements de communes et départements »*, a-t-il indiqué.

En clair, le gouvernement ne souhaite pas donner une impulsion nouvelle à l'intercommunalité sans la relier aux relations financières entre l'Etat et les collectivités locales. *« Les dotations de l'Etat ne peuvent pas dans l'avenir être fixées sans que le financement de l'intercommunalité ne le soit également »*, a souligné le ministre. Pour ce faire, le gouvernement souhaite notamment favoriser le développement local à travers la taxe professionnelle d'agglomération et la DGF, ainsi qu'*« encourager la constitution d'agglomérations »* afin de s'adapter aux réalités urbaines d'aujourd'hui.

Quant au cumul des mandats, M. Chevènement a avoué que, jeune homme, il y était *« fermement opposé »*. Tout en soulignant que la fonction élective était une formidable *« école de responsabilité »*, il a affirmé : « [aujourd'hui] *je ne saurais être à la fois maire de Belfort et ministre. La double charge est trop lourde »*.

J. M.



Résultats semestriels 1997

"Au premier semestre 1997, Pechiney a bénéficié d'un niveau d'activité supérieur à celui du premier semestre 1996. A périmètre d'activités comparable, les résultats opérationnels sont en progression de plus de 20 %. L'ensemble des secteurs industriels a bénéficié de la reprise de la demande qui s'est traduite par une progression des volumes de vente, en particulier pour les activités transformation de l'aluminium et, dans l'emballage, pour Cebal. Néanmoins, les pressions concurrentielles sur les prix de vente sont restées vives. La forte appréciation du dollar américain et des principales devises européennes a eu un impact favorable sur les résultats du Groupe.

Enfin, les résultats du premier semestre 1997 bénéficient des premiers effets du Plan Challenge : toutes les activités du Groupe ont amélioré leur productivité et réalisé des économies de coûts de production sensibles, en avance ou en ligne avec les objectifs initiaux."

Jean-Pierre Rodier, Président

Résultat net en forte progression à 1.028 millions de francs

Le bénéfice net consolidé du Groupe s'élève à 1.028 millions de francs (soit 13,05 francs par action) au premier semestre 1997, contre un bénéfice de 426 millions au premier semestre 1996 (5,49 francs par action). Le résultat net consolidé du premier semestre 1997 intègre notamment la plus-value d'environ 500 millions de francs réalisée sur la cession de la participation du Groupe dans Carbone Lorraine.

Marge opérationnelle en hausse à 1.626 millions de francs

La marge opérationnelle a atteint 1.626 millions de francs contre 1.468 millions pour les six premiers mois de 1996, en progression de 22,6 % après retraitement des effets des cessions réalisées en 1996 et 1997. Cette amélioration sensible reflète les premiers effets du Plan Challenge, chaque département ayant réalisé des économies de coûts significatives. Elle est aussi liée à la progression des volumes. Ces effets favorables ont été minorés par la baisse des prix de vente due notamment au maintien de fortes pressions concurrentielles.

Aluminium. Compte tenu du décalage de quelques mois existant entre les prix facturés et les cours de l'aluminium au LME, le Groupe n'a bénéficié de la hausse des cours intervenue en début d'année qu'à compter du second trimestre 1997. Retraitée des cessions réalisées en 1996, la marge opérationnelle augmente de 23,7 % d'une période à l'autre. Cette hausse reflète la reprise de la demande en Europe qui s'est traduite par une progression sensible des tonnages vendus par les activités de transformation. L'impact positif de ces éléments a néanmoins été sensiblement atténué par une érosion des marges dans la transformation, la hausse rapide du prix du métal n'ayant pu être répercutée que très progressivement dans les prix de vente.

Emballage. La marge opérationnelle progresse de 23,2 %, hors activités cédées en 1997. Dans le Boîtage Boisson, la bonne performance des activités européennes a plus que compensé un recul des résultats aux Etats-Unis, qui s'est toutefois avéré moins important qu'envisagé en début d'année. Les résultats des activités Alimentaire, Hygiène, Beauté ont bénéficié des bonnes performances de Cebal, qui enregistre des hausses de volume dans l'ensemble de ses activités. En revanche, les activités d'emballage souple, tant aux Etats-Unis qu'en Europe, ont été affectées par une demande peu soutenue. Les pressions concurrentielles sont restées très vives, en particulier pour les activités Boîtage Boisson Amériques et Emballage Plastique.

Avancement du Plan Challenge

La mise en œuvre du Plan Challenge de réduction des coûts se déroule de manière très satisfaisante. A fin juin 1997, les réductions de coûts obtenues représentent, en francs constants 1995, un total de 1,8 milliard de francs en base annuelle, soit un taux de réalisation de 47 % de l'objectif final de 3,8 milliards de francs (corrigé de l'effet de la cession des activités boîtage alimentaire). Ce bon résultat représente une réduction de 9 % de la base de coûts directs 1995.

Le programme de réduction des effectifs devrait connaître une forte accélération au second semestre 1997 liée au démarrage des plans sociaux en France et progresser conformément aux objectifs.

Perspectives

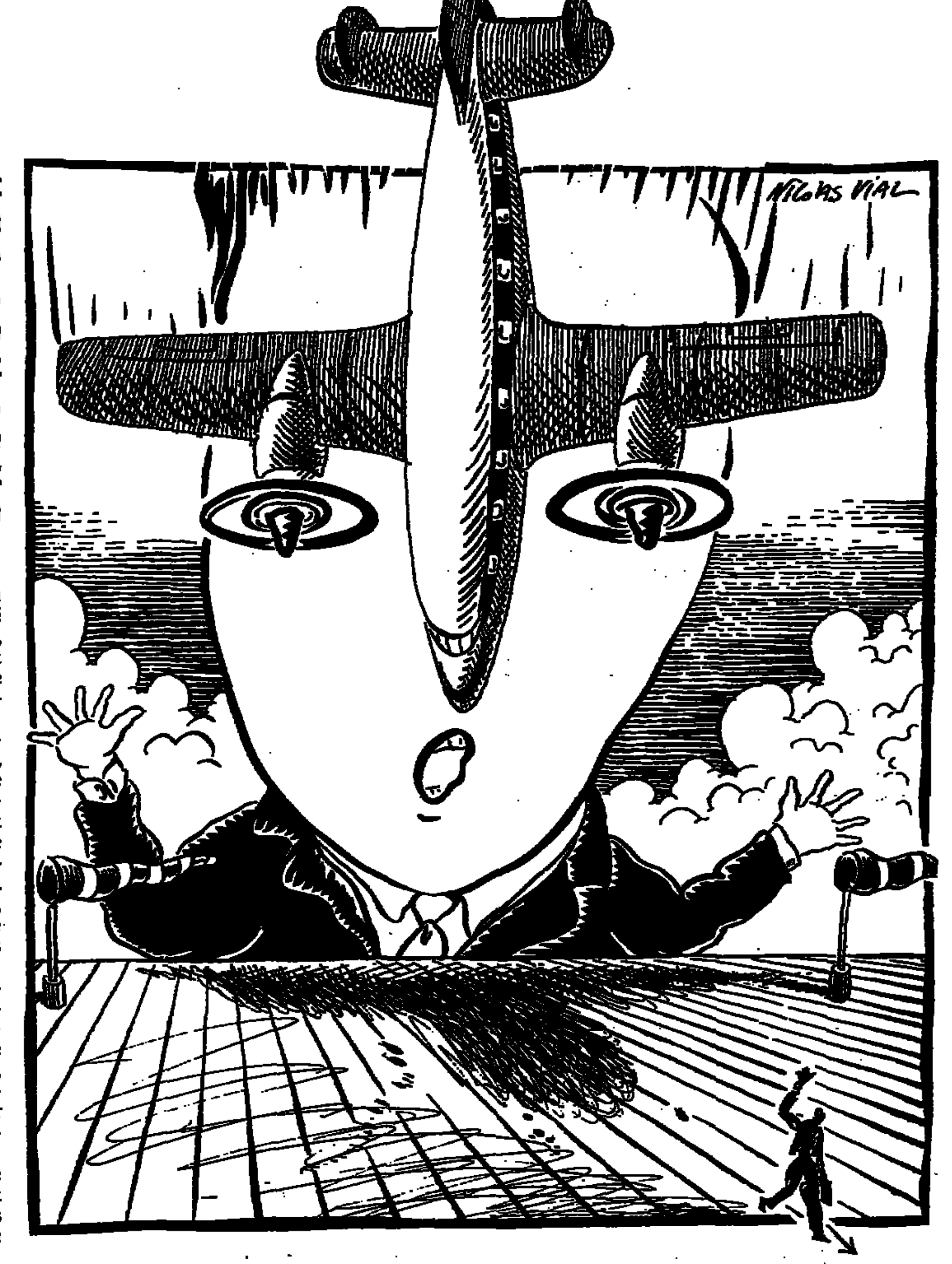
Depuis le début de l'été, l'activité est restée soutenue sur les principaux marchés du Groupe. Dans la première transformation de l'aluminium, la demande, qui avait bénéficié d'un mouvement de restockage au premier semestre, devrait progresser sur l'ensemble de l'année. Dans l'emballage, les marchés de la beauté et de l'hygiène continuent d'être favorablement orientés. Cette évolution, si elle se confirme et dans l'hypothèse d'un maintien à leur niveau actuel des prix de l'aluminium et du dollar américain, devrait contribuer à une amélioration sensible des résultats opérationnels par rapport au second semestre 1996. Le Groupe bénéficiera également de la poursuite des réductions de coûts réalisées dans le cadre du Plan Challenge. Enfin, le Groupe ne prévoit pas de dégager de plus-values significatives au-delà de celle réalisée en juillet avec la cession de KM Europa Metal AG (100 millions de francs).

Fusion Pechiney/Pechiney International

Il sera proposé aux assemblées générales extraordinaires des actionnaires de Pechiney International et Pechiney qui se réuniront en décembre prochain, la fusion par absorption de Pechiney International par Pechiney. Ce projet permettra de réduire les coûts de structure de Pechiney et d'accroître, pour les actionnaires minoritaires de Pechiney International, la liquidité de leur investissement en accédant à un marché de titres plus large, plus actif et plus international.

Minitel : 3616 CLIFF - Internet : http://www.pechiney.fr - Banque de communiqués : Ecofil.

Christian Blanc avait fait de la privatisation une condition indispensable à la poursuite de son action à la tête d'Air France. Le refus du gouvernement a entraîné sa démission et son remplacement par Jean-Cyril Spinetta. Mais, à Matignon comme au ministère des transports, beaucoup pensent qu'il a tout fait pour en arriver là



Air France, l'histoire d'un clash

NICOLE NOTAT, Michel Rocard, mais aussi Philippe Séguin, François Léotard et François Bayrou. Tout le monde s'en est mêlé. Y compris l'Elysée. La fusion de deux entreprises, Air France et Air Inter, est devenue de façon soudaine un débat sur les privatisations. L'affaire Blanc a créé une brèche où s'est engouffrée l'opposition sur les thèmes de *« l'archaïsme de l'Etat actionnaire »*, de *« la paralysie de Lionel Jospin face à ses alliés communistes »* et du *« déclin des ailes de la France »*.

Comment Christian Blanc, proche de Michel Rocard, a-t-il pu brusquer ainsi ses amis ? Pourquoi s'est-il accroché si obstinément à une privatisation d'Air France que tous les spécialistes, et lui-même, considéraient comme impossible à réaliser aujourd'hui tant le redressement de la compagnie est insuffisant ?

« La privatisation d'Air France n'est pas à l'ordre du jour », devait trancher, au bout du bras de fer, l'Hôtel Matignon, jeudi 4 septembre à 21 heures, dans un communiqué publié après deux longues heures d'entretien entre le PDG et le premier ministre. Le président venait de perdre la partie. Le lendemain, il part avec armes et bagages. Il annonce son retrait en commentant : *« Etre contraint de quitter Air France, après quatre ans d'un travail acharné, et au moment où cette compagnie, qui était en faillite en 1993, récolte les fruits de ses efforts, est un arrachement. Je quitte Air France avec tristesse mais aussi avec fierté... »*

« Droit dans ses bottes, comme toujours », commente un de ses proches, dans une allusion à Alain Juppé, avec qui il avait été possible de s'entendre... Fier, Christian Blanc l'est. Orgueilleux même, de cet orgueil de ceux qui, devenus préfets, disent avoir refusé de passer l'ENA. Indépendant, solitaire aussi. Adepte des passages en force, l'ancien préfet n'en est pas à son premier chantage à la démission, ni à son premier départ intempestif. En novembre 1992, sous un gouvernement de gauche déjà, il avait claqué avec fracas la porte de la RATP parce que Pierre Bérégovoy refusait d'instaurer pour lui le service minimum dans le métro.

Son talent est grand. Il sut, en 1988, bâtir les accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie. A la tête d'Air France, il parvient à casser les baronnies d'une maison bloquée sur son passé : *« J'ai tué l'arrogance pour faire renaître l'ambition »*, expliquera-t-il. Il contient les syndicats (le groupe en compte vingt-six) et obtient un feu vert européen pour une recapitalisation de 20 milliards de francs. Ses aller-retour, ses virages, ses manœuvres, lui seul en tient le fil. Il déroute jusqu'à ses fidèles. Mais, au bout du compte, la compagnie commençait à redécoller.

Dès sa nomination, le nouveau gouvernement défend une ligne claire : non à la privatisation immédiate, oui à l'ouverture du capital. *« Je ne serai pas l'homme de la privatisation »*, lance le communiste Jean-Claude Gayssot, ministre des transports, dès son arrivée dans ses bureaux du boulevard Saint-Germain. Invité à l'émission « Dimanche soir », présentée par Christine Ockrent sur France 3, le 8 juin, il évoque néanmoins la *« respiration du capital »*.

C'est une ouverture considérable pour le Parti communiste, qui reconnaît ainsi une certaine vertu à l'entrée de capitaux privés. Le lendemain soir, il reçoit Christian Blanc au ministère pour lui faire part de ses positions. Ce dernier argumente. L'ambiance est cordiale. Non, sans doute, que le PDG espère pousser le ministre plus loin vers la privatisation.

Mais il pense obtenir un arbitrage favorable du gouvernement en convainquant Dominique Strauss-Kahn, le ministre de l'économie et des finances, et, surtout, Lionel Jospin, qu'il estime et tutoie. Il suffit de savoir jouer de cette *« gauche plurielle »*.

Rien dans les déclarations de M. Jospin sur Air France ne peut pourtant l'y encourager. Dans son discours d'investiture du 19 juin 1997, le nouveau chef du gouvernement déclare à propos du secteur public, dans lequel il classe Air France : *« En l'absence de justification tirée de l'intérêt national, nous ne sommes pas favorables à la privatisation de ce patrimoine commun que sont les grandes entreprises publiques en situation de concurrence. »*

MAIS le président d'Air France a des amis à gauche, à commencer par Michel Rocard, qui l'a envoyé en Nouvelle-Calédonie, en 1988. Dominique Strauss-Kahn, tout comme Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale, lui sont plutôt favorables.

Quand il rencontre M. Jospin le 28 juillet, l'entretien est amical. Christian Blanc expose ses vues. Pour lui, la privatisation est indispensable si Air France veut jouer dans la cour des grands. Sans elle, les ailes tricolores ne pourront pas nouer de grande alliance, comme Lufthansa l'a fait avec United Airlines ou British Airways avec American Airlines. Sans elle, développe-t-il, la compagnie nationale n'aura pas les moyens financiers de son développement. Sans elle, il n'obtiendra pas des pilotes les concessions salariales nécessaires à la baisse des coûts du groupe.

Christian Blanc avance deux autres éléments. La France, dit-il, s'est engagée en 1994 devant la Commission européenne à privatiser Air France, au moment où Bruxelles a autorisé l'Etat français à recapitaliser la compagnie. Christian Blanc, lui, s'est engagé devant ses salariés : en 1994 toujours, lorsque certains d'entre eux ont accepté des baisses de salaire en échange d'actions, valorisables en 1998. Lionel Jospin écoute et promet un nouveau rendez-vous à la rentrée de septembre. *« Quand il est sorti de Matignon, M. Blanc m'a dit : c'est 50/50 »*, raconte un directeur d'Air France.

Durant l'été, Christian Blanc affiche un certain optimisme. Mais ses arguments ne résistent pas à l'examen des services de Matignon, de Bercy et du ministère des transports. Leur conclusion est unanime. Air France n'est, de toute façon, pas privatisable dans l'immédiat. Ouf ! Le PDG est hors sujet. Pourquoi poser une question explosive politiquement qui n'est pas d'actualité ? Le gouvernement embraie sur cette position bienvenue. Il félicite le PDG d'avoir su éviter la faillite en 1993, mais souligne que le groupe reste déficitaire. M. Blanc ne prévoit un retour aux bénéfices que pour 1998. L'argument bruxellois tombe également. Le 4 septembre, Sarab Lambert, porte-parole de Bruxelles déclarera : *« La question de la privatisation est prématurée. La compagnie doit être bénéficiaire. »* Enfin, développe-t-on à Matignon, une simple ouverture du capital permet de répondre aux besoins immédiats des salariés actionnaires et des compagnies partenaires. Or, cette ouverture partielle, M. Gayssot est prêt à l'accorder...

« M. Blanc n'a pas contesté nos réponses », explique un conseiller gouvernemental. Le 21 août, MM. Gayssot et Blanc dînent ensemble. La discussion dure près de cinq heures. Le président d'Air France présente à son interlocuteur un nouveau schéma de privatisation : celui d'une *« privatisation sociale »* qui donnerait 49 % du capital aux salariés, 20 % à l'Etat assortis d'une action préférentielle et le solde aux compagnies partenaires et au grand public. Mais ce nouveau schéma est vague. *« Il ne nous a d'ailleurs jamais présenté le moindre projet écrit de privatisation »*, dit-on à Matignon.

Christian Blanc est un homme de crise. Dans l'urgence et l'adversité, il sait utiliser ses talents de négociateur et de tacticien. Il est, en revanche, beaucoup moins certain qu'il aime gérer au quotidien

Tout va s'accélérer par la mise du débat sur la place publique. Le 1er septembre, Matignon reçoit une lettre, dont une copie est envoyée à MM. Gayssot et Strauss-Kahn, des vingt-cinq directeurs d'Air France, réunis le week-end précédent à Louveciennes pour un séminaire. Dans ce courrier, ils témoignent de leur solidarité avec leur patron. *« Le conseil de direction d'Air France, unanime, considère que la privatisation est une nécessité vitale. (...) Dans quelques mois, il sera trop tard »*, écrivent-ils.

Les services du Premier ministre prendront très mal cette missive. *« Ils ont voulu nous forcer la main »*, estime l'un des occupants du ministère. M. Jospin y voit une grave remise en question de l'autorité de l'Etat actionnaire. Blanc affirmera qu'il n'est pour rien dans cette initiative et qu'il l'a même déconseillée.

Le 2 septembre, Jean-Claude Gayssot déclare à *L'Humanité* que le développement d'Air France ne suppose *« ni privatisation ni statut quo »*. En fait, le ministre n'est pas complètement sûr d'être soutenu par le Premier ministre. Ils en ont parlé, mais l'affaire Blanc est devenue très politique. Le débat partage aussi le PS. En tous cas, Christian Blanc, qui n'a pas été prévenu, est furieux. D'autant que, ce même jour, le ministre des transports va visiter la plate-forme et les syndicats d'Air France à Roissy. Ces derniers réaffirment, pour la plupart, devant le ministre, accompagné du PDG du groupe, leur opposition à la privatisation. *« M. Blanc perdait toute crédibilité devant les organisations syndicales »*, considère un de ses proches.

Christian Blanc exacerbe le conflit. Le 3 septembre, il déclare sur *France-Info* : après le *« changement d'orientation radical »* de l'Etat sur la question de la privatisation, *« nous sommes dans une situation de rupture de contrat, du moins en ce qui me concerne »*.

M. Blanc attend en fait le verdict de M. Jospin, qu'il doit voir le 4 septembre à 19 heures. Il est prêt à céder un peu : d'accord pour une ouverture de capital à hauteur de 49 %, à condition que Matignon s'engage sur une privatisation ultérieure du groupe public. Mais M. Jospin n'a pas varié.

AIR France n'est pas privatisable : donc, pas de privatisation. En revanche, il multiplie les ouvertures pour éviter le départ fracassant du PDG. Il accepte l'adoption d'un statut à directoire et à conseil de surveillance pour Air France, la suppression du commissaire au gouvernement, l'arrêt de l'assujettissement de la compagnie nationale au contrôle des investissements par un organisme d'Etat. Autant de mesures qui renforcent considérablement l'autonomie de gestion des dirigeants du groupe.

M. Blanc ne veut rien entendre. Le dernier rendez-vous avec le Premier ministre sera glacé. Entre les deux hommes, l'ambiance est cette fois-ci tendue. Le premier ministre lui donne du *« monsieur le président »* et le vouvoie. Il rappelle à son interlocuteur quelle est l'autorité du chef du gouvernement, puis tente de le convaincre de rester à son poste. En fait le communiqué d'échec est déjà prêt.

Pourquoi M. Blanc a-t-il refusé de se satisfaire d'une privatisation partielle, comme Michel Bon à France Télécom ? Affaire de caractère, disent les uns. Toute sa carrière le montre : Christian Blanc est un homme de crise. Dans l'urgence et l'adversité, il sait utiliser ses talents de négociateur et de tacticien. En sauveur, il peut exiger la *« carte blanche »*. Il demande à Edouard Balladur, qui le choisit pour diriger Air France en novembre 1993, qu'on lui *« foute la paix »*. Il est en revanche beaucoup moins certain que M. Blanc aime gérer au quotidien. La privatisation était, pour lui, un défi.

D'autres, qui ne sont pas de ses amis, pensent qu'il a saisi l'occasion du débat sur la privatisation pour partir la tête haute. Depuis plus d'un an, son entourage ne se faisait-il pas l'écho de son envie de quitter le navire ? Or la poursuite du redressement de la compagnie se complique singulièrement. L'environnement syndical d'Air France, qui lui était nettement favorable vient de basculer. Le PDG s'était constamment appuyé sur FO, majoritaire, pour faire accepter sa politique. Or Robert Génovès, le puissant leader de FO, part à la retraite. FO, avec la fusion avec Air Inter, devrait d'ailleurs perdre sa majorité. Côté pilotes, le président d'Air France avait égalemenet le soutien du SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne) jusqu'à ce que le bureau du syndicat soit renversé par des hommes opposés à Christian Blanc, en mai 1997. La méthode Blanc, dans cet environnement neuf, doit à nouveau faire ses preuves.

Et puis, ajoutent les mêmes, Christian Blanc a changé. Malgré ses attachements socialistes, il déclarait dans *Paris-Match*, le 24 avril : *« J'estime que la politique d'Alain Juppé est en train d'expliquer au pays est la plus adaptée. »* On évoque alors son nom comme Premier ministre de Jacques Chirac.

À 7 h 30, vendredi 5 septembre, Christian Blanc convoque sa garde rapprochée à Roissy, au siège d'Air France : *« Jamais plus je ne travaillerai dans le secteur public. »*

Virginie Malingre
Dessin : Nicolas Vial



… e,
… e pri…
d… téléphone
baisse.

-20% sur les appels grandes distances nationaux

Paris-Bordeaux : 1F14 la minute

-15% sur les appels internationaux

Paris-New York : 2F25 la minute

Sur ces pri… pouvez bénéficier de réductions supplémentaires en fonction d… à laquelle vous appelez ou en choisissant, parmi nos formules …, celle qui correspond à votre manière de téléphoner.

Nous allons vous faire aimer l'an 2000.



SA au capital de 25 000 000 000 F - 380 129 866 RCS PARIS - Prix TTC au 1er octobre 1997 pour une communication ordinaire en France métropolitaine depuis votre poste téléphonique en automatique. Pourcentages de baisse moyens.

La valeur des mots

par Léon Schwartzenberg

LE nouveau projet de loi sur l'immigration aménage les lois antérieures (Méhaignerie-Pasqua-Debré) :

1.– Maintien de la politique des visas qui ne sera pas assouplie : les visas peuvent être refusés sans aucune justification (le recours devant le Conseil d'Etat peut prendre quatre ans). Le consulat de France en Algérie est toujours situé à Nantes !

2.– Extension du droit d'asile, mais au droit d'asile politique accordé par le ministère des affaires étrangères s'ajoute un droit d'asile territorial accordé par le ministrère de l'intérieur dont les critères sont invérifiables.

3.– Maintien des certificats d'hébergement qui repassent du préfet au maire.

4.– Cartes de séjour de différentes catégories : carte *« scientifique »* pour ceux et celles qui feront bénéficier la France de leur savoir ; carte *« familiale »* pour ceux et celles qui ont des parents en France (sous condition de ressources) ; carte de *« conjoint »* seulement après deux ans de mariage pour ceux et celles qui ont épousé un Français ; carte *« médicale »* pour ceux et celles qui sont très malades ; carte de *« bonne vie et mœurs »* après une présence de sept ans qui ne porte pas *« atteinte à l'ordre public »* ; ne seront pas régularisés l'immense majorité des célibataires qui, après dépôt de leur dossier, auront reçu un récépissé de moins de six mois.

5.– Maintien de la double peine : deux frères coupables du même délit, après avoir accompli leur peine, et donc en règle avec la société, seront : l'un français, autorisé à rester, et l'autre, étranger, expulsé. Même les personnes condamnées en 1945 à l'indignité nationale pour leur attitude pendant l'Occupation, conservaient une carte d'identité française et le droit de séjour dans le pays qu'ils avaient trahi.

6.– Prolongation de la rétention administrative étendue de dix à quatorze jours, pour permettre plus facilement l'expulsion des *« indésirables »*.

7.– Le droit du sol dès la naissance n'est pas rétabli : deux enfants, de parents français ou étrangers, nés dans la même ville ou le même village, assis sur les bancs de la même école, à qui on demandera leur nationalité, répondront l'un : *« Je suis français »* ; et l'autre : *« Je ne suis rien »* jusqu'à l'âge de dix-huit ans (ou de seize ans, s'il en fait la demande) : *« Il ne faut pas qu'on puisse devenir français sans l'avoir voulu »*, déclare doctement M. Patrick Weil dans son rapport : Ô lecteurs, si un seul d'entre vous a souhaité à sa naissance une nationalité quelconque, qu'il le signale à M. Weil !

Au bout du compte, on calcule qu'au maximum 20 % des étrangers sans papiers seront régularisés. Que deviendront les autres, qu'on peut estimer à 100 000-150 000, qui, ayant fait confiance au gouvernement, ont déposé leur dossier et sont tous fichés ? Certains seront expulsés et retrouveront dans leur pays la détresse qui les en avait fait partir (on ne quitte jamais sa terre natale de gaieté de cœur). Mais comme il sera impossible de les expulser tous (en particulier ceux originaires d'Asie), ils vont replonger dans la clandestinité, dans les souterrains de la vie quotidienne, comme des sous-hommes : Alberich-Chevènement devient le maître du peuple des *Nibelungen*.

L'administration demeure toute puissante. Un préfet peut décider, de manière discrétionnaire, de refuser une carte de séjour à une personne répondant aux critères de régularisation s'il la soupçonne de troubler l'ordre public (qu'il est seul à apprécier). La proposition d'assister les préfets dans l'examen des demandes par une commission composée de syndicalistes et de membres d'association a été écartée par le ministère de l'intérieur au nom de la sauvegarde du pouvoir républicain. En cas de refus d'accorder une carte de séjour, les *« commissions de recours »* créées par Pierre Joxe, supprimées par Jean-Louis Debré, ne sont pas rétablies.

C'est précisément dans l'administration que résident les failles des ordonnances de 1945 qui en sont à leur vingt-septième modification. On fait valoir, en haut lieu, qu'elles avaient été rédigées par des personnalités au-dessus de tout soupçon. Mais on sortait alors de cinq années de collaboration avec l'ennemi, et il était normal de donner aux tout nouveaux commissaires de la République des pouvoirs qu'on ne peut accorder aujourd'hui à des administrations toutes-puissantes et souvent indifférentes au malheur...

Le non-respect des mots cache toujours une vérité profonde : le reniement. Si les lois Méhaignerie-Pasqua-Debré ne sont pas abrogées, c'est qu'elles sont, pour l'essentiel, prorogées

On a entendu dire : *« On ne parle pas d'abrogation, on ne prononce pas le mot. Mais c'est tout comme... »*

« Il ne faut pas se polariser sur les mots », déclare Elisabeth Guigou, gardienne du code civil et du code pénal, où tout repose sur la précision des termes utilisés.

« Ne jouons pas sur les mots », continue Yvette Roudy, dont toute la lutte pour le respect des femmes a été de jouer au juste mot avec les articles (Mme la ministre ou Mme la juge au lieu de l'article masculin) et avec les noms (écrivaine au lieu d'écrivain).

« On ne fait pas de la politique avec des mots », avait déclaré Dominique Voynet avant de recevoir un *« carton jaune »* de son mouvement. Et avec quoi fait-on les campagnes électorales ?

« Abrogation est un mot qui cache la réalité de la société française », a dit Jean-Pierre Chevènement.

« Il ne faut pas jouer avec les mots », confirme François Hollande, à qui il serait bon de rappeler que le mot *« socialisme »* possède une signification et une dynamique – l'égalité entre les êtres humains – qu'il n'est pas heureux de travestir en *« réalisme de gauche »*.

Les mots ont un sens : *« Abroger : mettre hors d'usage »* (Littré), *« rendre nul »* (Robert). Et M. Planiol, dans son *Traité élémentaire de droit civil*, écrit : *« Abroger une loi, c'est lui retirer sa force obligatoire, soit qu'on remplace ses dispositions par des dispositions différentes, soit qu'on la supprime purement et simplement. »*

Lionel Jospin déclare qu'il n'a prononcé le mot *« abrogation »* qu'une seule fois, dans la chaleur communicative d'un meeting !

Le non-respect des mots cache toujours une vérité profonde : le reniement. Si les lois Méhaignerie-Pasqua-Debré ne sont pas abrogées, c'est qu'elles sont, pour l'essentiel, prorogées.

Tous les démocrates doivent lutter pour aboutir au retrait du projet de loi Chevènement : il y va de l'honneur de la République, des droits de l'homme et de la politique. De la République, qui a toujours ouvert ses bras à la misère humaine. De la politique : sinon, pourra-t-on encore croire à des promesses électorales, et à quels candidats pourra-t-on jamais faire confiance ?

Léon Schwartzenberg *est cancérologue.*

« www.dinosaures.edu »

par Bernard Maître

IL est, dans la vie d'un honnête homme, des moments de grande jubilation dont il serait vain de se priver, mais qui peuvent conduire à la tentation, voire à la vanité, du partage. Tel est l'état dans lequel m'a plongé la lecture du point de vue de Robert Redeker (*Le Monde* du 12 septembre), dont le titre constitue à lui seul une édifiante question : « L'école doit-elle fabriquer des internautes ou instituer *des citoyens ?* »

Le réveil de la réaction est toujours un moment remarquable et privilégié, car la pensée réactionnaire, *s'aventurant en terra incognita*, doit se dénuder, ce qui est toujours un spectacle navrant. Le mieux est donc d'abord d'en rire avant de s'en occuper sérieusement.

C'est à coup sûr un bienfait qu'un tel article paraisse au moment même où les « netizens » du monde entier – qui mènent, presque malgré eux, une vague énorme remettant en question la totalité des échanges de biens, de services et d'idées, minant les bases de la fiscalité mondiale, subvertissant la dialectique sphère publique - sphère privée – interrogent de manière aiguë l'exercice, voire l'essence même, d'une liberté inédite.

Que nous dit-on ? Qu'Internet est un non-lieu, qu'il n'est qu'objet de consommation, ultime piège idéologique de Bill Gates. Rappelons donc seulement qu'Internet est, entre bien d'autres choses, un procédé permettant de diviser par un facteur supérieur à 1 000 le coût d'accès à une démarche éditoriale : juste pour rire, que coûterait la mise en place d'un réseau de libraires à chaque extrémité des lignes du réseau téléphonique mondial ? Encore ne parlons-nous que de l'écrit...

Du point de vue de l'histoire de l'humanité, un tel événement ne peut être mesuré qu'à l'aune de la *naissance de l'imprimerie – et encore !* les moines n'étaient pas une ressource bien coûteuse en ces temps reculés ! Chacun sait-il que, pour quelques milliers de francs, si tant est qu'on dispose d'un contenu à diffuser, on peut mettre en œuvre une petite chaîne de télévision diffusée mondialement ? Que cette chaîne sera répertoriée, donc facilement accessible dans d'assez bonnes conditions techniques partout sur la planète, Chine incluse d'ici quelques semaines ? De la télévision que l'on fait ou que l'on peut faire, librement, et non uniquement de celle que l'on consomme...

Que nous dit-on encore ? Que tout cela est au fond *« la mercantile utopie Microsoft »*, ce qui résonne étrangement comme un écho à la théorie du complot, si cher à l'Amérique profonde du Middle West et du Grand Sud. L'Université au secours des « X Files ». Car l'incompréhension de la nature réelle du réseau se double d'une paranoïa industrielle particulièrement erronée : il ne faut pourtant pas être expert pour comprendre ou apprendre qu'Internet, qui s'est d'abord développé malgré Microsoft, porte en lui tous les germes (d'ailleurs les seuls germes) de la remise en question de la puissance de cette entreprise : la machine est le réseau, alors à quoi bon 100 millions de copies de Window 97 ? Les ressources, ça se partage, alors à quoi bon les « offices » et autres « suites » ? La première manche a d'ailleurs été gagnée immédiatement par abandon à la première reprise : Microsoft s'est rallié vite fait à Internet, et sa stratégie actuelle peut apparaître comme une suite de réponses à des initiatives qui ne sont plus les siennes.

L'auteur ne sait pas de quoi il parle. Telle est la première obscénité de la pensée *réactionnaire* : elle est fondée sur l'ignorance, qui est aussi son vecteur principal. Il existe aujourd'hui des lieux anaérobies où des membres de l'intelligentsia peuvent préférer aux combats culturels de l'heure la vaine nostalgie de la marine à voile. Au passage, ils en profitent pour tirer à boulets rouges sur ceux qui prétendent au moins transmettre à leurs enfants la liberté dont ils ont hérité.

Cette manœuvre s'opère toutefois essentiellement par appropriation exclusive de la littérature. Nous ne vous la laisserons pas, nous l'aimons trop et combattrons ceux qui veulent la *tenir en dehors* du monde et se l'approprier pour leur seul compte. Quel plaisir, bien au contraire, de partager avec un collègue, inconnu mais si proche, une *question*, une *recherche*, et peut-être des éléments de réponse. Car on parle de Platon, des jansénistes et de Shakespeare sur Internet : il y a des lieux pour ça, et il ne tient qu'à nous d'en créer d'autres, y compris les « www.dinosaures.edu », qui trouveraient probablement un public. J'en serais d'ailleurs un visiteur curieux et vigilant.

Tenir Internet en dehors de l'école est évidemment le moyen le plus sûr de livrer des générations entières de jeunes au modèle de la soumission puisqu'on leur en refuse la connaissance et les outils

Tenir Internet en dehors de l'école est évidemment le moyen le plus sûr, le plus efficace et le moins coûteux de livrer des générations entières de jeunes au modèle de la soumission puisqu'on leur en refuse la connaissance et les outils. Pourquoi alors s'arrêter en si bon chemin ? Pourquoi ne pas renoncer aux mathématiques, à la biologie, à la loi de la pesanteur et surtout, pour les filles, aux sciences naturelles ? Outrance qui, au passage, met en évidence la seconde obscénité de la pensée réactionnaire : elle est l'école du renoncement, le refuge des vaincus sans combat, de ceux qui collaborent à la raison du *plus fort ou à la ligne de plus* grande pente.

L'histoire n'a pas retenu comme bien légitime cette manière d'*« instituer des citoyens »*... Alors il va falloir réfléchir ! De quoi, en tout cas, alimenter l'excellent forum en ligne du *Monde*, prometteuse expérience de communauté dont le seul lien, au fond, est celui de la croyance dans les vertus de l'échange. Ce qui constitue d'ailleurs, grâce aux réseaux, une tout autre manière d'être « lecteur » du *Monde*...

Bernard Maître *est directeur général de CDC Innovation (www.Berenice.com).*

La fausse querelle des mines antipersonnel

par Jean-Louis Dufour

PRODUIT *d'une campagne humanitaire* qui confond l'effet et la cause, la question des *mines antipersonnel* est une fausse querelle. Elle rappelle l'antique dispute sur l'abolition de l'arbalète jugée inhumaine car trop meurtrière. Le débat d'Oslo a, en tout cas, été révélateur d'une véritable hypocrisie internationale propre à donner bonne conscience à chacun. Que les mines antipersonnel aient procuré une cause à telle princesse déchue en mal d'engagement au service de pauvres gens ne change rien à l'affaire. L'interdiction de ces engins n'a aucun sens. Elle ne saurait convenir à des soldats professionnels pour lesquels ce type d'armes a été naguère *conçu dans un but défensif précis* et justifié.

Osons le dire ! Les mines sont utiles – ou bien inutiles – au même titre que les fusils, les canons, les chars, les sous-marins ou les avions de combat... Il est d'ailleurs prévu de ne pas proscrire les mines antichars. Il aurait été bon que les congressistes d'Oslo imaginent un instant l'effet d'une mine antichar sur un autobus de ramassage scolaire...

Qu'on nous comprenne bien ! Il est horrible, au moyen de mines antipersonnel posées de manière aléatoire, de chasser des populations hors des régions où elles vivent. Il est abominable d'empêcher des paysans de cultiver leur terre, sauf au risque de perdre bras et jambes. Il est criminel de *poser des engins* sans autre but que la mutilation d'innocents. C'est d'ailleurs contraire au droit de la guerre, comme est normalement interdit le fait de s'en prendre à des civils sans défense ou de les bombarder sans discrimination comme cela se pratique si souvent au Proche-Orient.

Les militaires utilisent les mines antipersonnel pour ralentir la progression d'une armée adverse. Dans ce but, ils aménagent des champs de mines antichars qu'ils parsèment de mines antipersonnel pour en compliquer le relevage. Ce faisant, tout soldat digne de ce nom marque la zone dangereuse ; il établit un plan de pose qui servira, la paix venue, à l'indispensable déminage.

Les guerres entre Etats semblent terminées, même si personne ne peut affirmer la pérennité du phénomène. Seuls subsistent pour l'instant des conflits internes dont les acteurs se moquent comme d'une guigne des lois internationales.

Voilà pourquoi le chef d'état-major des armées américaines tente de limiter l'interdiction. Il veut une exception là où subsiste encore le risque d'un affrontement, c'est-à-dire avec la Corée du Nord. Il aimerait avoir encore le droit, si besoin est, de poser des mines antipersonnel dans les limites d'un champ d'engins antichars : il souhaite ne pas priver ses hommes du droit de se défendre dans une guerre imposée au pays. Les nombreux champs de mines posés en Corée par les Etats-Unis tout le long du 38e parallèle ont joué leur rôle dans le maintien de la paix armée qui règne au pays du Matin Calme depuis bientôt quarante-cinq ans.

De leur côté, les Finlandais, pourtant réputés n'être pas d'affreux fauteurs de guerre, plaident pour qu'on veuille bien les autoriser à protéger, au moyen de ces engins qui ne dorment jamais, leur longue frontière avec la Russie.

Pas un chef de poste en Algérie, et même plus récemment au Liban sud, qui n'ait parsemé ses barbelés de mines antipersonnel ou, quand il n'en disposait pas, de grenades offensives piégées, ce qui revient au même. Aucun de ces chefs de poste – à commencer par l'auteur de ces lignes – n'a jamais eu l'impression de commettre un crime de guerre.

La nécessité de protéger une position, de défendre une installation, de marquer une ligne à ne dépasser en aucun cas peut faire qu'un soldat français, ou ressortissant d'une quelconque démocratie, devra demain violer la *loi* s'il entend, pour mieux se protéger, employer ces imperturbables sentinelles que sont les mines antipersonnel.

Je souhaite au total souligner deux faits. Un, aucune arme, aucune, mines antipersonnel comprises, n'est mauvaise en elle-même. Seul leur usage insensé par des chefs de bande sans conscience est répréhensible. Or ces criminels de guerre, en Bosnie ou ailleurs, sont toujours en liberté. Sans doute les Etats trouvent-ils moins dangereux de palabrer dans l'enceinte feutrée d'une conférence internationale que d'appréhender par la force d'ignobles malfaiteurs.

La seconde remarque concerne la France et le comportement de ses responsables militaires. Ceux-ci, dans cette affaire, contrairement à leurs homologues d'outre-Atlantique, sont étrangement silencieux. L'armée de la République ne laisse pas d'être muette. C'est dommage ! Un avis technique publiquement exprimé serait dans l'intérêt bien compris de la démocratie.

Jean-Louis Dufour, *ancien colonel, est consultant militaire.*



AU COURRIER DU « MONDE »

POUR UN GESTE FORT EN FAVEUR DES ALGÉRIENS

Une nouvelle politique vis-à-vis de l'Algérie n'est certes pas facile à imaginer ni à mettre en œuvre, et l'embarras de toutes les chancelleries européennes est manifeste. Les possibilités diplomatiques de la France paraissant encore plus minces, malgré tous ses atouts, ne pourrait-on envisager un geste fort, comme on dit aujourd'hui, et qui peut paraître dérisoire : l'annonce publique d'une amélioration sensible de la délivrance des visas de circulation entre la France et l'Algérie (en tenant compte, certes, des divers risques courus et très souvent surévalués – terrorisme et immigration clandestine – contre lesquels existent et fonctionnent lois et réglementations) ?

Un tel geste peut signifier beaucoup plus qu'on ne l'imagine et, qui sait ?, amorcer une nouvelle approche des relations bilatérales franco-algériennes.

Roby Bois
par courrier électronique

(Publicité)

le prix
du téléphone
devient plus
simple.

Tarification à la
seconde

Vos appels sont facturés à la seconde près.

2 plages horaires

-50% aux heures où vous êtes disponible.

En semaine de 19h à 8h. Les week-ends du samedi 12h00 au lundi 8h. Les jours fériés.

Facture détaillée
gratuite

Auprès de votre agence France Télécom

Pour plus de renseignement :



France Telecom

Nous allons vous faire aimer l'an 2000.

SA au capital de 25 000 000 000 F - 380 129 866 RCS PARIS - En France métropolitaine depuis votre poste téléphonique, au-delà du crédit temps.

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Détente chinoise

UN climat de relative décrispation règne actuellement en Chine. Il ne faut pas faire la fine bouche. Six mois après la mort de Deng Xiaoping, les réformateurs poussent les feux, à l'image de Jiang Zemin, le nouveau « patron » du pays, qui n'hésite pas à bousculer l'orthodoxie. A l'occasion du quinzième congrès du Parti communiste, première grand-messe de l'ère post-Deng Xiaoping, il vient, cette semaine, de hâter la liquidation de l'héritage maoïste en appelant de ses vœux l'entrée du capital privé dans les entreprises d'Etat, citadelles jusque-là épargnées par les réformes. Les tabous sautent. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale réunis rivalisent dans la louange.

Ces gestes révèlent un climat. On en saisit mieux la portée quand on les rapporte à la prudence manifestée par les autorités à Hongkong ou encore à l'annonce de nouvelles réductions de droits de douane, préalable à l'admission au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Tout converge pour donner l'impression d'une Chine soucieuse de respectabilité et désireuse de s'intégrer dans la communauté internationale, aspirant à redresser la piètre image dont elle pâtit en Occident. Bref, Pékin se détend.

Pour autant, il ne faut pas être dupe. L'actuelle opération de charme pékinoise vise avant tout à neutraliser les préventions de Washington, clairement identifié comme le principal obstacle sur la route de Taïwan. Surtout, ce congrès n'annonce pas de réelle ouverture politique. En déclarant avec force qu'il est hors de question de réviser le jugement officiel sur la nature *« contre-révolutionnaire »* du printemps de Pékin, brutalement réprimé en juin 1989, la direction du PC trace les limites de l'exercice : on ne touche pas au monopole du Parti, à son omnipotence, à son omniscience. On peut gloser dans certains milieux éclairés sur la « réforme politique », voire sur l'Etat de droit – entendus en fait comme une amélioration de l'efficacité administrative – mais on ne saurait impunément se hasarder à prêcher le pluralisme.

Le régime chinois reste autoritaire et coercitif. Ses règles de fonctionnement sont toujours opaques. Ce système nous a habitués dans le passé à trop de retournements de situation, à trop de régressions autoritaires brisant les élans réformistes. Il n'est donc pas difficile d'être aujourd'hui immunisé contre la tentation de l'angélisme. De même que Deng Xiaoping s'était retourné contre les dissidents du *« mur de la démocratie »* (hiver 1978-1979), qui l'avaient aidé à asseoir son pouvoir, rien ne garantit que son successeur Jiang ne rééditera pas l'opération, le jour où il estimera que les esprits audacieux – pas même dissidents – qu'il a encouragés ces dernières semaines sont devenus encombrants. Les « cent fleurs » ont toujours exhalé en Chine de vénéneux parfums. Il faut le savoir et, sans nier les avancées positives, s'imposer un impérieux devoir de scepticisme.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La suppression de l'inspection des sites

ENFIN des résultats ! On fait des économies : comme nous l'avions annoncé, mais à moindres cris triomphaux que certains, l'inspection des sites est supprimée. Vingt et un fonctionnaires sont écartés. Quelque deux à trois millions vont émerger des danaïdes du budget annuel. Le franc est sauvé. N'en doutons plus.

Services des beaux-arts, monuments de France, toujours premiers atteints. A travers eux c'est le luxe que l'on traque, un luxe pourtant réservé à tous : c'est la beauté que l'on veut détruire et humilier. Comment faire admettre que, pour faire rentrer des devises et amener la prospérité, pour faire connaître la France dans le monde, le tableau est plus utile que la machine, l'artiste plus important qu'un terrassier ou un manoeuvre, ce dernier fût-il doué de l'éloquence électorale ?

Rodin a enrichi et continue à enrichir notre pays, comme Bourdelle, Despiau ou Maillol, comme Matisse, Dufy et leurs émules, comme tous nos artistes qui essaiment dans les musées étrangers. Il ne s'agit pas seulement de résultats matériels, mais de rayonnement spirituel. Mansart avec Versailles aide M. Schuman. L'essor de nos cathédrales, la fierté de nos châteaux paient, et bien au-delà, le coût de leur entretien. Grâce à eux, nous gardons un peu de notre noblesse. Monuments et sites doivent être surveillés amoureusement, inspectés avec attention, même sans inspecteurs. L'inspecteur des sites a vécu, mais sa tâche demeure et ne doit pas être abandonnée. Que chacun de nous s'y emploie, dans la mesure de ses moyens.

René-Jean
(20 septembre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http ://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Conférence pour l'emploi : les leçons de l'étranger

LA CONFÉRENCE nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail que Lionel Jospin présidera vendredi 10 octobre constitue une première en France, mais ce n'est pas une première en Europe, tant s'en faut. Les Pays-Bas, l'Italie, le Danemark, la Norvège, l'Autriche, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne nous ont précédés dans cette voie. Quels enseignements peut-on tirer de leurs expériences ? Un séminaire que l'association Notre Europe, présidée par Jacques Delors, et l'Institut d'études européennes et internationales du Luxembourg viennent de consacrer à « L'évolution des relations industrielles dans l'Union européenne » permet de tracer quelques pistes.

Le ministre du travail néerlandais, M. Ad Melkert, est longuement revenu, à cette occasion, sur ce qu'il refuse d'appeler le « modèle néerlandais ». Pourtant, au début des années 80, les économistes qualifiaient régulièrement de *« Dutch Disease »* (« la maladie hollandaise ») la situation dans laquelle ce petit pays se débattait. Le chômage n'y touchait-il pas, en 1983, près de 14 % de la population active ? Aujourd'hui, ce taux n'est plus que de 6 %, et les observateurs européens ne tarissent pas d'éloges sur le *« miracle hollandais »*.

Selon M. Melkert, *« employeurs et syndicats se sont rendu compte que, avec leur position traditionnelle et figée, ils étaient arrivés à une impasse. En 1982, ils signèrent un accord qui prévoyait une modération des salaires en contrepartie de la création ou de la redistribution du travail. Le gouvernement appuya cette orientation – dont on n'a pas varié depuis – avec une discipline budgétaire sévère et des normes d'allègements des charges. En l'absence de l'engagement des partenaires sociaux, nous n'aurions pas réussi à remettre l'économie sur la bonne voie de cette manière, tout en maintenant notre régime de protection sociale »*. Selon ce ministre, un socialiste, *« le patronat ne s'en porte pas plus mal, et les syndicats ont vu leur nombre d'adhérents augmenter depuis la signature de cet accord. Par la suite, des éléments innovateurs importants ont été rajoutés à l'accord néerlandais, tels que la flexibilisation du marché du travail, l'introduction d'éléments incitatifs dans le système de sécurité sociale et la recherche de nouvelles formes d'éducation permanente, surtout afin de permettre aux personnes âgées de garder un emploi plus longtemps »*.

LA FRANCE DANS LE CERCLE VERTUEUX ?

Peu ou prou, plusieurs pays ont suivi ce modèle. En 1987, sous l'impulsion du gouvernement irlandais, le patronat et les syndicats ont ouvert des négociations pour venir à bout des deux maux qui rongeaient l'économie insulaire : l'inflation et les grèves. Depuis cette date, des accords triennaux et tripartites prévoient un encadrement des salaires, la lutte contre l'inflation, le maintien de la paix sociale et l'amélioration des conditions de travail. De l'avis de tous, cette politique consensuelle est, avec une politique fiscale attractive, une des deux principales raisons de la baisse du chômage irlandais. Désormais, Dublin attire de nombreux investisseurs étrangers, en particulier américains, enfin convaincus que le climat social est apaisé.

En Italie, traumatisés par les grèves des années 70 et la réaction des années 80, en particulier l'impressionnante manifestation des cadres de Fiat hostiles aux syndicats, ceux-ci acceptèrent en 1992 et en 1993 de signer des accords nationaux mettant fin à l'indexation des salaires sur les prix, en échange de la reconnaissance dans les entreprises de la Représentation syndicale unifiée (RSU) et la possibilité de discuter de la stratégie économique des employeurs. Même si ces accords ne sont pas totalement entrés en application, ils ont incontestablement modifié le climat social dans la Péninsule et ont facilité le respect par l'Italie des critères de Maastricht.

La France va-t-elle à son tour entrer dans un tel cercle vertueux ? Plusieurs points distinguent la situation hexagonale. La méthode d'abord. *« La concertation ne constitue pas une politique mais une méthode. Pour qu'elle réussisse, il faut s'être mis au préalable d'accord sur les objectifs à atteindre. Ceux-ci doivent précéder la concertation mais ne peuvent pas en être le fruit »*, fait remarquer un des dirigeants du patronat italien.

Après les Pays-Bas, l'Irlande et l'Italie, l'Espagne vient d'en faire la démonstration. Les accords sur les retraites puis sur la stabilité de l'emploi et la négociation collective ont été possibles car le gouvernement, le patronat et les syndicats sont d'accord sur un point fondamental : il faut que l'Espagne soit au rendez-vous de l'euro en 1998. *« Il y a un consensus général pour ne pas gêner le gouvernement avant mai 1998, date à laquelle les pays seront sélectionnés ou non pour participer à la monnaie unique »*, remarque Jean-Pierre Contis, conseiller social à l'ambassade de France à Madrid. En France, dans le meilleur des cas, le consensus s'établira durant la conférence. Mais force est de constater que l'idée maîtresse du gouvernement – la réduction du temps de travail comme source de création d'emplois – est loin de faire l'unanimité.

LA DIVISION DES SYNDICATS

Autre particularité française : la faiblesse et la division syndicales. *« Nous avons été impopulaires en 1993 lorsque nous avons mis fin à l'échelle mobile des salaires. Mais pour que le jeu fonctionne, il faut que chaque partie accepte d'être impopulaire vis-à-vis de sa base »*, commente Segio D'Antoni, secrétaire général de la CISL, l'un des deux principaux syndicats italiens. A l'heure actuelle, la division syndicale menace d'autant plus la conférence nationale que celle-ci apparaît comme une initiative purement gouvernementale et non véritablement portée par l'ensemble des partenaires sociaux. Sauf retournement de situation, le gouvernement sera considéré comme le principal responsable de la réussite ou de l'échec de cette entreprise.

Comme le résume le premier ministre néerlandais : il faut que le patronat soit *« éclairé, les leaders syndicaux non conformistes et les hommes politiques innovateurs. Il est temps que les employeurs se rendent compte qu'une diminution du temps de travail moyen est une suite logique du développement historique de la croissance économique et qu'elle entraîne un nombre accru d'emplois à temps partiel, et non plus des emplois à plein temps. Il est temps aussi que les syndicats se rendent compte que cette mesure est favorable à l'emploi si, et seulement si, les coûts salariaux par unité de production n'augmentent pas. Et il est temps finalement que les gouvernements adaptent les lois périmées et trouvent, de concert avec les partenaires sociaux, un nouvel équilibre entre les droits et les devoirs de chacun »*.

Pour réussir ce programme ambitieux, la confiance est essentielle parce qu'elle permet aux responsables d'agir dans la durée et de ne pas être soumis à la pression du court terme. Avant d'être « miraculés », les Pays-Bas malades ont été convalescents pendant une dizaine d'années. L'Irlande affichait encore un taux de chômage de 14,7 % en 1994. Mais depuis, il diminue d'environ un point par an. Si l'on en croit les autorités monétaires allemandes, l'Italie doit encore faire ses preuves pour entrer dans l'euro. Les Français sont-ils prêts à accepter que la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail ne porte ses fruits qu'à partir du siècle prochain ?

Frédéric Lemaître

Finitude *par Guy Billout*



Défendre le patrimoine industriel, mémoire sociale

Suite de la première page

Parmi les précurseurs, entre autres : Maurice Daumas, auteur en 1980 de *L'Archéologie industrielle en France*, et le préfet Loiseau, auteur en 1996 d'un rapport que son commanditaire, Philippe Douste-Blazy, alors ministre de la culture, laissa dormir dans un tiroir.

Certains objecteront que nous sommes déjà accablés sous le poids du patrimoine à protéger et se demanderont s'il faut vraiment conserver ces vestiges encombrants, inesthétiques, rappels supposés inutiles d'un passé périmé. Sans doute est-il plus facile de faire vibrer en France la corde sensible du public en faveur de la chapelle romane, du vieux manoir ou de l'antique lavoir. Dans ce pays adonné au culte des beaux-arts et des belles-lettres, la technique reste dévalorisée. Et l'épopée industrielle est trop liée au capitalisme pour avoir bonne presse.

Pourtant, Louis Bergeron notait, en 1992, dans un des volumes de la série des *Lieux de mémoire* aux éditions Gallimard que, *« au moment où notre société aborde une autre phase de croissance économique caractérisée sans doute par des structures industrielles radicalement différentes, il est nécessaire que notre communauté puisse comprendre qu'il est contre son intérêt de se couper de son passé industriel et technique, proche ou ancien »*.

D'abord parce que certains édifices industriels, qu'il s'agisse d'usines, de halles ou d'entrepôts, sont, sur le plan architectural, des réalisations remarquables et méritent à ce titre d'être protégés. Ensuite, la crise économique que nous traversons a provoqué une mutation sans précédent du tissu industriel de notre pays. C'est donc tout un pan de notre histoire technique, sociale et culturelle qui est en train de disparaître et dont il s'agit de préserver quelques fragments avant qu'il ne soit trop tard.

Des industries ont façonné des villes, voire des régions entières, elles ont engendré des manières de vivre, de penser, d'habiter, de se distraire. Que l'on songe à la *« culture de la mine »* dans le nord ou dans l'est de la France. Enfin, ce sont non seulement des traces matérielles qui sont affectées par ces mutations, mais aussi une mémoire et des savoir-faire.

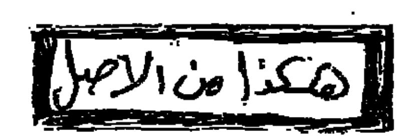
RÉVOLUTION CULTURELLE

Au lendemain de la première guerre mondiale, des chercheurs comme Georges-Henri Rivière avaient entrepris un énorme travail en direction d'une société rurale qui était en train de s'évanouir sous leurs yeux. Il est vraisemblable que, dans dix ou vingt ans, le monde industriel aura changé de façon aussi radicale. C'est pourquoi, ici ou là, des acteurs divers (associations, collectivités locales) s'attachent à protéger tels ou tels bâtiments, à préserver la mémoire de telles ou telles activités, à défaut de la faire revivre.

Bien sûr, il ne s'agit pas de *« tout conserver »*. Il faut trier soigneusement ce que l'on veut conserver et pour cela, d'abord inventorier. Faute de moyens, cette tâche, entamée il a quelques années, avance avec une hâte digne des chariots mérovingiens. Les solutions à trouver sont pourtant urgentes : ce patrimoine est fragile. Comment empêcher un chevalement de rouiller inexorablement, une machine réformée d'être ferraillée ?

Autre problème à résoudre : celui de la nouvelle destination à donner aux sites industriels désaffectés, qu'il n'est pas question de muséifier systématiquement. La transformation en bureaux, logements, halls d'exposition, centres commerciaux ou culturels, de bâtiments aussi différents que la chocolaterie Menier à Noisiel, l'usine des compteurs à gaz à Montrouge, les filatures Blin et Blin à Elbœuf, les entrepôts Lainé à Bordeaux, la Halle Tony Garnier à Lyon ou la manufacture des œillets à Ivry sont des exemples à méditer. Le patrimoine industriel doit être protégé, médiatisé, enseigné, au même titre que le patrimoine traditionnel, nous dit Louis Bergeron, qui remarque cependant que *« dans un pays comme la France, l'acceptation de telles notions constitue encore l'objet d'une révolution culturelle à peine amorcée »*.

Emmanuel de Roux





"C'est toi, c'est moi."

SOCIAL La CGT a réuni les 17 et 18 septembre à son siège de Montreuil (Seine-Saint-Denis) son comité confédéral national pour discuter de la situation sociale et de sa démarche vis-à-vis du gouvernement. *Les 300 délégués se sont montrés* satisfaits du positionnement de la confédération. ● A LA SNCF, quatre syndicats de cheminots – la CGT, la CFDT, FO et la FGAAC (Agents de conduite autonomes) – ont appelé à une journée d'action le mercredi 8 octobre. ● LES REVENDICATIONS portent en partie sur des sujets professionnels mais *s'inscrivent explicitement dans le contexte national.* ●A EDF, la CGT s'inquiète de la préférence du gouvernement pour les thèses écologistes. La centrale, majoritaire chez EDF-GDF, mobilis pour défendre la production d'éne gie et la filière nucléaire. ● FRANCE TÉLÉCOM, la CGT et Sud a pellent à une grève le 30 septembr

La CGT tente de canaliser les mécontentements du secteur public

Un appel à la grève est lancé à la SNCF le 8 octobre avec trois autres syndicats. A EDF-GDF, la centrale mobilise pour la défense de la filière nucléaire. A France Télécom, SUD et la CGT organisent une journée d'action le 30 septembre

RÉUNIS pendant deux jours, les 17 et 18 septembre à Montreuil, pour discuter de la situation sociale et de la démarche de la CGT, les 300 délégués du comité confédéral national se sont montrés satisfaits du positionnement de la confédération. Ni alignement sur la position jugée trop souple du Parti communiste, ni contestation dure du gouvernement avec lequel la CGT a l'intention de discuter, lors de la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, prévue le 10 octobre, tel est peu ou prou, le sentier que Louis Viannet a tracé pour sa centrale, dans les semaines à venir.

Présent mardi au ministère du travail, où il rencontrait Martine Aubry, Louis Viannet a pointé *« les contradictions »* de Lionel Jospin sur la durée du travail, avant d'indiquer que la CGT irait à la conférence *« pour voir comment effectivement, en dépit de toutes ces considérations, on peut aller vers la réduction de la durée du travail sans qu'il y ait perte de salaire »*. Ayant des revendications sur les trois thèmes de la conférence, Il a aussi rappelé les bornes à ne pas franchir pour sa centrale : *« Pour réduire le temps de travail, la CGT ne cautionnera ni ne soutiendra aucune mesure qui doit se traduire par un affaiblissement du pouvoir d'achat et par une baisse de salaire. »*

C'est cette ligne de dialogue avec les salariés, avec les autres organisations syndicales et avec les pouvoirs publics que Louis Viannet a défendu, à l'issue du CCN. Très attachées à privilégier une démarche unitaire avec les autres centrales, la CGT et la CFE-CGC se sont rencontrées mardi. Une rencontre officielle avec la CFDT est prévue la semaine prochaine, Louis Viannet a aussi demandé aux syndiqués CGT d'*« aller au contact des salariés »*, afin de favoriser une démarche syndicale ancrée sur le terrain.

A la ligne dure, incarnée par Maryse Dumas, a été préférée une ligne plus médiane

Le dialogue passe avant la mobilisation. Signe de cette volonté, aucune date pour une action n'a été proposée par le bureau confédéral. Le CCN a finalement appelé les salariés à *« une semaine de sensiblisation »*, du 29 septembre au 3 octobre, une appellation rare à la CGT où il est plus traditionnel de lancer des semaines d'action et de mobilisation.

Ayant appris, au cours du CCN, le dépôt d'un préavis de grève par quatre fédérations de cheminots pour le 8 octobre, l'idée d'étendre cette action aux secteurs de l'énergie et des Télécom est de transformer le 8 octobre en journée contre les privatisations a été repoussée. Bernard Thibault, membre de la direction de la CGT et secrétaire de la fédération des cheminots, est monté à la tribune pour s'opposer à cette extension et a été approuvé. Le 8 octobre, Louis Viannet sera, quant à lui, à Grenoble pour conduire une manifestation contre la fermeture de Superphénix. Sur la proposition de Lydia Brovelli, la CGT devrait prochainement réunir toutes ses fédérations des services publics afin de dégager une position commune.

A la ligne dure, incarnée par Maryse Dumas, chargée du secteur revendicatif, a été préférée une ligne plus médiane, à la fois pour tenir compte des rapports de force et pour ne pas manquer l'occasion *historique de favoriser* le dialogue social lors de la conférence sur l'emploi, organisée par le gouvernement. En rappelant les priorités de la CGT pour la conférence, Louis Viannet a indiqué, vendredi sur RTL, qu'*« au moins la décision de principe d'une loi-cadre sur la réduction du temps de travail »* devra être prise le 10 octobre, car, selon lui, sans *« loi-cadre »*, sans *« date-butoir »*, *« il ne se passera rien »*. Le secrétaire général de la CGT a aussi fustigé le CNPF, qualifiant d'*« indécent »* son *« comportement actuel »*.

La CGT n'entend pas cependant mettre ses revendications dans poche. Sur France Télécom, sur GAN-CIC, la SFP ou sur Thomso Louis Viannet a rappelé le refus sa centrale de considérer le passa au privé comme la panacée po sauver ces entreprises. *Le déma* quage net de Louis Viannet des p sitions du PCF a provoqué un pr fond soulagement chez l cégétistes membres du PC, q n'ont pas caché, à l'instar d'Ala Gautheron, secrétaire général a joint de la fédération des *PTT*, le malaise et leur écoeurement. CCN a enfin permis de détermi la date du prochain congrès con déral, au cours duquel Louis Vi net passera la main. Il sera f *« début 1999 »*, vraisemblablem en février, soit après le congrès la CFDT, fixé à Lille en décem 1998.

Alain Beuve-Mé

A EDF, la CGT mobilise en faveur du nucléaire

DENIS COHEN, le secrétaire général de la fédération CGT énergie, n'a guère apprécié la façon dont son organisation syndicale est considérée par les pouvoirs publics. Reçu, mardi 16 septembre, au secrétariat d'Etat à l'industrie, il ne sera pas informé de la décision d'arrêter le projet de construction d'une centrale au Carnet, en Loire-Atlantique. Il l'apprendra, comme tout le monde, le soir aux informations.

Cette préférence du gouvernement aux thèses écologistes oblige la centrale syndicale majoritaire chez EDF-GDF à réagir.

Présenté comme *« une catastrophe pour la nation »*, ce choix, après *« l'arrêt de Creys-Malville, la neutralisation de la Hague, marque la volonté de porter un coup fatal à la filière nucléaire »*. A cela s'ajoute l'inquiétude suscitée par la perspective de dérégulation des marchés européens de l'électricité et du gaz.

Face à ces bouleversements qu'elle condamne, la CGT a décidé de lancer des actions le 23 septembre, et surtout le 8 octobre, sur le thème *« la politique énergétique, l'affaire de tous »*. Des arrêts de travail sont envisagés. Une manifestation, conduite par Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, est prévue à Grenoble, rassemblant tous les opposants à la fermeture de Superphénix. Cependant, cette journée du 8 octobre ne sera pas unitaire, car même si l'organisation syndicale tente d'y associer FO, d'ores et déjà la CFDT et la CGC ont refusé d'y participer.

Pourtant, la position des cadres est voisine de celle de la CGT, considérant que *« toute la filière nucléaire est menacée »*. Cette organisation *« s'insurge »* contre l'arrêt de la fermeture du Carnet, *« sans le moindre débat ou concertation préalable »* et demande *« expressement aux pouvoirs publics d'engager rapidement un débat sur la politique énergétique française »*.

DIVERGENCE

Des actions ponctuelles d'informations seront menées. La première est prévue à la centrale nucléaire de Gravelines (Nord), mardi 23 septembre. La CFDT n'est pas du tout sur cette ligne privilégiant la diversification des sources d'énergie pour produire de l'électricité, comme les centrales à cycles combinés à gaz. Elle concentre ses efforts sur l'embauche de 15 000 jeunes en deux ans, grâce au projet de réduction du travail à 32 heures payées 35.

Toutes ces actions sont à replacer dans la perspective des élections des représentants du personnel de novembre chez EDF-GDF. Les syndicats sont entrés en campagne.

Dominique Gallois

Compagnie Nationale de Navigation

AMÉLIORATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION

REDRESSEMENT DES TAUX DE FRET PÉTROLIERS

Le Conseil d'administration de la Compagnie Nationale de Navigation, qui s'est réuni le 16 septembre 1997, a examiné les comptes consolidés et sociaux du premier semestre de l'exercice 1997.

Les principales données consolidées s'établissent comme suit :

(en millions de francs)	1er semestre 1997	1er semestre1996	Exercice 1996
Chiffre d'affaires net	895	885	1 858
Résultat d'exploitation	52	0	39
Résultat net (part du groupe)	39	(3)	(6)
Marge brute d'autofinancement	191	113	217

Les résultats du premier semestre reflètent l'amélioration des taux de fret sur le marché du transport de pétrole brut et le net redressement de l'exploitation de l'ensemble des secteurs d'activité, à l'exception du pôle hélicoptères.

Dans le cadre de la poursuite du plan stratégique du groupe, les cessions d'actifs ont porté sur 135 millions de francs au cours des six premiers mois de l'année.

Parallèlement, le groupe a poursuivi le renouvellement de la flotte pétrolière en partenariat avec la Compagnie Maritime Belge avec la commande de deux VLCC, portant la flotte d'Euronav Luxembourg, leur filiale commune, à dix-sept pétroliers en propriété, en service ou en commande, parmi lesquels onze sont neufs ou récents.

Le résultat net consolidé du premier semestre ressort à 39 millions de francs (part du groupe) au lieu d'une perte de 3 millions de francs au premier semestre 1996. Il comporte 28 millions de francs de gains de change sur avances en dollar.

Compte tenu de charges exceptionnelles prévisionnelles au second semestre au titre de l'activité hélicoptères et sauf variation défavorable du dollar, le résultat de l'ensemble de l'exercice devrait être sensiblement égal à celui dégagé au premier semestre.

Quatre syndicats de la SNCF organisent une « journée d'action » le 8 octobre

FAISANT TAIRE leurs divergences sur la réforme de la SNCF, quatre syndicats de cheminots – la CGT, la CFDT, FO et la FGAAC (agents de conduite autonomes) – ont appelé, jeudi 18 septembre, à une journée d'action le mercredi 8 octobre, quarante-huit heures avant la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail.

Dans un communiqué commun, les quatre syndicats mettent en avant cinq revendications : *« le niveau des salaires et retraites, l'emploi, l'exigence d'une loi-cadre sur la réduction du temps de travail à 35 heures voire 32 heures sans perte de salaire, la préservation du régime de protection sociale des cheminots (caisse de prévoyance), le refus de voir restreintes les facilités de circulation des cheminots à bord des trains »*. Les revendications portent donc en partie sur des sujets professionnels mais s'inscrivent explicitement dans le contexte national. Bernard Thibault, à la fois secrétaire général de la CGT-cheminots et secrétaire confédéral aux côtés de Louis Viannet, reconnaît que si *« la décision a été prise par les quatre fédérations, c'est en toute connaissance de cause que cette date a été retenue. Le patronat ne se prive pas de peser sur la conférence. Nous non plus »*, résume-t-il.

Dans un communiqué propre à son organisation, la CFDT-cheminots, hostile à Nicole Notat, explique que la mobilisation est nécessaire *« face à l'attentisme de la direction de la SNCF d'une part mais aussi face aux hésitations et reculs du gouvernement, face à l'attentisme des confédérations et à la pression qu'exerce le patronat »*.

Les revendications propres à la SNCF semblent secondaires mais ne doivent pas être sous-estimées. Moins que l'emploi – la CGT a approuvé la création d'un millier d'emplois sous statut mais est réservée sur les emplois-jeunes –, la question salariale semble aiguiser le mécontentement. La direction fait valoir que la masse salariale augmentera de 3,5 % cette année, mais les *syndicats font remarquer que* les augmentations générales n'atteignent que 1 % et qu'aucun accord n'est intervenu en 1997.

Moins que l'emploi, la question salariale semble aiguiser le mécontentement

Les syndicats ont également ravivé les craintes des agents sur la réforme de leur système de protection sociale bien que le gouvernement n'ait pas l'intention de réformer celui-ci.Le contexte électoral propre à la SNCF n'est pas non plus étranger à cette grève. Des élections des représentants des salariés se dérouleront en février 1998, suivies en mars par des élections de représentants du personnel. Or la représentativité de SUD-Rail vient d'être reconnue par les tribunaux. Cette nouvelle organisation n'avait pas été invitéeia rencontre intersyndicale mais parait néanmoins se joindre au mouvement. *« La CGT a été obligéde prendre l'initiative pour ne pas re débordée par SUD »*, estime Jacques Mallet, président de la FMC (Fédération maîtrise et cadres) qui ne se joint pas à la journée du 8 octobre.

La lecture du communiqué montre que l'appel à la grève est pas dénué d'ambiguïté. Les fédérations ont décidé, lit-on, de *« l'organisation d'une journée natiale d'action unitaire des personne(...) avec dépôt de préavis de grève national et arrêts de travail »*. S'agit-il d'organiser une véritable grève nationale ou plus modesteme de « couvrir » des mouvemen locaux ? le doute subsiste. Il fadra sans doute analyser fineme les taux de participation à ce mouvement pour savoir si la CGT ou non, mis toutes ses forces dan'action.

En tout cas, l'entourage de an-Claude Gayssot, ministre communiste des transports, lui-même ancien cheminot CGT, ne voit p ce mouvement d'un mauvais oeil. *Les conflits sont plutôt à éviter mais,sur un gouvernement de gauche, lexistence d'un mouvement social est pas une mauvaise chose »*, explique-t-on. Lionel Jospin sait désorma à quoi s'en tenir sur l'attitude dsa majorité plurielle à la veille c la conférence sur les salaires et l'emploi.

Frédéric Lemare

La CGT et SUD appellent à une grève à France Télécom, tandis que la CFDT et FO refusent de s'y joindre

LA CGT ET SUD, respectivement premier et deuxième syndicat de France Télécom, appellent les salariés de l'opérateur téléphonique à une grève, le 30 septembre, *« pour exiger l'arrêt du processus de privatisation partielle et l'ouverture d'un débat sur l'avenir de France Télécom et du service public »*. La FNSA (autonome) se joint à cet appel. Mais pas la CFDT, ni FO. Confirmant les divisions apparues depuis plus d'un an, ces deux syndicats considèrent que les conditions d'une grève massive *« ne sont pas réunies »*.

« Aux assemblées générales, aux heures d'information, il n'y a presque personne. La participation aux journées d'initiatives communes le 17 septembre a été faible », relève la CFDT, qui ne veut pas engager le personnel *« dans une action minoritaire, voire une impasse »*. *« Les salariés cristallisent leur inquiétude sur les réorganisations, les conditions de travail »*, selon FO, qui considère qu'un mot d'ordre de grève, *« après l'effritement progressif de la mobilisation depuis deux ans, n'aurait d'autre résultat que d'affaiblir nos positions revendicatives »*.

LASSITUDE

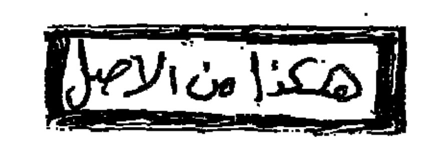
Le dernier appel unitaire des syndicats contre la privatisation partielle de France Télécom remonte au 4 juin 1996. Il était intervenu quelques jours avant l'examen par le Parlement de la loi réformant France Télécom. Le taux de grévistes avait été de 31,9 %. Les observateurs avaient mis cette faible mobilisation – le 11 avril précédent, Il y avait eu 45 % à 50 % de grévistes – sur le compte de la lassitude du personnel, à qui, depuis 1993, direction générale et pouvoirs publics répétaient inlassablement qu'il fallait faire évoluer le statut de l'opérateur.

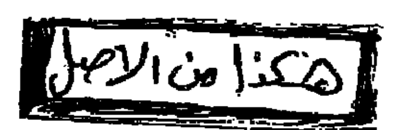
FO affirme aujourd'hui ne pas vouloir s'engager *« dans un baroud aussi inutile que dangereux »*. La CFDT, qui ne veut pas non pl *« de jusqu'au-boutisme malheureux »*, reconnaît cependant que le *« personnel maintient son opposition à l'ouverture du capital »*, ce que confirment les résultats du référendum organisé auprès du personnel par SUD.

« 63 000 personnes ont voté, sur 120 000 présentes au sein de France Télécom maison-mère », selon SUD, qui précise que *« 79,5 % ont indiqué qu'elles étaient contre la privatisation partielle par ouverture du capital, 11,9 % pour et environ 8 % sans opinion »*.

SUD considère que *« ce référendum montre qu'une grève est possible »*. Le syndicat accuse la CFDT et FO de *« légitimer la privatisation, ce qui est une première »*, et d'*« organiser la démobilisation en prenant le risque de jouer les briseurs de grève »*.

Philippe Le Coeur





Les syndicats accueillent favorablement la nomination de Jean-Cyril Spinetta à la présidence d'Air France

Le gouvernement souligne sa « loyauté envers l'actionnaire qu'est l'Etat »

Le gouvernement a annoncé jeudi 18 septembre que Jean-Cyril Spinetta succédait à Christian Blanc à la tête d'Air France. M. Spinetta a dirigé Air Inter de 1990 à 1993. La CFDT *s'est félicitée du choix de M. Spinetta, qui lui « semble être attaché aux notions de service public »*. Sa désignation est *« plutôt une bonne nouvelle »*, a estimé la CGT de l'ex-Air Inter.

APRÈS quinze longs jours d'atermoiements, le gouvernement a finalement choisi, jeudi 18 septembre, Jean-Cyril Spinetta, patron d'Air Inter entre 1990 et 1993, pour prendre la succession de Christian Blanc à la tête d'Air France. Le conseil d'administration qui le désignera devrait avoir lieu en début de semaine prochaine. Catherine Trautmann, porte parole du gouvernement, a justifié ce choix en vantant *« ses compétences, sa disponibilité et sa capacité à prendre le relais* [pour] *diriger de la meilleure façon possible ce groupe (...) avec une attitude de loyauté envers l'actionnaire qu'est l'Etat »*. Jean-Claude Gayssot, le ministre des transports, a reçu le nouveau président, jeudi après-midi, pour lui souhaiter *« bonne chance »*.

Les syndicats ont accueilli favorablement la nouvelle. *« Tout d'abord, M. Spinetta connaît le milieu du transport aérien et les arcanes de Bruxelles, et, de plus, il semble être attaché aux notions de service public et d'aménagement du territoire »*, a déclaré la CFDT d'Air France. Sa désignation est *« plutôt une bonne nouvelle »*, estime un représentant de la CGT de l'ex-Air Inter, *« il connaît le transport aérien, il est un politique, et nous sommes plutôt d'accord sur sa vision des missions de service public. Reste à voir quelle politique sociale il va mener »*. La CFTC d'Air France a pour sa part indiqué qu'elle attendait de la nomination de M. Spinetta *« une vraie reprise du dialogue social de l'entreprise »*. Le SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne) de la compagnie nationale a également salué ce choix : *« Il a laissé le souvenir d'un président à l'écoute de son personnel, du cadre supérieur au manutentionnaire. »*

CONTESTATIONS

Cette nomination difficile provoque aussi des contestations. Certains dirigeants d'Air France voient en M. Spinetta un homme d'Air Inter. En outre, *« à Air Inter, il a laissé les coûts filer, alors que l'on savait déjà quelles difficultés allait devoir affronter l'entreprise : concurrence du TGV, de nouvelles compagnies aériennes,... »*, considère un directeur de la compagnie. *« En plus, il était contre la fusion entre Air Inter et Air France. »* Du côté des 11 000 salariés de l'ancienne compagnie intérieure qui ont fusionné avec leurs homologues d'Air France contre leur gré, l'écho est inverse. *« Il a supervisé le regroupement Air France-UTA, en janvier 1990, et l'avait soutenu devant la Commission de Bruxelles »*, rétorque l'un de ses soutiens.

Denis Olivennes, directeur général adjoint en charge de la politique sociale, et Christian Kozar, directeur général adjoint en charge du secteur de l'exploitation du groupe, avaient prévu de quitter la compagnie. Le nouveau patron d'Air France connaît le secteur et il pourrait constituer une nouvelle direction rapidement si l'équipe actuelle, très proche de Christian Blanc, désire partir. M. Spinetta connaît aussi les rouages syndicaux du groupe, ce qui n'est pas négligeable dans une entreprise qui compte aujourd'hui 26 syndicats.

Le gouvernement a longuement hésité avant d'arrêter son choix sur M. Spinetta. Les autres candidats pressentis ont tour à tour soit décliné l'invitation, soit été écartés : Pascal Lamy, bras droit de Jean Peyrelevade au Crédit lyonnais, Marc Rochet, président d'Air Liberté et de TAT (les filiales de British Airways en France), Alain Prestat, ex-PDG de Thomson Multimédia, Jean-Paul Huchon, ex-numéro deux du groupe Printemps, ou encore Eric Giuily, ex-PDG de la Compagnie générale maritime. Les candidats ont été jugés trop exigeants pour leur salaires ou pour les garanties qu'ils demandaient sur le rôle du ministère des transports. D'autres ont été éliminés pour manque de fibre sociale. La liste s'est finalement rétrécie comme peau de chagrin.

M. Spinetta a bénéficié de ses soutiens politiques. Ayant occupé à plusieurs reprises le poste de directeur de cabinet du ministre socialiste Michel Delebarre, il retrouve au ministère de M. Gayssot des hommes qu'il a côtoyés dans ces fonctions, à commencer par Francis Rol-Tanguy, le directeur de cabinet du ministre communiste.

Virginie Malingre

Un homme du service public

AGÉ DE 53 ANS, Jean-Cyril Spinetta a le profil d'un serviteur de l'Etat plus que celui d'un patron gestionnaire : il n'a passé que trois ans à la tête d'une entreprise, Air Inter, qu'il a dirigée d'octobre 1990 à octobre 1993, jusqu'à sa démission pour cause de désaccord avec son ministre de tutelle, l'UDF Bernard Bosson. Ancien élève de l'ENA, M. Spinetta a réalisé un parcours classique de haut fonctionnaire, au ministère de l'éducation nationale et au Conseil d'Etat, puis au secrétariat général du gouvernement, avant de prendre un virage politique à l'arrivée de la gauche au pouvoir.

PORTRAIT

Ancien élève de l'ENA, M. Spinetta a réalisé un parcours classique de haut fonctionnaire

En 1981, ce sportif, amateur de ski et de tennis, est nommé chef du service d'information et de diffusion du premier ministre, avant de s'installer brièvement à la tête de la direction des collèges. En 1984, il devient directeur de cabinet de l'homme avec lequel il fera longtemps tandem : le socialiste Michel Delebarre, dont il sera le plus proche collaborateur au ministère du travail (1984-1986) puis, après 1988, aux affaires sociales et à l'équipement et aux transports.

A ce dernier poste, il se familiarise avec le transport aérien, s'occupant directement du rachat d'UTA par Air France en 1990. A la tête d'Air Inter, il prend la mesure des enjeux de la déréglementation. C'est d'ailleurs ce sujet qui entraînera son départ : il reproche à son ministre de tutelle de lui imposer des achats d'Airbus inadaptés aux nouveaux besoins de la compagnie, et de ne pas le laisser tirer les conséquences de la libéralisation en fermant des lignes déficitaires.

Les syndicats, qui gardent le souvenir d'un patron apte au dialogue, ont salué la nomination de M. Spinetta, homme de service public selon leurs vœux, que François Mitterrand avait appelé près de lui en 1994, comme conseiller industriel, et qui, ces dernières semaines, *« planchait »* avec neuf autres *« personnalités qualifiées »* sur le plan emploi-jeunes de Martine Aubry. La difficulté, pour lui, sera de concilier cette vision typiquement française du transport aérien et la poursuite du redressement d'Air France dans un contexte de concurrence de plus en plus acérée.

M. Gayssot et M. Hue divergent sur les pistes de Roissy

PONTOISE
de notre correspondante

À quelques jours de la décision sur l'extension de l'aéroport de Roissy, les associations du Val-d'Oise hostiles aux deux nouvelles pistes veulent encore espérer *« l'annonce surprise »* qui les satisferait. *« Tant que rien n'est annoncé officiellement, il peut toujours y avoir un revirement »*, disent-elles, même si le pessimisme domine dans leurs rangs : les riverains craignent de se voir abandonnés au dernier moment par ceux qu'ils ont aidés à conquérir le pouvoir lors des élections législatives.

Le 27 avril, le secrétaire général du PC, Robert Hue, maire de Montigny-Les-Cormeilles et maintenant député, prenait la tête d'une manifestation contre l'extension sur le site même de l'une des deux nouvelles pistes. Aujourd'hui, interrogés sur leurs convictions, Jean-Pierre Blazy (PS), nouveau député et maire de Gonesse, Yves Cochet (Verts), nouveau député, ou encore Marie-Claude Beaudeau (PC), sénateur, confirment tous trois leur opposition aux pistes supplémentaires, bien que Jean-Claude Gayssot (PC), ministre des transports, semble prêt à les autoriser. Ils ont même annoncé leur participation à la manifestation du 18 octobre à Paris si M. Gayssot ne leur donnait pas satisfaction. Marie-Claude Beaudeau s'en prend d'ailleurs à Dominique Voynet, qui préconise de plafonner les émissions de bruit *« et non pas les mouvements d'avions ou le nombre de passagers »* : *« Le tout Roissy avec deux pistes supplémentaires est l'antithèse du pari sur l'emploi, de la confiance en l'aviation de notre pays »*. Jean-Pierre Blazy, lui, réitère sa *« proposition de moratoire (...), de saisine de la commission nationale, de débat public, de redéfinition d'un schéma aéroportuaire (...) permettant d'étudier les alternatives à l'extension »*. Enfin, Yves Cochet justifie le rejet des deux pistes en dénonçant aussi l'accroissement des nuisances terrestres entraîné par l'intensification prévisible des transports routiers.

Frédérique Lombard

GDF signe un contrat de plus de 3 milliards de francs

PIERRE GADONNEIX, PRÉSIDENT DE GAZ DE FRANCE (GDF), a annoncé le 19 septembre la signature d'un accord avec la société italienne SNAM, pour le transit en France du gaz norvégien destiné à l'Italie. Ce contrat nécessitera la construction d'un gazoduc, soit plus de 3 milliards de francs d'investissement, générant l'équivalent de 1 500 emplois. Ce nouveau gazoduc, appelé les « marches du Nord-Est », reliera la frontière belge à partir de Taisnières-sur-Hon à la frontière franco-suisse à Snam, au sud de Bâle. Le contrat, *signé pour 25 ans, prévoit que 6 milliards* de mètres cubes par an transiteront entre 2001 et 2026.

DÉPÊCHES

■ **WHIRLPOOL : le groupe américain d'électroménager** a annoncé jeudi 18 septembre la suppression de 4 700 emplois sur 46 000. Whirlpool, qui veut économiser plus de 1 milliard de francs par an à partir de 2000, fermera des usines en Europe, où 15 % des 12 000 emplois sont menacés.

■ **LVMH : Bernard Arnault, le PDG de LVMH, présentera en octobre** de nouvelles propositions pour fusionner ses boissons alcoolisées avec celles des britannique Grand Metropolitan et Guinness, selon le *Financial Times* du 19 septembre. Il serait prêt à détenir une participation inférieure aux 35 % revendiqués jusqu'à présent dans la future entité.

■ **LUFTHANSA : la compagnie aérienne allemande a confirmé le** projet de fusion de sa filiale Condor (charters) avec NUR, le deuxième voyagiste germanique, filiale du groupe Karstadt (*Le Monde* du 18 septembre), constituant un nouvel ensemble de 7 milliards de DM (23,5 milliards de francs) de chiffre d'affaires.

■ **COMMERZBANK : la banque allemande** a indiqué vendredi 19 septembre qu'elle *« n'exclut pas »* d'acquérir au Japon un institut spécialisé en activités obligataires, placements en actions, ou gestion d'actifs.

■ **THOMSON MULTIMÉDIA : la Commission européenne** a indiqué jeudi 18 septembre qu'elle devrait approuver le 1er octobre la recapitalisation de 10,86 milliards de francs. Le groupe devra trouver des partenaires et ne pas augmenter sa part de marché d'ici à l'an 2000.

■ **THOMAINFOR : 200 à 300 salariés de la société d'informatique,** en redressement judiciaire, ont bloqué jeudi 18 septembre le siège parisien de leur ancienne maison-mère Thomson-CSF.

■ **TÉLÉPHONE : le prix d'un appel d'un téléphone** fixe vers un téléphone mobile, qui était de 3,70 francs la minute, va baisser en octobre. La première minute coûtera 2,97 francs, la tarification s'établissant ensuite à la seconde, à raison de 2,97 francs la minute chez France Télécom et SFR, 2 francs chez Bouygues.

Nous avons gagné l'European Quality Award '97 : un pas de plus vers l'excellence...



THE EUROPEAN QUALITY AWARD
LARGE BUSINESS
WINNER '97

Participer est important

L'industrie des semi-conducteurs exige des efforts très importants en termes d'investissements, de capacité d'innovation, de recherche, de développement et de commercialisation (prix, délais, services). La qualité indiscutable des outils de production et des équipes commerciales de notre société a été, dès le début, le moteur de nos activités. Maintenant, cette volonté de perfection est entièrement assimilée par notre structure et par l'ensemble de nos collaborateurs. Elle constitue la pierre angulaire de notre culture d'entreprise et nous permet de nous adapter avec réussite à l'évolution accélérée de notre secteur.

Gagner est motivant

Cette année, nous avons obtenu l'European Quality Award. Il s'agit du prix européen le plus prestigieux en matière de qualité globale des entreprises. Il récompense la recherche d'un rapport idéal entre une société, ses employés, ses actionnaires, son environnement social et naturel. Ce prix est décerné sur la base d'un cahier des *charges* et *d'un audit extrêmement* sévères, qui mobilisent toutes les forces de l'entreprise. La motivation et l'enthousiasme remarquable de nos collaborateurs nous ont permis d'atteindre ce but de portée mondiale.

Persévérer est capital

Cependant, pour nous, ce prix ne constitue *pas un point d'arrivée*, l'aboutissement final d'un processus complexe. Il représente simplement une pierre supplémentaire apportée à l'édifice harmonieux nature-homme-industrie pour lequel nous œuvrons incessamment. Certes, la perfection n'est pas de ce monde. En revanche, la volonté d'absolu qui caractérise l'homme nous incite à produire des efforts constants qui nous mènent à l'excellence.

SGS-THOMSON
MICROELECTRONICS

Internet: http://www.st.com

Le Crédit lyonnais affiche les premiers résultats concrets de son redressement

La banque publique s'engage à ne plus demander de recapitalisation à l'Etat, mais souhaite avoir du temps avant sa privatisation. Elle affiche un résultat net de 601 millions de francs au premier semestre après avoir remboursé 309 millions de francs à l'Etat

Avec un résultat net de 601 millions de francs au premier semestre, contre 67 millions au premier semestre de 1996, la banque publique confirme son redressement. Elle a versé 309 millions de francs à l'Etat au titre de la clause de retour à meilleure fortune dont il bénéficie en contrepartie des plans de sauvetage de la banque et a lourdement provisionné les coûts de restructuration de ses filiales allemande et espagnole. Sortie de sa période de convalescence, le Crédit lyonnais ne perd plus de parts de marché. La banque va poursuivre ses efforts pour réduire ses coûts. Mais elle veut bénéficier de temps avant d'être privatisée, pour pouvoir renforcer seule ses fonds propres et choisir librement son avenir dans le mouvement de restructuration bancaire en cours en Europe. Forts de ce redressement et de l'effort déjà accompli pour alléger leur réseau international, les dirigeants du Lyonnais attendent sereinement le dernier feu vert de la Commission européenne sur le plan qui sépare la banque de sa structure de défaisance. Ils l'espèrent avant la fin de l'année.

« FIERTÉ », « plaisir » : Jean Peyrelevade, le président du Crédit lyonnais, n'a pas caché, jeudi 18 septembre, le petit sentiment revanchard qui anime la direction et les équipes de la banque, alors qu'elle est enfin en mesure, après plusieurs plans de sauvetage, de présenter des résultats honorables.

Pour la première fois, le Lyonnais n'a plus rien à négocier dans l'urgence avec l'Etat. Celui-ci a accepté le principe de la séparation complète du « Crédit lyonnais nouveau » et de sa structure de défaisance, le *Consortium de réalisation*, et attend le feu vert de la Commission de Bruxelles sur ce dispositif. Il devrait intervenir *« à l'horizon de la fin de l'année »*, estime la banque. *Si Bruxelles* accepte ce dernier plan, *« nous ne demanderons plus rien à l'Etat »*, affirme M. Peyrelevade. Sauf du temps avant la privatisation de la banque.

Puisque *« le Crédit lyonnais nouveau est là »*, M. Peyrelevade veut le conserver dans le giron de l'Etat jusqu'à ce qu'il soit suffisamment fort pour avoir le choix de son avenir et de ses partenaires ! *« Ma recommandation à notre actionnaire sera de ne pas nous lier tant que nous n'aurons pas complètement réfléchi à la logique des restructurations pré- et post-euro. Cette réflexion n'est pas commencée, même si intuitivement je ne pense pas que nous restions seuls »*, a expliqué le président du Lyonnais.

D'ici là, le Lyonnais s'efforcera de renforcer ses fonds propres seul, en faisant appel au marché et aux investisseurs institutionnels internationaux, à l'image de la BNP et la Société générale, qui ont récemment émis des titres aux Etats-Unis. M. Peyrelevade a toutefois tenu à mettre en garde les porteurs de certificats d'investissement de la banque. Leur cours a déjà triplé depuis le début de l'année, dépassant 400 francs. *« Les investisseurs semblent avoir oublié l'existence de la clause de retour à meilleure fortune dont l'Etat bénéficie »*, a prévenu M. Peyrelevade.

TRÈS FORT REDRESSEMENT

Le bénéfice dégagé au premier semestre n'a encore d'exceptionnel que son très fort redressement. Il s'élève à 601 millions de francs, contre 202 millions pour l'ensemble de l'année 1996, après le prélèvement par l'Etat de 309 millions de francs, le montant de la clause de retour à meilleure fortune dont il bénéficie, en contrepartie des plans de sauvetage de la banque. Le bénéfice semestriel de la BNP et de la Générale dépasse 3 milliards de francs. Deux provisions lourdes – l'une de 1,3 milliard pour couvrir les restructurations des filiales allemande et espagnole, l'autre de 526 millions sur les *risques souverains* – pèsent toutefois sur le résultat du Lyonnais.

Comme le reconnaît M. Peyrelevade, il reste encore du travail à faire. Le résultat brut d'exploitation du Lyonnais s'élève à 5,7 milliards de francs, en progression de 37 %, mais reste inférieur de 1 milliard de francs à celui de la BNP. *« Cela montre que notre structure de coûts est encore trop lourde »*, reconnaît-on au Lyonnais. Le coefficient d'exploitation du Crédit lyonnais, l'une des mesures de la productivité de la banque, est encore trop élevé. *Il reste de* 83 % dans le réseau de la banque en France, même si, pour l'ensemble du groupe, il a déjà été ramené de 85 % à 75 % depuis la fin de l'année 1995. Il *devient de plus en plus* difficile de réduire les effectifs en organisant la réduction du temps de travail et en favorisant les départs volontaires. De 38 861 fin 1993, *ceux-ci sont déjà* passés en France à 33 700. L'objectif est d'atteindre 32 250 fin 1997.

Mais, côté commercial, le Crédit lyonnais repart. Ses parts de marché sont stabilisées. Il a relancé la dynamique commerciale de son réseau, en poursuivant sa politique d'élargissement des horaires des agences, déjà en place dans une cinquantaine de points de vente. Il continue la modernisation de ses produits et développe la banque par téléphone, un domaine dans lequel le Lyonnais *est très en retard sur ses* concurrentes. A l'international et sur les marchés, les résultats de la banque restent à un niveau élevé, mais sont en léger recul. *« Nous avions fait un premier semestre exceptionnel en 1996 »*, explique simplement la banque, dont les coûts ont fortement progressé (+ 22 %), notamment car elle a dû payer des bonus très élevés à ses opérateurs de marché.

En France comme à l'étranger, le Lyonnais devra veiller à ne pas tirer sur ses marges dans sa *politique de relance commerciale*. M. Peyrelevade s'y est engagé. Sur son marché domestique, ses marges paraissent déjà moins élevées que celles de ces concurrents, ne *serait-ce que* parce que son réseau lui coute plus cher. Agacées de voir le Lyonnais revenir en force sur le marché des grandes entreprises, les autres banques ne manqueront pas de le dénoncer vigoureusement *s'il commençait* à casser les prix sur le marché des particuliers et des petites et moyennes entreprises.

Sophie Fay

Les principales cessions

- **Décembre 1994** : Banco Lombarda (57,3 %) au Credito Agrario Bresciano pour 650 millions de francs
- ***Juillet 1995*** : Banco Francês e Brasileiro au groupe brésilien Itau pour 1,7 milliard de francs
- **Août 1995** : Crédit Lyonnais Nederland Bank au groupe belge Générale de Banque (3,7 milliards de francs)
- **Début 1996** : Banque de Nouvelle-Calédonie et Banque de Tahiti à la Banque de Hawaï (250 millions de francs)
- **Février 1997** : Banco Provincial (Vénézuéla) à l'espagnol Banco Bilbao Vizcaya (pour environ 1 milliard de francs)
- **Mai 1997** : société de gestion d'actifs CLIAM Asie à l'américain Nicholas Applegate, pour 200 millions de francs
- **Juillet 1997** : Credito Bergamasco (56,8 %) à la Banca Popolare di Verona (4,4 milliards de francs)
- **Août 1997** : cession de 21 agences et de l'activité de banque de détail au Portugal à l'espagnol Caixa Galicia

La banque publique a vendu un cinquième de son réseau international

C'EST avec sérénité que les dirigeants du *Crédit lyonnais se préparent, une fois de* plus, à voir leur plan stratégique passé au crible par la Commission européenne. La banque a bien avancé dans la cure d'amaigrissement que lui a imposé Bruxelles. Depuis 1994, elle a cédé treize réseaux bancaires à travers le monde et en a tiré *13 milliards de francs*. Si l'on ajoute la vente de sa participation dans Woodchester, sa filiale de crédit-bail irlandaise, qui pourrait être annoncée d'ici à la fin de l'année, ce montant dépassera 15 milliards. *Pour le premier semestre de 1997*, ces cessions ont même permis de dégager 400 millions de francs de plus-value exceptionnelle, à laquelle va s'ajouter une plus-value de l'ordre de 300 millions de francs tirée de la cession du Credito Bergamasco en Italie et un bénéfice bien supérieur pour Woodchester.

« Ces cessions représentent environ un cinquième du total de bilan du Crédit lyonnais », indique la banque, 18 % des actifs hors de France et 22 % des actifs en Europe. *Le* total de bilan du Lyonnais s'élevait à la fin du premier semestre à 1 693 milliards de francs. Cela reste toutefois inférieur à l'objectif de réduction de 35 % de la présence *commerciale dans le monde*, *une condition* fixée par Bruxelles en contrepartie des aides d'Etat accordées à la banque à l'occasion des deux premiers plans de sauvetage. *« En termes d'implantations*, précise toutefois le Lyonnais, *nous avions déjà diminué notre présence de 32 % fin 1996. En cédant les 170 agences du Creberg et les 21 agences portuguaises, nous sommes au-delà des 35 %. »*

UNE MARGE DE MANŒUVRE RÉDUITE

Pour réduire ses actifs hors de France de 35 % – un seuil minimal qui va, selon toute vraisemblance, être durci par la Commission de Bruxelles –, la marge de manœuvre du Crédit lyonnais est de plus en plus réduite. La banque refuse d'envisager la cession de sa succursale aux Etats-Unis ou son courtier, l'un des trois *premiers* en Asie, Crédit lyonnais Securities. *« Ils sont au cœur de la stratégie définie par notre actionnaire, banque de détail en France et de grandes entreprises dans le reste du monde. »* Elle exclut, pour les mêmes raisons, la vente du Crédit lyonnais Suisse et de ses deux filiales du Benelux, le Crédit lyonnais Belgium et Luxembourg. La cession de la Belgique, *plus lourde en termes de total de bilan que* le Credito Bergamasco, pourrait pourtant aider le Lyonnais à se rapprocher de l'objectif bruxellois et serait en outre un symbole fort pour Bruxelles.

Dans les cessions possibles, ne restent donc guère que la filiale allemande, la BfG, *et les deux filiales espagnoles*, le *Banco* Jover et le Crédit lyonnais Espana. A elle seule, la BfG représente près de 15 % des actifs du Lyonnais. Sa vente permettrait donc au Lyonnais de se conformer aux engagements déjà pris. *Il faudra sans doute y* ajouter la cession des filiales espagnoles (14 milliards de francs de total de bilan) pour que Bruxelles accepte le dernier plan d'aide.

Le Crédit lyonnais se prépare donc peu à peu à cette perspective. Pour preuve, la banque a passé 1,3 *milliard de francs de* provisions au premier semestre pour faire face à la restructuration de ces filiales et améliorer leur rentabilité. Si elles devaient être vendues rapidement, ces provisions ne seraient plus nécessaires et viendraient donc diminuer d'autant la moins-value qui menace le Crédit lyonnais en cas de cession de ces filiales acquises au prix fort.

La moins-value potentielle liée à une cession de la BfG, encore estimée à 5 milliards de francs il y a quelques mois, s'est réduite sensiblement. Les dirigeants du Lyonnais n'hésitent plus à faire un parallèle entre cette banque et le Credito Bergamasco, sur lequel une forte moins-value était anticipée *et qui s'est finalement très bien vendue*. La BfG a en effet annoncé de bons résultats au premier semestre et poursuit son recentrage sur sa clientèle de particuliers, ce qui améliore sa valeur intrinsèque. La restructuration *bancaire engagée en Allemagne* redonne de l'intérêt à cette banque. En Espagne aussi, le secteur bancaire est beaucoup mieux valorisé par la Bourse, la situation du Lyonnais y est donc plus favorable.

Autant que le travail d'assainissement de ces filiales, l'amélioration de la situation *des secteurs bancaires dans toute l'Europe* permet aux dirigeants du Lyonnais de ne plus réclamer d'argent à l'Etat pour compenser les mauvais achats faits par leurs prédécesseurs. Ils en profitent toutefois pour demander du temps.

S. F.

Le GAN ne veut pas avouer ses liens avec le groupe Cible

L'INFORMATION avait été jalousement gardée. Lundi 15 septembre, lors de l'assemblée générale du GAN, son président, Didier Pfeiffer, a annoncé pour le premier semestre 1997 des provisions de 500 millions de francs pour couvrir des cautions consenties à un groupe immobilier. *« Faute d'avoir pu trouver une solution amiable*, déclarait-il, *nous avons procédé à un traitement plus radical. »* La manière d'annoncer cette décision est apparue singulière, M. Pfeiffer s'étant refusé à dévoiler le nom du groupe immobilier en question. Et l'irruption de cet énorme effort de provisionnement a surpris. Les administrateurs du GAN n'ont été saisis de ce dossier que le 12 septembre, juste avant l'assemblée. Dès sa nomination à la tête de l'assureur public, en décembre 1996, M. Pfeiffer avait procédé à un recensement des risques latents que pouvait receler le GAN, de manière à calibrer l'aide financière demandée à son propriétaire, l'Etat. La facture, imposante, de 20 milliards de francs avait été acceptée par le gouvernement en avril.

Les liens compliqués entre le GAN et le groupe immobilier Cible – et la situation de ce dernier – expliquent la discrétion de l'assureur. Le groupe Cible, spécialisé dans l'*immobilier industriel et* commercial (son enseigne principale la plus connue est Usine Center), est, depuis la fin 1996, sous administration provisoire à la demande du tribunal de commerce de Paris. La mission de l'administrateur s'est achevée le 7 septembre sans qu'une conciliation avec les créanciers ait pu être trouvée. Il était donc urgent que le GAN extériorise ses pertes pour offrir la meilleure transparence aux candidats à son rachat, lors de sa privatisation. D'autant que la Cour des comptes avait mis le doigt sur les relations ambiguës entre Cible et le GAN.

Ces relations se sont développées au travers de deux filiales du groupe Cible. Une société spécialisée dans la caution, Laficau (La *Financière de cautions*), détenue à 90 % par Cible et à 5 % par la branche dommages du GAN. Le système était classique mais il s'est poursuivi après 1991 en pleine crise *immobilière. Lorsqu'il sollicitait* des crédits auprès des banques de la place, Jean-Pierre Bansard, fondateur et patron de la holding du groupe Cible Financière, proposait la *caution de Laficau, sa filiale. La* surface financière de cette dernière n'étant pas jugée suffisante, M. Bansard faisait alors valoir que Laficau était aussi solide que le GAN, *dont il utilisait la garantie*. C'était rigoureusement exact. Le GAN était triplement impliqué dans ces opérations : pour 5 % via sa participation dans Laficau ; par les cautions conjointes que délivraient Laficau et la Compagnie générale de garantie, filiale à 100 % du GAN et qui détient une participation dans Laficau ; surtout, le GAN assurait Laficau. Il était donc en risque direct et total à l'égard des banques prêteuses en cas de non-remboursement des emprunts.

La seconde filiale qui lie le GAN et Cible est une petite banque : Opéra. Créée au début des années 90, son capital est détenu à 70 % par Cible et à 30 % par l'assureur, via la société GAN-Vie et via sa filiale la Banque pour l'industrie française (BIF), dont le GAN a déjà couvert plus de 400 millions de francs de pertes dans l'immobilier sur l'exercice 1996. Au regard de la Commission bancaire, le GAN est actionnaire de référence de ce petit établissement, réceptacle du groupe Cible pour les dépôts et les prêts. *La BIF est administrateur* d'Opéra. Compte tenu de la situation de Cible, ses emprunts contractés auprès d'Opéra sont irrecouvrables.

Pourquoi le GAN a-t-il consenti de telles cautions à Cible ? Comment aucun contrôle n'a-t-il été mené pour connaître la situation exacte du groupe ? Est-ce que les pertes ont été totalement identifiées ? Y a-t-il eu détournements de fonds ou abus de biens sociaux ? Ce sont les questions que les autorités de tutelle se posent. Selon des *proches du dossier, « le pot aux roses »* aurait été découvert à la fin du premier semestre, à la faveur de l'enquête de la Cour des comptes sur le GAN.

Babette Stern

TOUS LES LUNDIS (datés mardis)
Retrouvez les petites annonces immobilières dans
Le Monde
ECONOMIE
☎ 01.42.17.39.80

Coopers & Lybrand et Price Waterhouse créent un géant de l'audit

HÉRAUTS de la mondialisation, promoteurs des fusions auprès des grands groupes, les cabinets d'audit et de conseil ne pouvaient pas rester à l'écart des mouvements qu'ils contribuent à lancer. Coopers & Lybrand et Price Waterhouse, respectivement quatrième et *sixième groupe mondial* d'audit, ont annoncé, jeudi 18 septembre, leur intention de fusionner. Le nouvel ensemble s'affirmera comme la première société mondiale du secteur, devant Arthur Andersen, avec un chiffre d'affaires de 13 milliards de dollars (75 milliards de francs), 135 000 salariés et 8 500 associés. L'opération doit recevoir, toutefois, l'accord des associés de chaque *maison d'ici à la fin de l'année* ainsi que l'approbation des autorités américaines et européennes.

La fusion entre les deux groupes risque de relancer une nouvelle vague de concentration dans l'audit et le conseil. *« Quand des groupes comme Deloitte & Touch et Ernst & Young se sont rapprochés, dans les années 80, il s'agissait pour eux d'atteindre une dimension internationale. Aujourd'hui, il s'agit d'être global »*, explique un membre de la profession. La constitution de grands groupes mondiaux demandant une multitude de services impose aux sociétés de conseil de les suivre. *« Nos clients ont besoin d'un soutien partout dans le monde, avec un niveau d'expertise sans précédent, qui jusqu'à présent n'était disponible auprès d'aucune organisation »*, a expliqué Nicholas Moore, président de Coopers & Lybrand, qui présidera le futur ensemble.

Les deux groupes entendent mettre l'accent en priorité sur leur activité de conseil, qui connaît de très fortes progressions. Ils soulignent *qu'ils sont parfaitement* complémentaires, tant dans leur implantation géograhique que dans les métiers. Coopers & Lybrand est bien implanté en Europe, *tandis que Price* Waterhouse est très présent en Amérique latine et en Asie.

Le premier est spécialisé dans les télécoms, les produits de grande consommation, le second dans les loisirs, les médias, l'industrie chimique. Le nouveau groupe devrait aussi se renforcer dans les services comme le risque management, les transactions transfrontalières et les services d'assurances *dans les pays émergents. Il* souhaite aussi être plus présent sur les opérations d'investiment en capital et les acquisitions.

Dans l'audit, métier d'origine des deux groupes et qui leur assure encore l'essentiel de leur chiffre d'affaires, le nouvel *ensemble* peut espérer aussi avoir une croissance plus soutenue. Leur fusion leur permet d'animer un marché quasi figé, les six grands du secteur – Arthur Andersen, *KPMG*, Ernst & Young, Deloitte & Touch, Price Waterhouse et Coopers & *Lybrand – s'étant* approprié la clientèle des plus grands groupes mondiaux et la gardant soigneusement. Plus grand, le nouvel ensemble peut espérer attirer de nouveaux très grands groupes, toujours sensibles à la taille, comme les meilleurs candidats pour devenir leurs associés.

De nombreuses zones de flou, toutefois, demeurent dans le projet de rapprochement des deux cabinets. Rien n'a été dit sur l'organisation du nouveau groupe et le partage des responsabilités de chacun. De même, les dirigeants ont refusé de dire si cette fusion se traduirait *ou non par des* réductions d'effectifs. Ardents défenseurs des organisations légères et des recentrages pour les grands clients, il serait étonnant qu'ils *n'appliquent pas leurs* méthodes chez eux.

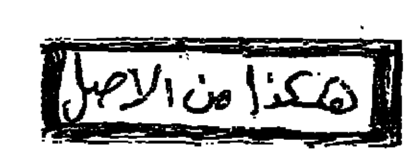
Martine Orange

Les « Big Six »

Surnommés les *« Big Six »*, six cabinets d'audit et de conseil dominent le marché du service aux entreprises. Depuis la fin des années 80, le classement est resté inchangé.

- **Arthur Andersen** : 9,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires (55 milliards de francs) en 1996.
- **KPMG** : 8,1 milliards de dollars.
- **Ernst & Young** : 7,8 milliards de dollars.
- **Coopers & Lybrand** : 6,8 milliards de dollars.
- **Deloitte Touche** : 6,5 milliards de dollars.
- **Price Waterhouse** : 5 milliards de dollars.

ENTREPRISES
Communiqués financiers
24 h/24
3615 LEMONDE



■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du 19 septembre en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 0,71 % pour s'inscrire à 18 058,21 points en clôture.**

■ **LE DOLLAR était en hausse, vendredi, lors des premières transactions entre banques sur les places financières. Il s'échangeait à 1,7810 mark, 5,98 francs et 121,82 yens.**

■ **L'OR a ouvert en baisse, vendredi, sur le marché international de Hongkong. L'once s'inscrivait à 320,35-320,75 dollars contre 320,70-321,00 dollars jeudi en clôture.**

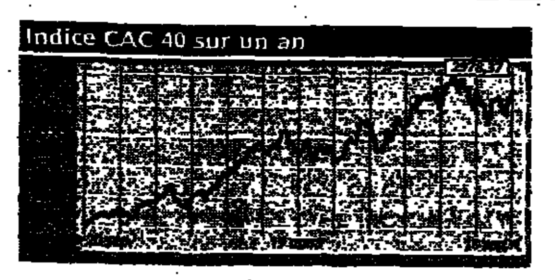
■ **WALL STREET a progressé, jeudi 18 septembre. L'indice Dow Jones des principales valeurs de la Bourse de New York a gagné 0,49 % à 7 925,33 points.**

■ **LES COURS du pétrole se sont légèrement repliés, jeudi, sur le marché à terme new-yorkais. Le prix du baril, livraison octobre, a perdu 4 centièmes à 19,38 dollars.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40	CAC 40	CAC 40	MIDCAC	NEW YORK	LONDRES	MILAN	FRANCFORT
↗ Clôture	↗ 1 mois	↗ 1 an	↗ 1 mois	↗ DOW JONES	↗ FT 100	→ MIB 30	↘ DAX 30

Irrégularité à la Bourse de Paris



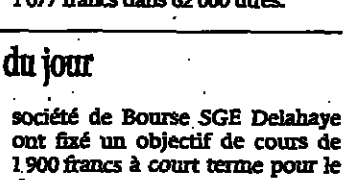
APRÈS une ouverture en légère hausse, vendredi, la Bourse a reviré à la baisse avant de renouer avec la hausse vers 11 heures dans un marché de consolidation animé par de *multiples rumeurs*. L'indice CAC 40 qui avait ouvert sur un gain de 0,19 % perdait 0,39 % une demi-heure plus tard. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises gagnaient en moyenne 0,33 % à 2 987,53 points. Les transactions portaient sur 3,2 milliards de francs dont 2,6 milliards sur les valeurs de l'indice CAC 40.

« C'est un marché très volatile sans réelle tendance qui réagit à la moindre rumeur et à des spéculations sans fin », estimait un opérateur. La reprise du dollar à 5,97 francs est contrebalancée par la clôture de New York en-deçà de ses plus hauts.

Du coté des valeurs, Worms fait l'objet d'une OPA d'Evran, filiale d'Artemis, le holding de François Pinault, à 410 francs par action. Cette opération surprend les opérateurs qui tablaient sur une cession d'Athena. Worms dont la cotation est suspendue avait gagné 5,57 % à 395,90 francs jeudi sur la foi de ces spéculations.

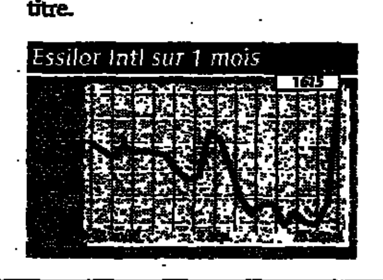
Le marché saluait les résultats semestriels d'Eridania qui gagne 5,6 % à 874 francs dans 71 000 titres. En revanche, les résultats et les prévisions de Canal Plus déçoivent les attentes et l'action cédait 4,01 % à 1 077 francs dans 62 000 titres.

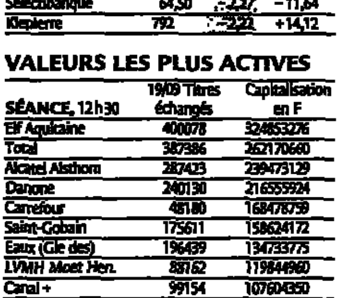
Essilor International, valeur du jour



L'ACTION Essilor International a terminé la séance du jeudi 18 septembre en très forte hausse. Elle a gagné 9,9 %, à 1 615 francs, dans un marché de 45 000 pièces.

Les opérateurs ont très bien accueilli les résultats semestriels du groupe. Ils se sont inscrits en forte croissance, malgré un effritement du marché en Allemagne : + 22 % pour le chiffre d'affaires, à 4,57 milliards de francs, et + 25 % pour le profit net à données comparables. Les analystes de la société de Bourse SGE Delahaye ont fixé un objectif de cours de 1 900 francs à court terme pour le titre.



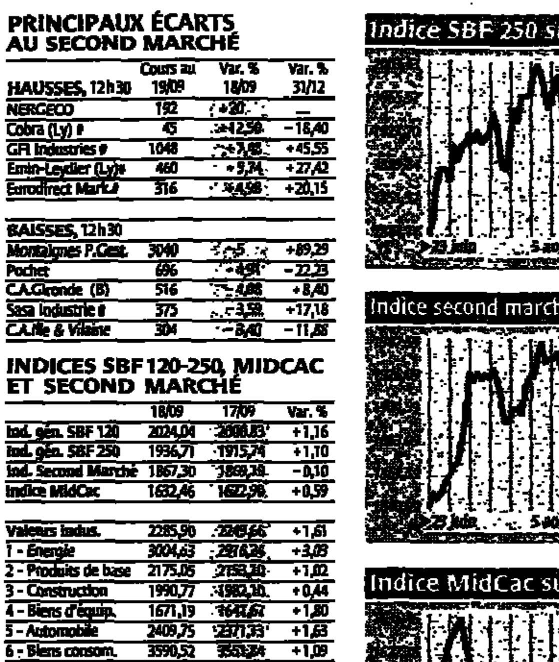


PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 19/09	Var. % 18/09	Var. % 31/12
Eridania Beghin	877	+5,98	+5,02
Vallourec	408,50	+4,87	+48,54
Via Banque	168,80	+4,71	−1,86
Sodexho Alliance	2968	+4,32	+2,69
Danone	911	+4,23	+26
Total	686	+3,62	+62,55
Bancaire (Cie)	718	+3,39	+16,93
BIC	454	+3,25	+16,70
Legris indust.	245	+3,28	+12,12
Colas	850	+2,90	+13,38
BAISSES, 12h30			
Eiffage	300	−5,38	+46,34
Coflexip	719	−4,76	+161,45
Sat	1492	−3,74	−3,43
Canal +	1088	−3,08	−5,06
Infogrames Enter.	760	−2,99	+26,66
Spir Communic. #	420	−2,77	−14,96
UIF	432,10	−2,85	+2,03
Rexel	1625	−2,46	+3,17
Selectibanque	64,50	−2,27	−11,64
Klepierre	792	−2,22	+14,12

VALEURS LES PLUS ACTIVES

SÉANCE, 12h30	19/09 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	400078	324853276
Total	387386	262170660
Alcatel Alsthom	287423	239473129
Danone	240130	216555924
Carrefour	48180	168478759
Saint-Gobain	175611	158624172
Eaux (Gle des)	196439	134733775
LVMH Moet Hen.	88162	119844960
Canal +	99154	107604350
B.N.P.	352624	102301826,80



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

HAUSSES, 12h30	Cours au 19/09	Var. % 18/09	Var. % 31/12
NERGECO	192	+20	—
Cobra (Ly) #	45	+12,50	−18,40
GFI Industries #	1048	+7,88	+45,55
Emin-Leydier (Ly)#	460	+5,74	+27,42
Eurodirect Mark.#	316	+4,98	+20,15
BAISSES, 12h30			
Montaignes P.Gest.	3040	−5	+89,29
Pochet	696	−4,91	−22,23
C.A.Gironde (B)	516	−4,88	+8,40
Sasa Industrie #	375	−3,58	+17,18
C.A.Ile & Vilaine	304	−3,40	−11,88

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	18/09	17/09	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2024,04	2000,83	+1,16
Ind. gén. SBF 250	1936,71	1915,74	+1,10
Ind. Second Marché	1867,30	1869,38	−0,10
Indice MidCac	1632,46	1622,98	+0,59
Valeurs indus.	2285,90	2249,66	+1,61
1 - Energie	3004,63	2916,26	+3,03
2 - Produits de base	2175,05	2153,30	+1,02
3 - Construction	1990,77	1982,10	+0,44
4 - Biens d'équip.	1671,19	1641,67	+1,80
5 - Automobile	2409,75	2371,33	+1,63
6 - Biens consom.	3590,52	3551,84	+1,09
7 - Indus. agro-alim.	1606,92	1586,26	+1,30
Services	2041,32	2035,89	+0,27
8 - Distribution	3886,41	3886,70	+0,01
9 - Autres services	1314,72	1308,88	+0,45
Sociétés financières	1398,63	1389,23	+0,67
10 - Immobilier	772,68	770,78	+0,25
11 - Services financ.	1403,26	1391,86	+0,82
12 - Sociétés invest.	1833,43	1826,87	+0,36



Progression à Tokyo

LA BOURSE de Tokyo a terminé la séance du vendredi 19 septembre en hausse. L'indice Nikkei des valeurs vedettes a gagné 0,71 %, pour s'inscrire à 18 058,21 points en clôture, soutenu par le repli du yen face au dollar.

La veille, Wall Street, en forte progression dans le courant de la séance, avait nettement réduit ses gains jeudi en clôture, à l'issue d'une journée « volatile » et technique avant l'expiration trimestrielle d'options sur des actions et des indices boursiers.

L'indice Dow Jones avait terminé sur un gain de de 0,49 %, à 7 925,33 points, après avoir progressé de 134 points en cours de journée.

Le marché obligataire était resté stable. *Les opérateurs n'avaient guère réagi à l'annonce d'un creusement de 24,7 % du déficit commercial américain à 10,3 milliards de dollars en juillet.* La banque de Philadelphie avait, pour sa part, annoncé un recul à 20,4, en septembre – contre 24,3, en août – de son indice sur l'activité manufacturière régionale.

En Europe, Francfort avait cédé 0,25 %, tandis que Londres avait gagné 0,66 %.

INDICES MONDIAUX

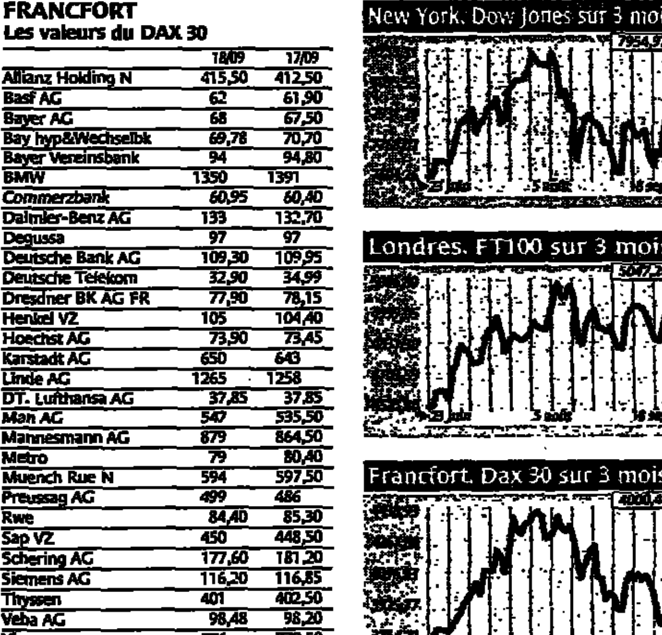
	Cours au 18/09	Cours au 17/09	Var. en %
Paris CAC 40	2978,37	[illegible]	+1,15
New-York/DJ indus.	7954,97	[illegible]	+0,86
Tokyo/Nikkei	*17930,10*	[illegible]	*+1,38*
Londres/FT100	5047,20	[illegible]	+0,68
Francfort/Dax 30	4000,48	[illegible]	−0,25
Frankfort/Commer.	1326,02	[illegible]	−0,34
Bruxelles/Bel 20	2918,89	[illegible]	+0,38
Bruxelles/Général	2388,88	[illegible]	+0,38
Milan/MIB 30	1152	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	619,30	[illegible]	+0,39
Madrid/Ibex 35	606,44	[illegible]	+0,82
Stockholm/Affarsal	2515,98	[illegible]	—
Londres FT30	3234,70	[illegible]	+0,52
Hong Kong/Hang S.	*14419,50*	[illegible]	*+0,06*
Singapour/Strait t	1896,09	[illegible]	−0,75

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	18/09	17/09
Alcoa	82,81	81,12
Allied Signal	44,06	44,06
American Express	79,87	80,43
AT & T	44,18	43,75
Boeing Co	53	53,31
Caterpillar Inc.	56,31	55,31
Chevron Corp.	*88,50*	*86,62*
Coca-Cola Co	58,81	59,06
Disney Corp.	79,31	78,87
Du Pont Nemours&Co	64,18	63,75
Eastman Kodak Co	57,62	56,50
Exxon Corp.	66	64,62
Gén. Motors Corp.H	68,75	68,37
Gén. Electric Co	70,25	69,68
Goodyear T & Rubbe	64,87	64,87
Hewlett-Packard	67,25	67
IBM	98,87	99,62
Intl Paper	*58,06*	*56,06*
J.P. Morgan Co	110,81	111,06
Johnson & Johnson	57,75	57,75
Mc Donalds Corp.	47,75	47
Merck & Co.Inc.	97,18	98
Minnesota Mng.&Mfg	87,50	89,12
Philip Moris	40,68	41,25
Procter & Gamble C	142,25	143
Sears Roebuck & Co	56,37	55,68
Travelers	70,50	69,87
Union Carb.	53,62	53,50
Utd Technol	82,87	81
Wal-Mart Stores	37,87	38,06

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	18/09	17/09
Allied Lyons	4,89	4,83
Barclays Bank	15,18	14,91
B.A.T. Industries	5,30	5,19
British Aerospace	16,86	16,81
British Airways	6,65	6,70
British Petroleum	9,08	9,03
British Telecom	*3,99*	*4,01*
B.T.R.	2,39	2,40
Cadbury Schweppes	5,61	5,71
Eurotunnel	0,67	0,65
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,51	13,35
Granada Group Plc	8,04	8,07
Grand Metropolitan	5,93	5,88
Guinness	5,78	5,71
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	6,85	6,69
H.S.B.C.	*18,77*	*18,86*
Impérial Chemical	10,18	10,32
Legal & Gen. Grp	4,44	4,49
Lloyds TSB	7,85	7,63
Marks and Spencer	6,09	5,96
National Westminst	8,86	8,77
Peninsular Orienta	6,79	6,69
Reuters	6,93	6,88
Saatchi and Saatch	1,19	1,20
Shell Transport	4,51	4,50
Tate and Lyle	4,14	4,05
Unilever Ltd	*17,79*	*17,67*
Zeneca	19,74	19,52



FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	18/09	17/09
Allianz Holding N	415,50	412,50
Basf AG	62	61,90
Bayer AG	68	67,50
Bay hyp&Wechselbk	69,78	70,70
Bayer Vereinsbank	94	94,80
BMW	1350	1391
Commerzbank	*60,95*	*60,40*
Daimler-Benz AG	133	132,70
Degussa	97	97
Deutsche Bank AG	109,30	109,95
Deutsche Telekom	32,90	34,99
Dresdner BK AG FR	77,90	78,15
Henkel VZ	105	104,40
Hoechst AG	73,90	73,45
Karstadt AG	650	643
Linde AG	1265	1258
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	*547*	*535,50*
Mannesmann AG	879	864,50
Metro	79	80,40
Muench Rue N	594	597,50
Preussag AG	499	486
Rwe	84,40	85,30
Sap VZ	450	448,50
Schering AG	177,60	181,20
Siemens AG	116,20	116,85
Thyssen	401	402,50
Veba AG	98,48	98,20
Viag	*776*	*779,50*
Volkswagen VZ	905	905

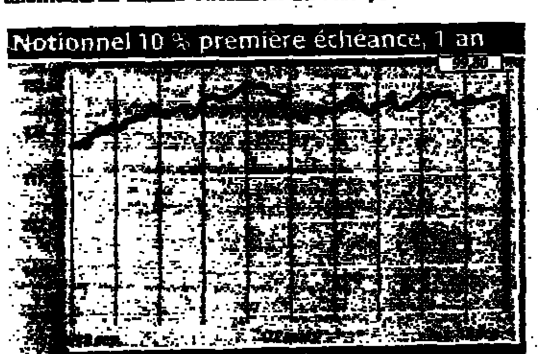
LES TAUX

PARIS	PARIS	NEW YORK	NEW YORK	FRANCFORT	FRANCFORT
→ Jour le jour	↗ OAT 10 ans	→ Jour le jour	→ Bonds 10 ans	↗ Jour le jour	→ Bunds 10 ans

Recul du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français a ouvert en baisse, *vendredi 19 septembre. Après quelques minutes* de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, s'inscrivait en baisse de 14 centièmes, à 99,68 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'établissait à 5,45 %, 0,07 % au-dessous du rendement du titre allemand de même échéance. La veille, la Bundesbank et la Banque de France avaient choisi, comme le prévoyaient les analystes, de laisser inchangés leurs taux directeurs. Les anticipations de remontée des taux en Allemagne ces prochains mois restent toutefois intactes. Aux Etats-Unis, le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans était resté stable, à 6,39 %.

La Banque de France a reconduit, vendredi matin, à 3,19 %, le taux de l'argent au jour le jour.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 18/09	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,15	[illegible]	6,16	[illegible]
Allemagne	3,02	[illegible]	6,21	[illegible]
Grande-Bretagne	6,94	[illegible]	NC	[illegible]
Italie	6,75	[illegible]	6,95	[illegible]
Japon	0,48	[illegible]	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,47	[illegible]	6,40	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 18/09	Taux au 17/09	indice (base 100 fin 96)
Fonds d'Etat 3 à 5 ans	4,22	[illegible]	98,50
Fonds d'Etat 5 à 7 ans	5	[illegible]	100,09
Fonds d'Etat 7 à 10 ans	5,47	[illegible]	101,48
Fonds d'Etat 10 à 15 ans	5,81	[illegible]	101,20
Fonds d'Etat 20 à 30 ans	6,39	[illegible]	102,67
Obligations françaises	5,76	5,79	101,02
Fonds d'Etat à TME	−1,95	−1,96	98,28
Fonds d'Etat à TRE	−2,18	−2,16	98,86
Obligat. franç. à TME	−2,20	[illegible]	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[illegible]	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 18/09	Vente 18/09	Achat 17/09	Vente 17/09
Jour le jour	[illegible]	—	3,1825	—
1 mois	[illegible]	3,29	[illegible]	3,34
3 mois	[illegible]	3,40	[illegible]	3,43
6 mois	[illegible]	3,50	[illegible]	3,48
1 an	[illegible]	3,77	[illegible]	3,77
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	3,4141	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	3,7188	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	4,3177	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	4,5288	—

MATIF

Échéances 18/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 97	127951	[illegible]	99,90	[illegible]	99,54
Mars 98	154	[illegible]	99,24	98,82	98,82
Juin 98	2	[illegible]	98,52	98,52	98,52
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	11973	[illegible]	96,44	[illegible]	96,43
Mars 98	7018	[illegible]	96,23	96,20	96,22
Juin 98	5817	[illegible]	96,03	[illegible]	96,02
Sept. 98	4542	[illegible]	95,86	[illegible]	95,84
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	1374	[illegible]	98,16	97,80	97,80

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 18/09	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Sept. 97	13663	2986	2997	[illegible]	2962
Oct. 97	290	2998,50	2997,50	[illegible]	2966,50
Nov. 97	*100*	2999,50	2999,50	2998,50	2999,50
Déc. 97	1045	3007,50	3010	[illegible]	2982

LES MONNAIES

US/F	US/DM	US/¥	DM/F	£/F
↘ 5,9410	↗ 1,7786	↗ 121,8300	↘ 3,3594	↗ 9,5340

Avance du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT en hausse, vendredi 19 septembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières. Il s'échangeait à 1,7810 mark, 5,98 francs et 121,82 yens. *« Nous avons été surpris de voir le dollar grimper après les mauvais chiffres du commerce extérieur américain »*, indique Chris Iggo, économiste chez BZW Securities. Il souligne que la probabilité d'une hausse des taux en Allemagne d'ici à la fin de l'année a aussi augmenté, après la publication d'une accélération de la croissance de la masse monétaire M3 et de l'activité économique mesurée par le baromètre du climat des affaires de l'institut de conjoncture IFO.

La réunion des ministres des finances des pays du G7, samedi, à Hongkong, pourrait intensifier la hausse du dollar face à la devise nippone, selon M. Iggo.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 18/09	% 17/09	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,9400	+0,01	325	349
Ecu	6,5845	−0,02	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9410	−0,27	5,6300	6,2300
Belgique (100 F)	16,2800	−0,02	15,7300	16,8300
Pays-Bas (100 fl)	298,3200	−0,01	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4425	−0,01	3,2000	3,7080
Danemark (100 krd)	88,2300	−0,02	82	92
Irlande (1 iep)	8,8740	−0,34	8,4600	9,3080
Gde-Bretagne (1 L)	9,5340	+0,14	9,0900	9,9480
Grèce (100 drach.)	2,1250	−0,09	1,9200	2,4200
Suède (100 krs)	78,4500	+0,60	71,5000	83,5000
Suisse (100 F)	*407,5900*	−0,20	395	419
Norvège (100 k)	82,7800	+0,77	76,5000	85,5000
Autriche (100 sch)	47,7340	−0,02	46,3500	49,4500
Espagne (100 pes.)	3,9810	[illegible]	3,6900	4,2900
Portugal (100 esc.	3,3050	[illegible]	*2,9500*	3,8500
Canada 1 dollar ca	4,2784	−0,32	3,9700	4,5700
Japon (100 yens)	4,9051	−0,91	4,6800	5,0800
Finlande (mark)	112,4000	+0,36	105,5000	116,5000

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	19/09	18/09	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7786	1,7712	+0,42
TOKYO : USD/Yens	121,8300	120,8700	+0,79

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9445	5,9425	5,9622	5,9547
Yen (100)	4,9098	4,8996	4,9461	4,9403
Deutschemark	3,3596	3,3591	3,3602	3,3597
Franc Suisse	4,0783	4,0741	4,1062	4,0982
Lire ital. (1000)	3,4411	3,4389	3,4460	3,4444
Livre sterling	9,5070	9,4973	9,4804	9,4728
Peseta (100)	3,9821	3,9794	3,9836	3,9821
Franc Belge (100)	16,285	16,275	16,305	16,262

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	*3,27*	3,34	3,44
Eurodollar	5,57	5,61	5,72
Eurolivre	7,13	7,21	7,35
Eurodeutschemark	3,17	3,27	3,40

L'OR

	cours 18/09	cours 17/09
Or fin (k. barre)	61000	61000
Or fin (en lingot)	*61500*	*61800*
Once d'Or Londres	320,45	—
Pièce française(20f)	354	354
Pièce suisse (20f)	356	356
Pièce Union lat(20f)	354	354
Pièce 20 dollars us	2500	2500
Pièce 10 dollars us	1330	1340
Pièce 50 pesos mex.	*2285*	2290

LE PÉTROLE

En dollars	cours 19/09	cours 18/09
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	19,48	19,46
Light Sweet Crude	19,40	19,38

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	19/09	18/09
Dow-Jones comptant	145,62	[illegible]
Dow-Jones à terme	147,50	146,95
CRB	240,45	240,90
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2037	2079,50
Cuivre à 3 mois	2092	2122,50
Aluminium comptant	1587,50	1622,50
Aluminium à 3 mois	*1618,50*	1645
Plomb comptant	609,50	609,50
Plomb à 3 mois	622,50	629,50
Etain comptant	5437,50	5537,50
Etain à 3 mois	5570	5615
Zinc comptant	1617,50	1657,50
Zinc à 3 mois	1414,50	1422,50
Nickel comptant	6324,50	6422,50
Nickel à 3 mois	6490	6511

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	456,10	464,40
Platine à terme	—	—
Palladium	188,20	192,40
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	361	354
Maïs (Chicago)	263,50	265
Grain. soja (Chicago)	801	767,50
Tourt. soja (Chicago)	274,70	269,50
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	81	80,50
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1668	1678
Café (Londres)	1480	1474
Sucre blanc (Paris)	—	—
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	73,43	73,43
Jus d'orange (New-York)	69,05	68,85

RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

Liquidation : 23 septembre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+0,63 %
CAC 40 : 2997,04

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
B.N.P.(T.P)	995	995	—	1000
Cr.Lyonnais(T.P.)	965	945	-2,07	1000
Renault (T.P.)	1857	1853	-0,21	1000
Rhone Poulenc(T.P)	2275	2287	+0,52	1000
Saint Gobain(T.P.)	1281	1280	-0,07	1000
Thomson S.A (T.P)	970	970	—	1000
Accor	991	1015	+2,42	100
AGF-Ass.Gen.France	240,40	244	+1,49	30
Air Liquide	936	939	+0,32	70
Alcatel Alsthom	839	835	-0,47	40
Atos (ex.Axime) CA	641	635	-0,93	10
Axa	396	395	-0,25	60
Bail Investis.	740	734	-0,81	100
Bancaire (Cie)	695	718	+3,30	100
Bazar Hot. Ville	558	555	-0,53	50
Bertrand Faure	358	356,50	-0,41	5
BIC	439,70	454	+3,25	25
BIS	506	505	-0,19	20
B.N.P.	290,30	292,90	+0,89	25
Bollore Techno.	775	770	-0,64	50
Bongrain	2060	2046	-0,67	50
Bouygues	562	556	-1,06	50
Bouygues Offs.	285	286	+0,35	10
Bull#	57,70	57,50	-0,34	10
Canal +	1122	1088	-3,03	20
Cap Gemini	387,90	385	-0,74	40
Carbone Lorraine	1662	1675	+0,78	50
Carrefour	3520	3499	-0,59	100
Casino Guichard	332,10	—	—	10
Casino Guich.ADP	259,40	—	—	10
Castorama Dubo.(Li)	629	630	+0,15	25
C.C.F.	323,20	328	+1,48	25
Cegid (Ly)	599	595	-0,66	25
Cerus Europ.Reun	34,50	34,20	-0,86	40
Cetelem	620	620	—	45
CGIP	1730	1720	-0,57	100
Chargeurs	411	412	+0,24	100
Christian Dalloz ●	798	800	+0,25	10
Christian Dior	856	871	+1,75	52
Ciments Francais	236	236	—	25
Cipe France Ly #	246	248,20	+0,89	10
Clarins	630	633	+0,47	50
Club Mediterranee	466,30	465,50	-0,17	25
Coflexip	755	719	-4,76	10
Colas	826	850	+2,90	40
Comptoir Entrep.	11,95	11,90	-0,41	10
Comptoirs Mod.	2620	2655	+1,33	100
CPR	448,90	450,70	+0,40	50
Cred.Fon.France	66,10	66	-0,15	100
Credit Lyonnais CI	407	410	+2,24	100
Cred.Nat.Natexis	381,50	382,50	+0,26	100
CS Signaux(CSEE)	205	203	-0,97	100
Damart	3810	3880	+1,83	50
Danone	874	911	+4,23	10
Dassault-Aviation	1348	1319	-2,15	50
Dassault Electro	532	530	-0,37	80
Dassault Systemes	379	388	+2,37	10
De Dietrich	259,50	259	-0,19	25
Degremont	419,20	—	—	50
Deveaux(Ly)#	647	645	-0,30	20
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,75	42,50	-0,58	100
Dexia France	558	555	-0,53	100
DMC (Dollfus Mi)	97,10	96,60	-0,51	75
Dynaction	145,90	145	-0,61	25
Eaux (Gle des)	694	689	-0,72	100
Eiffage	316,80	300	-5,30	50
Elf Aquitaine	802	817	+1,87	50
Eramet	285	285	—	20
Eridania Beghin	828	877	+5,91	65
Essilor Intl	1615	1610	-0,30	20
Essilor Intl.ADP	1463	1469	+0,41	20
Esso	534	536	+0,37	50
Eurafrance	2365	2360	-0,21	200
Euro Disney	8,10	8,05	-0,61	5
Europe 1	1291	1292	+0,07	100
Eurotunnel	6,40	6,35	-0,78	—
Fimalac SA	512	512	—	140
Finextel	109	108,10	-0,82	100
Fives-Lille	419,50	412	-1,78	50
Fromageries Bel	4108	4120	+0,29	50
Galeries Lafayette	2548	2525	-0,90	100
GAN	154,30	153,70	-0,38	10
Gascogne (B)	544	545	+0,18	80
Gaumont #	424	426,90	+0,68	50
Gaz et Eaux	2330	2338	+0,34	50
Geophysique	870	864	-0,68	10
G.F.C.	525	525	—	100
Groupe Andre S.A.	569	568	-0,17	50
Gr.Zannier (Ly) #	137	135	-1,45	10
GTM-Entrepose	392	390	-0,51	50
Guilbert	769	760	-1,17	10
Guyenne Gascogne	2010	2005	-0,24	100
Hachette Fil.Med.	1225	1225	—	20
Havas	396,10	402,50	+1,61	15
Havas Advertising	678	675	-0,44	50
Imetal	868	875	+0,80	50
Immeubl.France	343,50	340	-1,01	50
Infogrames Enter.	783	760	-2,93	25
Ingenico	147,50	147	-0,33	10
Interbail	152,60	150	-1,70	100
Intertechnique	1450	1425	-1,72	100
Jean Lefebvre	332	334,80	+0,84	50
Klepierre	810	792	-2,22	100
Labinal	1740	1769	+1,66	100
Lafarge	443,10	442	-0,24	25
Lagardere	174,50	174,40	-0,05	40
Lapeyre	390	386	-1,02	10
Lebon	218,90	—	—	50
Legrand	1251	1241	-0,79	30
Legrand ADP	808	807	-0,12	10
Legris indust.	237,40	245	+3,20	20
Locindus	798	798	—	150
L'Oreal	2300	[illegible]	—	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1337	[illegible]	+2,54	[illegible]
Marine Wendel	630	[illegible]	+2,06	[illegible]
Metaleurop	80,40	[illegible]	+0,18	[illegible]
Metrologie Inter.	15,10	[illegible]	+0,33	[illegible]
Michelin	342	[illegible]	-0,87	[illegible]
Moulinex #	136,50	[illegible]	+1,09	[illegible]
Nord-Est	135	[illegible]	-1,48	[illegible]
Nordon (Ny)	384,20	[illegible]	—	[illegible]
NRJ #	821	[illegible]	—	[illegible]
Olipar	71,05	[illegible]	+0,21	[illegible]
Paribas	424,60	[illegible]	-0,02	[illegible]
Pathe	1177	[illegible]	+1,95	[illegible]
Pechiney	299	[illegible]	+0,23	[illegible]
Pernod-Ricard	299	[illegible]	+0,66	[illegible]
Peugeot	770	[illegible]	-0,12	[illegible]
Pinault-Print.Red	2621	[illegible]	+1,06	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	511	[illegible]	+0,97	[illegible]
Primagaz	461	[illegible]	+1,30	[illegible]
Promodes	2163	[illegible]	+1,24	[illegible]
Publicis #	565	[illegible]	+1,76	[illegible]
Remy Cointreau	120	[illegible]	-0,50	[illegible]
Renault	176,90	[illegible]	-1,35	[illegible]
Rexel	1666	[illegible]	-2,46	[illegible]
Rhone Poulenc A	241,20	[illegible]	-0,99	[illegible]
Rochette (La)	27	[illegible]	+1,48	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5410	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	187	[illegible]	—	[illegible]
Sagem SA	2920	[illegible]	-1,09	[illegible]
Saint-Gobain	913	[illegible]	-0,98	[illegible]
Salomon (Ly)	516	[illegible]	+0,19	[illegible]
Salvepar (Ny)	464	[illegible]	—	[illegible]
Sanofi	617	[illegible]	-0,16	[illegible]
Sat	1550	[illegible]	-3,74	[illegible]
Saupiquet (Ns)	611	[illegible]	-0,16	[illegible]
Schneider SA	370,20	[illegible]	-0,29	[illegible]
SCOR	241,90	[illegible]	+2,52	[illegible]
S.E.B.	840	[illegible]	—	[illegible]
Sefimeg CA	366	[illegible]	+0,81	[illegible]
SEITA	175	175	—	[illegible]
Selectibanque	66	[illegible]	-2,27	[illegible]
SFIM	950	940	-1,05	[illegible]
SGE	143,90	[illegible]	+0,06	[illegible]
Sidel	388	388	—	[illegible]
Silic CA	830	[illegible]	+1,08	[illegible]
Simco	451	[illegible]	+0,55	[illegible]
S.I.T.A.	1122	[illegible]	+1,69	[illegible]
Skis Rossignol	138	137	-0,72	[illegible]
Societe Generale	835	[illegible]	+0,35	[illegible]
Sodexho Alliance	2845	[illegible]	+4,32	[illegible]
Sommer-Allibert	222	[illegible]	+1,71	5
Sophia	220,20	220	-0,09	[illegible]
Spir Communic. #	432	420	-2,77	[illegible]
Strafor Facom	405	[illegible]	+0,98	25
Suez Lyon.des Eaux	654	[illegible]	-1,22	[illegible]
Synthelabo	715	[illegible]	+1,11	[illegible]
Technip	762	[illegible]	-1,18	[illegible]
Thomson-CSF	181	[illegible]	-0,82	[illegible]
Total	662	[illegible]	+3,62	[illegible]
UFB Locabail	617	[illegible]	—	100
UIF	443,90	[illegible]	-2,65	[illegible]
UIS	203	[illegible]	-0,09	25
Unibail porteur	580	[illegible]	-0,17	100
Union Assur.Fdal	631	[illegible]	+0,15	[illegible]
Usinor	110,40	110	-0,36	[illegible]
Valeo	375,70	[illegible]	+0,85	[illegible]
Vallourec	389,50	[illegible]	+4,87	[illegible]
Via Banque	161,20	[illegible]	+4,71	[illegible]
Worms & Cie	395,90	[illegible]	—	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1427	[illegible]	+0,35	[illegible]
Elf Gabon	1285	[illegible]	-0,77	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Nominal (1)
ABN Amro Hol.#	123	[illegible]	+0,65	[illegible]
Adecco S.A.	2302	[illegible]	+2,08	[illegible]
Adidas AG #	820	[illegible]	-0,60	[illegible]
American Express	479	[illegible]	-0,75	[illegible]
Anglo American #	308,30	[illegible]	+1,06	[illegible]
Amgold #	308	[illegible]	—	[illegible]
Arjo Wiggins App.	18,10	[illegible]	+8,01	[illegible]
A.T.T. #	263,70	265	+0,49	[illegible]
Banco Santander #	183,10	[illegible]	-0,65	[illegible]
Barrick Gold #	130	[illegible]	+1,53	[illegible]
B.A.S.F. #	209	[illegible]	-0,57	[illegible]
Bayer #	227,10	[illegible]	+1,71	[illegible]
Cordiant PLC	11,20	[illegible]	-0,44	[illegible]
Crown Cork ord.#	278,90	[illegible]	—	[illegible]
Crown Cork PF CV#	260	[illegible]	—	[illegible]
Daimler Benz #	448,70	[illegible]	+1,18	[illegible]
De Beers #	173,10	[illegible]	+1,55	[illegible]
Deutsche Bank #	365,80	[illegible]	+1,14	[illegible]
Dresdner Bank	264,40	[illegible]	+0,45	[illegible]
Driefontein #	38,90	[illegible]	-0,77	[illegible]
Du Pont Nemours #	382	[illegible]	+0,10	[illegible]
Eastman Kodak #	344,70	[illegible]	+0,08	[illegible]
East Rand #	1,42	[illegible]	-1,40	[illegible]
Echo Bay Mines #	28,60	[illegible]	+3,84	[illegible]
Electrolux #	462,90	[illegible]	+0,17	[illegible]
Ericsson #	269,80	[illegible]	+0,70	[illegible]
Ford Motor #	271,40	[illegible]	-0,99	[illegible]
Freegold # ■	29,45	[illegible]	+0,50	[illegible]
Gencor act.regr.	14,10	[illegible]	-0,35	[illegible]
General Elect. #	420,10	[illegible]	-0,02	[illegible]
General Motors #	405,60	[illegible]	+0,91	[illegible]
Gle Belgique #	535	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	58	[illegible]	-2,15	[illegible]
Guinness Plc #	55,70	[illegible]	-1,79	[illegible]
Hanson PLC reg.	29	[illegible]	-2,75	[illegible]
Harmony Gold #	21	[illegible]	-0,47	[illegible]
Hitachi #	51,65	[illegible]	+0,67	[illegible]
Hoechst #	246	250	+1,62	[illegible]
I.B.M #	594	[illegible]	-0,33	[illegible]
I.C.I #	95,90	96	+0,10	[illegible]
Ito Yokado #	291,10	[illegible]	+0,99	[illegible]
Kingfisher plc #	75,70	[illegible]	-0,92	[illegible]
Matsushita #	103,50	[illegible]	-1,06	[illegible]
Mc Donald's #	280,30	[illegible]	+2,53	[illegible]
Merck and Co #	587	[illegible]	-1,02	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	54,30	[illegible]	-0,27	[illegible]
Mobil Corporat.#	450	[illegible]	+1,11	[illegible]
Morgan J.P. #	669	[illegible]	-0,44	[illegible]
Nestle SA Nom. #	7910	[illegible]	+1,76	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	75,60	[illegible]	-0,79	[illegible]
Nokia A	502	[illegible]	—	[illegible]
Norsk Hydro #	355	[illegible]	+0,56	[illegible]
Petrofina #	2341	[illegible]	+1,29	[illegible]
Philip Morris #	245,60	[illegible]	-0,65	—
Philips N.V #	449,30	[illegible]	-0,55	[illegible]
Placer Dome Inc #	95,40	[illegible]	+1,78	[illegible]
Procter Gamble #	857	[illegible]	-1,05	[illegible]
Quilvest	310	[illegible]	-2,90	[illegible]
Randfontein #	10,75	[illegible]	-2,32	[illegible]
Rhone Poul.Rorer #	573	[illegible]	+0,87	—
Rio Tinto PLC #	95,50	[illegible]	-0,31	[illegible]
Royal Dutch #	322,50	[illegible]	+1,11	[illegible]
Sega Enterprises	178,20	[illegible]	—	[illegible]
Saint-Helena #	22,90	[illegible]	-1,74	[illegible]
Schlumberger #	495,60	[illegible]	-0,62	[illegible]
SGS Thomson Micro.	525	[illegible]	+1,71	[illegible]
Shell Transport #	42,60	[illegible]	+1,17	[illegible]
Siemens #	390	[illegible]	+3,07	[illegible]
Sony Corp. #	535	[illegible]	—	[illegible]
Sumitomo Bank #	86	[illegible]	—	[illegible]
T.D.K #	486,70	[illegible]	+0,47	[illegible]
Telefonica #	175	[illegible]	+0,05	[illegible]
Toshiba #	31,75	[illegible]	-0,47	[illegible]
Unilever #	1254	[illegible]	+0,47	[illegible]
United Technol. #	490	[illegible]	+0,63	[illegible]
Vaal Reefs # ■	262,80	[illegible]	-0,68	[illegible]
Volkswagen A.G #	3927	[illegible]	-0,33	[illegible]
Volvo (act.B) #	163,80	[illegible]	—	[illegible]
Western Deep # ■	129,10	[illegible]	-0,46	[illegible]
Yamanouchi #	144,10	[illegible]	—	[illegible]
Zambia Copper	13	[illegible]	+3,07	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 19 SEPTEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	117,80	7,989
CEPME 9% 89-99 CA#	108,75	0,888
CEPME 9% 92-06 TSR	—	2,293 o
CFD 9,7% 90-03 CB	121,93	6,139
CFD 8,6% 92-05 CB	119,80	5,325 ↓
CFF 10% 88-98 CA#	106,06	9,238 o
CFF 9% 88-97 CA#	100,10	8,778
CFF 10,25%90-01CB#	116,75	5,420
CLF 8,9% 88-00 CA#	111,12	2,902 d
CLF 9%88-93/98 CA#	101,89	3,795 ↓
CNA 9% 4/92-07	124,31	3,526 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	117,06	2,050
CRH 8,5% 10/87-88#	106,23	4,727
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,65	5,207
EDF 8,6% 92-04 #	118,79	3,958
Finansder 9%91-06#	124,75	7,447
Finansd.8,6%92-02#	114,67	5,655 ↓
Floral9,75% 90-99#	109,65	1,656 ↑
OAT 88-98 TME CA#	—	3,268
OAT 9/85-98 TRA	100,75	5,547
OAT 9,50%88-98 CA#	104,27	2,368
OAT TMB 87/99 CA#	99,96	2,194
OAT 8,125% 89-99 #	106,56	2,716 ↑
OAT 8,50%90/00 CA#	109,94	4,192 d
OAT 85/00 TRA CA#	103,93	0,167
OAT 10%5/85-00 CA#	114,13	3,288
OAT 89-01 TME CA#	102,40	3,288
OAT 10% 90-01 ecu	115,30	5,753 o
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	3,259 o
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,95	4,895 ↓
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,64	7,856 ↑
OAT 8,50% 89-19 #	129,93	7,778
OAT 8,50%92-23 CA#	130,97	3,540
SNCF 8,8% 87-94CA	106	5,642 d
Suez Lyon.Eaux 90	969	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	83	[illegible]
Baccarat (Ny) ◆	635	635
Bains C.Monaco	670	670
Bque Transatland. ◆	185	185
B.N.P.Intercont	850	850
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie) ◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy	452,60	[illegible]
Champex (Ny) ◆	29	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	435	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2287	[illegible]
Concorde-Ass Risq	1237	[illegible]
Continental Ass.Ly	555	[illegible]
Darblay	555	[illegible]
Didot Bottin	776	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	3510	[illegible]
Ecia	1050	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1310	[illegible]
Fichet Bauche	55	[illegible]
Fidei	34,30	[illegible]
Finalens	305,50	[illegible]
F.I.P.P. ◆	349	[illegible]
Fonciere (Cie)	592	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	723	[illegible]
Foncina #	465	[illegible]
Francarep	282,40	[illegible]
France S.A. ◆	1294	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot	1254	[illegible]
G.T.I (Transport)	199	[illegible]
Immobail	144,10	[illegible]
Immobanque	642	[illegible]
Locamion (Ly) ◆	463	[illegible]
Lucia	60,50	[illegible]
Monoprix	284,90	[illegible]
Metal Deploye ◆	381	[illegible]
Mors	6,80	6,70
Navigation (Nle) ◆	101,60	[illegible]
Optorg ◆	320,50	320,50
Paluel-Marmont ◆	300,30	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	892	[illegible]
Parfinance ◆	271	[illegible]
Paris Orleans	269	[illegible]
Promodes (CI)	1757	[illegible]
PSB Industries Ly	475	[illegible]
Rougier #	361	[illegible]
Saga	94,80	[illegible]
S.I.P.H. ◆	300	[illegible]
Sofragi	4879	[illegible]
Taittinger	3220	[illegible]
Tour Eiffel	265,10	[illegible]
Vicat	544	[illegible]
Caves Roquefort	1901	[illegible]
Elyo ◆	321,90	[illegible]
Finaxa	384	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1600	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1291	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly)	161,10	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	1725
Hotel Lutetia	336	[illegible]
Hotels Deauville ◆	523	[illegible]
Immeubl.Lyon(Ly)#	645	[illegible]
L.Bouilier (Ly) ◆	307	[illegible]

(Publicité)

Infos claires. Bénéfices nets.

The Economist

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
VENDREDI 19 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	54,10	54
AFE #	479	477
Aigle #	285	285
Albert S.A (Ns) ◆	166	166
Altran Techno. #	1700	1730
Arkopharma#	309,70	320
Montaignes P.Gest	3200	3040
Assystem #	300	299
Bque Picardie (Li) ◆	770	770
Bque Tarneaud(B)#	350,90	351
Bque Vernes ◆	156	156
Beneteau #	860	870
B I M P	109	111
Boiron (Ly) #	323	323
Boisset (Ly) #	700	700
But S.A.	293,50	293
Cardif SA ◆	750	750
C.E.E #	127	126,50
CFPI # ◆	420	420
Change Bourse (M) ◆	218	218
CNIM CA#	216	216,10
Codetour	359	350
Comp.Euro.Tele-CET	430	435
Conflandey #	307,10	307,10
C.A. Hte Normandie	315	310
C.A. Paris IDF	769	767
C.A.Ile & Vilaine	314,70	304
C.A.Loire Atl.Ns #	285	286
C.A.Morbihan (Ns)	322	322,40
C.A.Pas de Calais	537	539
C.A.du Nord (Li)	544	540
C.A. Oise CCI	324,50	328
C.A. Somme CCI	324,50	326
C.A.Toulouse (B)	420	420
Devanlay	585	585
Devernois (Ly)	560	565
Ducros Serv.Rapide	63	63
Emin-Leydier (Ly)#	435	460
Europ.Extinc.(Ly)#	396	399
Expand s.a	560	560
Factorem	700	691
Faiveley #	226,30	226,20
Finacor	63	63
Fininfo	708	712
Fructivie	610	[illegible]
Gautier France #	246	[illegible]
Gel 2000	43,50	[illegible]
GFI Industries #	975	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	34,90	[illegible]
GLM S.A. ◆	225	[illegible]
Grandoptic.Photo #	1075	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	210,10	[illegible]
Kindy #	179	[illegible]
Guerbet	230	[illegible]
Hermes internat.1#	503	[illegible]
Hurel Dubois	705	[illegible]
ICBT Groupe #	231	[illegible]
I.C.C.	138	[illegible]
ICOM Informatique	522	[illegible]
Idianova ◆	74,50	[illegible]
Int. Computer #	82,50	[illegible]
IPBM ◆	74	[illegible]
M6-Metropole TV	609	[illegible]
Manitou #	762	[illegible]
Manutan	411	[illegible]
Marie Brizard #	625	[illegible]
Maxi-Livres/Profr#	45,20	[illegible]
Mecelec (Ly) ◆	59,20	[illegible]
MGI Coutier #	289,90	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	165,30	[illegible]
Naf-Naf #	74	[illegible]
Norbert Dentres.#	772	[illegible]
NSC Groupe Ny	800	[illegible]
Onet #	1007	[illegible]
Paul Predault #	164	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy #	90	[illegible]
Phyto-Lierac #	300	[illegible]
Pochet	732	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns) ◆	265	[illegible]
Radiall #	705	[illegible]
Robertet #	1100	[illegible]
Rouleau-Guichard	313	[illegible]
Securidev #	116	[illegible]
Smoby (Ly)#	661	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	21	[illegible]
Sofibus ◆	297	[illegible]
Sogeparc (Fin)	374	[illegible]
Sopra #	600	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	94,95	[illegible]
Sylea	540	[illegible]
Teisseire-France	160,10	[illegible]
TFT	496	[illegible]
Thermador Hol. #	300	[illegible]
Trouvay Cauvin #	102	[illegible]
Unilog	823	[illegible]
Union Fin.France	590	[illegible]
Viel et Cie #	130,80	[illegible]
Vilmorin et Cie #	446	[illegible]
Virbac	510	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30
VENDREDI 19 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	41	[illegible]
Belvedere	858	[illegible]
BVRP	215	[illegible]
Coil	235	[illegible]
Electronique D2	905	[illegible]
FDM Pharma n.	225	[illegible]
Genset ◆	346	[illegible]
Guyanor action B ◆	11,90	[illegible]
High Co. ◆	138	[illegible]
Infonie	92	[illegible]
Joliez-Regol ◆	76	[illegible]
Mille Amis	58	[illegible]
Naturex	82	[illegible]
Olitec	1255	[illegible]
Picogiga ◆	232	[illegible]
Proxidis	19,80	[illegible]
R21 Santé	433	[illegible]
Stelax ◆	8	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
VENDREDI 19 SEPTEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	751	751
Crédit Gén.Ind. ◆	9,50	9,50
Générale Occidentale ◆	178	[illegible]
Sté lecteurs du *Monde* ◆	164	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 18 septembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	145,15	138,24
Agipi Actions (Axa)	121,28	115,50
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2453,87	2417,61
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14284	14284
Natio Epargne	2229,86	2207,78
Natio Ep. Capital C/D	861,41	852,88
Natio Ep. Croissance	3304,17	3239,38
Natio Ep. Patrimoine	143,82	141
Natio Epargne Retraite	164,11	160,89
Natio Epargne Trésor	11321,06	[illegible]
Natio Euro Valeurs	1089,71	[illegible]
Natio Euro Oblig.	1034,27	[illegible]
Natio Euro Opport.	1108,64	[illegible]
Natio Inter	1101,84	[illegible]
Natio Opportunités	199,58	[illegible]
Natio Revenus	1117,84	[illegible]
Natio Sécurité	11501,25	[illegible]
Natio Valeurs	1412,87	[illegible]
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	92950,27	92850,27
Oblig. tres caté.	272,95	268,92
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D ◆	870,65	845,29
Nord Sud Dévelop. C ◆	2640,75	2635,48
Nord Sud Dévelop. D ◆	2495,22	2490,26
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	314,47	308,30
Patrimoine Retraite D	304,95	298,97
Sicav Associations C ◆	2433,73	2433,73
CDC TRESOR		
Fonsicav C	19771,98	19771,98
Mutual. dépôts Sicav C	19421,86	19402,46
CAISSE D'EPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	291,64	285,92
Écur. Capitalisation C	254,62	254,62
Écur. Expansion C	83383,91	83383,91
Écur. Géovaleurs C	3682,91	3610,70
Écur. Investis. D PEA	234,45	229,85
Écur. Monépremière	11396,74	11396,74
Écur. Monétaire C	13169,63	[illegible]
Écur. Monétaire D	13479,54	[illegible]
Écur. Trésorerie C	321,71	[illegible]
Écur. Trésorerie D	309,22	[illegible]
Écur. Trimestriel D	2021,98	[illegible]
Épargne-Sicav D	193,37	[illegible]
Géoptim C	12868,73	[illegible]
Géoptim D	11820,45	[illegible]
Horizon C	2328,68	[illegible]
Prévoyance Ecur. D	105,42	[illegible]
Sensipremière C	13348,40	[illegible]
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12069,82	[illegible]
Écur. Sécuripremière C	12041,59	[illegible]
CNCA (INDOCAM Asset Management)		
Amplia ○	120975,76	[illegible]
Atout Amérique	201,86	[illegible]
Atout Asie	106,52	[illegible]
Atout Futur C	834,23	[illegible]
Atout Futur D	785,31	[illegible]
Coexis	1967,56	[illegible]
Dièze	2204,71	[illegible]
Elicash ○	955556,05	[illegible]
Epargne-Unie	216,61	[illegible]
Eurodyn	2702,97	[illegible]
Indicia ◆	1816,49	[illegible]
Moné.JC ○	12016,49	[illegible]
Moné.JD ○	11634,49	[illegible]
Oblifutur C	552,32	[illegible]
Oblifutur D	529,24	[illegible]
Oraction	1729,72	[illegible]
Revenu-Vert	1209,99	[illegible]
Sévéa ◆	118,41	[illegible]
Synthésis	18383,34	[illegible]
Uni Association ○	121,38	[illegible]
Uni Foncier	1446,78	[illegible]
Uni France	889,43	[illegible]
Uni Garantie C	1912,25	[illegible]
Uni Garantie D	1462,57	[illegible]
Uni Régions	1786,40	[illegible]
Univar C	311,37	[illegible]
Univar D	298,40	[illegible]
Univers Actions	255,11	[illegible]
Univers-Obligations	251,17	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	768,26	[illegible]
Francic Pierre	141,80	[illegible]
Europe Régions	1978,53	[illegible]
CIC PARIS		
Associc	1127,56	[illegible]
Cicamonde	1629,04	[illegible]
Converticic	408,14	[illegible]
Ecocic ○	1775,71	[illegible]
Mensuelcic	10154,25	[illegible]
Oblicic Mondial	3968,81	[illegible]
Oblicic Régions	1182,67	[illegible]
Rentacic	165,45	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1396,23	[illegible]
Lion 20000 C	17251,81	[illegible]
Lion 20000 D	16549,09	[illegible]
Lion Associations C	11127,33	[illegible]
Lion Associations D	11127,33	[illegible]
Lion Court Terme C	26571,15	[illegible]
Lion Court Terme D	24093,04	[illegible]
Lion Plus C	1585,61	[illegible]
Lion Plus D	1512,73	[illegible]
Lion Trésor	2462,85	[illegible]
Oblilion	2174,69	[illegible]
Sicav 5000	758,57	[illegible]
Slivafrance	1269,44	[illegible]
Slivam	600,85	[illegible]
Slivarente	47,48	[illegible]
Slivinter	254,10	[illegible]
Trilion	5146,63	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2383,02	[illegible]
CM Option Dynamique	136,57	[illegible]
CM Option Equilibre	265,69	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	164,43	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	927,26	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	148,41	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23065,74	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1701,33	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1893,10	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1096,89	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,37	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	837,78	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20133,56	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	939,68	[illegible]
St-Honoré Pacifique	743,37	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1841,40	[illegible]
Stratégie Actions	1173,12	[illegible]
Stratégie Rendement	2002,14	[illegible]
Amplitude Amérique	121,48	[illegible]
Amplitude Europe C	167,43	[illegible]
Amplitude Europe D	164,64	[illegible]
Amplitude Monde C	1065,05	[illegible]
Amplitude Monde D	1016,06	[illegible]
Amplitude Pacifique	108,57	[illegible]
Élanciel D PEA	183,91	[illegible]
Émergence Poste D PEA	156,56	[illegible]
Géobilys C	670,32	[illegible]
Géobilys D	634,21	[illegible]
Kaleis Dynamisme	1122,54	[illegible]
Kaleis Équilibre	1083,21	[illegible]
Kaleis Sérénité	1048,09	[illegible]
Latitude C	149,29	[illegible]
Latitude D	136,01	[illegible]
Oblitys D	626,44	[illegible]
Plénitude D PEA	213,68	[illegible]
Poste Gestion C	14952,13	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5253,61	[illegible]
Solstice D	2356,59	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38206,17	[illegible]
Actimonétaire D	31110,33	[illegible]
Cadence 1 D	1075,89	[illegible]
Cadence 2 D	1065,93	[illegible]
Cadence 3 D	1055,38	[illegible]
Capimonétaire C	412,87	[illegible]
Capimonétaire D	372,53	[illegible]
Sogeoblig C/D	9346,66	[illegible]
Interoblig C	7531,12	[illegible]
Intersélection France D	750,67	[illegible]
S.G. France opport. C	2093,07	[illegible]
S.G. France opport. D	1998,10	[illegible]
Sogenfrance C	1962,76	[illegible]
Sogenfrance D	1794,06	[illegible]
Sogépargne D	315,31	[illegible]
Soginter C	2586,15	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D	1510,23	[illegible]
Sogelance D	1709,08	[illegible]
Sogenfrance Tempo D	230,94	[illegible]

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

PROSPECTIVE Le parc immobilier se renouvelle au rythme de 1 % l'an seulement. Si bien que les *innovations techniques ne le façonnent que très lentement.* ● LE BÂTIMENT ne cesse pourtant d'améliorer les méthodes de construction et de renouveler les matériaux. ● POUR SON CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE, le Centre *scientifique et technique du bâtiment* (CSTB) a tenté de prévoir *notre environnement bâti « de demain et d'après-demain ».* ● DOMOTIQUE, informatique, gestion de l'eau, acoustique, économies d'énergie, respect de l'environnement... *les ingénieurs ont en réserve une foule de solutions.* ● MAIS LES SOCIOLOGUES, méfiants face aux envolées « technicistes », préfèrent sonder les besoins des utilisateurs, qui s'ingénient à détourner les technologies de leur fonction initiale.

Les ingénieurs se projettent dans l'immobilier du futur

A l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) nous fait miroiter un habitat plus confortable, plus intelligent mais aussi plus aseptisé. Reste à convaincre les utilisateurs de ces bienfaits

LE « LAVABO À ZOOM » n'est toujours pas au *point.* Cette merveille technologique permettrait pourtant aux *petits* et *aux* grands de participer sans risque de lumbago à certaines *tâches exaltantes* le plus souvent réservées – simple question de *hauteur du* plan de travail – à la ménagère. Celle-ci se trouve par ailleurs souvent affublée – Fête des mères oblige – de multiples robots *aussi inutiles que sophistiqués.* C'est que les rêves des consommateurs ne croisent pas toujours ceux des ingénieurs. L'expérience prouve d'ailleurs qu'en la matière la prospective est un exercice périlleux.

Relevant ce défi, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) a organisé, le 11 septembre au Centre Pompidou, un colloque intitulé « Le bâtiment demain et après-demain ». Une journée qui a donné l'occasion à des sociologues de confronter leur vision de l'avenir à celle proposée par les ingénieurs. Ces derniers ont toujours une multitude d'idées pour apporter plus d'« intelligence » aux bâtiments.

A commencer par les matériaux, qui seront à l'avenir conçus à la demande. *« On partira du produit désiré pour élaborer un cahier des charges qui permettra d'obtenir une forme optimale par rapport à la fonction »*, prédit Robert Copé, chef du *service matériaux du CSTB.* Ces matériaux seront aussi polyfonctionnels, un peu comme ces composants de garnitures automobiles qui après pressage fournissent à la fois peau satinée et mousse isolante.

Côté vitrages, on peut déjà évoquer véranda et serre escamotables, qui abolissent la frontière entre intérieur et extérieur tout en jouant un rôle de tampon vis-à-vis de la lumière, du bruit, de la température et de l'humidité. Des fenêtres chauffantes existent déjà. Dotées de microphones, elles seront aussi capables d'émettre des contre-bruits pour « annuler » les sons extérieurs indésirables, tandis que des systèmes polarisants réguleront l'entrée de la lumière. Celle-ci sera transformée en énergie électrique grâce à l'énergie photovoltaïque.

LE RÈGNE DES CAPTEURS

A l'intérieur règnent capteurs et automates. La maison de Bill Gates, un complexe de 50 millions de dollars piloté par une batterie d'ordinateurs, pourrait en être le prototype : la lumière s'allume sur le passage des occupants, la musique les suit de pièce en pièce, et les écrans sont omniprésents (*Le Monde* du 4 septembre 1996). Des matériaux à absorption variable auront l'avantage de réguler la réflexion acoustique, et d'offrir diverses *ambiances sonores* (ouatée, claire ou sonnante), tandis que des *« bulles de silence »*, *déjà testées* dans certains cockpits d'avion, *pourraient investir les chambres à* coucher.

Mais pour répondre aux caprices des utilisateurs, il faut avant tout prévoir un intérieur modulable. *Le* bâtiment sera donc précâblé, le réseau *électrique* standardisé, au point qu'il sera possible de changer de place une paroi sans avoir à « tirer » des fils revêches. Cette « connectique » généralisée concernera à terme le réseau d'eau. *« Les lavabos et les éviers s'apparentent désormais plus à des meubles qu'à des éléments immobiliers,* avance Jean-Paul Mambourg, chef du service hydraulique et équipement sanitaires du CSTB. *On peut imaginer que les habitants voudront les déplacer à volonté. »*

Ressource en voie de raréfaction, l'eau potable devra être économisée. *« Les réservoirs de chasse d'eau sont passés de 15 à 7 litres,* explique Jean-Paul Mambourg. *Ils vont encore diminuer. »* On recherchera l'autonomie en captant l'eau de pluie, qui pourra être filtrée sur place. L'eau pourrait aussi être réchauffée directement au niveau du robinet. Ce procédé, qui aurait l'avantage de supprimer une canalisation, se heurte encore à de nombreux problèmes techniques notamment énergétique. La maison qui soigne figure en bonne place dans les cartons des architectes et des microbiologistes. L'air sera filtré, les revêtements permettront de capturer les éléments allergènes, poussières ou acariens. Les systèmes de climatisation, formidables vecteurs de maladies au sein des entreprises, pourraient être assainis.

Les hôpitaux sont demandeurs de peintures capables de fixer les microbes en suspension. Plus largement, *« on peut imaginer, pour chaque espèce chimique polluante, une bactérie capable de l'ingurgiter, mais il faudra être capable de maîtriser ces espèces gloutonnes »*, prévient Robert Copé.

DÉSYNCHRONISATION

Reste à savoir si ce catalogue, peu raisonné et aux articles souvent coûteux, séduira les consommateurs. Aux sociologues revient la rude tâche de prévoir la ou les « tendances ». François Ascher, professeur à l'Institut français d'urbanisme, chaud partisan du lavabo à zoom, note qu'un processus d'individualisation est en marche, qui s'accompagne d'une désynchronisation généralisée des modes de vie. *« 60 % des cadres ne savent pas à une heure près quand ils vont rentrer le soir,* assure-t-il. *Une incertitude qui interdit la programmation, mais favorise la télécommande. »* Mettre en route le four depuis le bureau sera le nec plus ultra du *« just in time ».*

Pour Robert Rochefort, directeur du Centre de recherche pour l'étude des conditions de vie (Credoc), nous entrons dans le *« postsalariat »*, qui se caractérise par une montée du télétravail pendulaire. *« En France, un tiers des actifs travaille en moyenne six heures par semaine à domicile »*, note-t-il, et cette tendance ne fera que s'accentuer, notamment grâce aux réseaux comme Internet. Il faudra prévoir dans le logement des espaces dédiés au travail et à l'inverse construire dans l'entreprise des lieux de vie – cuisines, hôtel intégrés ? – afin d'accueillir temporairement des employés plus mobiles.

Volontiers provocateur, Alain Maugard, le président du CSTB, soutient que la notion même de bâtiment est en train d'*« éclater »*, et que les concepteurs devront travailler à l'ensemble de la sphère artificielle qui entoure l'homme. Habitacle de voiture, transports en commun, bureaux et maison d'habitation formeront un continuum climatisé, *« un espace où il ne sera plus possible de distinguer portions bâties et non bâties ».* Le rêve est bien sûr le moteur de la futurologie. Mais Georges Mercadal, délégué général de l'Union française des offices d'habitations à loyer modéré, rappelle que la taille moyenne des HLM de trois pièces va passer de 68... à 61 mètres carrés.

Hervé Morin

Une maison pour demain ou après-demain

Infographie : Le Monde

[illegible] de la science-fiction, nombre de technologies sont à [illegible] secteur industriel ou militaire. Puces et capteurs [illegible] leur "intelligence" à la maison.

Un demi-siècle d'innovations techniques

CRÉÉ au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) avait à l'origine pour vocation d'accompagner l'effort de reconstruction : en 1947, un cinquième du patrimoine immobilier de 1939 restait à rebâtir. A ce titre, il a contribué, aux côtés du secteur privé, *aux progrès techniques qui ont touché* les trois familles de matériaux utilisés en *construction : minéraux, métalliques* et organiques.

Naturel par essence, le bois n'a cessé de se sophistiquer. Son hétérogénéité a *été combattue grâce au lamellé collé.* Divers traitements (hydrifugation, insecticides, *fongicides*) ont amélioré sa longévité. La rétification, procédé qui consiste à le durcir est un procédé prometteur, mais coûteux (*Le Monde* du 13 juin), et l'ignifugation est encore insuffisante.

Le béton, inventé au XIX[e] siècle, a subi une amélioration rapide. Sa résistance de rupture à la compression, sa principale qualité, a été multipliée par six depuis 1945, grâce à l'adjonction de fluidifiants, de polymères et de charges qui limitent sa porosité. Associé à l'acier (résistance en traction), il permet la conception des structures les plus aériennes.

De leur côté, les métaux, dont le point *faible était la corrosion, sont désormais* galvanisés et prélaqués, tandis que les alliages *« patinables » développent leur* propres couches protectrices. On a aussi *amélioré la résistance des aciers à la* chaleur afin de se passer de l'amiante nocive. *L'aluminium est lui aussi de plus en* plus utilisé, notamment en menuiserie.

Il doit cependant faire face à un sérieux concurrent avec le développement des matières plastiques, dont le PVC (polyvinyl chloride), qui avait d'abord montré ses qualités dans les canalisations. Durs, alvéolaires ou élastique, sous forme de vernis ou de peintures, les plastiques ne cessent d'accroître leur champ d'application, au besoin comme additif dans les matériaux classiques, dont le verre.

La nouveauté des années 40 était le double vitrage, barrière thermique dont les caractéristiques n'ont cessé de se *renforcer au point d'offrir une* performance thermique trois fois plus élevée *que le simple vitrage. Résistants, coupe*-feu, anti-reflet, ils peuvent aussi offrir *une opacité variable, grâce à une couche* de cristaux liquides activée électriquement. La nouvelle génération des « électrochromes » permettra un réglage automatique de la transparence.

Mais la révolution du secteur vient une fois de plus de l'ordinateur et des réseaux. Ces outils sont particulièrement adaptés à la conception architecturale, tout comme la présentation simulée des d'ouvrages. *« On peut même imaginer des réunions de chantier virtuelles »*, soutient Bertrand Delcambre, chef du service informatique du CSTB. Toutes techniques qui devraient offrir des gains de productivité de 10 % à 30 % sur la construction *des complexes industriels. Reste à en* convaincre les bâtisseurs.

★ **Panorama des techniques du bâtiment 1947-1997, CSTB/Plan construction et architecture, 285 F, 338 pages.**

Les sursauts gamma dévoilent enfin toute l'étendue de leur violence

DES BOULES de feu monstrueuses qui enflent à une vitesse proche de celle de la lumière, à plusieurs milliards d'années-lumière de chez nous. C'est ainsi que plusieurs équipes d'astronomes décrivent les mystérieux « sursauts gamma » dans deux études récentes. Mais l'origine de ces phénomènes figurant parmi les plus violents de l'Univers reste mystérieuse.

Découverts par hasard à la fin des années 60 par des satellites américains chargés de détecter les explosions nucléaires soviétiques, ces cracheurs de rayons gamma – capables de lâcher en quelques secondes autant d'énergie que notre Soleil en 10 milliards d'années – ont résisté à toutes les recherches pendant un quart de siècle. Jusqu'à ce que Beppo-Sax, un satellite italo-néerlandais, parvienne à localiser précisément l'un d'eux, le 28 février dernier, et à en diffuser les coordonnées avec une rapidité suffisante pour que les télescopes et autres satellites puissent à leur tour – et pour la première fois – se braquer sur le phénomène (*Le Monde* du 18 et du 25 avril).

Plusieurs grands télescopes « terrestres » – le William Herschel et le Newton à Las Palmas (Canaries), celui de l'ESO (European Southern Observatory), dans les Andes chiliennes notamment – ont pu en obtenir quelques images. Mais le phénomène a décru rapidement en lumière visible, pour atteindre aujourd'hui 1/500[e] de la brillance qu'il présentait lors de sa localisation. Très vite, le télescope spatial Hubble (HST) est resté seul en lice. Les résultats des observations qu'il a réalisées ces six derniers mois ont été exposés mercredi 16 septembre, lors d'un symposium tenu à Huntsville (Alabama, Etats-Unis).

Toutes les données semblent confirmer la théorie dite de la « boule de feu » extragalactique, ont expliqué les chercheurs de l'Institut scientifique du télescope spatial (Baltimore, Etats-Unis). La luminosité de l'objet a décliné régulièrement à un rythme en rapport avec la théorie. Ce phénomène est dû au fait que la croissance de ces sphères de gaz brillant est freinée par la pression du milieu interstellaire. Si la « boule » observée par Hubble se situait dans notre galaxie, elle aurait dû s'éteindre après quelques semaines seulement. Or, six mois après son apparition, son éclat, bien que faible, est toujours discernable par le HST. Conclusion : cet objet dégage une énergie colossale et – à luminosité égale – il est donc très lointain.

7 MILLIARDS D'ANNÉES LUMIÈRE

Cette thèse de la boule de feu extragalactique est encore renforcée par les travaux de chercheurs américains et italiens, publiés jeudi 18 septembre dans la revue scientifique *Nature* et présentés également à Huntsville. Cette équipe, menée par Dale Frail (Observatoire national de radioastronomie de Soccoro, Nouveau-Mexique) et Shrinivas Kulkarni (Caltech de Pasadena, Californie) s'est intéressée à un autre sursaut, détecté – également par le satellite Beppo-Sax – le 8 mai dernier.

Sur la foi de mesures faites par les télescopes américains du mont Palomar et du Keck (Hawaï), les astrophysiciens du Caltech ont pu établir que la galaxie abritant ce sursaut était située à plus de sept milliards d'années-lumière de la Terre. Parallèlement, ils n'ont cessé de la traquer avec le radiotélescope de Soccoro. *« Cela faisait quatre ans que nous cherchions en vain la contrepartie radio d'un sursaut gamma,* soulignent Frail et Kulkarni. *Beppo-Sax nous en a fourni enfin l'occasion. »*

La bouffée de rayons gamma crachée par leur sursaut n'a pas duré plus de quinze secondes. Les émissions en lumière optique et en rayonnement X ont décru régulièrement. En revanche, les ondes radio n'ont jamais cessé. En analysant leurs fluctuations à différentes longueurs d'onde, Frail et Kulkarni sont parvenus à suivre l'évolution du phénomène en temps réel. Les conclusions sont impressionnantes. Selon eux, la boule de feu produite par l'explosion s'est enflée à une vitesse qui atteignait 99,99 % de celle de la lumière au moment de l'explosion, pour ralentir ensuite régulièrement. La monstrueuse bulle – dont ils évaluent le diamètre actuel à 85 fois celui de notre système solaire – n'en continue pas moins à gonfler à 85 % de la vitesse de la lumière...

Quel est donc le phénomène susceptible d'engendrer de tels cataclysmes ? *« Ce pourrait être un trou noir étouffant une étoile à neutrons, ou la collision de deux étoiles à neutrons ou de deux trous noirs. Mais,* prévient Dale Frail, *nous restons là dans le domaine de la pure spéculation. »* Seule certitude, selon lui, *« cet événement cosmique est, de très loin, plus énergétique que l'explosion d'une supernova ».* Les vérifications qu'il a menées avec son équipe l'ont également convaincu que les ondes radio captées ne pouvaient être émises par un noyau de galaxie. Les astrophysiciens de l'Institut scientifique du télescope spatial ont acquis, de leur côté, la conviction que leur propre sursaut n'était pas, lui non plus, situé au centre d'une galaxie.

Reste que ces observations sont « aux limites » des instruments. *« Mais nous sommes aujourd'hui capables de mesurer des objets dont nous ignorions tout il y a six mois »*, plaide Shrinivas Kulkarni. L'étude des sursauts gamma ne fait que commencer. Elle risque d'être d'autant plus longue, la distance à laquelle ces phénomènes semblent cantonnés correspondant aux temps lointains où l'Univers encore jeune n'avait que la moitié de son âge actuel.

Jean-Paul Dufour

Un tremblement révélateur

Comme beaucoup d'autres formes de rayonnements, les ondes radio sont perturbées dans leur propagation par les nuages de gaz et de poussières du milieu interstellaire. L'expérience a appris aux astronomes que le scintillement ainsi produit cesse quand l'émetteur atteint une certaine taille. C'est ce phénomène que Dale Frail et Shrinivas Kulkarni ont utilisé pour évaluer le diamètre de leur boule de feu et le rythme de son évolution : quand, après trois semaines, ce « tremblement » a brusquement cessé, c'est que cette taille critique venait d'être atteinte. Si les ondes traversaient le milieu interstellaire sans perturbations, *« il nous aurait fallu un réseau de radiotélescope de la taille du Soleil »* pour mesurer la taille de la « boule de feu » produite par le sursaut gamma, raconte un membre de l'équipe.

HORS-COTE

Les mémoires électroniques doublent leurs capacités de stockage

Plus puissante pour un même volume, la StrataFlash développée par Intel devrait intéresser en tout premier lieu les fabricants de matériels portables. Du caméscope aux micro-ordinateurs en passant par les téléphones cellulaires

Grâce à un procédé sur lequel elle reste discrète, la société Intel a trouvé le moyen d'emmagasiner plus d'informations dans ses puces de silicium sans augmenter pour autant le nombre des transistors qui y sont gravés. A en croire la firme de Santa Clara, les transistors utilisés ne fonctionneraient plus sur un simple mode oui-non, mais ils pourraient « reconnaître » des modes intermédiaires. La maîtrise du premier d'entre eux permet à la toute nouvelle StrataFlash de doubler la capacité des mémoires flash actuelles qui, si elles ne sont pas les plus puissantes du marché, sont en revanche fort prisées des fabricants de matériels informatiques en raison de leurs qualités. Elles ont en effet la capacité de conserver leurs informations même en l'absence d'alimentation électrique. A terme, la nouvelle technologie pourrait servir à multiplier les capacités de stockage de ce type de mémoires à grande vitesse d'accès sans avoir à développer de coûteux procédés de gravure permettant d'augmenter le nombre de transistors (plusieurs millions), sur une rondelle de silicium à peine plus grande qu'un ongle.

INTEL, *le célèbre fabricant américain de microprocesseurs de Santa Clara, dont le nom est souvent associé à celui du géant Microsoft*, vient de frapper un grand coup en annonçant, mercredi 17 septembre, la sortie d'un nouveau composant électronique doté d'une mémoire éléphantesque. Cette puce appartient à la grande famille des mémoires dites flash ou Eeprom et représente, à en croire les spécialistes de cette branche informatique, *« un pas technologique important »* qui pourrait rapidement prendre place au cœur des téléphones cellulaires, des appareils photos numériques, des consoles de jeux, des caméscopes, des décodeurs et des enregistreurs de toutes sortes et, bien sûr, des micro-ordinateurs.

Pour mieux comprendre le progrès accompli par les ingénieurs de la société californienne, il faut revenir sur ces mémoires sans lesquelles nos ordinateurs seraient infirmes. Ainsi, sans les fameux disques durs qui constituent une sorte d'archives pour les PC, il n'y aurait pas de stockage des logiciels et des données informatiques. *Sans leur rapidité*, les machines avanceraient à la vitesse d'un escargot. *A cette catégorie particulière de mémoires magnétiques* s'en ajoutent de nombreuses autres, plus statiques mais également performantes comme les fameuses DRAM (*dynamic random access memory*) constituées de puces porteuses de millions de transistors qui fonctionnent comme autant d'interrupteurs.

TRIPLE AVANTAGE

Ainsi peut-on stocker sous la forme d'un langage binaire fait de deux chiffres (bits) – le 0 (interrupteur ouvert) et le 1 (interrupteur fermé) – toutes sortes d'informations. Il *devient alors possible d'emmagasiner* sur une minuscule plaque de silicium *soixante-quatre fois les oeuvres* complètes de Shakespeare, quarante-sept minutes de vidéo ou six heures de musique. C'est ce que le japonais Nec espère pouvoir réaliser en l'an 2000 avec une toute nouvelle mémoire d'une capacité de 4 milliards de bits, soit 4 gigabits.

Face à ces chiffres, l'annonce faite par *Intel de la mise au point de sa* toute nouvelle StrataFlash contenant *seulement 64 millions* de bits a de quoi surprendre le profane. En fait, ce chiffre, apparemment modeste, masque un réel progrès dans le domaine particulier des mémoires flash, une catégorie de mémoires qui présentent un triple avantage. Elles sont aussi rapides que les DRAM, consomment peu d'énergie, critère essentiel pour les fabricants d'ordinateurs portables, et, surtout, conservent toutes les informations qu'elles ont enregistrées même lorsque l'alimentation électrique est coupée. D'où leur aptitude à se substituer aux disques durs pour conserver en mémoire les données les plus *souvent utilisées par l'ordinateur.*

Seul problème, ces composants *sont chers. Le doublement de leurs* capacités par Intel ne peut donc qu'intéresser les fabricants de matériel électronique qui espèrent ainsi bénéficier à bon compte d'une mémoire d'éléphant dans un faible volume. La nouvelle technologie utilisée pour la StrataFlash semble marquer une véritable rupture. En *effet, elle introduit ce que l'on pourrait* appeler une dose d'analogique *dans un domaine hautement binaire*, c'est-à-dire numérique. En d'autres termes, chaque cellule de la mémoire devient capable de stocker deux bits, au lieu d'un seul avec la technologie classique. Pour stocker cette seconde information dans une même cellule, il faut rompre avec le fonctionnement purement binaire de ces transistors qui se comportent comme des interrupteurs.

CONCURRENCE OBLIGE

Intel ne précise pas les moyens utilisés, concurrence oblige. Mais il semble qu'il ait recours à des états intermédiaires du transistor qui laisserait *passer une quantité variable* de courant électrique. De ce fait, *chaque cellule peut alors enregistrer* plusieurs informations correspondant chacune à un niveau d'ouverture du transistor. Avec la StrataFlash, Intel semble maîtriser le premier de ces niveaux intermédiaires, ce qui lui permet de stocker deux informations par cellule et de doubler la capacité de mémoire de la *puce sans augmenter* le nombre de transistors. D'où une forte réduction du prix par *unité d'information stockée*. Intel prévoit ainsi de parvenir avec la *StrataFlash* à un prix de 47 cents (environ 3 francs) par million de bits stocké, soit *« le ratio le plus bas des mémoires flash du marché »*. La production des mémoires de 64 mégabits commencera au premier trimestre 1998 et celle des 32 mégabits au second semestre. Mais il n'est pas exclu que d'autres niveaux intermédiaires soient maîtrisés. La capacité mémoire pourrait alors tripler, quadrupler... Sans recourir à la modification de la technologie de gravure des puces. Cette dernière constituait, jusqu'à présent, l'un *des moyens* essentiels d'augmentation de la capacité des mémoires *et des performances* des microprocesseurs.

En effet, *plus* la gravure est fine, plus le nombre de transistors contenu dans une puce de taille donnée est grand et plus leur fonctionnement est rapide du fait de la réduction des trajets effectués par les électrons. Les techniciens ont repoussé les limites physiques de cette gravure, passant en quelques années de *0,8 micron* à 0,6, puis 0,35 et 0,25 micron. Mais cette évolution se heurte *aujourd'hui* à l'inflation du coûts des usines de fabrication de ces puces qui est *multiplié par 10 tous* les dix ans. Au début des années 90, l'investissement a franchi la barre du *milliard* de dollars par unité de production. D'où l'intérêt du procédé mis au point par Intel pour augmenter la quantité d'informations stockées sans jouer sur le nombre de transistors. Le *New York Times* estimait, dans son édition du 17 septembre, que le développement de la mémoire électronique, qui double tous les dix-huit mois, pourrait être tellement *accéléré* que les nouveaux ordinateurs seraient désuets en neuf *mois, voire moins, courant* ainsi le risque selon Dan Hutcheson, président d'un cabinet *d'étude de la Silicon* Valley, VLSI Research, de *« produire plus de technologie que ce que le monde peut absorber »*.

Jean-François Augereau et Michel Alberganti

Créer des emplois
de services et de proximité,
oui, c'est possible.

Depuis deux ans, forte d'un budget d'intervention de 20 millions de francs par an,
la Fondation Générale des Eaux a déjà soutenu **389 projets,**
soit 2 735 emplois aidés.
Elle a permis ainsi à de nombreux jeunes de trouver un premier emploi.
C'est la preuve que les emplois de proximité sont un vrai gisement
à condition d'être aidés.

Aujourd'hui, 95 % de ces projets sont toujours sur pied,
garde d'enfants et activités périscolaires, services aux salariés, entretien d'espaces naturels, multiservices aux habitants, transports personnalisés pour personnes handicapées, portage de repas à domicile... *Pour contribuer à leur lancement et à leur bonne marche, tout projet reçoit une aide de 30 000 à 150 000 francs et est parrainé par un salarié du groupe*

AVEC LA FONDATION GÉNÉRALE DES EAUX,
LES BONNES IDÉES FONT LEUR CHEMIN.



Fondation d'Entreprise Générale des Eaux
52, rue d'Anjou - 75384 Paris cedex 08 - Tél 01 49 24 62 26 - Fax 01 49 24 62 25

La radio numérique « rêve » de son avenir en images

« IRRÉVERSIBLE. » C'est ainsi que Roland Faure, président du club DAB (Digital Audio Broadcasting), juge l'évolution de la radio vers le numérique. *« La commercialisation du DAB se fera en deux étapes »*, a-t-il précisé le 17 septembre. *« Dès l'année prochaine arriveront les récepteurs numériques sonores avec radio-texte, c'est-à-dire des autoradios à des prix compris entre 4 000 et 4 500 francs avec un son parfait et des « afficheurs » de véritables messages*, a-t-il ajouté. *C'est également en 1998 que sera étendue à d'autres villes françaises que Paris la diffusion de programmes en DAB. »*

La radio numérique mise en effet sur deux atouts : la qualité sonore des disques compacts alliée à une meilleure réception et, surtout, la possibilité de diffuser, en même temps que le son, des *« données associées »* sous la forme de texte, d'images fixes ou même animées. Une révolution pour la radio, qui *trouve ainsi la possibilité* d'entrer dans l'ère multimédia. NRJ, par exemple, expérimente quatre types d'informations additionnelles : le titre du disque, l'image de sa pochette, une carte du trafic routier parisien rafraîchie toutes les trois minutes et de l'autopromotion pour l'antenne. Ces données s'affichent, dans les automobiles équipées, sur un écran plat fixé sur la planche de bord.

> La France accuse un retard important sur l'Allemagne, qui dispose déjà d'un taux de couverture de 36 % de la population

La norme européenne DAB (Eureka 147) est devenue *internationale* lors de la conférence des fréquences de Wiesbaden en 1995. L'émission a une fréquence de 1,5 gigahertz et un débit *d'environ 200 kilobits* par seconde. Depuis le début de l'année, *trois bouquets autorisés* par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel) diffusent sur Paris seize programmes audionumériques (les *chaînes de Radio-France*, RTL, Fun Radio, Europe 1, Radio-Classique, BFM, NRJ, Chérie FM...).

TDF prévoit le démarrage des émissions en *DAB* sur quatre villes (Lyon, Marseille, Toulouse et Nantes) d'ici à la Coupe du monde de football de 1998. Par la suite, de cinq à dix agglomérations seront équipées d'émetteurs DAB chaque année. La France accuse un retard important sur l'Allemagne, qui dispose déjà d'un taux de couverture de 36 % de la population avec cent vingt programmes diffusés et six mille récepteurs en service grâce aux expérimentations financées par les Länder.

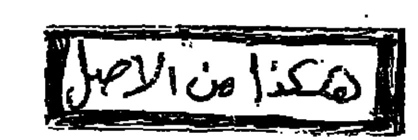
Autre composante essentielle, les récepteurs ont atteint un niveau de développement industriel suffisant *pour prétendre séduire le grand* public. Lors de l'exposition IFA qui *s'est tenue à Berlin au début du* mois, une quinzaine de modèles ont été présentés par des fabricants européens (Philips, Bosch, Grundig), japonais et américains. Une preuve du consensus mondial autour de la norme européenne, selon les membres du club DAB.

Les premiers modèles sont essentiellement constitués d'autoradios, même si quelques récepteurs de salon commencent à apparaître. Et, pour l'instant, ils doivent se contenter *d'écrans de taille très réduite* : deux lignes de seize caractères sur le *DAB 452* de Philips et cinq lignes de vingt caractères pouvant également afficher des graphiques sur un modèle haut de gamme. De telles surfaces réduisent l'essentiel des données associées à des messages d'informations que l'on obtient déjà avec la technologie RDS (Radio Data System), qui équipe la grande majorité des *récepteurs FM*.

Chez Europe 1, Claude Wargnier, *responsable des développements* numériques, expérimente néanmoins la diffusion d'informations visuelles pendant les matchs de football : photo des joueurs mentionnés dans les commentaires et affichage des résultats trente secondes après l'enregistrement des scores... RFI travaille sur l'utilisation du DAB pour émettre ses programmes en trois langues avec possibilité de sous-titrage. Mais les applications les plus ambitieuses *réclament un écran plat* en couleurs de taille suffisante (environ 10 centimètres *carrés*) dont le prix actuel reste prohibitif pour le grand public.

Chez Bosch, Paul Linden estime que la solution *« sera fournie par les constructeurs automobiles qui intégreront de tels écrans dans les planches de bord pour afficher différentes données sur le fonctionnement du véhicule »*. Les images du DAB utiliseraient alors le même support. Mais il restera encore à surmonter la réglementation sur la sécurité automobile, qui interdit de distraire l'attention des conducteurs pendant que le véhicule roule. D'où l'idée d'installer des écrans pour les places arrière. Ce qui ramène au problème du surcoût. La radio numérique, qui prétend devenir *« la composante hertzienne des autoroutes de l'information »*, cale donc sur le problème de l'image. Difficile pour un média d'en annexer un autre.

M. Al.



هكذا من الاصل

Après une saison sans relief, Damon Hill négocie un nouveau virage

Les choix déroutants du champion du monde de formule 1, qui courra la saison prochaine pour Jordan, surprennent dans les paddocks. Au volant de son Arrows, il n'a réussi à se classer que deux fois dans les points et a vu fondre son capital de confiance

Damon Hill, trente-sept ans, *rejoindra* la saison prochaine l'écurie Jordan Mugen Honda, où il courra aux côtés de l'Allemand Ralf Schumacher. Le champion du monde en titre de formule 1 sera remplacé chez Arrows par le Finlandais Mika Salo. Après le succès remporté en 1996 au volant *d'une Williams-Renault, le pilote* britannique s'était laissé séduire par les propositions de Tom Walkinshaw, qui venait de s'offrir la moribonde écurie Arrows. Il occupe actuellement la treizième place au *classement du championnat du monde des* pilotes avec seulement sept points après treize courses, *n'ayant* réussi à se classer dans les *six* premiers qu'à deux reprises. Les négociations entamées avec Ron Dennis, propriétaire de l'écurie McLaren, ont été rompues. Damon Hill vient également de se voir *refuser le fauteuil qu'il guignait* chez Prost Grand Prix, ses prétentions étant jugées excessives. Lors des premiers essais libres du Grand Prix d'Autriche, qui aura lieu dimanche 21 septembre à Zeltweg, *il a réalisé le meilleur temps.*

ZELTWEG
de notre correspondant

FORMULE 1

Eddie Jordan, le patron de l'écurie Jordan, a annoncé, vendredi 19 septembre, l'arrivée du champion du monde en titre, Damon Hill, aux côtés de l'Allemand Ralf Schumacher. Le pilote britannique *conduira* une Jordan équipée d'un moteur Honda dès la saison prochaine, pour une durée de deux ans. Damon Hill a réalisé le meilleur temps de la première séance d'essais du Grand Prix d'Autriche, jeudi *18* septembre, sur le circuit de Zeltweg. Cette bonne performance est l'une des rares que le pilote anglais ait été en mesure de réaliser cette année au volant de sa TWR Arrows propulsée par un moteur Yamaha poussif.

L'homme ne laisse pas d'intriguer le petit monde de la formule 1 par ses choix surprenants. Après avoir rompu des négociations bien entamées avec Ron Dennis, propriétaire de l'écurie McLaren, il vient *de se voir refuser le fauteuil* qu'il guignait chez Prost Grand Prix. *« Trop cher »*, ont fait comprendre Ron Dennis et Alain Prost, laissant également sous-entendre que le pilote anglais n'était peut-être pas suffisamment motivé pour justifier les salaires auxquels il prétend.

Le champion du monde en titre, l'homme aux vingt et une victoires en Grand Prix et aux vingt pole positions, vient en effet de vivre une étrange saison. En treize courses, il n'a pu inscrire que sept points au championnat du monde des pilotes (une deuxième place au Grand Prix de Hongrie et une sixième place en Angleterre, à *Silverstone*). Rarement un pilote portant le numéro un sur sa monoplace aura enregistré un bilan aussi décevant. Damon Hill, trente-sept ans, plus énigmatique que jamais, assume pourtant son choix sans jamais défaillir. *« Il n'a jamais exprimé le moindre regret »*, *témoigne* Vincent Gaillardot, son ingénieur de course chez TWR Arrows. *« Je ne rendrais service à personne en baissant les bras ou en pleurnichant »*, justifie Damon Hill, imperturbable.

Brutalement remercié par Franck Williams en 1996, avant même qu'il ait acquis la certitude de remporter son premier titre de champion du monde, Damon Hill *avait surpris* tout le paddock en répondant favorablement à l'offre bancale de Tom Walkinshaw, qui venait de s'offrir la moribonde écurie Arrows. Fort de son bagout et de ses deniers, l'homme d'affaires anglais avait su se montrer *persuasif*. *« C'est un excellent vendeur, un fonceur*, assure un proche de Tom Walkinshaw. *Lorsqu'il fait visiter son usine d'Oxford, il sait embellir la réalité. Damon Hill est-il tombé dans le panneau ? C'est possible, mais il est difficile de croire qu'il ait été assez naïf pour penser qu'il pourrait gagner quelques courses, ou même être régulièrement bien classé. »* Pour cet observateur, le choix de Damon Hill a peut-être une origine psychologique : *« Après sa victoire au championnat du monde, il n'avait plus rien à prouver. Il est peut-être content de se retrouver dans une écurie plus modeste, un peu à l'abri de la pression. »*

En début de saison, après avoir, de son propre aveu, passé tout l'hiver à savourer ce titre qu'il avait mis quatre ans à obtenir, Damon Hill espérait en effet non pas faire jeu égal avec les meilleurs, mais au moins figurer parmi les dix premiers sur les grilles de départ. Il n'en fut rien. Le premier Grand Prix, à Melbourne, en Australie, faillit tourner à la catastrophe : il s'en fallut de quelques centièmes de seconde que le champion anglais ne soit disqualifié pour avoir effectué un temps supérieur à 107 % du meilleur chrono, réalisé par Jacques Villeneuve. *« J'ai l'impression d'être Ben Hur derrière son char »*, s'amusait-il alors, avec son art consommé de la dérision. Qualifié in extremis, sur l'avant-dernière ligne de départ, il avait été victime d'une panne dès le tour de chauffe : *« Je me sentais tellement seul en tournant autour du circuit… J'ai vu une Williams sur un écran géant, et, naturellement, j'ai pensé que c'était moi qui tenais le volant. »*

« GENTLEMAN DRIVER »

La première partie de la saison ne sera qu'une longue litanie de pannes et de cassures en tout genre. Dans une séance d'essais *privés sur le circuit de Silverstone*, une fusée de roue se brise ; plus tard, un aileron avant se désolidarise de sa monoplace… *« A ce moment, Damon a commencé à se poser des questions*, raconte un de ses ingénieurs. *Il se demandait s'il était bien en sécurité dans la voiture. Il était parfois un peu réticent à l'idée de monter dedans. »* La détermination du champion a alors donné quelques signes de faiblesse. *« Parfois, on pouvait s'interroger sur sa manière d'aborder les breafings techniques*, se souvient Vincent Gaillardot. *Mais je ne saurais dire si cela nous a coûté des dixièmes de seconde lors des qualifications. »* Son seul but, alors, était de réaliser de meilleurs chronos que son coéquipier, Pedro Diniz. *« Je savais que ce serait une saison difficile, mais pas à ce point »*, se lamentait-il.

Chez Arrows, la bataille de la fiabilité aura duré presque un semestre : Damon Hill a terminé sa première course au Canada (huitième) au mois de juin ; il a marqué son premier point un mois plus tard, à Silverstone. Il était temps : son employeur, Tom Walkinshaw, avait publiquement mis en doute la volonté et la détermination d'un champion dont il attendait plus et dont l'attitude de loser magnifique commençait à le chagriner. *« Damon a toujours beaucoup pris sur lui-même*, nuance Vincent Gaillardot. *Même dans les moments difficiles, il n'a jamais tenté de créer une situation explosive dans l'équipe, alors qu'il était tout à fait en droit de se poser des questions. »* En août, une pole position inespérée, sur le Hungaroring de Budapest, est venue calmer les esprits, *démontrant* que le numéro un en titre avait de beaux restes et un talent intact de metteur au point.

La cote de Damon Hill est alors remontée en flèche. Mais, de négociations en interminables hésitations, le *« Hamlet du paddock »* a laissé passer, chez Prost Grand Prix et, *surtout*, chez McLaren, deux belles occasions de renouer avec la course en tête parmi les meilleurs. Au passage, celui qui est souvent considéré comme *« le dernier des gentlemen drivers »* a vu fondre le capital de sympathie qu'il avait patiemment amassé. Ses thuriféraires, longtemps prêts à louer ses résignations teintées d'humour, critiquent désormais les errances du champion du monde avec sévérité. Une année de vaches maigres leur a largement suffi.

Eric Collier

■ **Le Finlandais Mika Salo (Tyrrell-Ford) remplacera** le Britannique Damon Hill aux côtés du Brésilien Pedro Diniz au sein de l'écurie Arrows lors de la prochaine saison de Formule 1, a annoncé, mercredi 17 septembre à Zeltweg, Tom Walkinshaw, le directeur de l'écurie TWR-Arrows. Tom Walkinshaw a profité de cette annonce pour remercier Damon Hill pour sa contribution.

La nouvelle génération du tennis belge monte au filet

En barrages de la Coupe Davis, face à la France, la Belgique n'entend pas jouer les faire-valoir

GAND
de notre envoyée spéciale



TENNIS

Filip Dewulf a toujours ce même sourire et ces mêmes yeux bleus désarmants, toujours cette modestie charmante. Il avait fait rêver son pays lors des Internationaux de France de Roland-Garros 1997 où, issu des qualifications, il avait été demi-finaliste. Vainqueur du tournoi de Kitzbühel (Autriche), sur terre battue, en août, il a été propulsé 40e joueur mondial. Pour autant, il ne veut pas être le chef de file de l'équipe belge de Coupe Davis. Tant pis pour lui. De toute façon, Filip Dewulf est le joueur le plus en vue de la rencontre de barrages de la Coupe Davis, qui a débuté vendredi 19 septembre à Gand : Eduardo Masso, le capitaine de l'équipe, l'a *engagé dans les simples et le* double. Il est l'homme à battre pour que la France – tenante du titre – garde son rang dans le groupe mondial. Il sera peut-être le héros du pays, dimanche 21 septembre, au soir.

Avant même la demi-finale de Filip Dewulf à Roland-Garros, les Français avaient pris leurs adversaires de cette fin de semaine au sérieux. Il y a deux ans, à ce stade de la compétition, les Marocains n'avaient pas été négligés et la victoire n'en avait été que plus soulageante. Dans un tableau des barrages pourvu d'« invités » aussi prestigieux que les Allemands, qui rencontrent le Mexique, ou les Russes, qui reçoivent la Roumanie, la France a pu apparaître comme chanceuse. Le palmarès belge de Coupe Davis est minuscule – une place de finaliste en 1904, une montée éphémère dans le groupe mondial en 1990 –, mais il ne faut s'y fier. Les joueurs du royaume ont bonne réputation.

L'éclosion a commencé en 1979. A la faveur – pour une fois – du conflit linguistique qui secoue le pays, la Fédération royale belge de tennis se scinde en deux. D'un côté, *les Wallons*, regroupés dans l'Association francophone de tennis (AFT) ; de l'autre, les Flamands de la Vlaamse Tennis Vereniging (VTV). Cette politique du chacun-chez-soi calme les esprits et rend les filières plus cohérentes. De nombreux malentendus culturels et linguistiques sont dissipés. Pour la Coupe Davis, les joueurs arborent des survêtements frappés du nom de « Belgium ». Il n'était pas question de baptiser l'équipe belge de Coupe Davis en français ou en flamand, alors on a eu recours à l'anglais.

ÉLITE FLAMANDE

La démocratisation s'est accélérée grâce à l'engouement mondial pour le tennis. L'essor est impressionnant : les partenaires affluent et les courts éclosent. Aujourd'hui, le tennis est le deuxième sport du royaume, après le football, et s'enorgueillit de compter plus de 170 000 licenciés pour dix millions d'habitants, une proportion semblable à celle affichée par la France, qui compte environ un million de licenciés pour 60 millions d'habitants. Avec plus de 100 000 licenciés et quelque 500 clubs (contre 400 à l'AFT) la fédération flamande est la plus dynamique. Les spécialistes attribuent son succès à une culture et à des aspirations plus saxonnes que latines, ses structures, des clubs au haut niveau, sont plus rigoureuses.

Pour l'heure, l'*élite*, effectivement, est essentiellement flamande. Les quatre joueurs de l'équipe de Coupe Davis en sont issus, comme la plupart des meilleures joueuses belges, Sabine Appelmans et Dominique Van Roost, piliers de l'équipe belge de la Coupe de la Fédération battue en *demi-finale* par la France, à Nice, en juillet. La VTV a d'abord appuyé sa politique de repérage et de formation vers les femmes. Ce sont elles qui ont montré le chemin du haut niveau, avec Sabine Wasserman et Ann Devries. Les hommes ont suivi plus modestement avec Bart Wuyts. Bien qu'il ne soit pas allé plus loin que la 69e place, le Flamand a engendré des vocations. *« Il n'était pas extraordinaire, mais il jouait avec application et, surtout, il pouvait vivre de son sport malgré ses résultats modestes »*, explique un amateur belge.

Derrière lui, la génération Filip Dewulf et Johan Van Herk, aujourd'hui 71e mondial. Et après eux ? La relève est plus variée. Deux jeunes Wallons se sont distingués dans les palmarès internationaux : *Olivier Rochus a gagné* l'Orange Bowl des moins de quinze ans, en décembre 1995, et, en juin 1997, Justine Henin a gagné l'épreuve junior de Roland-Garros. Au tennis belge, manque encore la polyvalence. La plupart des joueurs et des joueuses ne se sentent en sécurité que sur l'âpre terre battue – la surface évidemment retenue pour la rencontre de barrage contre la France.

Restait à attirer le public. Epatés par les performances de Sabine Appelmans et de Dominique Van Roost, parvenues en quarts de finale des Internationaux d'Australie, en janvier, les supporteurs belges étaient venus en masse à Roland-Garros pour accompagner Filip Dewulf dans son formidable parcours. A Gand, contrairement à l'habitude, les gradins devraient être pleins pendant trois jours. Seul accroc : la télévision belge ne devrait pas retransmettre les rencontres en direct. Comme la télévision française, qui ne devrait s'intéresser à la rencontre que dimanche, si la France est sur la sellette.

Bénédicte Mathieu

Les Français dos au mur

***« Pour l'heure, nous n'envisageons pas la défaite, mais nous envisageons la victoire. »* Par ces mots, Yannick Noah, capitaine de l'équipe de France, a donné son pronostic sur l'issue de la rencontre, *jeudi 18 septembre*, lors du tirage au sort de la rencontre Belgique-France. Vainqueur de l'épreuve en décembre 1996, la France, en cas de défaite à Gand, serait reléguée en deuxième division. Elle était passée par le même purgatoire en septembre 1995, mais avait arraché, face au Maroc, le droit de rester dans le groupe mondial. Un détenteur du « saladier » relégué, pareille mésaventure n'est jamais arrivée en Coupe Davis. La France fut rétrogradée, la dernière fois, en 1985 en perdant contre la Yougoslavie. Elle réapparut dans le groupe mondial en 1987.**

Cinq rencontres en trois jours

● **Vendredi 19 septembre,**
à 16 heures,
Filip Dewulf contre Fabrice Santoro,
Johan Van Herck contre Cédric Pioline.
● **Samedi 20 septembre,**
à 14 heures,
Filip Dewulf et Libor Pimek contre Cédric Pioline et Guillaume Raoux.
● **Dimanche 21 septembre,**
à 13 heures,
Filip Dewulf contre Cédric Pioline,
Johan Van Herck contre Fabrice Santoro.

L'OGC Nice parachève la belle semaine française

NICE a réalisé une excellente opération, jeudi 18 septembre, face aux Ecossais de Kilmarnock, en l'emportant (3-1) à domicile lors du match aller des 16es de finale de la Coupe des vainqueurs de coupe de football. L'attaquant allemand de l'OGC Nice, Stefan Kohn, par deux fois de la tête (12e min et 48e min) et Mikael Rol (79e min), également de la tête, ont marqué pour les Aiglons. Paul Wright, sur penalty (78e min), a réduit le score pour Kilmarnock.

Les Azuréens achèvent joliment la semaine européenne du football français, à l'issue de laquelle, sur les dix clubs engagés, sept l'ont emporté, deux ont concédé le nul et un s'est incliné. Parmi les autres équipes en lice en Coupe des vainqueurs de coupe, jeudi, l'AEK Athènes, le FC Copenhague, le Roda Kerkkrade (Pays-Bas), le VfB Stuttgart, Chelsea, Vicence et le Betis de Séville se sont logiquement *imposés*.

DÉPÊCHES

■ **BASKET : les trois clubs français en lice en Euroligue se sont inclinés**, jeudi 18 septembre, lors de la première journée. Limoges est allé perdre à Tel Aviv (78-62), et PSG Racing à Athènes (57-52). Sur son parquet, Pau-Orthez ne s'est incliné devant le vice-champion d'Europe, Barcelone qu'à l'issue des prolongations (95-94).

■ **RUGBY : l'organisateur de la Coupe d'Europe (ERC) devrait rendre**, lundi 22 septembre, sa décision concernant les incidents consécutifs à la rencontre qui a opposé Brive au club gallois de Pontypridd, dimanche 14 septembre.

La sécurité de la Coupe du monde de football en débat

LE MONDE et le Comité français d'organisation de la Coupe du monde de football ont tenu, jeudi 18 septembre, leur deuxième dîner-rencontre dans un grand hôtel parisien. Le précédent dîner, le 26 mars, avait été un succès, a rappelé Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde*, puisque les pouvoirs publics avaient fait savoir, dès les jours suivants, leur volonté de mieux préparer l'opinion française à cet événement sportif exceptionnel.

Le thème de la rencontre de jeudi a été la sécurité dans les stades où auront lieu, à Paris et en province, du 10 juin au 12 juillet 1998, les 64 matchs de la Coupe du monde *(Le Monde* du 19 septembre). *« Trois problèmes sont invariablement évoqués : les grillages, les attentats et les visas »*, a indiqué Michel Platini, coprésident du comité d'organisation. *« Notre problème majeur reste celui du terrorisme »*, a affirmé Jean-Pierre Duport, directeur de cabinet du ministre de l'intérieur, qui a fait état à ce sujet de la vigilance des services de police. Aucune indication n'a été apportée concernant un assouplissement éventuel du régime des visas pour les supporters étrangers. On sait que la question se pose avec acuité pour certains pays tels que le Maroc.

L'utilité des grillages interdisant l'accès à la pelouse ou séparant les différents secteurs des gradins a fait l'objet d'une discussion animée. Michel Platini est partisan de remplacer les premiers par des filins plastiques horizontaux et croisés, qui empêchent l'invasion du terrain mais ne bloquent pas la vue. *Dominique Spinosi*, directeur de la sécurité au comité d'organisation, parle de l'*« effet pervers »* des grillages. Les spectateurs ainsi enfermés ont, selon elle, le sentiment de ne plus ressortir aux normes sociales habituelles et d'habiter un monde à part pendant la durée du match.

Simon Palmer, qui appartient au secrétariat du comité européen chargé de ce dossier, a rappelé la position officiellement exprimée par cet organisme : *« La suppression des grillages est souhaitable. »* Si l'on met les spectateurs derrière des grilles, il ne faut pas être surpris qu'ils se conduisent comme des animaux en cage, explique-t-il. L'avis de M. Duport est plus nuancé : *« Aujourd'hui, tout le monde veut enlever les grillages, mais l'opinion peut changer à nouveau, et il faut penser aux coût financier que représenteraient la dépose et la repose de ces derniers. »* D'autres voix se sont fait entendre en faveur du maintien des grillages, refusant tout *« angélisme »* dans ce domaine.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les uns et les autres sont cependant d'accord sur un point : si les grillages sont enlevés à l'occasion de la Coupe du monde, il ne sera pas psychologiquement possible de les rétablir immédiatement après celle-ci. Fernand Sastre, coprésident du comité d'organisation, a demandé qu'en tout état de cause une décision concrète soit prise promptement pour chacun des stades concernés. M. Duport lui a promis une réponse rapide du ministère de l'intérieur.

Eddie Curtis, superintendant de la police de Nottingham, a souligné la volonté des policiers britanniques de fournir à leurs collègues français toutes les informations dont ils disposent sur leurs *« hooligans »*. Ceux-ci sont surveillés et suivis par les policiers britanniques avant et après les matchs. Eddie Curtis a décrit l'expérience acquise par les *« stewards »* britanniques, ces jeunes gens formés au maintien de l'ordre dans les stades, avant la saison sportive. On sait que cette institution va être importée en France, à l'occasion de la Coupe du monde, les intéressés recevant le nom de *« stadiers »*.

Dominique Dhombres

NOUVEAU

CONSULTEZ TOUS LES TARIFS AÉRIENS

Sur le MINITEL
Rubrique PROMO AVIONS

2,23 F/la minute

3615 LEMONDE

Soleil moins vaillant

MALGRÉ la présence d'un vaste anticyclone sur les îles britanniques, des nuages réussiront samedi à pénétrer sur la France par le nord et par le sud-ouest. Le temps sera donc parfois moins clément que ces derniers jours. On notera un net rafraîchissement de la Seine aux frontières belge et allemande.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Le soleil chassera rapidement les rares nappes de brouillard du petit matin. Il brillera sans problème jusqu'en milieu de journée. L'après-midi, le ciel se chargera de nuages surtout sur les Pays-de-Loire. Il fera 23 à 26 degrés l'après-midi.

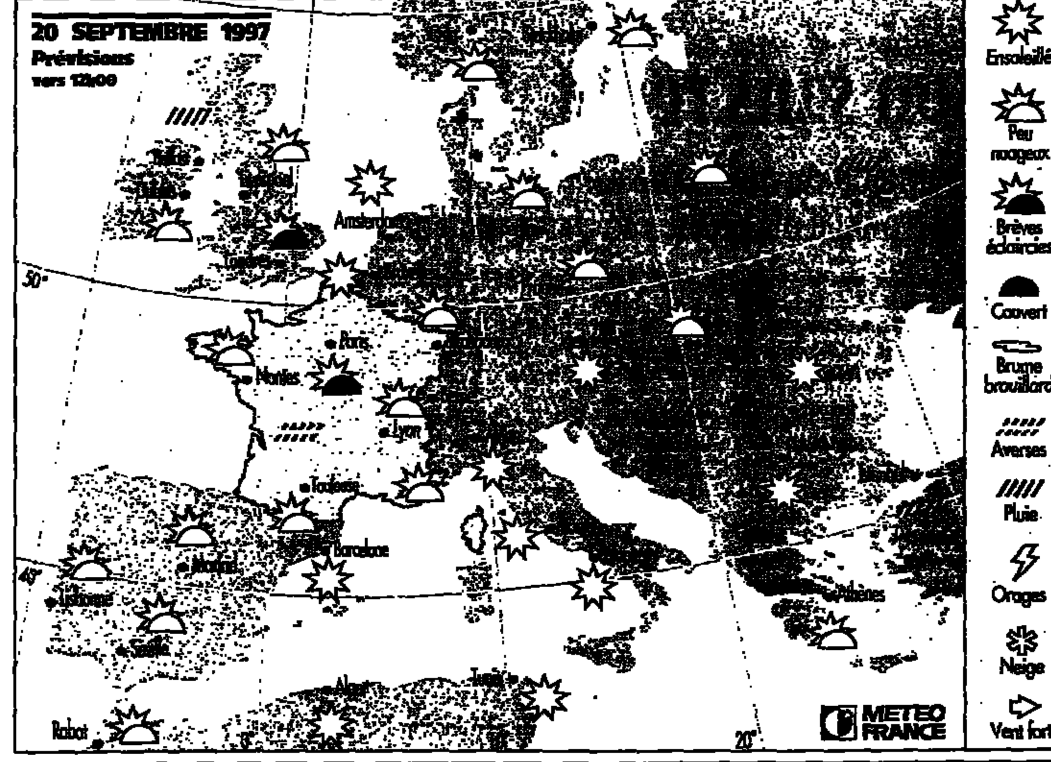
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – La journée débutera dans la grisaille et l'humidité des côtes normandes à l'Ile-de-France et à la Picardie. Les éclaircies s'imposeront partout l'après-midi. Il ne fera pas plus de 18 à 22 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Soleil et fraîcheur dominent au petit matin le long des frontières. La grisaille présente ailleurs n'évoluera pas avantla fin de matinée. Les éclaircies s'imposeront l'après-midi de la Champagne à la Franche-Comté. On n'attend pas plus de 18 à 21 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Le temps ne sera pas aussi clément que ces derniers jours. Les nuages se multiplieront donnant des ondées orageuses surtout sur le relief. Il fera tout de même 26 à 28 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les nappes de brouillard du matin ne résisteront pas longtemps au soleil. L'après-midi, le soleil dominera le plus souvent mais des nuages se formeront sur le relief. Les températures fléchissent un peu avec 22 à 26 degrés du nord au sud.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Soleil et chaleur restent au programme. Il fera entre 26 et 29 degrés en début d'après-midi. Quelques nuages bourgeonnants apparaîtront au fil des heures sur les Alpes du sud.



LE CARNET DU VOYAGEUR

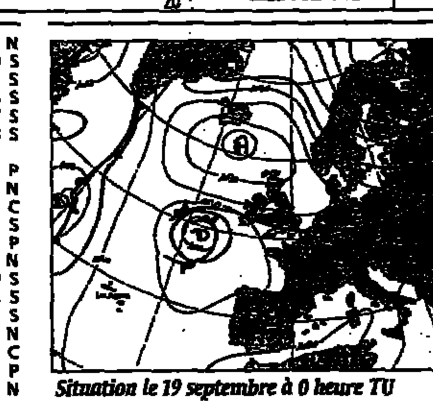
■ *ESPAGNE*. Aux termes de l'accord signé récemment entre Iberia et Malaysia Airlines, la compagnie espagnole disposera d'un certain nombre de sièges en classes affaires et touriste sur l'Airbus A 330 d'Air Malaysia assurant la liaison Madrid-Kuala Lumpur, le mercredi et le samedi, et revenant de la capitale malaise le mardi et le vendredi. Les passagers munis d'un billet Iberia ou d'un transporteur Iberia bénéficieront des mêmes avantages.

■ **ITALIE.** Pour chaque achat de deux billets aller-retour en classe affaires, Alitalia offre deux billets aller-retour gratuits, en classe économique, pour un week-end en Italie. Une offre valable jusqu'au 19 décembre. Renseignements au 01-44-94-44-71.

■ **AUSTRALIE.** La Thai va desservir Sydney à partir de Djakarta à compter du 27 octobre.

PRÉVISIONS POUR LE 20 SEPTEMBRE 1997
*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

				PAPEETE	24/31 S	KIEV	8/12 P	VENISE	15/23 N	LE CAIRE	21/31 N
				POINTE-A-PIT.	26/32 P	LISBONNE	17/26 S	VIENNE	9/17 S	MARRAKECH	20/30 S
				ST-DENIS-RÉ.	18/25 S	LIVERPOOL	12/17 S	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	12/25 S
				EUROPE		LONDRES	11/18 N	BRASILIA	21/31 S	PRETORIA	12/25 S
				AMSTERDAM	8/16 S	LUXEMBOURG	6/17 S	BUENOS AIR.	11/22 S	RABAT	19/25 S
FRANCE métropole		NANCY	8/18 N	ATHENES	19/26 N	MADRID	18/28 S	CARACAS	25/32 N	TUNIS	20/28 S
AJACCIO	14/26 S	NANTES	16/29 N	BARCELONE	17/25 S	MILAN	16/27 S	CHICAGO	11/19 C	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	16/26 S	NICE	18/25 S	BELFAST	11/16 P	MOSCOU	4/12 P	LIMA	18/24 N	BANGKOK	28/30 P
BORDEAUX	12/28 S	PARIS	10/23 N	BELGRADE	10/20 P	MUNICH	6/16 N	LOS ANGELES	16/22 S	BOMBAY	26/30 N
BOURGES	15/26 S	PAU	15/26 N	BERLIN	8/16 N	NAPLES	19/28 S	MEXICO	12/21 C	DJAKARTA	25/31 C
BREST	14/24 S	PERPIGNAN	14/27 S	BERNE	10/20 S	OSLO	1/11 N	MONTREAL	10/19 N	DUBAI	28/36 S
CAEN	11/19 N	RENNES	16/28 S	BRUXELLES	6/18 S	PALMA DE M.	17/27 S	NEW YORK	21/27 C	HANOI	22/29 P
CHERBOURG	13/21 S	ST-ETIENNE	12/26 S	BUCAREST	8/23 S	PRAGUE	4/14 N	SAN FRANCIS.	18/25 S	HONGKONG	24/30 N
CLERMONT-F.	11/27 P	STRASBOURG	8/19 S	BUDAPEST	10/19 N	ROME	16/27 S	SANTIAGO/CHI	6/22 S	JERUSALEM	21/29 S
DIJON	12/23 S	TOULOUSE	13/28 S	COPENHAGUE	8/14 N	SEVILLE	22/30 S	TORONTO	9/20 C	NEW DEHLI	25/32 S
GRENOBLE	11/27 S	TOURS	16/26 S	DUBLIN	13/16 S	SOFIA	9/20 S	WASHINGTON	21/32 C	PEKIN	10/19 S
LILLE	6/20 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	5/19 S	ST-PETERSB.	6/10 P	**AFRIQUE**		SEOUL	14/24 N
LIMOGES	14/26 P	CAYENNE	23/32 S	GENEVE	12/22 N	STOCKHOLM	3/13 N	ALGER	20/28 S	SINGAPOUR	27/33 C
LYON	14/27 S	FORT-DE-FR.	25/31 P	HELSINKI	3/11 P	TENERIFE	17/24 S	DAKAR	26/30 C	SYDNEY	14/21 P
MARSEILLE	16/27 S	NOUMEA	17/22 N	ISTANBUL	16/21 P	VARSOVIE	5/14 S	KINSHASA	24/30 P	TOKYO	18/23 N


Situation le 19 septembre à 0 heure TU


Prévisions pour le 21 septembre à 0 heure TU

INTERNET

Les grandes entreprises du multimédia cherchent comment « exploiter » le Web

Une centaine de patrons se sont réunis, au sud de Los Angeles, pour tenter de définir un « business model » propre au cyberespace

LAGUNA NIGUEL (Californie)
correspondance

Il faut du masochisme pour s'enfermer dans le sous-sol d'un hôtel de luxe à deux pas d'une plage du Pacifique sur laquelle les vrais surfeurs s'en donnent à cœur joie. Mais que ne ferait-on pas avec l'espoir de gagner des milliards de dollars ? La conférence « Spotlight » qui réunit chaque année une centaine de patrons du multimédia s'est tenue dans ce lieu de villégiature du sud de Los Angeles pour faire le point sur ce qu'on appelle ici le « *business model* », le mécanisme qui permet de gagner de l'argent.

Si le secret de la télévision c'est d'offrir aux publicitaires l'accès à des spectateurs attentifs, le propre de la Toile, à l'inverse, c'est l'interactivité, le fait qu'elle permet de converser, de moduler le médium sur lequel on navigue. Jusqu'à présent, ce modèle n'a pas permis de gagner beaucoup d'argent, le « beaucoup » s'entendant à la mesure de Disney, Time-Warner, Microsoft ou d'un empire dans les médias traditionnels. Ces « gros » n'en tentent pas moins de prendre le contrôle de ce réseau chaotique.

Invité d'honneur de Spotlight, James Murdoch, très jeune fils de Rupert, le patron de News Corp., a commencé par rappeler les aventuriers du virtuel aux réalités économiques du monde réel. « *L'habileté à faire quelque chose technologiquement n'est pas une raison pour construire toute une industrie dessus* », a-t-il déclaré, avant de s'amuser de ce qu'on soit encore en quête d'un « *business model* ». Le jeune Murdoch a beau considérer l'Internet comme « *un petit marché* », il s'intéresse quand même aux services pour lesquels le médium a des avantages incontestables tels qu'annonces, jeux et guides interactifs pour la télévision dans lesquels l'entreprise familiale place de sérieux espoirs.

Les banquiers semblent plus ouverts. David Brunschwig, de Lazard Frères, fait une place à part à la société Netscape avec son navigateur, à Progressive Networks qui offre la possibilité de télécharger du son (RealAudio) et de la vidéo, et à Firefly dont les « *agents intelligents* » permettent de réunir des gens ayant les mêmes goûts ; les programmes qui permettent de tirer parti de l'hypertextualité de la Toile, de ses capacités multimédias et de ses potentialités communautaires.

Tout cela reste modeste face au *business model* de la télévision, par exemple, dont l'un des secrets, selon le représentant d'une grosse chaîne de télévision, consiste à « *livrer des globes oculaires aux annonceurs* ». C'est sa capacité à contrôler la relation de l'usager moyen avec sa télévision dont le diffuseur tire profit. Rien de cela en ligne, où les plus convaincus s'efforcent de trouver des « *modèles alternatifs adaptés* ».

Les communautés virtuelles, qui s'annonçaient comme une nouvelle façon de vivre ensemble, sont en train de devenir un... *business model*. Quoi de plus facile que de vendre des disques à un groupe passionné de rock ou d'opéra ?

LE PÉRIL MARCHAND

Ancien chercheur du grand laboratoire de recherche de Xerox-Parc, Pavel Curtis vient de lancer une compagnie qui produit un logiciel permettant de communiquer par écrit et oralement sur les intranets d'une « communauté » d'entreprise. Mais il était le seul de la conférence à porter encore barbe, queue de cheval et sandales Birkenstock, et il n'a pu se retenir de dire : « *Ne les laissez pas dévaluer ce mot* (communauté). *Ils font tout ce qu'ils peuvent.* » Un article publié par *Interactive Week* du 21 juillet parle de « *l'arrivée des cosaques commerciaux* » et du danger qu'ils font courir aux rêveurs d'hier.

Les « *cosaques* » sont là, mais les milliards tardent à se manifester. Dans une enquête récente sur « Les réseaux des nouveaux médias », Forrester Research, qui étudie le cyberespace, rappelle que si la rentabilité des pages jaunes est de l'ordre de 50 %, celle du Net – comme celle des magazines et revues – est de l'ordre de 9 %. Les « gros » doivent pourtant y être présents pour ne pas courir le risque de voir leur clientèle se faire lentement absorber par la concurrence à l'aide du nouveau médium. Et les difficultés de chaque site masquent le fait que les relations mixtes peuvent être très rentables.

C'est exactement ce que pense Michael Schrage, l'organisateur de « Spotlight » cette année : « *Je crois à la connexion des différents réseaux*, dit-il. *Il ne s'agit pas d'être présent sur l'un ou sur l'autre mais de tirer parti des connexions entre l'un et l'autre.* » C'est cette possibilité de relations hybrides qui facilite l'arrivée en masse sur la Toile des poids lourds de la communication et de leur *business model*. Mais le cyberespace continue de grandir et il a ses propres lois que les médias traditionnels ne semblent pas toujours comprendre, comme quand ils s'efforcent de transformer la Toile en télévision. Et rien ne dit qu'ils ne sont pas capables d'y parvenir.

Francis Pisani

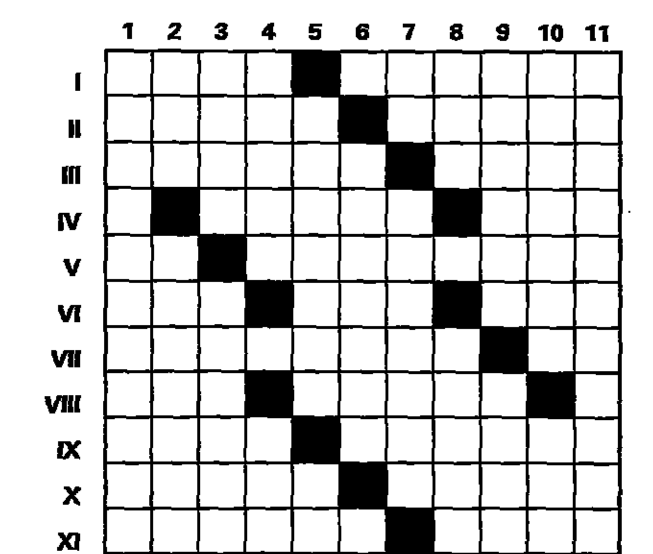
Microsoft marie Internet, télévision et publicité

WebTV Networks Inc, filiale de Microsoft, a annoncé, mardi 16 septembre, le lancement aux États-Unis de son nouvel hybride de télévision et d'Internet. Ce système, qui consiste en un décodeur relié au téléviseur et au réseau téléphonique, permet de naviguer sur Internet et de regarder simultanément les programmes télévisés. Outre les fonctions habituelles d'Internet, WebTV Plus propose un catalogue décrivant les dizaines de programmes télévisés en cours et la possibilité d'accéder à des sites Web relatifs à ces programmes (statistiques de base-ball, courrier électronique aux acteurs, vente de billets). WebTV Network s'est associé à une centaine de producteurs de contenu – télévisé et télématique – et, dans le même temps, a conclu une série d'accords avec des annonceurs (General Motors, Honda, AT&T...). Elle leur offre couplage et complémentarité des publicités diffusées sur un support devenu unique, tout en promettant une « *chasse au consommateur individuel* » plus efficace...

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97205

♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTALEMENT

I. Jeté pour joindre les deux bouts. La même chose vue de Londres et de chez mon dentiste. – II. Tout ce que l'on possède. Poils plantés à l'envers. – III. Petites, elles nous roulent. Victime des Brigades rouges. – IV. S'interprètent ou se chiquent. Un roi au théâtre. – V. Le niobium. Siège dans la Chambre du haut. – VI. Retard économique. Groupe de rap. Mise en ordre. – VII. Offrande divine. En effet. – VIII. Rejeta. Exerça des ravages. – IX. Repas de fête. Grenouille ou autre amphibien. – X. Vient de faire sa rentrée. Qui a manqué de chance ou de talent. – XI. Problème de développement. Quitte les lieux.

VERTICALEMENT

1. Aligner tous les corps. – 2. Ornement de façade. Un petit rien. – 3. Petit au comptoir. Copie de justice. – 4. Ile des Cyclades. Prénom dans un sens, prière dans l'autre. – 5. Persistent et sentent. Fin de verbe. – 6. Petite voie. – 7. Note. Sur la table de Boris. – 8. Le PC lui doit beaucoup. Petit modèle chez Fidel. – 9. La Juliette de Victor. A cru au neutralisme et au non-alignement. – 10. Soupe béarnaise. Dix points en fin de partie. – 11. Comme des têtes en grand désordre.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97204

HORIZONTALEMENT

I. Solifluxion. – II. Ecu. Raréfia. – III. Inédit. SI. – IV. Gratin. Lev. – V. Dais. Navale. – VI. Alose. Siret. – VII. Manège. Emue. – VIII. Ans. Avenir. – IX. St. Oreste. – X. Signent. RTL. – XI. Enquêteuses.

VERTICALEMENT

1. Sel. Damassé. – 2. Oc. Galantin. – 3. Luirions. Gq. – 4. Nasse. ONU. – 5. Fret. Egarée. – 6. Ladin. Event. – 7. Urinas. Este. – 8. Xet. Vient. – 9. If. Larmiers. – 10. Oiseleur. Té. – 11. Naïveté. Ils.

PHILATÉLIE

La basilique Saint-Maurice d'Epinal

LA POSTE mettra en vente générale, lundi 22 septembre, un timbre à 3 F représentant la basilique Saint-Maurice d'Epinal (Vosges). Erigée en basilique en 1933, cette église offre la particularité d'être partagée entre un monastère féminin et la paroisse.

Il s'agit de la septième basilique représentée sur un timbre après celles de Saint-Denis (1944), Lourdes (1954 et 1958), Lisieux (1960), Mattaincourt (1966), Saint-Nicolas-de-Port (1974) et Sainte-Anne-d'Auray. Le timbre, au format horizontal 36 × 22 mm, dessiné et gravé par Claude Durrens, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante exemplaires.



Né le 22 août 1921 à Cenon (Gironde), Claude Durrens est membre correspondant de l'Académie des beaux-arts. Premier Grand Prix de Rome de gravure en 1952, il dessine et grave des timbres depuis 1958.

P. J.

★ **Vente anticipée à Epinal, les 20 et 21 septembre, au bureau de poste temporaire « premier jour » au Centre culturel, 4, rue Claude-Gellée.**

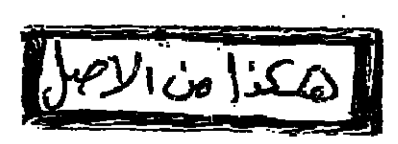
EN FILIGRANE

■ **VICTOR HUGO À GUERNESEY.** Dans le cadre de la série Europa consacrée, en 1997, aux contes et légendes, l'île de Guernesey a choisi d'évoquer Victor Hugo – il y vécut en exil de 1855 à 1871 – et *Les Travailleurs de la mer*. Conséquence : deux timbres à 26 et 31 pences, émis chacun en feuillets de dix exemplaires avec marges illustrées et commentaire bilingue français-anglais, œuvre de l'imprimeur français Cartor.

■ **PAPOUASIE.** Le Club philatélique franco-britannique vient d'éditer une étude très documentée de Michel Demont sur *Les "Lakatoi" de Papouasie*, un type de timbre semi-moderne émis par la British New Guinea, puis par le Territory of Papua, de 1901 à 1932. Le *lakatoi* est un canoë équipé de deux voiles qui permettait le cabotage, et transportait marchandises et passagers (44 p., 100 F, port compris, auprès de Michel Demont, résidence Château-Folie, 06130 Grasse).

■ **Théma France V.** Vesoul accueille, du 19 au 21 septembre, Théma France V, exposition nationale de philatélie thématique et de maximaphilie (salle Alain-Parisot, Théâtre Edwige-Feuillère). Les collections en compétition tenteront de décrocher leur sélection pour la prochaine exposition mondiale, Philexfrance 99, qui se déroulera à Paris dans deux ans. Animations : présence des graveurs de timbres Cécile Guillame et Pierre Béquet, bureau de poste temporaire, bourse aux timbres avec une dizaine de négociants (Cercle philatélique vésulien, Maison des associations, BP 13, 70001 Vesoul Cedex. Tél. : 03-84-76-80-61).

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITÉ Président-directeur général : Dominique Alduy Vice-président : Gérard Morax Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE



EXPOSITIONS Longtemps oubliée en France, la photographie allemande débarque en force à Paris, avec une exposition consacrée à Karl Blossfeldt (1865-1932), un aperçu de la création des années 80 et des rétrospectives consacrées à Thomas Ruff et Barbara et Michael Leisgen. Les différents auteurs sont les héritiers de deux traditions – « subjective » et « objective » – apparues, après la seconde guerre mondiale, dans les écoles d'art. ● THOMAS RUFF, qui est l'objet d'une première rétrospective en France au Centre national de la photographie, explique dans un entretien sa conception du style documentaire et du portrait, et pourquoi il est impossible, selon lui, de représenter la « vérité » d'un sujet. ● LA SAISON photographique allemande rassemble *neuf expositions, parfois accompagnées de publications*, qui courent jusqu'à la fin de l'année.

Les exigences déroutantes de la photographie allemande

Neuf expositions, dont une rétrospective consacrée à Thomas Ruff et un parcours dans les années 80, évoquent les deux facettes, « subjective » et « objective », d'une création réputée froide et rebutante. A l'opposé de la tradition française

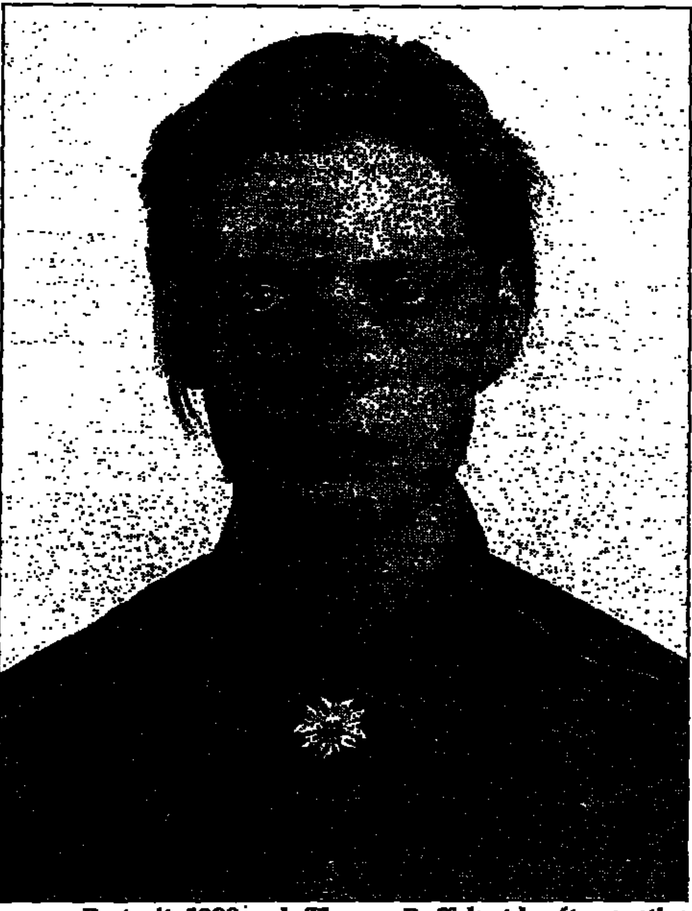
C'EST une photographie *souvent qualifiée* de banale, froide, difficile, rebutante, à l'opposé de la tradition romantique et narrative française. Avec, d'un côté, des constats décourageants qui tutoient l'*inventaire* et, de l'autre, des recherches conceptuelles et ardues, *riches* en références philosophiques. C'est sans doute la raison pour laquelle elle a été oblitérée dans l'Hexagone, où Doisneau et Cartier-Bresson restent des *modèles tenaces*. Et pourtant la photographie allemande est considérée par de nombreux spécialistes comme *« déterminante »*. Elle débarque en force à Paris, avec une *dizaine d'expositions, et quelques* publications, rassemblées sous l'intitulé « Saison photographique allemande ». Pour faire bloc. Et s'en débarrasser une bonne fois *pour toutes* ?

Afin de se faire une idée de cette photographie germanique et d'en découvrir les principaux représentants, il faut commencer le parcours à la *Maison européenne de* la photographie (MEP), dans le Marais, qui présente la seule exposition thématique, « Allemagne, années 80 ». Le titre est séduisant *et la déception est d'autant plus* grande. On attend une exposition pédagogique avec clés historiques, grands courants esthétiques, moments forts, une hiérarchisation *entre maîtres et suiveurs ; on doit* se contenter – c'est mieux que rien, diront certains – d'une sorte de *best of* d'une trentaine de noms, une compilation de « ce qui se fait », de ce qui est à la mode, chaque artiste étant représenté avec une ou deux images seulement, pas toujours bien choisies. Au point de se demander, à l'arrivée, s'il est vraiment opportun de regrouper sous le même drapeau des auteurs qui n'ont en commun que leur passeport.

INSTITUTION AMBITIEUSE

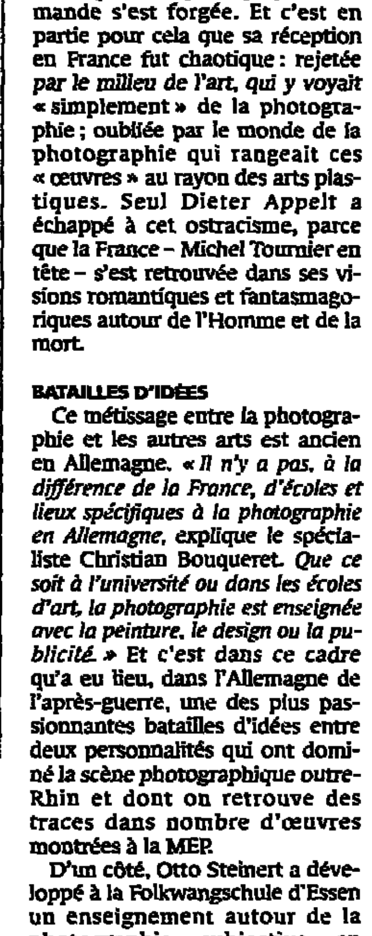
Plutôt que de chercher les œuvres les plus signifiantes, les organisateurs se sont contentés de puiser dans les *collections de la* MEP (Ville de Paris) et du Fonds national d'art contemporain (Etat). C'est pratique, l'exercice ne demande pas trop de travail, il coûte moins cher, mais on attend plus d'une institution ambitieuse comme *la MEP*, à l'aise quand il s'agit d'offrir au public ce qu'il aime – Cartier-Bresson, Klein, Pierre et Gilles –, et peu à son avantage quand elle aborde une *photographie qui appelle une* étude de fond.

Il manque surtout à la MEP deux auteurs déterminants pour comprendre cette photographie *allemande contemporaine : Sig*mar Polke et Gerhard Richter. On objectera que ces deux artistes sont plus connus comme peintres. Outre le fait que *Atlas*, de Richter, *est une œuvre constituée* de milliers de photographies qui se veulent à la fois « une image globale du monde » et le journal intime de l'artiste, c'est justement *dans le croisement entre les disci*plines – peinture, sculpture, design, photojournalisme, vidéo, etc. – que cette photographie allemande s'est forgée. Et c'est en partie pour cela que sa réception en France fut chaotique : rejetée *par le milieu de l'art, qui y voyait* « simplement » de la photographie ; oubliée par le monde de la photographie qui rangeait ces « œuvres » au rayon des arts plastiques. Seul Dieter Appelt a échappé à cet ostracisme, parce que la France – Michel Tournier en tête – s'est retrouvée dans ses visions romantiques et fantasmagoriques autour de l'Homme et de la mort.



THOMAS RUFF

« Portrait, 1988 », de Thomas Ruff dont la rétrospective est présentée au Centre national de la photographie et au Goethe Institut, à Paris.



BATAILLES D'IDÉES

Ce métissage entre la photographie et les autres arts est ancien en Allemagne. *« Il n'y a pas, à la différence de la France, d'écoles et lieux spécifiques à la photographie en Allemagne*, explique le spécialiste Christian Bouqueret. *Que ce soit à l'université ou dans les écoles d'art, la photographie est enseignée avec la peinture, le design ou la publicité. »* Et c'est dans ce cadre qu'a eu lieu, dans l'Allemagne de l'après-guerre, une des plus passionnantes batailles d'idées entre deux personnalités qui ont dominé la scène photographique outre-Rhin et dont on retrouve des traces dans nombre d'œuvres montrées à la MEP.

D'un côté, Otto Steinert a développé à la Folkwangschule d'Essen un enseignement autour de la *photographie « subjective »* en prenant pour modèles trois figures du modernisme des années 30 – Man Ray, Raoul Haussmann et Moholy-Nagy –, et en mettant l'accent sur les recherches personnelles, expérimentales, poétiques ; à l'opposé, le photographe Bernd Becher, associé à sa femme Illa, a formé à l'Académie de Düsseldorf une *génération* de photographes dans la tradition « objective » dont August Sander fut le maître. On lui doit, dans les années 20-30, des milliers de portraits d'Allemands, classés en typologies, qui forment les *Hommes du XXe siècle. Exactitude, description*, *constat*, inventaire, mémoire, sont au cœur de cette tradition « objective », poursuivie et élargie par nombre d'élèves des Becher : Thomas Ruff, Thomas Struth, Candida Höfer, Andreas Gursky, Axel Hütte...

*Cette dualité subjectivité-objec*tivité, qui transcende toute la photographie allemande, n'apparaît pas clairement à la MEP. Même si la plupart des noms cités sont là. Même si l'exposition s'ouvre avec *Douze hauts-fourneaux* des Becher. Car c'est l'essence même des œuvres dites « objectives » ou documentaires qui est ici dénaturée. Ces œuvres ont été imaginées en séries et prennent tout leur sens lorsqu'elles sont accumulées. Cette logique était éblouissante à la dernière Documenta de Kassel où les milliers d'images de petit format qui forment l'*Atlas* de Richter envahissaient des murs entiers. A la MEP, ces artistes sont *représentés avec des images es*seulées. Deux malheureux Becher dans un coin, un Struth, un Gursky... Les Becher justement ont accumulé – c'est présenté comme tel dans leurs livres (aux éditions Schirmer/Mosel) – des types d'édifices (châteaux d'eau, *silos*, hauts-fourneaux, gazomètres) qui sont autant de traces tangibles d'une architecture industrielle en voie d'extinction. Ce principe de la sé*rie se retrouve également chez* Thomas Ruff – portraits, vues de nuit, etc. – dont le Centre national de la photographie et le Goethe Institut présentent la première rétrospective en France.

La série et l'accumulation donnent un tout autre sens à l'objectivité et la neutralité apparente des images. Tous ces auteurs, Thomas Ruff en tête, qui le dit clairement dans l'entretien qu'il nous a *accordé, ne croient en rien à la vé*racité de la photographie, en sa capacité à transmettre des preuves ou des informations exactes. Les objets, visages, usines, lieux, que tous représentent, sont sortis de leur contexte, ne peuvent être interprétés et deviennent non pas des sujets photographiés, mais des objets photographiques autonomes, ambigus, riches de fiction et de fragilité. *Dépouillés* et *anti-sentimen*taux. Ce n'est donc pas étonnant si le couple Becher a d'abord été reconnu par des artistes minimalistes comme Carl Andre et s'ils *ont obtenu* à la *Biennale de Ve*nise, en 1992, un grand prix de sculpture.

M. G.

A voir et à lire

● **« Allemagne, années 80 ».** Karl Blossfeldt, Barbara et Michael Leisgen. Esther et Jochen Gerz à la Maison européenne de la photographie, 5-7, rue de Fourcy, *Paris 4e. Tél. : 01-44-78-75-00. Du* mercredi au dimanche, de 11 heures à 19 h 45. Jusqu'au 9 novembre. *Esther et Jochen Gerz, Raisons de sourire*, entretien avec Olivier *Kaeppelin (français, anglais)*, éd. Actes Sud, 80 p., 50 photos, 78 F. *Barbara et Michael Leisgen, De la beauté usée*, textes de Wolfgang Becker et Christian Bouqueret (*français, anglais, allemand*), éd. MEP/Paris Audiovisuel, 84 p., 28 œuvres composées de 160 photos, 250 F.
● **Thomas Ruff.** Rétrospective au Centre national de la photographie, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 01-53-76-12-32. De 12 heures à 19 heures, sauf mardi. Jusqu'au 17 novembre. « Jeunes Gens », au Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 01-44-43-92-30. Du lundi au vendredi, de 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 14 novembre. Cette exposition est également présentée à l'Artothèque de Grenoble, 5, Grand'Place, 38100 Grenoble. Tél. : 04-76-22-91-34. Jusqu'au 11 octobre. *Thomas Ruff, texte et entretien avec l'auteur*, de Régis Durand (français et anglais), éd. Centre national de la photographie-Actes Sud, 96 p., 60 photos, 130 F.
● **Candida Höfer.** « Intérieurs » (1996-1997), Galerie Condé, 31, rue Condé, Paris 6e. Jusqu'au 7 novembre.
● ***Anna et Bernhard Blume.*** Centre national de la photographie, Hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer, Paris 8e. Tél. : 01-53-76-12-32. Tous les jours, sauf mardi, de 12 heures à 19 heures. Du 3 décembre au *9 février 1998. « Réciproque* (1987-1987) », Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, Paris 16e. Tél. : 01-44-43-92-30. Du lundi au vendredi, de 10 heures à 20 heures. Du 17 novembre au 23 décembre.
● **Axel Hütte.** Textes de Hans Irrek et Urs Stahel (*français, allemand*), éd. Schirmer/Mosel, 84 p., 36 photos, 248 F.
● **Mots, écrans, photos.** Le premier numéro des carnets de la Maison *européenne de la photographie* est consacré à la Saison de la photographie *allemande*. 42 p., 7 F.

Thomas Ruff, photographe

« J'essaie de montrer l'impossibilité qu'il y a à prendre un portrait »

« Vos séries photographiques appartiennent au style documentaire. En même temps, vous êtes très méfiant par rapport aux *informations* contenues dans les images. Comment s'est forgée cette réflexion ?

– En 1980, quand j'étais étudiant à Düsseldorf, *j'étais* influencé par la tradition documentaire, avec Sander, Renger-Patzsch, Blossfeldt, mais aussi la photographie américaine héritée de la Farm Security Administration et Walker Evans comme référence. Mes premières images, les *Intérieurs*, viennent de là. Quand mes amis étudiants venaient chez moi, ils ne reconnaissaient pas ce que j'avais photographié. Et pourtant je ne *faisais aucune mise en scène*. C'était la preuve qu'une image quelle qu'elle soit, portée par le cadrage et la lumière, ne restitue pas la réalité. Elle n'est qu'une construction, une fiction. Tous les photographes qui prétendent faire du documentaire usent *d'artifices*. Leur perception est façonnée par différents éléments, comme l'éducation du photographe ou celle du spectateur.

– Comment interpréter alors vos photographies ?

– Mon travail est une réflexion sur l'image. Depuis l'origine de l'art, que le portrait soit peint ou photographié, l'artiste a toujours le désir de faire ressortir une per*sonnalité, souvent par le biais* d'éclairages qui dramatisent le visage. Au contraire, je veux que le spectateur soit conscient qu'il regarde une photographie et non un sujet. Ainsi mes portraits ne disent rien de la personne. Ils sont en très *grand format, frontaux et cadrés* serré mais il est impossible de percevoir les sentiments du modèle, s'il va se marier la semaine prochaine par exemple. Mon portrait n'est qu'un parmi des milliers de versions possibles. Avedon, par exemple, *croit que* la photographie peut mettre à nu une psychologie. Ses portraits sont « attractifs », mais c'est de la propagande. J'essaie de montrer l'impossibilité *qu'il* y a à prendre un portrait.

– Comment intervenez-vous sur l'image ?

– J'ai commencé avec des gens de ma famille, mais ils étaient per*dus*, ils avaient peur, ils se repliaient sur eux-mêmes. Ils n'arrivaient pas à faire ce que je leur demandais : regarder hardiment l'objectif, être conscients qu'ils étaient en train d'être photographiés. J'ai donc fait appel à des étudiants de mon école. Pour accentuer leur concentration, j'ai diffusé une lumière très forte. Le clair-obscur n'existe plus dans nos sociétés occidentales.

***– Il y a également l'usage du* très grand format qui s'oppose à celui du style « photo d'identité », auquel on rattache ces portraits.**

– J'ai toujours voulu faire des grands formats mais, au début, je n'avais pas assez d'argent. *Les* cinq premiers furent exposés en 1986 à Lyon à la galerie Philip Nelson. Ce n'était plus une affaire d'agrandissement, mais un changement de *nature de l'image. Ce fut pour moi* un choc, difficile à définir, mais on peut le comparer à celui que doit ressentir le nourrisson devant le visage de sa mère.

– Peut-on lire cette série comme celle d'une génération *d'Allemands* ?

– Ces jeunes ont grandi dans les années 70, ils ont été marqués par la bande à Baader, ils étaient sans cesse surveillés par des caméras dans la rue. C'est une génération habituée à être observée, photographiée, filmée. Elle a vécu dans une sorte de monde à la Orwell. Le regard que me rendent mes amis étudiants est un défi à cette agression constante.

***– Ces portraits* ont-ils connu un autre usage que celui d'être *exposés* ?**

– Ils ont parfois servi comme photo d'identité.

– Ce qui vient contredire vos convictions sur la vérité de *l'image* ?

– La photo d'identité permet d'identifier parce qu'elle est accompagnée d'informations – le nom et la description physique.

– Le photographe Robert Adams a pourtant montré des visages d'Américains, installés près d'une centrale nucléaire, sur lesquels on peut lire un sentiment d'angoisse.

– Il existe encore une photographie qui peut être forte et honnête mais je ne peux pas la faire.

– Dans une autre série, des immeubles la nuit, vous utilisez la photo pour voir ce que l'œil ne voit pas.

– La photographie est une prothèse : montrer des pays que l'on ne connaît pas ou que l'on ne veut pas voir ; évoquer la mémoire ; *voir ce que l'on ne peut voir* à l'œil nu, ce que j'ai fait avec mes vues d'une ville la nuit. A l'appareil photo classique, j'ai ajouté une machine qui permet de voir dans l'obscurité. On en arrive à des images virtuelles. Est-ce juste ? *Ressemblant* ? *Je fais confiance* à la machine. J'ai eu cette idée en regardant la guerre du Golfe à la télévision. Les Américains utilisaient ce procédé pour identifier des lieux et les bombarder de nuit. J'ai retourné ce procédé sur une ville allemande. Ce fut très étrange : j'ai photographié une usine que je connaissais depuis dix ans et qui, peu de temps après, a été détruite. Les vues suscitent, comme dans *Fenêtre sur cour*, de Hitchcock, l'imagination et le voyeurisme.

– Peut-on dire que vous êtes un manipulateur d'images ?

– Plutôt un clarificateur.

– On vous reproche, comme à nombre d'artistes qui ont *émergé* dans les années 80, de conserver un regard distant sur le monde, contrairement à une nouvelle génération d'artistes plus engagés.

– Un artiste ne peut pas changer le monde. Mais c'est vrai que nombre d'artistes plus impliqués ne se concentrent plus seulement sur les idées mais se tournent vers l'extérieur. Sans doute suis-je un dinosaure au sens où je continue d'exposer dans les galeries et les musées alors que eux veulent en sortir. »

Propos recueillis par
Michel Guerrin



La chorégraphe Susan Buirge fête l'automne en plein air

L'artiste américaine dirige trente-sept danseurs amateurs de quatorze à cinquante-deux ans pour son spectacle « Danse pour la fin de l'été », présenté gratuitement sur une esplanade au cœur de Metz

Depuis janvier, la chorégraphe américaine Susan Buirge mène, à la demande de l'Arsenal de Metz, des ateliers dans la ville et la région. Pour clore sa première année en Lorraine, elle a créé, avec trente-sept danseurs amateurs, âgés de quatorze à cinquante-deux ans, une performance en plein air à l'occasion de l'équinoxe : *Danse pour la fin de l'été*, une unique et gratuite performance, sera présentée dans les Jardins de l'Esplanade, dimanche 21 septembre. Ce spectacle s'inscrit dans la continuité de ses plus récentes créations, renouant avec la célébration communautaire des rites ancestraux, comme en témoigne le cycle consacré aux saisons qu'elle invente à Kyoto, au Japon, depuis quatre ans. Cette série est déjà programmée au Festival d'Avignon 1998. Cette approche de la danse rencontre un écho très fort auprès des spectateurs.

DANSE POUR LA FIN DE L'ÉTÉ. Performance chorégraphique de Susan Buirge. Fabrice Kastel (musique, jouée par l'Orchestre de la région militaire de défense Nord-Est). Jardins de l'Esplanade, Metz. Dimanche 21 septembre, à 17 heures. Représentation unique et gratuite.

Ne pas danser n'importe quoi, ni n'importe quand. Surtout pas n'importe où. Renouer avec les danses de célébration communautaire. C'est ce à quoi s'emploie, avec un étonnant succès, la chorégraphe Susan Buirge. Depuis quatre ans, elle crée ses pièces à Kyoto, sur le thème des saisons, avec une compagnie exclusivement japonaise. (*Le Monde* du 12 juillet.) La totalité du cycle sera donné au Festival d'Avignon en 1998. Depuis janvier, quand elle n'est pas au Japon, cette Américaine, installée à Paris dans le quartier de Pigalle, est en Lorraine, où elle mène, à la demande de l'Arsenal de Metz, des ateliers dans la ville et dans la région.

Pour clore une première année de résidence, Susan Buirge a eu l'idée d'un spectacle en plein air : *Danse pour la fin de l'été*, avec trente-cinq femmes, danseuses amateurs, de quatorze à cinquante-deux ans. « *Au Japon, je vis au cœur des saisons. Le 21 septembre est l'équinoxe. Il s'agit plutôt de fêter l'interface entre deux saisons. A Metz, nous avons déjà des cieux d'automne, et même les nuages prennent leurs formes de demi-saison. Pour cette performance, l'Arsenal m'a proposé l'Esplanade, une promenade de cent quatre-vingt-douze mètres bordée de grands arbres et de massifs de fleurs à la française. Cette pièce s'inscrit dans la lignée de celles que j'imagine pour des sites ou des occasions particulières.* »

On a vu Susan Buirge à l'œuvre à Aix-en-Provence, où, à l'aéroport, elle inventait une danse d'envol avec quatre avions, deux tracteurs et un homme qui descendait du ciel. Et à Châteauvallon, où elle inventait un rituel, *Mana*, pour l'inauguration des studios de danse. « *L'orientation est primordiale. L'Esplanade est située nord-ouest/sud-est. Le nord-ouest ouvre sur la campagne, avec au lointain les collines de la Moselle, qu'on ne voit pas mais qu'on devine en creux. Côté sud-est, il y a la ville, et au-delà les grands champs de blé. Metz est, ou a été, un des grands ports céréaliers de France. L'Esplanade, toute en longueur, a induit la forme de la danse. Les femmes sont disposées aux quatre coins de neuf carrés. Elles sont les gardiennes des champs de blé. Face à elles, deux hommes sur une échelle et l'ensemble des musiciens militaires, soit quarante et un instrumentistes, des appelés pour les deux tiers. Seules les quatre trompettistes sont des solistes professionnels.* »

PARTITION ORIGINALE

L'Arsenal a demandé au jeune compositeur Fabrice Kastel, originaire de Metz, de composer une partition originale. Les danseuses ont travaillé les week-ends, sous la direction de Susan Buirge, ou entre elles, guidées par Véronique Albert, une participante devenue assistante de la chorégraphe. Les groupes de répétition ont été formés en fonction des lieux de résidence pour faciliter la garde des enfants, les vies de famille, et atténuer la grogne de maris et amis « abandonnés » le dimanche.

Nathalie Hoff, trente-six ans, animatrice dans un centre social des allocations familiales, témoigne : « *Ce qui a été superbe, c'est la manière qu'a eu Susan Buirge de fédérer l'ensemble des participants. Il y a la femme de caractère, qui nous a parlé d'exigence, d'engagement total, voulant travailler avec nous comme avec des professionnels. Il y a la femme de culture, qui a su nous séduire avec ses évocations de la nature, des lumières de l'été qui s'atténuent, de la terre, du blé nourricier. On a assisté à une vraie leçon de composition. Quand elle arrive, tout est écrit, précis. Aucune improvisation, aucune approximation. Susan Buige construit, ou plutôt incarne, sa danse devant nous, nous transmettant les mouvements, et surtout le sens avec lesquels les remplir, jusqu'à ce qu'ils deviennent de la danse.* »

Des images pour chaque geste : prendre la terre à pleines mains. Suivre la pousse lente du blé. Les danseuses portent des costumes-tabliers dessinés par Martine Augsbourger. « *Danser avec des amateurs, c'est leur permettre l'accès à l'œuvre*, explique Susan Buirge. *Ils n'en ont jamais l'occasion. Il faut donc inventer cette relation pour qu'ils puissent s'en saisir. Mais c'est surtout se situer dans une nécessité très actuelle qui oblige les experts, qu'ils soient artistes, politiques ou éducateurs, à se confronter au terrain. On vit dans une société qui avance en accumulant. L'artiste, plus que quiconque, doit toujours reprendre les choses à la base pour questionner l'essentiel.* » Et s'il pleut dimanche sur *Danse pour la fin de l'été* ? « *Ni le vent ni la neige ne pourraient nous arrêter* », déclare Nathalie Hoff, très calme.

Dominique Frétard

Michèle Paradon, l'instigatrice

« Susan Buirge apporte une véritable réflexion, au-delà d'une pratique,* dit Michèle Paradon, très fine programmatrice musique et danse du Théâtre de l'Arsenal de Metz. *Cette résidence, qui lui a permis de connaître le terrain, va évoluer vers le statut d'artiste associé à un lieu pour trois ans. Hors Vandœuvre-lès-Nancy, Forbach, et l'Arsenal, il n'y a pas de scène pour la danse en Lorraine. Le succès des ateliers auprès des amateurs nous a permis d'évaluer la demande. Plus de quatre-vingt-dix danseurs ont auditionné pour* Danse pour la fin de l'été. *Et l'Arsenal a réussi à fidéliser un public. Cette opération, y compris la performance, a coûté 445 000 F apportés par la Ville de Metz, la direction régionale des affaires culturelles, le conseil général, le ministère de la culture. On parle de la création d'un centre chorégraphique. Mais rien ne presse. On trouvera, en chemin, une structure adaptée aux désirs de Susan Buirge et aux besoins de la région. »

L'architecte Antoine Stinco rénovera le Cargo de Grenoble

ANTOINE STINCO, à qui l'on doit le Jeu de paume, l'aménagement de l'Ecole du Louvre et qui vient de remporter le concours du Centre d'art de Toulouse, a été désigné le 15 septembre par le conseil municipal de Grenoble pour réaliser la rénovation du Cargo, maison de la culture. En lice avec trois autres équipes, dont celle de Dominique Perrault (architecte de la BNF), le projet lauréat se distingue par son respect du bâtiment actuel, construit en 1968 par André Wogencsky. Il en préserve le geste architectural, le socle du Cargo étant simplement renforcé par un parvis et un emmarchement monumental. Antoine Stinco a choisi de créer une séparation originale entre lieux de diffusion et lieux de création. L'intérieur de l'actuel bâtiment devrait être totalement remodelé de manière à accueillir, outre un grand théâtre de mille cent places, une salle de concerts d'un millier de sièges qui fait actuellement défaut et un petit théâtre de 150 à 200 places. Un second bâtiment de 3 600 mètres carrés, relié au Cargo par deux passerelles, abritera l'espace de création théâtrale et ses annexes ainsi que le pôle danse et un grand foyer. Le coût des travaux, qui débuteront en juillet 1998 et s'achèveront en l'an 2000, est estimé à 223 millions de francs, dont 100 millions seront pris en charge par le ministère de la culture. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : un nombre record d'exposants est prévu pour la 49e Foire du livre de Francfort qui ouvrira ses portes au public le 15 octobre. Au total, 9 570 éditeurs seront représentés en 1997, soit 3 % de plus qu'en 1996. En revanche, le nombre de titres d'ouvrages exposés (310 000) sera légèrement inférieur à celui de l'an passé. Le Portugal, invité d'honneur, fera l'objet de colloques, rencontres et expositions.**

■ **PATRIMOINE : la restauration du Grand Palais à Paris sera achevée en l'an 2000, a indiqué le ministre de la culture, Catherine Trautmann, dans un entretien publié le 18 septembre par *Le Figaro*. La ministre précise que *« la première tranche des travaux est prévue pour l'an prochain »*. Parmi les autres grands projets et chantiers avancés par le ministre de la culture figurent le Carré Richelieu, libéré par le départ de la Bibliothèque nationale, qui pourrait *« regrouper toutes les grandes bibliothèques d'art »* et *« 87 cathédrales à restaurer »*.**

Francis Lemarque est toujours amoureux de l'accordéon

LES NUITS DE NACRE. Tulle. Jusqu'au 21 septembre. Avec Francis Lemarque, Robert Santiago, Faubourg de Boignard, Les Garçons Bouchers, Clarika, Olivier Manoury & Enrique Pascual, Jo Sony, Michel Besson, Olivier Durif Trio, Pascal Contet, Les Martine City Queen, Opopop, Olivier Durif Trio, Patrick Cadellian & Michel Macias, le Théâtre Wakan de Riom. Tél. : 05-55-93-74-37

Depuis que les frères Maugein y ont installé leur fabrique artisanale, dans les années 20, Tulle, préfecture de la Corrèze, bénéficie d'une notoriété indiscutable dans le monde de l'accordéon. Malgré les nouveaux prototypes mis sur le marché, les instruments qui sortent de l'entreprise familiale continuent d'être une référence chez les disciples de la boîte à frissons. Quelques-uns d'entre eux ont donc créé en cet endroit repéré un festival consacré à ce bel objet musical. Un festival avec une programmation à large spectre, qui aborde plusieurs genres, se rappelant qu'après le bal musette, où il régnait dès le début du siècle, l'accordéon a conquis bien d'autres territoires. La chanson par exemple, où certains ont su lui donner un rôle de premier plan.

Ainsi Francis Lemarque, qui était invité le 18 septembre dans le cadre de la onzième édition des « Nuits de nacre » (du 18 au 21 septembre). « *Dans mes chansons, il y a au moins 90 % d'accordéon* », dit-il. L'aveu d'une vraie passion. Naturelle et inévitable, sans doute, quand on naît rue de Lappe, terre d'accueil du bal musette à Paris, dans le quartier de la Bastille : « *L'endroit s'appelait le Bal des Trois Colonnes, nous habitions juste au-dessus. Les premières notes que j'ai entendues en venant au monde en 1917, vers minuit, une heure du matin, ce fut un air d'accordéon. Pendant toute mon enfance, j'ai ensuite été bercé par la musique qui montait jusque dans ma chambre. Lorsque la guerre a été déclarée et qu'on a fermé les bals musettes, j'ai eu des insomnies. Je n'entendais plus l'accordéon !* » On n'échappe pas à son environnement. Francis Lemarque, le jour où il commence à écrire des chansons, met naturellement de l'accordéon au cœur de ses couplets. Ceux d'*A Paris* par exemple, un titre rendu célèbre par Yves Montand, qui fut son interprète de prédilection et dont il parle toujours avec émotion : « *C'est grâce à lui que les portes de ce métier m'ont été ouvertes en grand. Il existait entre nous une sorte de fraternité, c'était plus qu'une amitié.* »

> « Lorsque la guerre a été déclarée et qu'on a fermé les bals musettes, j'ai eu des insomnies »

Dans le répertoire de Francis Lemarque, Paris revient comme un leitmotiv. Sur le prochain album, qu'il s'apprête à enregistrer en Allemagne à la fin du mois, avec Romain Didier aux arrangements, il y aura, bien sûr, beaucoup d'accordéon, et toujours Paris, évoqué à travers des paroles empreintes de nostalgie (« *Parce que je ne me reconnais pas vraiment dans cette ville aujourd'hui, même si j'aime bien y aller flâner encore* ») : « *Je cherche Paris dans Paris / Où sont Jacques Prévert et Doisneau / Où sont allés tous mes amis / En allés sur le fil de l'eau...* »

Chantre de Paris tout au long de sa carrière, enclenchée voici plus de cinquante ans, Francis Lemarque eut également longtemps la fibre militante, prônant le pacifisme (*Quand un soldat*) et chantant dans tous les galas de soutien.

Sur son engagement politique, il tient à mettre les choses au point : « *Je ne suis pas vraiment un chanteur militant, je ne fais qu'effleurer les problèmes. Je n'ai jamais été communiste, comme on l'a dit parfois. Même si j'ai marché parallèlement à leur route pendant pas mal de temps et m'en suis écarté par la suite.* »

Il avoue qu'avec les années son esprit combatif s'est quelque peu émoussé. Et si l'injustice le choque encore, s'il déplore « *la guerre au Moyen-Orient qui n'en finit pas* », il ne se sent guère interpellé par l'actualité.

La mort de Lady Di ? « *C'est toujours triste quand une jolie femme meurt. Elle était belle, c'est la mère du futur roi d'Angleterre... Tout ça ressemble à un conte de fées. Alors ça fait rêver des millions de gens.* » Lui, il préfère chercher le rêve le long de la Marne, au cours de longues et paisibles balades : « *Que voulez-vous, à mon âge, je suis distrait par autre chose... un rayon de soleil suffit.* »

Patrick Labesse

La renaissance des Musicades à Lyon

Le festival, né en 1989 et interrompu en 1996, a retrouvé ses habitués à l'Opéra

LYON
correspondance

Nées en 1989, les Musicades avaient l'ambition de créer une sorte de « Marlboro » à la lyonnaise, un festival-académie où les musiciens de chambre, professeurs, élèves, viendraient travailler et jouer ensemble. Pendant sept ans, tous les mois de septembre, le Conservatoire national supérieur de musique et la salle Molière voyaient donc alterner master-classes et concerts, réunissant dans un même élan vieux maîtres et jeunes disciples, heureux d'approfondir le répertoire, de découvrir des partitions.

En 1996, des difficultés financières eurent raison de la septième édition, qui fut annulée. Un an plus tard, la manifestation renaît sur les bords du Rhône. Des rencontres préparatoires aux soirées ont pallié l'absence cette année des master-classes, l'Opéra a pris la place de la salle Molière.

De nombreux habitués sont revenus. Ainsi le pianiste Christian Ivaldi, capable d'accompagner avec abnégation une cantatrice monocorde, Daphné Evangelatos, dans un bouquet de lieder de Schubert sur des thèmes antiques. Il faisait équipe, ce même samedi 15 septembre, avec le violoncelliste Rocco Filippini dans la sonate *Arpeggione* de Schubert, pour une exécution pleine de tranquille élégance, où le violoncelle, forcément au premier plan, n'étouffait pas un piano à l'écriture discrète.

Isabelle Faust est aussi une fidèle du festival. On l'y a vu grandir, sous l'aile protectrice de grands aînés comme Joseph Silverstein ou Bruno Giuranna. Elle tenait, le vendredi 14 septembre, la partie soliste du *Concerto funèbre* pour violon, de Karl-Amadeus Hartmann. L'œuvre, qui fut composée à la veille de la deuxième guerre mondiale, prend comme thème, comme le *Concerto à la mémoire d'un ange* de Berg, la mort de l'enfance. Elle est grave, retenue. La jeune violoniste allemande l'a interprétée avec une intensité, une intériorité proprement bouleversantes. Dans le chant de l'adagio, s'élevait la douleur d'un monde en train de disparaître.

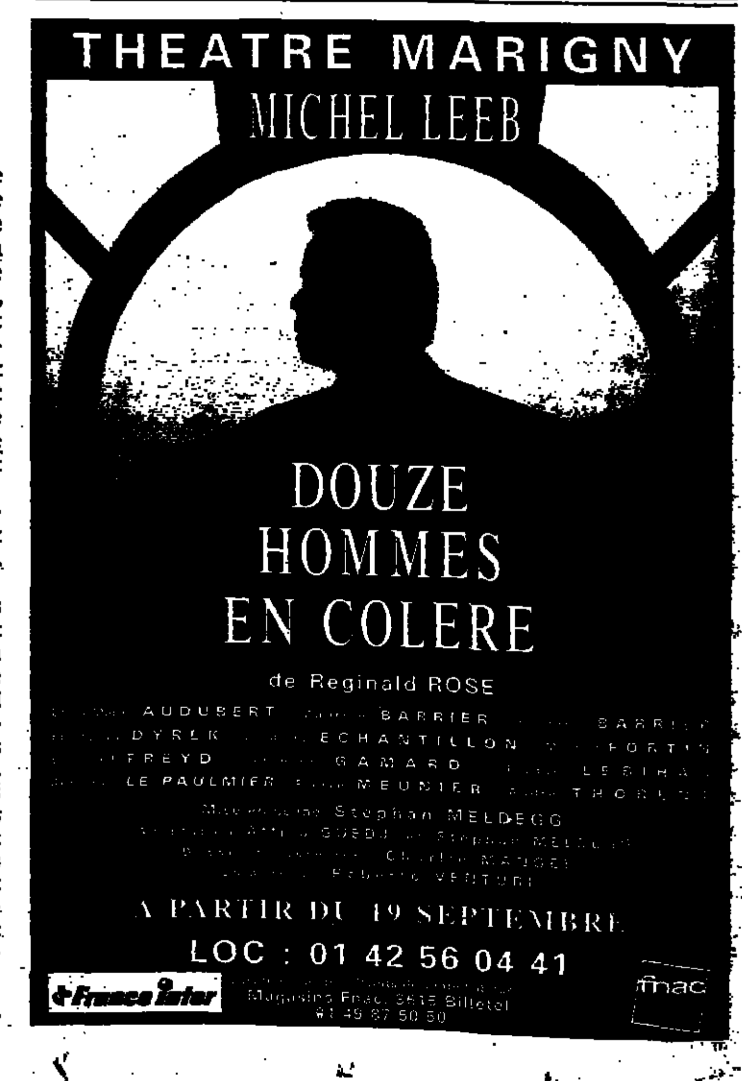
UNE CRÉATION FRANÇAISE

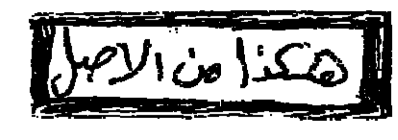
Isabelle Faust était entourée par l'Orchestre de chambre de Munich. Celui-ci a connu, il y a deux ans, une profonde mutation, sous la nouvelle direction de Christoph Poppen, fondateur du Quatuor Cherubini. A preuve, cette toute récente composition de Yannis Xenakis, *Voile* (1995), une commande de l'orchestre que Christoph Poppen a offerte aux Musicades en création française : un continuum de cordes, entre crissements, glissements, feulements, avec des sons presque inouïs. L'ensemble munichois y déployait sa cohésion et sa rigueur, tout comme dans une *Sérénade* de Tchaïkovski, tarte-à-la-crème chambriste, dégraissée de tout sentimentalisme.

Les Musicades sont donc reparties sur de bons rails. Et les spectateurs répondent. Une affiche Webern-Hartmann-Tchaïkovski, pas très grand public, a attiré huit cents personnes. Pourtant la vaste salle noire de l'Opéra de Lyon bâtie par Jean Nouvel n'a pas l'intimité ni l'acoustique familière qui font les qualités de la salle Molière. Mais, expliquent les dirigeants du festival, « *l'Opéra attire les sponsors* ». Ceux-ci fournissent actuellement près du tiers des ressources, le reste du budget (qui s'élève au total à 2 millions de francs) se partageant entre la billetterie et les subventions publiques.

Pierre Moulinier

Richard Foreman
PEARLS FOR PIGS
spectacle en langue anglaise
Théâtre de Gennevilliers - 24/28 sept - 01 41 32 26 26
FESTIVAL D'AUTOMNE À PARIS





ROCK

MORRISSEY
Maladjusted

Contrairement à une idée reçue, le talent de Morrissey ne s'est pas éteint à la séparation des Smiths. Plus erratique, son inspiration a tout de même produit, en solo, des albums – *Viva Hate, Your Arsenal,* surtout *Vauxhall And I* – remarquables de finesse lyrique et mélodique. Dernièrement pourtant, ce chantre du mal-vivre a perdu de son éclat. Sa capacité à saisir mieux que personne les drames intimes, et à magnifier le quotidien s'est épuisé comme si son style devenait une recette. Sans chuter aussi bas que *Southpaw Grammar*, précédent disque terne et paresseux, *Maladjusted* souffre de cette même crispation. Le quadragénaire, ancienne idole de la jeunesse britannique, refuse de quitter sa chambre d'adolescent. Il y brode les mêmes histoires, mais sa cruauté naguère si brillante se contente aujourd'hui d'un narcissisme contrarié. La lourdeur de ses musiciens n'arrange rien. Son phrasé si particulier a besoin de chatoiements pour échapper à l'emphase. Produit par Steve Lillywhite, le groupe cède trop souvent aux évidences de la *Britpop. Satan Rejected My Soul, Boy's Keen, Trouble Loves Me* et l'entraînant *Alma Matters* résiste pourtant au naufrage. *S. D.*

★ 1 CD Mercury 536 036-2. Distribué par Polygram.

Grave et sensuelle, Björk sort de sa retraite

Dans « Homogenic », son troisième album, l'Islandaise a dépouillé ses chansons

DEPUIS longtemps, Björk assume ses désirs sans tabou. L'excentricité est devenue sa norme. Peu de musiciens, dans le monde de la pop, se sont accordé autant de liberté pour associer des formes et créer, à l'avant-garde, un univers aussi personnel que celui de l'Islandaise. Sur *Debut* et *Post*, ses premiers albums solo, cabaret, swing jazzy, mélodies pop et house feutrée s'enluminaient de touches classiques et de paysages orientaux. Etrangement, le succès public a consacré ces chansons futuristes et sans compromis.

La spontanéité, le charisme espiègle de cette elfe techno, sa façon d'attirer à elle les noms les plus en vogue, en ont fait l'icône « branchée » des années 90. Il y avait là un piège où elle faillit tomber. Ces derniers mois, on a plus souvent retrouvé son nom en colonne « people » qu'en rubrique « musique ». Les faits divers ont fait pâlir l'étoile polaire. Un colis piégé envoyé par un fan qui s'est suicidé ; un mariage et un divorce tumultueux avec Goldie, DJ culte de la scène jungle ; une bagarre avec une journaliste dans un aéroport… Il était temps de prendre du recul. *Homogenic, son troisième album, est le produit passionnant de cette retraite.* Si, sur la pochette, Björk se montre en cyber-geisha habillée par l'extravagant Alexander McQueen, la chanteuse a dépouillé ses chansons de beaucoup de gadgets piqués dans les rues de Londres. Dans l'hebdomadaire *Les Inrockuptibles* (n° 118), elle définissait ainsi sa volonté de réaliser un disque organique : *« Le système nerveux est représenté par les violons ; les poumons et l'oxygène par la voix ; le cœur par le rythme. »*

SECOUSSE RUGUEUSE

Cette formule atteint sa quintessence dans quatre premiers morceaux d'une perfection magique. L'électronique y fait fonction d'électrocardiogramme. La secousse en est rugueuse, brute, privée des séduisants apparats qui poussent à la danse. De la machine se dégage une sensualité curieusement anatomique. Son battement couve sous le flot mélancolique d'un orchestre à cordes.

Pour donner toute leur ampleur à ses émotions, Björk a invité le Brésilien Eumire Deodato à diriger l'Icelandic String Octet. L'ancien accompagnateur d'Astrud Gilberto s'est rendu célèbre par ses arrangements pour Frank Sinatra, Roberta Flack ou Aretha Franklin, et par l'adaptation qu'il fit du *Also Sprach Zarathustra* de Richard Strauss dans la bande originale de *2001 : l'Odyssée de l'espace*. La sombre majesté des envolées cinégéniques de *Hunter, Joga, Unravel* et *Bachelorette* lui doit sans doute beaucoup. Sur ces harmonies post-modernistes accouplées aux rythmiques du futur, la sauvageonne islandaise vient poser sa voix. Possédée par ces *emotional landscapes*, elle s'exalte en implorations romantiques. Comme pour une soul music dont il inventerait les pathos, son chant se livre, caresse et griffe. Nostalgique, poignant, insolite. Björk n'avait peut-être jamais enregistré de titres de ce calibre.

Le souffle intense de ces torch songs (on désignait ainsi, aux Etats-Unis, les chansons les plus sentimentales) s'apaise ensuite. Les violons et les mélodies prennent du recul. Les *métallurgistes* de la techno – Mark Bell de LFO –, du trip hop – Howie B – et du hip hop – RZA de Wu-Tang Clan – cassent la baguette de Deodato pour mieux faire grincer leurs rouages synthétiques. *Là* encore, l'Islandaise prône le dépouillement. Entre tachycardie et roulements d'usine, les ordinateurs ne racolent pas sur les *dancefloors*. Plus cérébrale cette fois, la voix de Björk se distord, se hérisse en crêtes volcaniques comme touchant des zones plus tortueuses de son âme. Toujours fascinante, elle séduit moins qu'au moment de sa bouleversante ouverture. Mais reste unique.

Stéphane Davet

★ *Homogenic*, 1 CD One Little Indian 5391662. Distribué par Barclay. Sortie le 22 septembre.



COLLECTION SEON
Œuvres de Bach, Boccherini, Couperin, Haendel, Haydn, Hotteterre, Lawes, Mozart, Telemann, Vivaldi, Weber, chant grégorien…
Gustav Leonhardt (clavecin, pianoforte et orgue), Frans Brüggen, Barthold Kuijken (flûte), Lucy van Dael, Sigiswald Kuijken (violon), Wieland Kuijken (viole de gambe et violoncelle), Anner Bylsma (violoncelle), René Jacobs (contre-ténor), Max van Egmont (baryton), Capella Antiqua, München, etc.

Au début des années 70, Wolf Erichson crée Seon, une collection de disques de musique jouée sur instruments d'époque par l'école hollandaise de musique ancienne, marquettée par divers labels, dont RCA qui en a livré la dernière publication. Sony Classical, chez qui Ericson dirige la collection « Vivarte », reprend la totalité du catalogue, rendant à la discographie des titres capitaux qui n'avaient jamais paru sur disque compact.

On citera l'un des inédits les plus marquants au sein de cette première volée de vingt titres, le double album d'œuvres pour orgue de Bach, magistralement enregistrées en 1972-1973 par un Gustav Leonhardt (2 CD SB2K 63185) délié, vif, hyper-articulé, à l'orgue de sa tribune, l'Eglise wallonne d'Amsterdam. Au clavecin, ses *Suites anglaises* (2 CD SB2K 62949) valent toujours le détour ainsi que ses *Concertos brandebourgeois* (2 CD SB2K 62946). Le volume Hotteterre (2 CD SB2K 62942) a un peu vieilli stylistiquement mais la fraîcheur et l'aventure règnent. On se passera en revanche des Couperin joués sèchement par les frères Kuijken (1 CD SBK 62941) ou des *Quatuors op. 20 n° 2 et 4* de Haydn lyophilisés par le Quatuor Esterhazy. La Capella Antiqua, le luthiste Michael Schaffer avaient déjà des concurrents sérieux et ne passent *plus la rampe. Quant à René Jacobs*, ces enregistrements montrent combien sa voix pouvait alors être proche de celle de Deller. *R. Ma.*

★ Vingt titres Sony Classical « Seon » à prix réduit.

MICHEL CORRETTE
Trois Leçons de ténèbres, Suite pour orgue en ut mineur
Catherine Greuillet (soprano), Philippe Foulon (violoncelle), Olivier Vernet (orgue Clicquot de Souvigny).

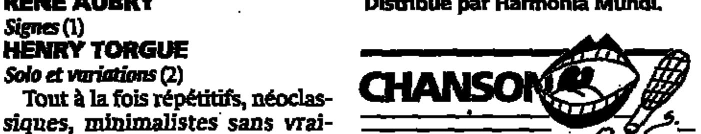
On les avait perdues : deux siècles plus tard on a retrouvé les *Lamentations* (1784) de Michel Corrette (1707-1795), exemples tardifs d'un genre où les compositeurs ont souvent donné le meilleur d'eux-mêmes. Musicien d'église mondain et auteur prolifique, Corette y étonne et y émeut, malgré une expression musicale très italienne et souvent proche des manières de l'opéra. Catherine Greuillet a un timbre exquisément acidulé, une diction et un style suprêmement touchants et élégants. A l'orgue de tribune (et quel *orgue : le Clicquot de Souvigny !*) Olivier Vernet joue quelques pièces intercalaires et ose un continuo incarné, concertant, à cent lieues des sonorités ouatées et chagrines des petits positifs antihistoriques au possible. *R. Ma.*

★ 1 CD Ligia Digital Lidi 0202052-97.

CLAUDE DEBUSSY
Les Dernières Mélodies
Bernard Kruysen (baryton), Noel Lee (piano).

Rien ne vaut les enregistrements de Bernard Kruysen pour Erato, effectués au début des années 60, en compagnie du merveilleux pianiste Jean-Charles Richard. En attendant qu'Erato veuille bien nous rendre des Poulenc et des Debussy incomparables de fraîcheur et de distinction, on se réjouit beaucoup qu'Auvidis rende au compact les trésors engrangés dix à quinze ans plus tard par Michel Berstein pour Valois. Il faut tout le subtil naturel – et les aigus – de Kruysen pour rendre supportable la seule niaiserie qu'ait écrite Debussy (texte et musique), *Le Noël des enfants qui n'ont plus de maison*, dans un accès « anti-boche » assez redoutable. Pour le reste, la noblesse sans pose du baryton néerlandais, Bernard Kruysen, à la diction claire et voluptueuse, se trouve au niveau des plus grands moments du dernier Debussy : les *Poèmes de Mallarmé*, les *Ballades de Villon*, les *Fêtes galantes II*, les *Chansons de France* ou *Le Promenoir des deux amants*. *R. Ma.*

★ 1 CD Auvidis-Valois V 4803.

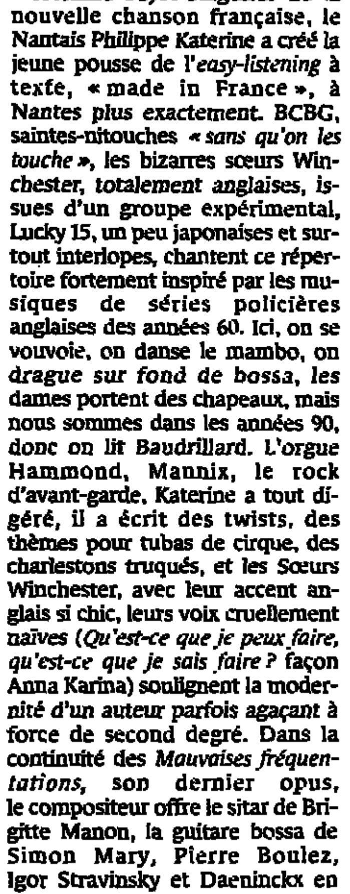


MUSIQUE NOUVELLE

RENÉ AUBRY
Signes (1)
HENRY TORGUE
Solo et variations (2)

Tout à la fois répétitifs, néoclassiques, minimalistes sans vraiment s'en tenir à ces divisions stylistiques, René Aubry, et Henry Torgue sont d'abord des mélodistes. Compositeurs pour la danse, la scène (Jean-Claude Gallotta, Carolyn Carlson, Philippe Genty…), parfois l'image, leur musique se transmet presque uniquement par les spectacles ou le disque. Multi-instrumentiste, Aubry est allé avec *Signes* – composé pour un ballet de Carlson – vers le dépouillement, évacuant les redondances qui caractérisent trop souvent ces musiques conçues par superpositions d'instruments. Les guitares, un bouzouki sont juste soulignés par des harmonisations de cordes électroniques. *Signes* s'écoute de manière autonome du mouvement des corps, ce qui indique sa qualité. Henry Torgue, lui, laisse pour un temps les surimpressions que permettent les studios pour un piano solo, d'abord en concert. Il y laisse entendre une certaine filiation avec Erik Satie, un attrait pour le tango ou le flamenco, où musiques et danses s'interpénètrent. La mélodie chez Torgue pourrait aller de la simplicité vers la mièvrerie (gammes souvent consonantes) mais, au dernier moment, s'en tient à distance, par d'infimes décalages, des impulsions, un air d'étrangeté renforcé par un phrasé découpé proche de celui d'un guitariste. Plus chaleureux que les sur-loués Brian Eno ou Michael Nyman, près desquels on peut les retrouver dans les bacs des disquaires. *S. Si.*

★ (1) 1 CD Hopi Mesa 3024002. Distribué par Arcade Music.
★ (2) 1 CD Hopi Mesa 3020682. Distribué par Arcade Music.



JAZZ

JOHN ZORN
Masada, Dalet

Ce quatrième volet du *Masada* du saxophoniste new-yorkais John Zorn n'était disponible que contre la preuve d'achat des trois premiers volumes de ce projet. Mais, rédigée en japonais, cette proposition n'a été réservée qu'à quelques orientalistes avertis d'Europe et des Etats-Unis, même si *Jazz Magazine* informa, trop tard, ses lecteurs. *Dalet* complètera un ensemble musicalement très cohérent, ce que le goût des collages du saxophoniste et sa production pléthorique ne laissent pas toujours entrevoir. Les mélodies yiddish d'Europe de l'Est, plus tard des variantes espagnoles, sont à la base d'un jazz directement issu, dans la forme et l'expression, de la musique d'Ornette Coleman. Ce quartette sans piano, avec Dave Douglas à la trompette, Greg Cohen à la contrebasse et Joey Baron à la batterie, est l'une des formations les plus libres chez Zorn, même contenue dans une thématique unique. Gros bémol, ce quatrième volume, dont la durée atteint à peine dix-neuf minutes, est vendu au prix fort des importations. *S. Si.*

★ 1 CD Diw 923. Distribué par Harmonia Mundi.



CHANSON

RACHID TAHA
Carte blanche

Avec *Carte de séjour*, Rachid Taha avait repeint les couleurs de la France douillette. Il avait enveloppé le mitterrandisme de clocher d'un orientalisme un peu gouailleur, banlieusard, en se réappropriant la *Douce France* de Charles Trenet avec une naïveté sans doute feinte. Taha, c'est d'abord la nostalgie du *Bled*, c'est la vie contradictoire de *Barbès*, *Le Bleu de Marseille*, la beauté de *Malika*, le traditionnel rafistolé de *Ya Rayah*. C'est aussi la force d'opposition charnelle aux idées brunes, la répétition en boucle – des boucliers, en réalité – de l'horreur de la discrimination, du racisme de *Voilà, voilà*, produit très rythmé issu de sa collaboration technologique avec Steve Hillage en 1993. Cette compilation contient quatre titres de *Carte de séjour*, d'autres issus des débuts de Taha en solo. *Carte blanche* montre le chemin parcouru par Rachid Taha, de l'expression beure des années 80 aux prétentions de la techno-transe des années 90. La première édition, limitée, contient un second CD, rare, de remix signés Roger Sanchez, Stacey Pullen, Steve Hillage, Justin Robertson qui inclinent les messages de révoltes de Rachid Taha le Maghrébin vers des ossatures plus mélangées, plus froides, surgies dans le *dub* des communautés multiples de Manchester ou de la profondeur opaque des clubs de DJ londoniens. Avec un danger à la clé : la dépersonnalisation, une certaine grandiloquence, péchés graves pour un chanteur chaleureux par nature. *V. Mo.*

★ 1 CD Barclay 537758-2

LES SŒURS WINCHESTER
Chantent Philippe Katerine

Homme-objet singulier de la nouvelle chanson française, le Nantais Philippe Katerine a créé la jeune pousse de l'*easy-listening* à texte, « made in France », à Nantes plus exactement. BCBG, saintes-nitouches *« sans qu'on les touche »*, les bizarres sœurs Winchester, totalement anglaises, issues d'un groupe expérimental, Lucky 15, un peu japonaises et surtout interlopes, chantent ce répertoire fortement inspiré par les musiques de séries policières anglaises des années 60. Ici, on se vouvoie, on danse le mambo, on drague sur fond de bossa, les dames portent des chapeaux, mais nous sommes dans les années 90, donc on lit Baudrillard. L'orgue Hammond, Mannix, le rock d'avant-garde, Katerine a tout digéré, il a écrit des twists, des thèmes pour tubas de cirque, des charlestons truqués, et les Sœurs Winchester, avec leur accent anglais si chic, leurs voix cruellement naïves (*Qu'est-ce que je peux faire, qu'est-ce que je sais faire ?* façon Anna Karina) soulignent la modernité d'un auteur parfois agaçant à force de second degré. Dans la continuité des *Mauvaises fréquentations*, son dernier opus, le compositeur offre le sitar de Brigitte Manon, la guitare bossa de Simon Mary, Pierre Boulez, Igor Stravinsky et Daeninckx en prime. *V. Mo.*

★ 1 CD Barclay 537865-2.

MUSIQUE DU MONDE

ERICK MANANA
Vakoka

Un homme et sa guitare ; sobriété de façade, minimalisme trompeur. Ses cordes sont un foyer d'où jaillissent des étincelles, sa voix, une eau agitée de sourdes émotions. Bordelais d'adoption depuis 1982, ce fin guitariste auteur et compositeur malgache se distingua d'abord au sein des groupes folk de son île, puis avec d'autres Malgaches installés en France (dont le groupe Féo-Gasy, formé autour du vieux maître de la flûte traditionnelle *sodina*, Rakoto Frah). Erick Manana ose l'exercice solo, enregistré ici aux Nuits atypiques de Langon. Il s'y montre fougueux, habité. Il chante en langue malgache les parfums, les saveurs de son île. Les misères aussi. Des souvenirs ponctués de souffles, de cris d'animaux, de rythmes vifs où percent parfois l'influence des *Betsileo*, l'une des dix-huit ethnies officiellement recensées à Madagascar, qui vit retranchée sur les plateaux des hautes terres. *P. La.*

★ 1 CD Editions Célia 175602. Distribué par Musidisc.

MANSOUR SECK
Yelayo

Pendant des années, ce guitariste chanteur et compositeur s'est contenté de rester dans l'ombre de Baaba Maal, l'un des grands noms de la musique sénégalaise. Amis d'enfance, nés à Podor, dans le Fouta, au nord du Sénégal, ils avaient les mêmes rêves, ont pris la route ensemble. De Podor à Dakar, puis de la Mauritanie à Paris, en passant par la Côte d'Ivoire. En 1984, ils enregistrèrent un album d'une troublante beauté, *Djam Leelii* (Stern's/Night & Day). Sur scène comme en studio, Mansour Seck apparaît toujours aux côtés de Baaba Maal. Mais il s'offre aussi des échappées belles. Ainsi, cet album, le troisième enregistré sous son propre nom, d'une production exemplaire. Aucune nuance n'est ici gommée, la musique respire et la moindre douceur s'épanouit. Un traitement « première classe » mettant en valeur le chant, qui emprunte parfois le ton de la confidence. Une singularité dans la musique sénégalaise où les voix de tête dominent le plus souvent. Cultivant une atmosphère intimiste, Mansour Seck rend hommage aux griots, à la femme et aux tirailleurs sénégalais du camp de Thiaroye, massacrés en 1945 par l'armée française dont ils avaient défendu les couleurs, parce qu'ils eurent le toupet de réclamer leur solde. *P. La.*

★ 1 CD Stern's Africa STCD 1075. Distribué par Night & Day.



Le magazine de l'actualité T.V. présenté par Marc-Olivier FOGIEL.

T.V.+

Aujourd'hui samedi en clair de 19 H 00 à 20 H 00 sur CANAL+.

Bruno MASURE : sa première déclaration ! Ses années au 20 heures.

INTERVILLES : qui a triché ?

Christophe DECHAVANNE : quelques secondes avant sa première...

LA VIE BAT + FORT SUR CANAL+

Le patrimoine industriel, poumon fragile de la revitalisation du territoire

Les 20 et 21 septembre a lieu dans toute la France la quatorzième édition des Journées du patrimoine. Surnommée le « Manchester français », Mulhouse, vieille cité industrielle en crise, est exemplaire de l'un des trois thèmes choisis pour l'édition 1997

Plus de huit millions de personnes avaient participé, en 1996, aux Journées du patrimoine, reprises cette année par quarante-trois pays européens. Près de onze mille monuments publics ou privés, souvent fermés à la visite, accueilleront les curieux. Trois thèmes sont à l'honneur : « fêtes et jeux », « patrimoine et lumière » et, pour la première fois, « patrimoine industriel ». Ces journées seront donc l'occasion d'explorer ces témoignages de l'âge des machines qui disparaissent trop souvent dans l'indifférence générale. *Cette mémoire spécifique peut pourtant* irriguer le développement économique et touristique de villes ou de régions entières. A *Mulhouse*, collectivités locales et associations exaltent le passé ouvrier de *leur ville par la mise en valeur des sites* et par de nombreux musées scientifiques et techniques. D'autres expériences sont menées à Cognac, au Creusot ou en Franche-Comté. Le programme complet de ces journées est accessible sur le Minitel : 3615 LEMONDE.

MULHOUSE
de notre envoyé spécial

Parc du Tivoli, à Mulhouse, se dresse un grand travailleur de bronze, la main sur le front. On l'appelle familièrement « *le sueur* ». Il est à l'image de la ville, fatigué. Depuis deux siècles, la cité alsacienne a beaucoup transpiré, au point de gagner le nom de « *Manchester français* ». Le 15 mars 1998, elle fêtera le bicentenaire de son rattachement à la France. A cette occasion, la revue *Saisons d'Alsace* (éditions de la Nuée Bleue, Strasbourg) lui consacre son 137e numéro, histoire de faire le point.

La cité compte 100 000 habitants, le double avec son agglomération : une quadruple communauté, protestante, catholique, juive et musulmane ; un riche passé industriel dans le domaine du textile, de la mécanique et de la chimie ; un présent déstabilisé par la crise qui frappe ces activités. Son futur reste inconnu. Les cents hautes cheminées qui enfumaient la ville ont presque toutes disparu. Une partie des friches industrielles a été remplacée par de nouveaux bâtiments.

Au cœur de la Cité, vieux quartier d'immigration ouvrière, en partie islamisé, se dresse toujours l'église Saint-Joseph avec son ossature métallique, qui rappelaient aux paroissiens leurs ateliers d'usines. L'énorme emprise des usines DMC, un des fleurons de l'industrie textile de Mulhouse, semble déserte. L'activité y continue au ralenti. Certains édifices sont vides. Quelques-uns ont été détruits. Quel sera le sort de ces bâtiments de briques – certains splendides –, orgueil des familles Dollfus-Mieg, Koechlin et Schlumberger, toutes protestantes, qui ont durement façonné la ville ?

Pour son maire, Jean-Marie Bockel (PS), Mulhouse a encore de nombreux atouts. L'un d'eux, nouveau, est le tourisme : de nombreuses affiches en témoignent sur les murs de la ville. Un tourisme qui repose en grande partie sur l'exaltation de son passé industriel. Outre des sites à mettre en valeur, la ville possède une belle série de musées scientifiques et techniques. Les plus anciens sont nés au début du XIXe siècle de la volonté des grands fabricants réunis au sein de la Société industrielle de Mulhouse (SIM), toujours active. Le plus récent est celui du textile et du costume, installé à Wesserling en 1996.

Tous ces établissements, auxquels il faut ajouter le Musée historique de la ville, sont groupés dans une structure fédérative : Musées sans frontières. Une initiative lancée en 1989 par Emile Biasini, à l'époque secrétaire d'Etat aux grands travaux, qui voulait financer un « grand projet » en province. L'affaire ne se fit pas, mais l'idée fut reprise au vol par Jacques Sallois, un des rares directeurs des Musées de France à s'être intéressé aux institutions techniques et scientifiques, avec la volonté d'adjoindre à l'ensemble l'Ecomusée d'Alsace, monté par Marc Grodwolh en 1984 à Ungersheim, à une vingtaine de kilomètres au nord de Mulhouse. Des problèmes de personnes, aggravés par des querelles politiques locales, écartèrent finalement du projet l'Ecomusée d'Alsace qui a engrangé, cette année, plus de 400 000 entrées.

UN TOURISME INÉDIT

Musées sans frontières a donc dû se priver d'un élément moteur. Et aujourd'hui, la machine ne tourne pas très rond. Car l'autofinancement est la règle. Un principe impossible à tenir avec une baisse générale de la fréquentation des musées. La plupart de ces établissements dépendent de structures associatives complexes. Les collectivités locales acceptent de participer aux investissements, mais ne veulent pas entendre parler de coût de fonctionnement. D'autant que, s'agissant de la ville, du département ou de la région, les sensibilités politiques ne sont pas les mêmes.

Si le pivot de Musées sans frontières reste la municipalité de Mulhouse, il manque à cette fédération originale une impulsion politique qui ne peut venir que de la ville. Or la mairie consacre déjà 91 millions de francs au chapitre culturel – 10 % de son budget. Elle participe notamment au financement d'une scène nationale, la Filature, à celui de l'Opéra du Rhin (avec Colmar et Strasbourg) et entretient un orchestre symphonique. Aussi hésite-t-elle à s'engager plus avant dans ce domaine.

Pourtant, assurent des proches du maire, une partie du développement économique de Mulhouse doit passer par l'exploitation de son passé industriel et technique. Le tissu social de la ville, son histoire, sa mémoire, son urbanisme et son architecture, les structures muséales existantes, sa situation au cœur de l'Europe, tout concourt à miser sur une forme de tourisme inédite dans notre pays. Des ressources qui sont fort bien exploitées en Grande-Bretagne ou en Scandinavie, mais restent, en France, largement méconnues.

LE BIOSCOPE, PROJET D'AVENIR

Encore faut-il que les musées techniques, qui doivent former l'armature de ce développement soient épaulés, dynamisés, financés. « *Il faut remettre à plat les structures de tous les musées de société de la région (...), mais aussi leur mode de fonctionnement*, explique Marc Grodwolh. *Il faut aller vite, car ils commencent à avoir une image de perdant.* »

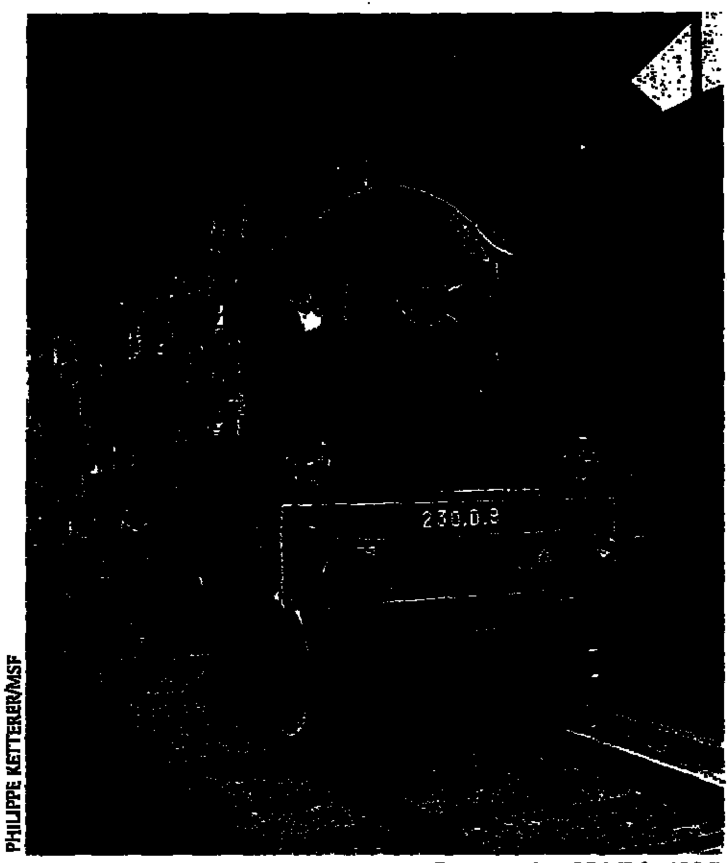
« *Nos musées sont importants pour Mulhouse, en termes d'image et en termes de développement* », admet Jean-Marie Bockel. Ce dernier estime néanmoins que l'effort financier entrepris est suffisant : « *Grâce à un contrat de plan Etat-région-département-ville, nous avons pu dégager 86 millions de francs, sur cinq ans, pour le développement de nos musées* ». Le problème est ailleurs : « *Il faut, avant d'investir ces sommes importantes, que chacun d'eux mette au point un véritable projet culturel. Notamment, les musées de l'automobile et du chemin de fer, dont les chiffres de fréquentation s'érodent. Ces établissements doivent être plus attractifs. Nous devons prendre exemple sur l'Ecomusée d'Alsace, dont la vitalité est remarquable* ». Mais une autre aventure est proposée au maire : la création d'un bioscope, sur le modèle du Futuroscope de Poitiers...

E. de R.

Ungersheim, un avenir sans potasse

Ungersheim est une petite commune située au cœur du bassin des mines de potasse d'Alsace, à une vingtaine de kilomètres de Mulhouse. Exploité depuis 1910, le gisement s'épuise. Les derniers puits devraient fermer en 2004. La même question se pose ici comme ailleurs : que faire de ces sites industriels, notamment de celui sur lequel s'élève le chevalement d'Ungersheim ?

Une nouvelle implantation industrielle « haut de gamme », propose la direction des Mines. *Un musée pour perpétuer la mémoire du lieu*, avance Jean-Claude Mensch, maire d'Ungersheim. Ce dernier, ancien mineur, souhaite envoyer les touristes par huit cents mètres de fond pour que ces derniers puissent mesurer le travail accompli pendant plus de quatre-vingts ans par trois générations. Un projet qui lui semble d'autant plus viable que sa commune abrite déjà l'Ecomusée d'Alsace, dont la fréquentation ne cesse de croître. Une étude de faisabilité a donc été lancée.



PHILIPPE KETTERER/MSF

Locomotive 230 D9, 1907. Musée français du chemin de fer, Mulhouse.

Informations et programmes

● **Le programme** complet de ces journées est diffusé sur Minitel : 3615 LEMONDE ou 3615 CULTURE.
● **Un téléphone** d'information est mis en place pour toute la France : 01-40-15-37-37.
● **Dans chaque région**, un document d'information sera à disposition à la direction régionale des affaires culturelles.
● **A Paris**, un kiosque d'information sera ouvert dans les jardins du Palais-Royal. Il proposera les programmes de Paris et de l'Ile-de-France.
● **Sur Internet**, une sélection des informations est accessible sur le site : http ://www.culture.fr

Une formidable armada de locomotives, restée à quai

MULHOUSE
de notre envoyé spécial

Le Musée de l'impression sur étoffes est la plus ancienne institution de Mulhouse. Logé *dans un bâtiment construit pour devenir* le Musée des beaux-arts de la ville, il *vient d'être rénové (pour un coût de 32 millions de francs)*. Il abrite une exceptionnelle « banque de données » que l'on vient consulter de loin : 3 millions d'échantillons de tissus imprimés, stockés ici depuis 1833.

C'est en 1833 que les industriels de la ville décident de conserver des échantillons de leur production ainsi que de celles de leurs concurrents pour créer une sorte de catalogue de références. Des échanges et des achats viennent enrichir cette collection, mémoire vivante d'une profession. L'établissement raconte à la fois l'histoire d'un art décoratif et celle d'un produit qui a fait la richesse de la ville dès le XVIIIe siècle. Des machines tournent devant 30 000 visiteurs chaque année, sans compter les professionnels qui viennent consulter les échantillons ou copier un modèle.

A *Rixheim*, le *Musée du papier peint* est logé, depuis 1983, dans l'aile d'une ancienne commanderie de l'ordre Teutonique. De l'autre côté de la cour, *la société Zuber* imprime encore des rouleaux ou des panneaux *de papier. Pour combien de temps ? Ses* consoeurs ont fermé leurs portes au début *des années 70. Le musée fait lui aussi tourner* des machines, dans un but pédago*gique, pour raconter l'histoire de cette activité* qui connut son âge d'or dans la première moitié du XIXe siècle.

Le public français n'est pas très nombreux – 15 000 visiteurs par an – mais les expositions itinérantes ont du succès. Les 130 000 documents rassemblés ici sont régulièrement consultés, voire copiés par les amateurs nombreux à l'étranger – particulièrement aux Etats-Unis.

UNE RICHESSE SOUS-EXPLOITÉE

Avec le Musée du chemin de fer, créé en 1971 grâce aux collections de la SNCF, on entre dans un autre monde. Une halle de 15 000 mètres carrés abrite une formidable armada de machines : de la Buddicom Saint-Pierre, l'une des premières locomotives (1844) à rouler sur le réseau français à l'*extraordinaire 232 U 1 la dernière* « vapeur » conçue, en 1949, par l'ingénieur de Caso, *de l'autorail dessiné par Bugatti* aux mythiques *sleepings* de la Compagnie des wagons-lits.

Hélas ! cette richesse est *sous-exploitée*. Locomotrices et voitures sont entassées les *unes contre les autres dans un ordre que le* visiteur a du mal à repérer. Et surtout ce *matériel roulant est immobile alors que le* musée est relié à un réseau de voies ferrées où les *trains pourraient se déplacer avec* leur comptant de voyageurs – la passion des amateurs du rail est bien connue. Mais ils ne sont que 120 000 à venir ici, chaque année un peu moins nombreux. On rêve d'un véritable parc ferroviaire, ouvert au grand public, que l'on pourrait mettre en scène à Mulhouse où fut construite une des premières lignes françaises de chemin de fer, en 1839. Sans parler de la vitrine que constituerait un tel musée pour les transports de demain.

Autre gisement mal exploité et, pourtant, ô combien médiatisé : le Musée de l'automobile. Le butin des frères Schlumpf est rassemblé dans les murs d'une ancienne filature de laine peignée. Même François Mitterrand, pourtant peu porté sur la bagnole, eut un choc lorsqu'il découvrit, d'un seul *coup d'oeil, les 500 voitures* rangées en bataille sur ces 18 000 mètres carrés. C'est sans conteste le musée de l'automobile le plus riche du monde. Mais alors qu'il recevait 480 000 visiteurs en 1982, au moment de son ouverture, il n'a enregistré que 200 000 entrées en 1996. Une présentation trop statique n'encourage pas une deuxième visite. Des projets de rénovation existent : *présentation de véhicules en état de marche* sur un circuit, parcours chronologiques, thématiques, *expositions temporaires. Là encore*, il faut de l'énergie et un financement.

Electropolis est *né* en 1992 *pour abriter* une énorme machine à vapeur qui entraîne un alternateur non moins *impressionnant*. Ce monstre, sauvé de la ferraille, fonctionne aujourd'hui. Quant à l'établissement qui le loge, il est destiné à éclairer le public sur tous les domaines de l'électricité, y compris sur ses applications industrielles et domestiques. Un thème qui pourrait être ingrat mais qui est bien mis en scène, avec des animations et des « expériences » qui sont régulièrement modifiées. 36 000 personnes assistent aux démonstrations et aux expositions temporaires, très pédagogiques.

E. de R.

Bernard André, chercheur

« La France éradique le souvenir de ses activités défuntes »

Le Cilac est une association née en 1978 pour pouvoir organiser en France la 4e conférence internationale sur le patrimoine industriel. Elle a été créée à l'initiative de Louis Bergeron, du Centre de recherches des hautes études en sciences sociales (Crhess) et d'un groupe d'historiens. Son secrétaire général est aujourd'hui Bernard André, chercheur au Crhess. Elle édite une revue, *L'Archéologie industrielle* (BP 251, 56007 Vannes cedex), qui paraît deux fois l'an.

« Quand a-t-on commencé à s'intéresser en France au patrimoine industriel ?

– Les pouvoirs publics ont commencé à se pencher sur ce domaine en 1983, quand fut créée au sein du ministère de la culture une cellule, longtemps dirigée par Claudine Cartier. Elle était chargée de définir une méthodologie de ces éléments du patrimoine et de lancer un repérage en région. Aujourd'hui, on s'aperçoit que cette opération est beaucoup plus longue que prévu, puisque entamée il y quatorze ans, elle n'est toujours pas achevée et ne couvre que douze régions sur vingt-quatre.

***– Peut-on aujourd'hui dresser* un état des lieux ?**

– Les secteurs de la métallurgie et de la sidérurgie sont à peu près couverts. Celui des mines (fer, charbon, etc.) est bien balayé, grâce aux grandes administrations qui les gèrent – cela ne veut pas dire qu'il est bien conservé. Le secteur alimentaire (minoteries, conserveries, etc.) est peu *défriché. Celui de la céramique* industrielle commence à être étudié. Le domaine du textile est très mal connu, comme celui de la construction navale. En revanche, tout ce qui touche à l'énergie hydraulique, archaïque ou récente, est assez bien couvert.

»Sur le plan de l'étude, la France n'est pas en retard par rapport à ses voisins. Elle l'est sur le plan de la conservation et de la présentation de ce patrimoine au grand public. Car la politique de l'Etat n'a pas été relayée par les collectivités territoriales, la Direction du patrimoine n'en a pas vu l'intérêt, et les Monuments historiques ont toujours une conception du patrimoine purement esthétique.

» Les enjeux de ce domaine sont généralement incompris. Jacques Toubon avait demandé au préfet Loiseau un rapport sur la politique à mettre en œuvre *dans ce domaine. Ce rapport*, très intéressant, proposait quantité de solutions. Il montrait bien quels étaient les enjeux de ce patrimoine, signalait que les protections traditionnelles (la loi de 1913) étaient ici inopérantes. Il posait le problème des sites en activité, insistait sur l'indispensable concertation, et la création d'une cellule de réflexion, avec les autres ministères. Il proposait enfin des mesures fiscales pour préserver *certains bâtiments industriels*. Le rapport a été enterré par son successeur.

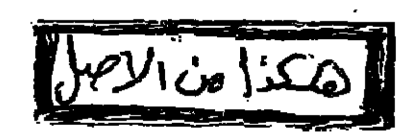
– Il n'y a pas que les pouvoirs publics, en France, il y a aussi le grand public et la sphère privée...

– La crise économique qui a frappé la France à partir de la dernière décennie a provoqué une prise de conscience, mais dans la plus grande confusion. Si dans certains secteurs professionnels, comme celui des mines, il y a eu une volonté de préserver la mémoire d'une profession et d'un outil de travail, la plupart des collectivités territoriales, appuyées par les Datar, ont préféré éradiquer le souvenir d'une activité défunte. La montée en puissance des écologistes a accentué la traditionnelle légende noire de l'industrie, polluante, esclavagisante, avilissante. Le relais éducatif manque complètement en France. Les programmes de l'éducation nationale mettent en avant la science et la recherche mais négligent totalement l'industrie.

» Outre ces réticences culturelles et idéologiques d'autant plus ancrées quelles ne sont pas formulées, il y a le problème bien plus concret de la conservation, de la réutilisation et de la manière de montrer. On ne peut tout garder. Il faut faire un *choix*. Comment montrer une mine, un haut-fourneau ? Peut-on réutiliser à d'autres usages des bâtiments industriels ? Il faut répondre très vite à ces questions et préserver l'avenir. Par exemple en créant des *conservatoires de machines* périmées avant de leur trouver une utilisation. A *BPMulhouse*, on a pu remonter certaines machines dans le Musée d'impression sur étoffe ou à Electropolis.

» Il y a enfin une dimension économique qui n'a jamais été étudiée en France. Serait-il impossible de lier patrimoine industriel et développement économique ? Des parcs industriels existent en Allemagne, en Grande-Bretagne et, bien sûr, aux Etats-Unis. Pas en France. A la Cité des sciences et de l'industrie de La Villette, belle réussite, on a évacué l'industrie. En 1981, on a lancé les Centres de culture scientifique, techniques et industriels. Une trentaine ont été créés, mais on s'est malheureusement empressé d'oublier l'industrie. »

Propos recueillis par Emmanuel de Roux







Forges de Syam (Jura), 1990. Sortie du four de la billette.

CATHERINE GARDONE/FEU NOTRE MONDE/CREAPHIS

Philippe Mairot, « passeur du passé » franc-comtois

Le conservateur en chef du patrimoine parie sur la surprise des visiteurs

SALINS-LES-BAINS
de notre envoyé spécial

C'est à l'âge de dix-neuf ans, alors qu'il est étudiant en ethnologie et sociologie, que Philippe Mairot (trente-huit ans), conservateur en chef du patrimoine, directeur des musées des techniques et cultures comtoises, plonge dans l'histoire humaine et technique de sa région. Il va travailler durant deux étés à la taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs), classée depuis monument historique.

PORTRAIT
Il ne cesse de se demander quel est le bon médium pour toucher les gens

L'expérience deviendra pour lui *« une sorte de passage initiatique aux professions du patrimoine ».*

Le matin, le jeune homme rencontre les anciens taillandiers, dépositaires de la mémoire orale. L'après-midi, il reçoit les visiteurs, où se mêlent spécialistes et simples touristes. *« Mon métier, celui de passeur du passé, c'est exactement comme cela que je me le figure : être à l'écoute des questions de citoyens qui ne sont pas tous des érudits et être en responsabilité de la transmission de lieux qui ne prennent sens que par rapport aux cultures dont ils sont les témoins. »*

Son premier emploi, de 1983 à 1985, consistera à faire du terrain en ethnologie industrielle autour de Sochaux, avec des comités d'entreprise, des associations de sauvegarde locale, d'anciens ouvriers. Il y pèse *« combien la réflexion sur le patrimoine est soumise aux enjeux du temps présent ; combien sa dimension critique est nécessaire pour éviter de sombrer dans les exaltations fantasmées du passé ».* Il organise un circuit qui permet de découvrir les cités ouvrières, les implantations de Peugeot, toute une aventure industrielle lisible dans l'espace.

Il y acquiert la conviction qu'il faut des outils nouveaux pour faire comprendre les paysages et le travail. Une question qu'il ne cessera de se poser : quel est le bon médium pour toucher les gens ? Est-ce le film ? le livre ? l'exposition ? *« Trois Français sur quatre ne vont jamais au musée : ce chiffre nous bouscule chaque jour. On doit justifier devant lui de l'utilité sociale, économique, politique des musées. »*

Il va prendre la direction de l'éco-musée Nord-Dauphiné, dans la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau (Isère), où se confirme son intérêt pour les cultures techniques, avant d'être appelé à la tête des musées techniques en Franche-Comté en 1988. Le réseau est constitué depuis plusieurs années mais sommeille.

Philippe Mairaut commence à constituer une équipe, composée aujourd'hui d'une douzaine de spécialistes. Avec un département recherche (histoire et ethnologie), une documentation, des départements muséographie, audiovisuel, scolaire, et, enfin, dernier maillon de l'équipe, et novation à l'époque, une responsable du tourisme. Sans négliger les problèmes de conservation, de restauration, l'accent est mis sur l'audiovisuel : *« Pour des musées d'ethnologie qui prétendent rendre compte de l'actualité des savoirs et des gestes, il est à la fois un outil d'enquête et un moyen de restitution permettant de franchir les murs et de rendre aux ouvriers une image facile à présenter au public. »*

Car, rapidement, l'équipe s'est interrogée : *« Pourquoi devrait-on avoir un regard cultivé sur des lieux de travail, quand ils ont cessé d'en être. On se contraindrait à cette posture d'archéologues arrivant post-mortem. Pourquoi ne ferait-on pas entrer le public dans des lieux vivants avec la même curiosité ? »* Ils démarchent des entreprises en activité.

DE L'ACIER OU DU VERRE

Ce travail difficile et fragile, qui peut être remis en question au premier changement, leur donne l'impression excitante de tester les limites du musée, d'ouvrir un espace nouveau, vivant, entre passé et présent, où l'ethnologie peut s'investir pleinement. *« Les archéologues n'ont pas à s'expliquer avec les gens du néolithique pour leur demander leur avis sur l'image qu'ils présentent d'eux. Tandis que nous, nous devons forcément nous entendre, et offrir en partage à d'autres ce que les gens possèdent dans leur corps et que, parfois, ils ne savent pas dire. »*

Philippe Mairot parie sur le choc. Celui que peuvent ressentir des visiteurs devant un four dans lequel on transforme de l'acier ou du verre par exemple. *« Aucune restitution n'est capable de simuler cela. On joue sur cette attraction d'un réel invisible ailleurs. L'émotion suscite la curiosité et développe l'envie de comprendre. Et il y a quelque chose qui est lié au lieu qu'on ne peut pas avoir dans un musée. Comme quand on entre dans une abbaye cistercienne. »*

C'est l'occasion de toucher ceux qui n'ont pas le bagage universitaire requis dans les musées des beaux-arts, et d'en finir avec cet ostracisme culturel dans lequel la technique est encore trop souvent tenue en France. *« Pour cela,* conclut Philippe Mairot, *le contact avec des lieux où on affronte vraiment la matière, où il y a du feu, de la terre, de l'eau, une confrontation avec des êtres humains qui parlent avec leurs dix doigts, comme dit Leroi-Gourhan, est irremplaçable. »*

Jean-Louis Perrier

Dix étapes curieuses

Les Musées des techniques et cultures comtoises ont été créés à l'initiative de l'Etat et de la région de Franche-Comté en 1978. Ils unissent la protection des patrimoines industriels et ethnologiques à la recherche et fédèrent dix lieux répartis sur quatre départements, le Doubs, le Jura, le Territoire de Belfort et la Haute-Saône. Ce sont : la taillanderie de Nans-sous-Sainte-Anne (Doubs) ; les salines de Salins-les-Bains (Jura) ; le musée du jouet de Moirans-en-Montagne (Jura) ; le musée de la boissellerie de Bois-d'Amont (Jura) ; la forge-musée d'Etueffont (Territoire de Belfort) ; le musée de la mine de Ronchamp (Haute-Saône) ; l'écomusée du pays de la cerise de Fougerolles (Haute-Saône). Trois entreprises en activité, présentant des expositions sur les arts du feu, s'ajoutent à la liste : les faïenceries de Salins-les-Bains ; les forges de Syam (Jura) et la verrerie-cristallerie de Passavant-la-Rochère (Haute-Saône). L'ensemble de ces lieux a accueilli trois cent mille visiteurs en 1996.

La tradition érigée en fonds de commerce

Les grandes maisons de cognac rivalisent dans la mise en valeur du patrimoine

LES CIELS PURS ou pommelés de Charente, la lenteur tranquille du fleuve éponyme, les sols calcaires de la Grande Champagne ou argileux des Borderies, une eau-de-vie ambrée au nom qui claque, un parfum à boire qui s'échappe par tous les pores d'une ville jusqu'à lui voler son nom, Cognac. Voilà réunis les ingrédients d'un patrimoine vieux de deux siècles et presque trois (l'Anglo-Normand Martell, de Jersey, s'installa céans dans l'année 1715, et l'Irlandais Hennessy en 1764).

Le lieu relève-t-il pour autant d'une industrie ? Oui, au sens dérivé du latin *industria* : *« Ensemble des métiers qui produisent des richesses par la mise en valeur des matières premières »,* d'après le Larousse. Du vignoble à la verrerie, de la tonnellerie à l'imprimerie, ils sont près de cent mille, à Cognac et alentour, à exploiter un vin clairet issu d'un même cépage – l'uniblanc – pour donner le seul brandy né du raisin (les autres sont fabriqués à partir de céréales), dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 5 milliards de francs.

Industrie ? Oui encore si l'on admet que le cognac fut le premier produit d'exportation du royaume de France, au milieu du XVIIIe siècle. Oui enfin lorsqu'on parcourt les interminables chais, qu'un art bacchique proche du roman a voulu sombres et bas de plafond ; lorsque l'œil contemple les immenses foudres de bois (d'imposants tonneaux de 3 500 litres à la base évasée) ; lorsque l'oreille vibre au fracas du métal cerclant les barriques promises à la flamme ; lorsque les gros alambics de cuivre chauffés au gaz distillent en deux temps, comme un moteur d'un autre âge, le jus fermenté de la vigne.

A l'instar des autres maisons de Cognac, mais avec les moyens considérables que lui vaut son appartenance au groupe de luxe LVMH, Hennessy a érigé son savoir-faire traditionnel en vitrine d'une activité économique aux impératifs immédiats : l'assemblage des eaux-de-vie anciennes et leur accommodement au goût du jour, voire, de préférence, du lendemain. Ici, le patrimoine est un fonds de commerce : on voit, puis on boit, en connaissance de cause. Chaque pierre, chaque tuile de chai, noircie du champignon local, témoin de la « part des anges » (l'alcool évaporé des barriques), chaque tonneau aux dates fièrement estampillées – certains arborent l'année 1800 –, chaque parfum doucement entêtant authentifie la dernière des bouteilles XO *(Extra Old)* ou VSOP *(Very special old and pale).*

Paradoxe, le voyage dans le temps commence à l'intérieur d'un bâtiment moderne : toiture cuivrée rappelant l'alambic, structures de verre – hommage à la bouteille – et de chêne – éloge de la barrique –, déambulatoire en zigzag comme au cœur du serpentin de distillation. Ces « Quais Hennessy », construits sur la rive droite de la Charente et ouverts en 1996, sont signés de l'architecte Michel Willmotte.

LE « PARADIS » DES BOUILLEURS

Prolongeant des bâtiments du XIXe siècle et précédant une unité de mise en bouteilles des années 30, l'ensemble aux façades de pierre blanche ne laisse pas indifférent. Un exemplaire de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert est ouvert à la page de la distillation. Des documents rappellent qu'au temps de la prohibition, aux Etats-Unis, le cognac avait trouvé refuge... en pharmacie. Une exposition raconte la tonnellerie à travers ses outils.

Un petit bateau assure ensuite la courte traversée jusqu'à la rive gauche de la Charente. Changement de décor : le chai de la Faïencerie et sa date étendard : 1774. Sous les tuiles romaines, elles aussi piquetées de taches noires, les Hennessy ont stocké le temps, c'est-à-dire les eaux-de-vie achetées, récolte après récolte, aux viticulteurs du cru. Certaines portent la mention *« paradis »,* le nom donné par les petits bouilleurs à la production qu'ils gardaient pour eux, leur bas de laine en quelque sorte. A la fin du siècle dernier, le phylloxéra a décimé le vignoble. Les Hennessy ont gonflé leurs réserves. On a construit contre les murs extérieurs du chai des arcs-boutants de pierre pour endiguer la pression des barriques appuyées sur l'autre versant.

La visite est un musée vivant. Pièces de vigne aux différents stades végétatifs, vieux pressoirs et pressoirs plus récents à membranes, cuves de ciment pour la fermentation, alambics flamboyants au-dessus d'un four à bois, atelier de tonnelier avec ses barriques de chêne du Limousin aux douelles (planches assemblées formant le tonneau) noircies par les années de séchage. Mais, pour apprécier *in vivo* ce travail de force et de précision, l'Office du tourisme de Cognac et ses guides chevronnés ont porte ouverte à la tonnellerie Vicart, une maison créée à la fin du siècle dernier, dirigée par la sixième génération du même nom. L'équivalent de 90 000 fûts est stocké dehors, sous forme de planches empilées. Dans les bâtiments, c'est le règne du bois fendu, du fer et du feu. De jeunes titulaires du CAP de tonnellerie (créé à Cognac par Vicart) s'activent dans un vacarme assourdissant. On colmate les fonds de tonneau avec des roseaux avant de les coller à la barrique avec de la pâte à pain. Naturel garanti. Le cognac est bien gardé. Il s'échappe désormais par conteneur entier.

Mais autrefois, c'est chargé sur des gabares, des embarcations à fond plat, qu'il partait au loin. La seule gabare visible est accrochée dans un chai de la maison Martell. Après huit mois de travail sur archives, les chantiers Durand, de Marans (Charente-Maritime), ont reconstitué en version réduite (18 mètres au lieu de 25) *Le Juste-Edouard,* avec son mât de pin verni, ses cordages et ses niches à tonneaux. De la belle ouvrage à inscrire au registre du patrimoine, qui ici, répétons-le, dans un climat de concurrence entre les maisons de cognac, qui se jalousent et s'épient, relève du fonds de commerce.

E. F.

Un colosse de céramique sauvé par trente chômeurs de Ciry-le-Noble

La réinsertion sociale au service d'un projet à dimension culturelle et touristique

LE CREUSOT
de notre envoyé spécial

Le Creusot, Montceau-les-Mines, Montchanin : comment ne pas associer ces noms à la révolution industrielle qui, près d'un siècle durant, propagea ses coups de boutoir et ses fumées noires dans un univers dédié à la houille et au métal. Un à un, les puits de mine ont fermé et le marteau-pilon, qui fit l'orgueil – et la richesse – des Schneider est une manière de tour Eiffel, à l'entrée du Creusot. Mais une autre ombre plane le long du canal du Centre, entrecoupé d'écluses, qui relie la Loire et la Saône : l'ombre des usines de céramique disséminées jadis dans la vallée de la Bourbince. On en compta une quinzaine à l'apogée de la brique (et de la tuile losangée de Montchanin), avant que le ciment et le béton ne viennent supplanter la terre cuite dans le bâtiment et la tuyauterie.

On chercherait en vain la trace de ces industries, mortes pour la plupart à l'orée des années 60. La fabrique Perrusson, à Ecuisses, à hauteur de la neuvième écluse, n'est plus qu'un souvenir entretenu par le « château Perrusson », demeure un rien somptuaire des fabricants de tuiles installés sur les rives argileuses du canal à partir de 1863. Comme l'explique l'ethnologue Thierry Bonnot, chargé de recherche à l'Ecomusée du Creusot, la toiture de cette demeure chargée de tuiles polychromes était *« à vocation publicitaire ».*

Il s'agissait, à grand renfort de frises, d'épis de faîtage et de balustres décorées, d'offrir à l'œil du voyageur un *« catalogue sur pied »* des productions de l'usine. Les maisons d'ouvriers voisines reprennent cet argument commercial avec les encadrements de baies ornées de céramiques, sans oublier les murets de tuiles confectionnés avec des rangées verticales, puis inclinées, puis horizontales, de tuiles de récupération de deuxième ou troisième choix. L'ancien café et l'ancienne épicerie-coopérative d'Ecuisses, aux façades de brique polychrome et aux consoles de terre cuite, évoquent cette richesse passée dont la source s'est brutalement tarie.

De la grande tuilerie de Montchanin, sans doute la plus intéressante d'un point de vue industriel (par sa taille et sa forte mécanisation dès le début du siècle), il ne reste absolument rien. Il faut avoir le regard aiguisé pour reconnaître sur les toits la fameuse tuile losangée Montchanin. Quelques maisons-témoins, proches de la gare de Montchanin, conservent fièrement sur les toits pentus, selon le principe du *« catalogue sur pied »,* ces productions éteintes.

« UN CHANTIER PERMANENT »

En descendant le canal du Centre vers Paray-le-Monial, ô surprise ! se dressent, à Ciry-le-Noble, deux fières cheminées de brique jaune, surplombant des bâtiments de belle taille enserrés dans une végétation envahissante. Une grue déplace les poutres d'une charpente, des hommes s'activent de part et d'autre : pas de doute, il y a encore de la vie ici, dans l'ancienne usine céramique des Touillards, qui, jour après jour, reprend visage humain – ou plutôt industriel – grâce aux efforts de l'Ecomusée du Creusot, de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes) et de la mission locale de l'ANPE.

Depuis 1995, le site est en réalité un chantier-école qui contribue à la résinsertion de quinze à trente chômeurs de longue durée. *« Ils restent quatre mois, huit mois, parfois une semaine. On réhabitue les gens au rythme du travail. Ils se remotivent et se sentent de nouveau actifs »,* expliquent en chœur les deux formateurs, Cédric Meneroud et Hervé Fleury, mécanicien et charpentier de profession. *« On voit renaître un sentiment de fierté. Ils sont heureux de voir leur nom figurer sur la liste des participants. »* D'après le maître d'œuvre, *« il y a du pain sur la planche »* pour dix ans.

Car l'insertion sociale, à Ciry-le-Noble, rejoint un autre enjeu : la restauration du patrimoine industriel, c'est-à-dire la remise sur pied dynamique de l'usine. Lorsque seront restaurés les bâtiments, les fours et les principaux organes vitaux du site (y compris le massif locotracteur qui tirait les wagonnets d'argile), le directeur de l'écomusée, Patrice Notteghem, voudrait donner au chantier une dimension culturelle et touristique (montrer le processus complet de fabrication du grès industriel), mais aussi économique, avec un atelier qui fabriquerait la plupart des tuiles et ornements propres à la céramique locale.

Le défi est ambitieux. Complètement abandonnée en 1967, l'usine des Touillards, construite en 1893, est une véritable friche, et même les arbres grimpent dans les étages. Les machines monumentales témoignent d'une activité florissante mais terriblement vétuste, malgré le grand four rond à étage fonctionnant à flamme renversée, ou les fours à sole (base) mobile et chambres cloisonnées, ses presses à tuiles qu'actionnait la vapeur. Si l'usine périclita, c'est qu'elle ne sut pas adapter ses *process* de fabrication aux temps modernes. Faut-il pour autant restaurer le site à son image la plus glorieuse ? *« Une usine est un chantier permanent,* observe Bernard Clément, le directeur adjoint de l'Ecomusée du Creusot. *L'état de friche appartient aussi à l'histoire du patrimoine. »* Et de se demander si une partie des Touillards ne sera pas conservée dans cet état, histoire de montrer que le patrimoine industriel valorisé n'est pas Disneyland.

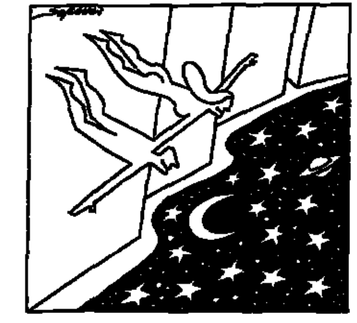
Eric Fottorino

CERTAINS DIMANCHES VOUS VIDENT LES POCHES, COMBIEN VOUS REMPLISSENT L'ESPRIT ?
Voyage au Temps des Impressionnistes
Parcours-spectacle au Château d'Auvers, à Auvers-sur-Oise
Entrée 55 F. Renseignements : 01.34.48.48.50

LES PUBLICATIONS DU *Monde*
Un ancien numéro vous manque ?
(Commande et envoi à domicile)
2,23 F/mn
3615 LEMONDE

Béjart sous le signe du religieux

Un programme pluriconfessionnel et œcuménique



SOUS le titre générique de *Jérusalem, cité de la paix*, le Béjart Ballet Lausanne vient apporter la parole du maître de ballet. Cette année, le programme est placé sous l'influence des textes religieux : une légende hassidique inspirait, en 1987, *Le Dibouk*, donné aujourd'hui à Paris. La mise en croix du Christ – représentée en spectacle dans une boîte de nuit, sous l'œil indifférent des dîneurs qui finissent par chasser l'importun – est le thème de *La Crucifixion*. Béjart raconte qu'il avait parlé, il y a plusieurs années, de ce projet avec Stravinski, et que ce dernier avait trouvé sacrilège le livret. En 1992, le chorégraphe réalisait enfin son projet, et créait son ballet sur des musiques du compositeur Russe. Au programme, il y a également une création, d'après le manuscrit mystique du poète Turc Miraj Nameh : *Le Voyage nocturne* sur les musiques de Kudsi Erguner. Comme d'habitude, la salle sera comble, avec des fans fanas et des déçus, très déçus, mais qui pour rien au monde ne rateraient le pèlerinage.

★ Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mo Alma-Marceau. 20 h 30, les 19 et 20 ; 15 heures, le 21. Tél. : 01-49-52-50-50. De 70 F à 350 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Ilka Schönbein
Avec trois bouts de ficelle, des châles usés et de vieilles valises posées à même le pavé, l'allemande Ilka Schönbein, à la fois marionnettiste, mime, comédienne et danseuse, fait naître des créatures qui s'échappent de son corps telles des excroissances kafkaïennes. Des valses bastringues et des mélodies yiddish rythment ces tableaux expressionnistes.
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mo Place-de-Clichy. 20 h 30, les mardi, jeudi, vendredi, samedi ; 17 heures, dimanche. Tél. : 01-43-87-97-13. 85 F et 140 F. Jusqu'au 5 octobre.

Salut à André Francis
Depuis avril 1947, les amateurs de jazz à l'écoute des programmes radiophoniques du service public vivaient avec la voix d'André Francis. Le 6 septembre, ce producteur, responsable du bureau du jazz de Radio-France, présentateur à l'occasion sur scène – Châteauvallon, Antibes, Paris... – a pris sa retraite ; il pourra enfin écouter ses disques et se consacrer à ses autres passions : la photographie et la peinture. Mais avant, il sera fêté par nombre des musiciens qu'il a programmés ou enregistrés lors d'une longue soirée. Avec, parmi d'autres, Claude Tissendier, Jean-Louis *Chautemps, Simon Goubert*, Daunik Lazro, François Jeanneau, Antoine Hervé, Claude *Barthélémy, Denis Badault*, Laurent Cugny, Didier Levallet, Martial Solal, Patrice Caratini, les frères Moutin, Didier Lockwood, Michel Petrucciani, Bertrand Renaudin, Luc Le Masne, etc.
Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris 16e. Mo Passy. Places (limitées) à retirer à partir de 16 heures, grand hall de Radio-France. Concerts à partir de 17 h 30, le 21. Tél. : 01-42-30-15-16. Entrée libre.

Dédé Saint-Prix
Chanteur à l'énergie bouillonnante, percussionniste, flûtiste, Dédé Saint-Prix est un grand gosse quadragénaire, né en Martinique. On lui doit de nous avoir fait découvrir le *chouval bwa*. Cette musique accompagnait autrefois là-bas la ronde des chevaux de bois. Il en a fait son étendard, tout en s'autorisant quelques digressions vers d'autres îles des Caraïbes. CD *Chouval bwa sans frontières* (Déclic).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 19. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

ALLIANCE CHERCHE DOIGT
Film français de Jean-Pierre Mocky, avec François Morel, Guillaume Depardieu, *Carmen Maura, Florence Geanty*, Bruno Flender, Pêche (1 h 30).
14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

CONTACT
Film américain de Robert Zemeckis, avec Jodie Foster, Matthew McConaughey, James Woods, John *Hurt, Tom Skerritt, Angela Bassett* (2 h 30).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Miramar, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; *Gaumont Kinopanorama, dolby*, 15e (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

DEUX FILLES D'AUJOURD'HUI
Film britannique de Mike Leigh, avec *Katrin Cartlidge, Lynda Steadman*, Kate Byers, Mark Benton, Andy Serkis, Joe Tucker (1 h 27).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (+) ; Le Saint-*Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard*, 6e (01-42-22-87-23) (+) ; La Pagode, 7e (+) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23) (+) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48) (+) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (01-39-17-10-00) (+) ; Majestic Passy, dolby, 16e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

L'HOMME IDÉAL
Film français de Xavier Gélin, avec Pascal Légitimus, Christophe Malavoy, Daniel Russo, Amélie Pick, Fanny Cottençon, Zabou (1 h 39).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; UGC Convention, dolby, 15e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; Le Gambetta, dolby, 20e (01-46-36-10-96) (+).

KOLYA
Film tchèque de Jan Sverak, avec Zdenek Sverak, *Andrej Chalimon, Libuse* Safrankova, Ondrej Vetchy, Stella Zazvorkova, Ladislav Smoljak (1 h 52).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra I, dolby, 2e (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; La Pagode, 7e (+) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (01-43-59-04-67) (+) ; Les Cinq Caumartin, dolby, 9e (01-53-32-85-20) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (01-43-27-84-50) (+) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, dolby, 19e (+).

NOWHERE (**)
Film américain de Gregg Araki, avec James Duval, Rachel True, Nathan Bexton, Chiara Mastrolanni, Debi Mazar, Kathleen Roberston (1 h 25).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (+) ; UGC George-V, dolby, 8e ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19e (+).

POUR UNE NUIT
Film américain de Mike Figgis, avec Wesley Snipes, Nastassja Kinski, Ming-Na Wen, Robert Downey Jr., Kyle MacLachlan, Glenn Plummer (1 h 37).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Mistral, dolby, 14e (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (+).

(**) *Films interdits aux moins 16 ans.*
(+) Réservation au 01-40-30-20-10.

TOUS LES FILMS PARIS/PROVINCE
3615 LEMONDE
ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

RÉGIONS

Une sélection musique classique, jazz danse, théâtre et art

MUSIQUE CLASSIQUE

AMBRONAY
Anima Eterna
Schubert : *Symphonie no 8* et 9. Jos Van Immerseel (direction).
Abbaye, 01 Ambronay. 20 h 30, le 20. Tél. : 04-74-35-08-70. De 60 F à 300 F.
Anner Bylsma (violoncelle), Bob Van Asperen (clavecin)
Quand Bach rencontre Vivaldi.
Abbaye, 01 Ambronay. 15 h 30, le 21. Tél. : 04-74-35-08-70. De 80 F à 190 F.
Sonatori de la Gioiosa Marca
Œuvres de Vivaldi. Giuliano Carmignola (direction).
Abbaye, 01 Ambronay. 20 h 30, le 21. Tél. : 04-74-35-08-70. De 80 F à 190 F.
Persée
de Lully. Howard Crook (Persée), Julie Hassler (Andromède), Valérie Gabail (Mérope), Anne Horbach (Cassiope), Stephane Van Djick (Mercure), les Menus Plaisirs du roy, Jean-Luc Impe (di*rection), Bruno Cohen (mise en scène).*
Espace polyvalent, 01 Ambronay. 20 h 30, le 26. Tél. : 04-74-35-08-70. 220 F.
LAON
Orchestre philharmonique de Radio-France
Beethoven : *Symphonie no 3 « Eroïca », Concerto pour piano et orchestre no 5 « L'Empereur »*. Jean-François Heisser (piano), Marek Janowski (direction).
Cathédrale, 02 Laon. 20 h 45, le 20. Tél. : 03-23-20-87-50. 140 F.
Chœur et orchestre philharmonique de Radio-France
Stravinsky : *Les Noces*. Chostakovitch : *La Nouvelle Babylone, suite*. Poulenc : *Sextuor*. Catherine Cournot, Claire Désert, Emmanuel Strosser, François Weigel (piano), Marek Janowski (direction).
Maison des arts et loisirs, place Aubry, 02 Laon. 16 h 30, le 21. Tél. : 03-23-20-87-50. 140 F.
NICE
Falstaff
de Verdi. Ruggero Raimondi, Bruno Pola (Falstaff), Daniela Dessi (Alice Ford), Claudia Marchi (Meg Page), Mirella Caponetti (Mrs Quickly), Patrizia Pace (Nannette), Bruno Pola (Ford), Juan Diego Florez (Fenton), Pierre Le*febvre (Dr Caïus)*, Paolo Zizich (Bardolph), Roberto Nencini (Pistol), Chœur d'enfants, Chœur de l'Opéra de Nice, Orchestre philharmonique de Nice, Renato Palumbo (direction), Gian Carlo Del Monaco (mise en scène).
Opéra, 4-6, rue Saint-François-de-Paule, 06 Nice. 20 heures, le 26 septembre et les 1er et 4 octobre ; 14 h 30, le 28. Tél. : 04-93-85-67-31. De 40 F à 380 F.
STRASBOURG
Orchestre symphonique de la radio finlandaise
Lindberg : *Arena, Création, Kraft*. Toi*mii Ensemble*, Magnus Lindberg, Esa-Pekka Salonen (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, le 20. Tél. : 03-88-21-02-02. 95 F.
Orchestre philharmonique de Strasbourg
Nielsen : *Ouverture Helios*. Benjamin : *Ringed by the Flat Horizon*. Lindberg : *Aura in memoriam Witold Lutoslawski*. Jan Latham-Koenig (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 17 heures, le 21. Tél. : 03-88-21-02-02. 95 F.
Ensemble Avanti
Andriessen : *Zilver, création*. Lindberg : *Zona, UR*. Matalon : *Las siete vidas du un gato*. Anssi Karttunen (violoncelle), Ernest Martinez-Izquierdo (direction).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 h 30, le 26. Tél. : 03-88-21-02-02. 95 F.
TOULOUSE
Christian Zacharias (piano)
Schubert : *Lieder, Sonates pour piano D 845* et *D 960*.
Cloître des Jacobins, 31 Toulouse. 20 h 30, le 23. Tél. : 05-61-11-02-22. De 100 F à 140 F.
Alexandra Troussowa (piano)
Haydn : *Sonate pour piano*. Liszt : *Sonate pour piano, Rhapsodie espagnole*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 57 « Appassionata »*.
Cloître des Jacobins, 31 Toulouse. 20 h 30, le 25. Tél. : 05-61-11-02-22. De 100 F à 140 F.

JAZZ

VERDUN-BELLEVILLE
Densités
Pointe automnale d'un triangle qui passe par Vandœuvre-les-Nancy avec Musique action au printemps, Mhère et ses fruits musicaux en été, le festival Densités arrive à sa quatrième édition avec une programmation forte, attentive à la création où se télescopent souvent les musiques (free, rock, bruitisme, electro-acoustique...) et les arts (installations, vidéos...). On y entendra et verra Annick Nozati et Camel Zekri avec des rappeurs, les appareillages de Jean-Christophe Camps le duo Raèo, Dust Breeders, les trio Nozati/Bauer/Van Hove, Hollinger/Noetinger/Repecaud, Doneda/Leimgruber/Rowe, Polwechsel, Pierre Berthet etc.
Du 24 au 28 septembre, MJC de l'agglomération verdunoise, place Maginot 55 Belleville-sur-Meuse. De 20 F à 100 F, abonnements quatre jours 200 F. Tél. : 03-29-84-43-47.

DANSE

BIARRITZ
Compagnie Ekarle
Mizel Théret : *Hiru Dantza*.
Théâtre du Colisée, 64 Biarritz. 19 heures, le 20. Tél. : 05-59-22-12-21. 60 F.
Ballet de l'Opéra de Paris
Mikhaïl Fokine : *Les Sylphides*. Angelin Preljocaj : *Annonciation*. Roland Petit : *L'Arlésienne*.
Gare du Midi, 64 Biarritz. 21 heures, le 20 ; 17 heures, le 21. Tél. : 05-59-22-12-21. De 60 F à 200 F.
LE HAVRE
DV8 Physical Theatre
Enter Achilles.
Le Volcan, place Gambetta, 76 Le Havre. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 02-35-19-10-10. 100 F.
LYON
Compagnie Käfig, Traction Avant
Käfig : *Käfig*. Zoro Henchiri : *Désert*.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, les 25, 26 et 27. Tél. : 04-78-75-88-88. 100 F.
METZ
Susan Buirge
Création.
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 17 heures, le 21. Tél. : 03-87-39-92-00.
RENNES
Compagnie Montalvo-Hervieu
José Montalvo : *Paradis*.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Helier, 35 Rennes. 20 h 30, les 25 et 26. Tél. : 02-99-31-12-31. 130 F.
TOULOUSE
Casse-noisette
Ballet et orchestre du Capitole de Toulouse. Claude Cuguillère : *direction*. Michel Rahn : *chorégraphie*.
Théâtre du Capitole, place du Capitole, 31 Toulouse. 20 h 30, les 25 et 26 ; 14 h 30 et 20 h 30, le 27 ; 14 h 30, le 28. Tél. : 05-61-22-80-22. De 60 F à 160 F.

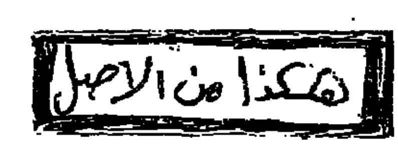
THÉÂTRE

BREST
Italienne avec orchestre
de Jean-François Sivadier, mise en scène de l'auteur, avec Charlotte Clamens, Norah Krief, Cyril Bothorel et Jean-François Sivadier.
Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, du 23 au 26 ; 18 heures, le 27. Tél. : 02-98-44-10-10. Durée : 1 h 20. 130 F.
CHARLEVILLE-MEZIÈRES
Festival mondial des théâtres de marionnettes
C'est le plus grand rendez-vous des marionnettes. Chaque année, depuis bientôt un demi-siècle, elles se re*trouvent à Charleville-Mézières*, tous pays et générations réunis. Cet automne, le Japon est à l'honneur, avec cinq compagnies, traditionnelles et contemporaines, une exposition, des stages et des animations.
ESNAM, place de l'Eglise-Saint-Remi, 08 Charleville-Mézières. 10 heures, du 20 au 25, les 27, 28 ; 09 heures, le 26. Tél. : 03-24-59-94-94. De 40 F à 150 F.*
DIJON
Nathan le sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Denis Marleau, avec Micheline Bernard, Anne Caillère, Serge Dupire, Philippe Faure, Sami Frey, Gabriel Gascon, Christine Murillo et Aurélien Recoing.
Théâtre du Parvis-Saint-Jean, rue Danton, 21 Dijon. 20 h 30, les 23, 26, 27 ; 19 h 30, les 24 et 25. Tél. : 03-80-30-12-12. Durée : 2 h 45. De 35 F à 130 F.*
LIMOGES
Nous, les héros
de Jean-Luc Lagarce, mise en scène d'Olivier Py, avec Mireille Herbstmeyer, Philippe Lehembre, Elizabeth Mazev, Olivier Py, Camille, Etienne Lefoulon, Samuel Churin, Irina Dalle, Gilbert Beugniot, Pierre-André Weitz et Chris*tian Paccoud*.
Grand Théâtre, 48, avenue Jean-Jaurès, 87 Limoges. 20 heures, le 25 ; 21 heures, le 26. Tél. : 05-55-10-90-10. Durée : 1 h 50. De 40 F à 100 F.*
De la chaire au trône
d'Amadou Koné, mise en scène d'Alexandre Dadija, avec Radu Duda, Ovidiu Crisan, Ana Ciontea, Liviu Timus, Tudor Tabacaru, Daniel Besleaga, Mahai Danu, Roxana Frunza et Irina Solomon.
Théâtre de l'Union, 20, rue des Coopérateurs, 87 Limoges. 18 h 30, les 26 et 2 ; 20 h 30, les 27 et 30. Tél. : 05-55-79-90-00. Durée : 1 h 45. 70 F et 125 F.*
Quatre à quatre
de Michel Garneau, mise en scène de Michel Bruzat, avec Flavie Avargues, Nadine Béchade, Elsa Dourdet et Marie Thomas.
Théâtre de la Passerelle, 4-6, rue du Général-du-Bessol, 87 Limoges. 20 h 30, les 26, 27, 29, 30 septembre, 1er, 2, 3, 4 octobre ; 18 heures, les 28 et 5. Tél. : 05-55-79-26-49. Durée : 1 h 15. De 40 F à 90 F. Jusqu'au 5 octobre.*
Quel est ce sexe qu'ont les anges ?
d'après Jean-Pierre Brisset, mise en scène de Catherine Beau et Eugène Durif, avec Eugène Durif, Catherine Beau et Jean-Marie Gerintes.
Théâtre de l'Union, 20, rue des Coopérateurs, 87 Limoges. 20 h 30, les 26 et 28 ; 14 h 30, le 27. Tél. : 05-55-79-90-00. Durée : 1 h 15. 50 F.
MARSEILLE
Les Jumeaux vénitiens
de Carlo Goldoni, *mise en scène de Gildas Bourdet*, avec Kristov Carpi, Isabelle Carré-Goethals, Bruno Choël, Marianne Epin, Richard Guedj, Franck Jazédé, Jean-Michel Molé, Alice Papierski, Yves Pignot, Michel Scotto Di Carlo et Philippe Uchan.
La Criée, 30, quai de Rive-Neuve, 13 Marseille. 20 h 30, les 23, 26, 27, 30 septembre, 3, 4 octobre ; 19 heures, les 24, 25 septembre, 1er, 2 octobre ; 15 heures, les 28 et 5 ; 14 h 30 et 20 h 30, le 7. Tél. : 04-91-54-70-54. Durée : 2 h 30. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 9 octobre.*
MONTLUÇON
Les Nouveaux Bâtisseurs
de Mohamed Rouabhi, mise en scène de Claire Lasne, avec Georges Bigot, Patrice Bornand, Monique Brun, Eric Elmosnino, Alain Enjary, Dominique Guihard, Gérard Hardy, Anne Klippstiehl et Laurent Ziserman.
Les Fédérés-Théâtre des Ilets, Espace Boris-Vian, 03 Montluçon. 20 h 30, le 20. Tél. : 04-70-03-86-18. Durée : 2 h 10. 80 F et 100 F.*
LA TALAUDIÈRE
Bon saint Etienne, priez pour nous !
de Jean-Claude Grumberg, mise en scène de Paul Chariéras et Bruno Andrieux, avec Paul Chariéras, Sophie Langevin et Jean-Pierre Laurent.
Ateliers de la Comédie de Saint-Etienne, 743, rue George-Sand, ZI Molina-la-Chazotte, 42 La Talaudière. 18 h 30, du 25 au 27, les 29, 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 6, 7 octobre. Tél. : 04-77-32-79-26. Durée : 1 h 05. 110 F. Jusqu'au 7 octobre.
Juliette
de Michel Azama, mise en scène de Bruno Andrieux, avec Joséphine Derenne, Bruno Andrieux et Prosper Diss.
Ateliers de la Comédie de Saint-Etienne, 743, rue George-Sand, ZI Molina-la-Chazotte, 42 La Talaudière. 21 h 45, du 25 au 27, les 29, 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 6, 7 octobre. Tél. : 04-77-32-79-26. Durée : 1 h 10. 110 F. Jusqu'au 7 octobre.
La Médée de Saint-Médard
d'Anca Visdeï, mise en scène de Jacques Echantillon, avec Arlette Allain, Paul Chariéras et Jean-Pierre Laurent.
Ateliers de la Comédie de Saint-Etienne, 743, rue George-Sand, ZI Molina-la-Chazotte, 42 La Talaudière. 20 heures, du 25 au 27, les 29, 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 6, 7 octobre. Tél. : 04-77-32-79-26. Durée : 1 h 30. 110 F. Jusqu'au 7 octobre.
Silhouettes et comédie
de Roland Fichet, mise en scène de Louis Bonnet, avec Paul Chariéras, Sophie Langevin et Jean-Pierre Laurent.
Ateliers de la Comédie de Saint-Etienne, 743, rue George-Sand, ZI Molina-la-Chazotte, 42 La Talaudière. 21 h 45, du 25 au 27, les 29, 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 6, 7 octobre. Tél. : 04-77-32-79-26. Durée : 1 heure. 110 F. Jusqu'au 7 octobre.

ART

ALÈS
Ida Karskaya
Musée-bibliothèque Pierre-André-Benoît, 52, montée des Lauriers, Rochebelle, 30 Alès. Tél. : 04-66-86-98-69. De 14 heures à 18 heures ; dimanche de 12 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 septembre. Entrée libre.
ANGERS
Olga de Amaral : rétrospective 1965-1996
Musée Jean-Lurçat et de la Tapisserie contemporaine, 4, boulevard Arago, 49 Angers. Tél. : 02-41-24-18-45. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 9 novembre. 20 F.
François Morellet, peintre-amateur 1945-1968
Musée des beaux-arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 02-41-88-64-65. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 12 octobre. 10 F.
ARRAS
Thomas et Gérard Duchêne
Musée des beaux-arts, 22, rue Paul-Doumer, 62 Arras. Tél. : 03-21-71-26-43. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 26 octobre. 20 F.
AVIGNON
Bill Culbert : Incident in Marlowe's Office
Musée Calvet, 65, rue Joseph-Vernet, 84 Avignon. Tél. : 04-90-86-33-84. De 13 heures à 19 heures. Egalement à la cité Guillaume-Apollinaire. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. Entrée libre.
BORDEAUX
Richard Baquié, Jack Pierson
CAPC – Musée d'Art contemporain, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 05-56-00-81-50. De 12 heures à 18 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 28 septembre. 30 F.
DIJON
Sylvia Bossu : œuvres 1988-1995
Espace FRAC, 49, rue de Longvic, 21 Dijon. Tél. : 03-80-67-18-18. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 1er novembre. Entrée libre.
Prague 1900-1938, capitale secrète des avant-gardes
Musée des beaux-arts, palais des Etats-de-Bourgogne, 21 Dijon. Tél. : 03-80-74-52-09. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 13 octobre. 20 F.
EYMOUTIERS
Jean-Paul Riopelle : sculpture, peinture, gravure
Espace Paul-Rebeyrolle, route de Nedde, 87 Eymoutiers. Tél. : 05-55-69-58-88. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 octobre. 20 F.
ILE-DE-VASSIVIERE
Bernard Pagès, Florence Chevallier
Centre d'art contemporain de Vassivière, 87 Ile-de-Vassivière. Tél. : 05-55-69-27-27. De 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 5 octobre. 15 F.
LIMOGES
William Wegman : rétrospective des dessins, 1973-1997
Espace FRAC Limousin, les Coopérateurs, impasse des Charentes, 87 Limoges. Tél. : 05-55-77-08-98. De 12 heures à 19 heures ; samedi de 14 heures à 19 heures. Fermé dimanche ; lundi et fêtes. Jusqu'au 31 octobre. 10 F.
LODÈVE
Utrillo
Musée, hôtel du cardinal de Fleury, square Georges-Auric, 34 Lodève. Tél. : 04-67-88-86-10. De 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 26 octobre. 30 F.
LYON
4e Biennale de Lyon d'art contemporain
Halle Tony-Garnier, 20, place Antonin-Perrin, 69 Lyon. Tél. : 04-72-40-26-26. De 12 heures à 19 heures ; nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 24 septembre. 60 F.
MARSEILLE
Carl Andre : œuvre poétique
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 04-91-14-58-80. De 10 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 16 novembre. 20 F.
MEYMAC
Henri Cueco
Centre d'art contemporain, abbaye Saint-André, 19 Meymac. Tél. : 05-55-95-23-30. De 14 heures à 18 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 20 octobre. 25 F.
NANCY
Daniel Buren : la cabane aux quatre piliers
Musée des beaux-arts, place Stanislas, 54 Nancy. Tél. : 03-83-85-30-72. De 11 heures à 17 heures ; samedi et dimanche de 10 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 19 octobre. Entrée libre.
NÎMES
Les Formes de la couleur : Arnal, Bordarier, Clément, Duport, Viallat
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 30 Nîmes. Tél. : 04-66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 25 janvier. 24 F.
PLIEUX
Christian Boltanski : derniers jours
Château, 32 Plieux. Tél. : 05-62-28-62-92. De 15 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 30 F.
QUIMPER
Abstraits, 4 artistes au Quartier
Le Quartier, centre d'art contemporain, parc du 137e-Régiment-d'Infanterie, 29 Quimper. Tél. : 02-98-55-55-77. De 10 heures à 18 heures ; dimanche de 14 heures à 17 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 5 octobre. 20 F.
ROCHECHOUART
Richard Deacon : Show and Tell
Musée départemental d'art contemporain, château, 87 Rochechouart. Tél. : 05-55-03-77-77. De 10 heures à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 28 septembre. 15 F.
LA ROCHELLE
Russell Connor ou la Métamorphose du chef-d'œuvre
Musée du Nouveau Monde, 10, rue Fleuriau, 17 La Rochelle. Tél. : 05-46-41-46-50. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi et dimanche matin. Jusqu'au 29 septembre. 19 F.
ROUEN
Pastels de Joan Mitchell
Musée des beaux-arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 02-35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 21 novembre. 20 F.
SAINT-PAUL-DE-VENCE
La Sculpture des peintres
Fondation Maeght, 06 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 04-93-32-81-63. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 octobre. 45 F.
SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Eugène Leroy : peintures-dessins (1951-1981)
Centre d'Art Présence-Van Gogh, 8, rue Estrine, 13 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : 04-90-92-34-72. De 10 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 2 novembre. 20 F.
SAINT-TROPEZ
Robert Delaunay (1885-1941)
Musée de l'Annonciade, place Grammont, 83 Saint-Tropez. Tél. : 04-94-97-04-01. De 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 30 F.
TOURCOING
Eugène Leroy, peintures 1962-1996
Musée des beaux-arts, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 03-20-28-91-60. De 13 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. Entrée libre.
TROYES
Dmitrienko
Musée d'art moderne, place Saint-Pierre, 10 Troyes. Tél. : 03-25-76-26-80. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 29 septembre. 30 F.
VILLENEUVE-D'ASCQ
On Kawara : Whole and Parts 1964-1995
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 03-20-19-68-68. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 décembre. 25 F.
Eugène Leroy : les quatre saisons, 1993-1994
Musée d'art moderne, 1, allée du Musée, 59 Villeneuve-d'Ascq. Tél. : 03-20-19-68-68. De 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 6 octobre. 25 F.
VILLEURBANNE
Identité
Le Nouveau Musée-Institut d'art contemporain, 11, rue Docteur-Dolard, 69 Villeurbanne. Tél. : 04-78-03-47-00. De 13 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 31 octobre. 20 F.
(*) Tarifs réduits.

Publicité
1.700.000
spectateurs
ont hurlé de plaisir avec
SCREAM
et vous..?



RADIO Radio Monte-Carlo Moyen-Orient (RMC-MO), *qui a été récemment rachetée par Radio France internationale (RFI)*, a dû faire face à un déficit annuel d'environ 6,5 millions de francs pour un budget de 40 millions. ● LE PLAN de redressement mis en place par la nouvelle direction, qui devrait permettre à la radio de mieux résister à la concurrence de la BBC et des stations de la FM, implique un changement de convention collective, des licenciements et des transferts. ● CES DÉCISIONS ont provoqué des critiques virulentes dans les rangs de la rédaction. Relayés par des journaux arabes, certains évoquent une *« libanisation »* progressive de RMC-MO, ce que conteste la direction générale. ● UN CABINET d'audit a souligné que la mauvaise gestion passée handicapait la restructuration en cours. La direction veut doubler les recettes commerciales grâce à une nouvelle régie.

La restructuration de RMC Moyen-Orient suscite de violentes critiques

Condamnée à se rénover, la station, maintenant contrôlée par RFI, s'est lancée dans un plan de redressement sévère. Plusieurs syndicats stigmatisent toutefois des « incohérences de gestion » tandis que des rédacteurs évoquent une « libanisation » de la radio

RACHETÉE il y a un an par Radio France internationale (RFI) à la Sofirad pour un franc symbolique (*Le Monde* du 26 septembre 1996), RMC Moyen-Orient *prépare*, pour le 26 octobre, une nouvelle grille *de programmes* comprenant un renforcement de l'information et une modernisation de la programmation musicale. Pour Christian Charpy, à la fois directeur général de RFI et *directeur général* de la Somera RMC-MO, *« il était nécessaire de rénover l'antenne »* de cette radio *« vieillissante »* afin de *« reconquérir un public jeune et plus féminin »*. Au Proche et au Moyen-Orient, RMC la pionnière est en effet sérieusement concurrencée aujourd'hui par la puissance de feu de la BBC et le foisonnement des stations FM locales.

Mais au sein de la radio la direction doit faire face à un vent de fronde provoqué par le plan social et le changement de convention collective qui ont été dictés par la situation économique de la Somera. *« Nous avons trouvé une entreprise dont le déficit accumulé était considérable »*, explique M. Charpy. Environ 6,5 millions de francs par an pour un budget de 40 millions de francs. Aux yeux de la direction, la masse salariale de cette entreprise de 66 personnes (dont 55 basées à Paris et 11 à Chypre, où se trouve l'émetteur) en était l'une des causes principales. Un plan social concernant 12 personnes a donc été signé le 10 juillet, assorti d'un *alignement* de la *convention* collective de la Somera sur celle, moins avantageuse, de l'audiovisuel public.

Les cinq journalistes de la rédaction en français ont intégré RFI dès le 13 juillet. La rédaction en langue arabe (vingt-trois journalistes), *épargnée* par le plan *social*, a alors découvert avec stupéfaction la grille de reclassement élaborée par la direction *« dans un souci de cohérence avec les salaires de RFI »*.

Les baisses de salaire peuvent atteindre 30 % pour les journalistes les plus anciens et les plus chevronnés. Deux d'entre eux, Ahmad Berro, rédacteur en *chef* adjoint, et Farida Choubachy, grand reporter, ont d'ailleurs demandé l'annulation des procédures en cours au conseil des prud'hommes de Paris, qui doit statuer en référé lundi 22 septembre. La direction de la radio devrait plaider la cohérence économique de sa décision : *« La combinaison du plan social et du changement de convention collective permettra de réduire la masse salariale de 6,5 millions de francs »*, explique Christian Charpy, bien décidé à *« remettre la maison en équilibre courant 1998 »*.

La logique de la direction est contestée par les sections syndicales CGC, FO et CGT de la Somera, qui dénoncent les *modalités* de mise en œuvre : des postes de direction jugés *« coûteux »* ont été créés depuis le rachat de RMC-MO (secrétaire général, directeur d'antenne), et sept journalistes (soit le tiers de la rédaction) devraient être promus. Certains *syndicalistes* y voient le signe d'une *« gestion incohérente »*. Les « rétrogradés » dénoncent, eux, *« la partialité dont fait preuve la hiérarchie dans le recrutement des cadres dirigeants ainsi que dans le choix des journalistes devant faire l'objet de la mesure de licenciement »*. C'est là que ce micro-contentieux social, somme toute banal, prend un tour plus complexe. A RMC-MO, on ne licencierait pas seulement à la tête du client, mais aussi, selon les communiqués plus ou moins officieux qui circulent à Paris, par *« clientélisme »* et *« clanisme »*, afin de procéder à la *« libanisation »* de la radio. Celle-ci *« est sur le point de devenir le porte-parole d'un pays arabe, ce pays est le Liban »*, écrivait le quotidien égyptien *Al Ahram*, le 3 août, dans un article intitulé « Une radio en régression ». Par la suite, d'autres journaux de la région ont critiqué la réforme en cours, dénoncée comme une *« épuration politique »*. Le mensuel libanais pro-syro-iranien *Al Chirah* a notamment mis en cause, fin août, le nouveau directeur d'antenne de RMC-MO, Béchara El-Bon, accusé de *« se positionner par référence au patriarche maronite libanais »*.

A la rédaction parisienne de RMC-MO, on recense les journalistes déjà partis ou sur le départ : un Libanais chiite, une Egyptienne, un Palestinien, un Irakien, etc. Et *l'on souligne que nombre de* postes-clés seront désormais détenus par des Libanais maronites.

« SOUCI DE DIVERSITÉ »

Le procès d'intention indigne Christian Charpy : *« Je défie quiconque d'y trouver la marque d'une préférence communautaire ; les critères de choix sont uniquement professionnels. »* Une commission paritaire, réunie jeudi 18 septembre, a *examiné la nomination* de trois rédacteurs en chef adjoints, de deux chefs de service et quelques autres promotions internes. *« C'est un point de transparence essentiel*, souligne Christian Charpy, qui fera son choix final *« dans un souci de diversité des origines professionnelles et d'homogénéité au sein de la rédaction en chef »*.

La direction devra néanmoins dissiper le malaise pour redynamiser les troupes. Les syndicats regrettent que la synergie avec RFI tarde à se mettre en place et appellent de leurs vœux une transparence de gestion qui a longtemps fait défaut à RMC Moyen-Orient. *« Le manque de clarté dans les comptes de la Somera retire* de facto *de la crédibilité au plan de redressement de la nouvelle direction »*, estimait, début juillet, l'audit du cabinet Secafi Alpha commandité par le comité d'entreprise. Pour les experts-comptables, *« il est possible, sans déséquilibrer le budget global, de ne pas réduire les salaires »*, d'autant que la location, deux heures par jour, de l'émetteur de Chypre à la radio méthodiste américaine TWR rapporte *« des recettes substantielles »* (environ 10 millions de francs par an). Mais ils stigmatisent surtout *« l'écran de fumée »* autour de l'activité publicitaire : la faiblesse des recettes de cette radio pourtant commerciale (moins de 2 millions de francs par an) est en effet un mystère.

« Le manque de transparence laisse supposer que cette activité a pu bénéficier à quelques personnes, sinon à l'entreprise », écrivent les auteurs de l'audit. Christian Charpy reconnaît qu'il a pu y avoir dans le passé *« un peu d'évaporation »*, mais il compte mettre en place, avec la nouvelle régie – vraisemblablement Tihama, filiale du holding financier saoudien Dallah Al Baraka, qui gère la publicité du quotidien *Al Hayat* et de l'hebdomadaire *Al Wasat*, édités à Londres –, *« une relation de long terme »* pour atteindre *« un niveau minimum de recettes annuelles de 800 000 dollars »* (environ 4,8 millions de francs).

Jean-Jacques Bozonnet

Vers un réseau FM

RMC-Moyen-Orient diffuse quotidiennement, depuis son émetteur de Chypre, seize heures trente d'émissions en arabe et une heure et demie en français. L'ensemble est audible *dans un rayon qui* comprend l'Egypte, le Liban, Israël, l'Irak, la Jordanie et la Syrie. La radio est captable huit heures par jour (le matin et en soirée) en Arabie saoudite, au Koweït, au Qatar et à Barhein, et quelques heures seulement, dans les Emirats arabes unis, à Oman, au Yémen, au Soudan.

Le doublement de la puissance de l'émetteur de RMC-MO de 600 à 1 200 kilowatts devrait être achevé en janvier 1998. Le confort d'écoute en sera *amélioré de nuit, mais cela ne suffira pas à faire pièce* aux 5 000 kilowatts de l'émetteur de la BBC, qui fonctionne dix-huit heures par jour. La direction de RMC-MO veut renforcer sa couverture par un réseau de stations FM : un accord a été signé, le 1er août, avec la Jordanie pour émettre à Amman, et des négociations sont en cours avec le *Qatar, Dubaï et Barhein.*

Marc Lavédrine quitte la direction de France Espace

MARC LAVÉDRINE, directeur *général* de France Espace, a annoncé, mercredi 16 septembre, son départ de la régie publicitaire de France Télévision. Âgé de soixante-cinq ans, atteint par la limite d'âge, Marc Lavédrine ne pouvait être reconduit à son poste, qu'il occupe depuis 1993. Le nom de son successeur devrait être divulgué le 24 septembre pour une prise de fonctions le 13 octobre. En 1996, France Espace a réalisé un chiffre d'affaires de 6,6 milliards de francs.

Selon certaines sources proches du dossier, le prochain directeur général de France Espace devrait être issu du groupe Havas, voire des instituts Médiapolis ou Carat. Marc Lavédrine ne quitte pas France Télévision. Il restera conseiller de Xavier Gouyou Beauchamps et président de Web Sat Pub, une régie publicitaire des chaînes numériques et des sites Internet qui sera créée officiellement lundi 6 octobre.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : La rédaction de *L'Express* a approuvé**, jeudi 18 septembre, *les nouveaux statuts de sa Société des journalistes (SDJ)*. Les statuts ont été approuvés à une large majorité (84 % des suffrages exprimés) avec un taux de participation élevé (92 %) qui, précise la SDJ dans un communiqué, *« témoigne du degré de mobilisation »* au moment où Havas et la Générale des eaux ont annoncé leur intention de vendre le titre. *Le Monde* est candidat à la reprise de l'hebdomadaire. *« Seule une formule de reprise alliant le respect de ces principes et de solides garanties de viabilité économique pourra, le moment venu, emporter l'adhésion de la rédaction »*, indique la SDJ.

■ **Les quotidiens *Le Progrès, Lyon-Matin* et le supplément régional du *Figaro, Lyon-Figaro*** (groupe Hersant), ont été absents des kiosques, jeudi 18 septembre, en raison d'un mouvement de grève des ouvriers du Livre. Ceux-ci protestent contre la réalisation d'un supplément loisirs, Le « Progrescope », dont la fabrication est sous-traitée à l'extérieur du groupe.

■ ***« Les journalistes économiques face aux pouvoirs » :*** tel est le thème du colloque organisé par l'Association des journalistes économiques et financiers (AJEF), jeudi 25 *septembre*, à la Sorbonne, à Paris. Des personnalités comme Jean Boissonnat, Jacques Delors, Jean Gandois, Nicolas Sarkozy, notamment, y participeront.

■ **TÉLÉVISION : Patrick Le Lay, PDG de TF 1**, a *« démenti complètement »* la vente de sa participation de 34 % dans Eurosport International, *chaîne sportive* européenne, reçue par câble et satellite auprès de 73 millions de foyers. Selon le patron de la Une, ESPN, contrôlé par Disney, actionnaire à 33 % d'Eurosport, aurait proposé cet été à TF 1 le rachat de ses parts. *« TF 1 n'est pas vendeur »*, a confié au *Monde* le PDG de la Une. Selon lui, il s'est agi *« de discussions entre actionnaires. TF 1 n'a pas besoin d'argent et Eurosport est une entreprise qui marche magnifiquement bien »*.

■ **MÉDIAS : Secodip, filiale du groupe Sofres**, a racheté la société Eco-News, spécialisée dans la veille stratégique, économique et technologique et la mise en place d'un nouveau *département* dans ce domaine. Secodip annonce aussi la création de Secodip Info, une entité chargée de traiter en continu l'information diffusée par plus de 450 médias afin de leur fournir une gamme de services (revues de presse, analyse, traitement électronique de l'information).

■ **PRIX : le prix *Georges Bendrihem***, organisé par l'Agence France-Presse (AFP), Canon et Fuji, doté de 25 000 francs, doit être décerné à la fin de l'année. Créé en hommage à *Georges Bendrihem, photographe* de l'AFP décédé en reportage en Tunisie en 1996, le concours international récompensé par ce prix est ouvert à tous les photographes *professionnels*, salariés ou indépendants. Il couronne la meilleure photo de l'année d'une personnalité politique française en France ou à l'étranger.

★ **Prix Georges Bendrihem, dossier disponible : tél. : 01-40-41-48-65.**

« The Independent » tente d'enrayer son déclin

LONDRES
de notre correspondant

The Independent, journal-phare hier encore de la presse britannique de qualité, a changé radicalement de présentation depuis le lundi 15 septembre. Un investissement de 12 millions de livres (environ 120 millions de francs) a été consacré à cette nouvelle formule dans le but de rattraper son principal concurrent, le *Guardian*.

Une maquette moderne, dynamique et plus aérée, des manchettes moins agressives surmontant *un seul article* à la *« une »* illustré par une photo choc, l'élargissement de la couverture des problèmes de société et un second cahier intitulé *Eye* (« l'Œil »), *comprenant* toutes les sections intéressant particulièrement les annonceurs : pour la première fois depuis son lancement il y a onze ans, *The Independent*, racheté en 1994 par le groupe Mirror, change de peau pour tenter de retrouver sa place.

Economiquement conservateur, politiquement au centre gauche et socialement à l'avant-garde, *The Independent*, dont la diffusion quotidienne *avoisine* les 275 000 *exemplaires*, ne manque pas d'atouts. La victoire de Tony Blair, que le titre a soutenu avec enthousiasme dès le départ, le rejet de la stratégie du sensationnel le tirant vers le bas qui avait entraîné l'hémorragie des ventes, et un climat économique favorable devraient permettre à son jeune rédacteur en chef, Andrew Marr, l'un des meilleurs chroniqueurs de Londres, de redresser la barre. Par ailleurs, en se faisant le porte-parole de la coalition « arc-en-ciel » (minorités raciales et sexuelles, jeunes marginaux, *organisations caritatives...*), *toutes* les causes chères à la princesse Diana, le journal est davantage en phase avec l'évolution de la société britannique que le *Guardian*, son *grand rival, l'autre titre de gauche*, au lectorat plus classique. Les opinions iconoclastes de *The Independent* en faveur de la légalisation des drogues douces, de la réforme de fond en comble de la monarchie ou du mariage homosexuel l'attestent. Pour un temps, le quotidien s'est joint à la guerre des prix déclenchée par Rupert Murdoch, le magnat américano-australien, propriétaire du *Times*, en baissant son prix à 20 pence (2 francs).

The Independent est le petit dernier des quotidiens nationaux, loin derrière le *Guardian* (400 000 *exemplaires), et surtout* le *Times* et le *Daily Telegraph*, d'obédience conservatrice. Le même problème se pose pour son édition dominicale, *The Independent on Sunday* (300 000 exemplaires), écrasée par la formidable force conjuguée du *Sunday Times* et du *Sunday Telegraph*. *« Pour les actionnaires de* The Independent, *c'est la quadrature du cercle*, explique Roy Greenslade, spécialiste des questions de presse écrite. *Comment faire remonter les ventes et élargir la clientèle en baissant par exemple le prix, tout en réduisant les coûts, notamment de personnel, pour redevenir bénéficiaire ? »* La tâche d'Andrew Marr se heurte aux dures réalités d'un marché concurrentiel, totalement *déréglementé*, confronté à l'offensive du câble et du satellite. La qualité de la couverture internationale et de la vie des affaires, les deux points forts lors du lancement du quotidien en 1986, a fortement souffert des coupes claires opérées au sein de la rédaction.

L'INTÉRÊT DES FRÈRES BARCLAY

Par ailleurs, des rumeurs persistantes font état de l'intention de l'actionnaire minoritaire, le groupe irlandais Independent Newspapers de Tony O'Reilly, de vendre sa participation de 46,4 % aux deux financiers *écossais David* et Frederick Barclay, propriétaires de l'hebdomadaire européen *The European*. Ces hommes d'affaires mystérieux qui ont fait fortune dans l'hôtellerie, le transport maritime et l'immobilier, et dont l'expérience *dans la presse est limitée*, passent aussi pour des conservateurs convaincus. *« Notre participation n'est pas à vendre. Il s'agit d'un investissement à long terme, comme le montre la relance du journal »*, réplique un porte-parole du groupe dublinois. Et de souligner qu'en fonction de l'accord de 1994 avec l'actionnaire principal, le Mirror, ce dernier a un droit de préemption sur toute cession d'actions.

Marc Roche

La BBC reporte une réforme rédactionnelle controversée

La BBC a annoncé, jeudi 18 septembre, qu'elle reportait la réforme de sa rédaction en chef après les protestations des présentateurs vedettes opposés à la réorganisation de l'information (radio et télévision) de la chaîne de service public. *Le projet* visait à regrouper les éditions indépendantes des émissions d'information en cinq sous-directions, essentiellement dans un but économique. Huit présentateurs de journaux avaient exprimé dans une lettre adressée à la direction leur *« consternation, proche du désespoir »*. Le directeur de BBC News, Tony Hall a, quant à lui, défendu la réorganisation en affirmant que chaque programme conserverait ses spécificités.

« Courrier international » lance « La Lettre globale »

COURRIER INTERNATIONAL, l'hebdomadaire appartenant au groupe Havas, a lancé, mercredi 17 septembre, *La Lettre globale*, sous-titrée *« L'essentiel de la presse économique mondiale »*. Avec plus de cinquante papiers – de courts articles traduits, coupés ou résumés – sur douze pages, répartis *par* zones *géographiques*, ce nouvel hebdomadaire revendique une place de précurseur dans *« le travail de balisage »* de l'information économique mondiale, selon le directeur de la rédaction de *Courrier international*, Sylvain Cypel. La lettre se veut, selon lui, la réponse *« au besoin d'informations sur la mondialisation »*.

Si le projet vient de la prise de conscience *« que l'on vit dans une seule économie »*, Sylvain Cypel se défend d'une spécialisation excessive et précise qu'il s'agit avant tout d'*« une lettre généraliste et prospective »*.

Vendue par abonnement (4 900 francs pour une année), *La Lettre* cible principalement les directeurs généraux, du développement et les consultants de grands groupes en quête d'analyses stratégiques, de points de vue étrangers sur leur secteur.

Un lectorat qui représenterait trente mille décideurs dont mille suffiraient, précise-t-il, à rentabiliser son journal. Dans sa version en ligne, en cours d'aménagement, *La Lettre globale* proposera plus de trois cents articles traduits.

La rédaction en chef, récemment confiée à Marc Joanny, ancien rédacteur en chef de l'*Agefi*, compte une équipe rédactionnelle *restreinte à deux journalistes* permanents et sept pigistes qui disposent néanmoins de l'expérience des nombreux correspondants de *Courrier international*, son grand *frère, pour dépouiller près de* deux cent cinquante journaux internationaux.

Les Journées du Patrimoine

Plus de 12 000 sites et monuments à visiter les 20 et 21 septembre 1997

Retrouvez le programme complet sur le

3615 LEMONDE

2,23 F/mn

Images censurées

par Alain Rollat

LES BABOUINS ne sont pas moins respectables que les hommes. La question de leur survie n'est certes pas une affaire mineure. *Surtout au Kenya, où il en* meurt trois mille par an sous les balles des paysans qui ne supportent plus de les voir faire ripaille dans leurs champs de maïs. Il y a d'ailleurs, dans le comportement du babouin, en particulier dans son instinct de solidarité, de quoi fournir un sujet de réflexion aux autres primates. Il est donc parfaitement légitime que Canal Plus ait consacré, ce vendredi, une première partie de soirée aux mœurs de ce singe pour remplacer, après la mort de la princesse de Galles, le document initialement prévu sur les amours contrariées du prince de Galles et de sa maîtresse officielle. Honni soit qui mal y pense.

Mais fallait-il vraiment déprogrammer ce film inédit en France, réalisé par un spécialiste des documentaires sur la famille royale britannique, Alan Scales, et diffusé le 6 juillet en Grande-Bretagne sous le titre : « Camilla, une nouvelle vie pour le prince Charles » ? Fallait-il censurer cette autre étude de mœurs ? La décence répond oui. Comment l'opinion publique, qui reste sous le choc, tolérerait-elle un récit et des témoignages qui égratignent parfois l'image de Lady Diana Spencer (en disant, par exemple, qu'elle savait *« manipuler les médias »* et *« se montrer en victime »*) pour rendre plus chaleureux le portrait intimiste de sa rivale, Camilla Parker Bowles, vouée au rôle de la *« méchante sorcière »* depuis la fin du conte de fées ?

Pourtant, si le respect dû à la mémoire de la princesse de Galles justifie un certain silence, la raison s'interroge. Il y a un mélange de *Shakespeare et de Courteline dans* le destin de cette famille royale britannique engluée dans ses histoires d'alcôve. Ce portrait nuancé de Camilla Parker Bowles, cette femme mystérieuse, qui partage depuis vingt-cinq ans l'intimité du prince Charles comme son aïeule partagea naguère celle du roi Edouard VII, cette égérie qui ne s'exprime jamais en public, dont on ne possède que des images fugitives alors que tout le monde, outre-Manche, connaît son emprise sur l'héritier de la Couronne, semble sortie de l'imagination d'un Balzac mise en scène par Orson Welles. Faut-il épurer Shakespeare, camoufler Courteline, brider Balzac ? Faut-il occulter les vérités sacrilèges, brûler les images devenues iconoclastes, refuser de voir en face qu'une histoire d'amour brisée en cachait une autre ? Une autre commencée avant la première et qui continue...

La mort donne en effet une densité étrange à ce montage de témoignages et de clichés déprogrammé par Canal Plus. Les photos des paparazzis elles-mêmes, à peine volées au prince Charles et à sa maîtresse, un soir d'octobre 1995, à la sortie du Ritz, ressemblent soudain, avec le recul, à des documents d'archives. Les historiens les traiteront sûrement avec le même soin méticuleux que les sociologues consacrent à l'étude de l'épouillage chez les babouins.

Tant qu'il y aura des femmes

Dans la série des sagas de la rentrée, « Le Grand Batre » (France 2) et « Les Filles du maître de chai » (France 3) célèbrent tous deux les charmes du terroir et le courage des femmes

CE QUI SÉDUIT D'ABORD dans « Le Grand Batre », c'est la *Camargue, vaste terre endormie* entre les bras du Rhône, merveilleusement filmée par Laurent Carcelès. Vol paresseux de flamands roses entre ciel et mer, galop noir des taureaux, crin blanc des chevaux. Un monde primitif qui fait immanquablement penser à ceux qui courent encore dans les grottes de Lascaux. Rien que pour cela, c'est plaisir de regarder cet incroyable feuilleton en neuf épisodes, impossible à résumer tant il y a de personnages, de figurants, d'amours, de morts et de retrouvailles chez les Cabreyrolle d'Azérac, une des plus vieilles familles de la région qui, nous dit-on, remonte à Antonin le Pieux.



L'histoire commence en 1913, à la veille de la Grande Guerre. Marie-Christine Barrault, en baronne Thérèse d'Azérac, reçoit le voisinage lors d'une grande fête donnée pour les quatre-vingt-dix ans de son beau-père et les dix ans de son petit-fils, Guilhem. Bal, farandoles, domestiques et tralala. Mais, comme dans les contes de fées, la vilaine sorcière et sa malédiction ne sont pas loin. Et patatras ! dans la dernière demi-heure du premier épisode, ça tombe comme à Gravelotte, on compte les morts. Thérèse d'Azérac ne se laisse pas abattre. En compagnie de Guilhem (excellent Jean-Claude Drouot), elle va traverser les années (on fêtera ses cent ans) et le feuilleton, avec une grâce, une aisance et un maquillage remarquables. Elle bravera les tempêtes, consolera les malheureux tout en veillant sur le domaine familial.

Du bon, du beau, du vrai feuilleton concocté et écrit par le trio à succès que forment Frédérique Hébrard, Louis Velle, son mari, et Francois, leur fils. On aime ou on n'aime pas – le feuilleton est un art populaire –, mais on ne peut que s'incliner devant un résultat de cette qualité. On s'étonne pourtant que France 2 l'ait programmé en face des grosses productions cinématographiques du dimanche soir. Un choix suicidaire. Dommage !

Changement de décor avec « Les Filles du maître de chai ». On se retrouve dans le Bordelais en 1929, pour suivre l'histoire, en trois épisodes, de l'impossible amour entre Jean, le fils du château (Frédéric Deban), et Maddy, la fille du maître de chai (Sophie de La Rochefoucauld). C'est surtout une histoire de femmes et de vignes. Lucile (Hélène Vincent), la riche propriétaire de Saint-Espérit, château et vignobles, qui a un sens très aigu de la hiérarchie sociale, refuse de voir la fille d'un domestique entrer dans la famille. Trahison, noirceur et embrouilles emberlificotées : Juliette (Olivia Bonamy), la petite sœur de Maddy, se retrouve enceinte de Jean. Enfer et damnation, plus personne ne se cause et tout le monde se sépare. Arrive la guerre. Remplaçant les hommes partis au front, Maddy et Lucile font fructifier la vigne. On fait de la Résistance. On vit, on meurt, la vie continue. Tant et si bien qu'à la fin Jean épouse Maddy et que tout le monde est content, même Juliette et son petit garçon, Julien (le fils de Jean).

Le scénario est tiré d'un roman de Jacqueline Cauët, fille d'un négociant en vins aussi. Quand elle écrit sur la vigne, elle sait de quoi elle parle. François Luciani, le réalisateur, a tourné *au château de* Carpia, près de Langon, un bâtiment du XVIIIe siècle posé au milieu des cépages. Il a pris grand soin des images. Il y a des scènes au bord de *la rivière, soir de* brume ou matin d'automne, qui sont de toute beauté. Le choix des comédiennes est parfait. Françoise Bertin est délicieuse en grand-mère. *Et que dire d'Hélène* Vincent (Mme Lequesnoy de *La vie est un long fleuve tranquille*), excellente dans un rôle complexe de bourgeoise coincée. Mais surtout, on n'oubliera pas *Olivia Bonamy*, lumineuse, et certainement l'un des plus jolis sourires de la nouvelle génération.

Armelle Cressard

★ « Le Grand Batre », France 2, dimanche 21 septembre, 20 h 50.
« Les Filles du maître de chai », *France 3, samedi 20, 20 h 50.*

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

TF 1

20.45

ET SI ÇA VOUS ARRIVAIT ?
Divertissement présenté par Daniela Lumbroso.
Invités : Martin Lamotte et Gérard Jugnot.
Thèmes : Les Français et l'argent : Le mariage blanc ;
Un héritage pas comme les autres (140 min). 872906

23.05

SANS AUCUN DOUTE
Magazine présenté par Julien Courbet et Pascal Sellem.
Les erreurs médicales (110 min). 5383818
0.55 et 1.55, 3.00, 4.05 TF 1 nuit.
1.10 et 3.10, 4.15, 4.55 Histoires naturelles. Documentaire (45 min). 6312204
2.10 Les Défis de l'océan. Documentaire. La planète vivante. 4.45 Musique. Concert (10 min).

France 2

20.55

P.J.
Série (115 min). 7888180
[3/6] Expulsion.
L'expulsion d'une famille tourne à la prise d'otage.
[4/6] Clandestins.
L'enquête sur le meurtre d'un Asiatique met les P.J. sur la piste d'ateliers clandestins.

22.55

BOUILLON DE CULTURE
Magazine
Eloquence et mensonge.
Invité : Jean-Denis Bredin, Thierry Levy, Francis Huster, Paul Lombard, Edwy Plenel (65 min). 1088242
0.00 Au bout du compte.
0.05 Journal, Météo.
0.20 Présentation du film.
0.25 Le Journal d'une femme de chambre ■ ■
Film de Luis Bunuel (1963, N., 95 min). 2030914
2.30 Envoyé spécial. Magazine (rediff.). 4.35 La Vie au bout des doigts. Documentaire. 5.00 L'île aux ours. Dessin animé (15 min).

France 3

20.50

THALASSA
Magazine. Escale en Suède (80 min). 816203
La Suède est le pays des deux saisons. D'octobre à mai, la glace remplace la mer et transforme les marins en terriens. A Stockholm, on pêche au cœur du centre-ville.

22.10

FAUT PAS RÊVER
Magazine. Invité : Marc Hollogne (65 min). 1364109
23.20 Journal, Météo.
23.35 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Magazine. *La Sécurité sociale,* 30 ans d'indécision (50 min). 449432
0.25 Libre court. Photo maton de Philippe Dorison.
0.30 Tennis. Coupe Davis. *Belgique-France (rediff.).*
0.45 Cap'tain Café. Magazine présenté par Jean-Louis Foulquier. Best of. 1.40 New York District. Série. Génération violence. 2.35 Musique graffiti. Magazine. Ballet. Invité : Vladimir Fedoroski (20 min).

Arte

20.45

LES ALLUMETTES SUÉDOISES
Téléfilm de Jacques Ertaud, avec Naël Marandin, Olivier Sitruk.
[3/3] Les noisettes sauvages (105 min). 706884
Olivier, renvoyé du pensionnat, devient apprenti-forgeron chez ses grands-parents en Auvergne. L'heure des découvertes a sonné pour le jeune garçon.

22.30

BIEN JOUÉ, MONSIEUR LE MAIRE
Documentaire de Bob Connolly et Robin Anderson (80 min). 6347857
Tous les ans, le conseil municipal d'un faubourg de Sydney élit son maire. Le magistrat en fonctions depuis trois ans est prêt à toutes les manœuvres pour conserver son poste.
23.50 Tirez sur le pianiste ■ ■ ■
Film de François Truffaut (1960, N., 80 min). 9069839
1.10 Le Dessous des cartes. Géopolitique du sous-continent indien (rediff.).
1.20 Baisers volés ■ ■
Film de François Truffaut (1968, rediff., 90 min). 3592575

M 6

20.45

ARMEN ET BULLIK
Téléfilm d'Alan Cooke, avec Mike Connors, Roch Voisine (110 min). 705155
Un inspecteur et son jeune coéquipier sont pris pour cibles par un tueur à gages.
22.35 Two. Série. Vision prémonitoire.

23.25

PIÈGE POUR UN FLIC
Téléfilm O de Frank Harris, avec Richard Lynch, Chris De Rose (95 min). 6249682
Accusé à tort d'avoir abattu un prisonnier qu'il venait d'appréhender, un inspecteur de police est incarcéré dans un pénitencier pour y purger une peine de quinze ans de prison.
2.00 Fréquenstar. Magazine. Invitée : Carla Bruni (rediff.). 3.20 Mister Biz, best of. Magazine. 3.40 Jazz 6. Magazine (rediff.). 4.30 Turbo. Magazine. 4.55 Backstage : Dee Dee Bridgewater. Documentaire (30 min).

Canal +

20.35

FACE-À-FACE AVEC LES BABOUINS
Documentaire de Barbara Tyack (45 min). 588180
21.20 Flash d'information.
21.30 L'Homme de nulle part. Série. L'ange gardien.
22.15 *Manga Manga.* Dessin animé.

23.00

TRAQUE SUR INTERNET ■
Film d'Irwin Winkler, avec Sandra Bullock. (1995, 109 min). 8906971
0.50 Le Voleur de Bagdad ■
Film d'Arthur Lubin et Bruno Vailati (1960, 95 min). 21128339
2.30 Sextet
Film classé X (1997, 95 min). 5610866
4.05 Mon petit bikini. Documentaire.
4.55 ▶ Les Amants du Pont-Neuf ■ ■
Film de Leos Carax (1991, 124 min). 30542285

Radio

France-Culture
20.30 Radio archives. Spécial Arthur Adamov [3/3].
21.32 Black and blue. Sydney Bechet le Flamboyant.
22.40 Nuits magnétiques. Jean-Paul Héraud, peintre, ou il faut avoir de bonnes chaussures.
0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Jacques Meunier. 0.48 Les Cinglés du Music-Hall. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff).

France-Musique
20.00 Concert. Donné en direct de l'ancien Opéra de Francfort et émis simultanément sur les Radios de Berlin, Leipzig et Sarrebruck, par l'Orchestre symphonique de la radio de Francfort, dir. Hugh Wolff.
22.30 Musique pluriel. Trio en trois mouvements pour violon, violoncelle et piano, de Kagel, par le Trio Altenberg de Vienne.
23.07 Jazz-club. Concert enregistré le 10 septembre, au *Petit Opportun*, à Paris. Patrice Caratini, contrebasse, Alain Jean-Marie, piano, David Chevalier, guitare, François Merville, batterie.
2.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique
20.40 Les Soirées. Ingmar Bergman, cinéaste.
22.35 Les Soirées... (suite). Ingmar Bergman, cinéaste. Concertino Pastorale, *de Koch, par le Musica* Vitae, *dir. Rajski, Wiesler, flûte* ; La Péri, de Dukas, par l'Orchestre de l'Ulster, dir. Tortelier ; Concerto pour orchestre, de Bartok, par le Philharmonique de Los Angeles, dir. Salonen. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

ABONNEZ-VOUS
et économisez jusqu'à 450 F
soit 60 numéros gratuits

1 AN - 1890 F
au lieu de 2 340 F*

Le Monde

* Prix de vente au numéro - Tarif en France métropolitaine uniquement

BULLETIN - RÉPONSE
Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :
☐ 3 MOIS - 536 F au lieu de 585 F ☐ 6 MOIS - 1 038 F au lieu de 1 170 F ☐ 1 AN - 1 890 F au lieu de 2 340 F
Je joins mon règlement soit : ________ F 701 MQ 006
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde
☐ par carte bancaire N° _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Date de validité _ _ _ _ Signature :
Nom : ______
Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : _ _ _ _ _
Localité : ______ Pays : ______

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2 086 F	2 960 F	« Le Monde » (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23 451 2983 USA - Tel. : 800-428-30-03
6 mois	1 123 F	1 560 F	
3 mois	572 F	790 F	

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers.
Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex

TV 5
20.00 Temps présent. Magazine.
21.00 Avoir 20 ans. [1/6]. La Colombie.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bon week-end. Divertissement.
23.30 Drucker'n Co. Magazine.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète
20.35 Des voyageurs cosmiques. Comètes et astéroïdes.
21.25 L'Autour des palombes, retour en forêt.
22.15 Une thérapie pour les violeurs ?
23.15 Au cœur du Nigeria.
23.45 Les Musiciens de l'étrange.

Histoire
21.00 De l'actualité à l'histoire. Animé par Marc Ferro et Bertrand Le Gendre, rédacteur en chef au *Monde*. La violence en Algérie. La mondialisation. La violence en Algérie. La mondialisation.
22.00 Il était une fois... le monde : Pour tout l'or du Transvaal. Feuilleton [5/6].
23.00 Il était une fois... la France : Richelieu. Feuilleton [3/6]. L'amour et La Rochelle.

Paris Première
20.00 Courts particuliers. Invité : Pascal Légitimus.
21.00 La si jolie vie de Sylvie Joly.
22.10 Les Documents du JTS.
22.40 Mithridate, roi du Pont. Opéra de Mozart. Enregistré à l'Opéra de Lyon en 1986. (165 min). 28701277

France Supervision
20.45 *Tous les enfants* sont nos enfants.
22.00 Murray Perahia. Concert (90 min). 31935277
23.30 Les Grands Moments de l'art en Italie. [3/6]. Florence.
0.25 Le Riche convoité. Pièce de théâtre de Carlo Goldoni. Mise en scène de François Sayad. Avec Michel Galabru, Nadine Capri (105 min). 42574759

Ciné Cinéfil
20.30 La Grande Guerre ■ ■ ■ *Film de Mario Monicelli* (1959, N., 125 min). 13685529
22.35 Un flic ■ Film de Maurice de Canonge (1947, N., 90 min). 4841426

Ciné Cinémas
20.10 Le Bazar de Ciné Cinémas.
21.00 Abyss ■ Film de James Cameron (1989, 170 min). 74805384
23.50 Mrs. Parker et le cercle vicieux ■ Film d'Alan Rudolph (1994, v.o., 120 min). 16508074

Festival
19.25 Le Renard. Soupçon.
20.30 et 21.20 Au nord du 60e parallèle. Feuilleton [3/16].
22.10 Le Mas Théotime. Téléfilm de Philomène Esposito, Avec Jean-Claude Adelin (110 min). 74881109

Série Club
19.50 Indaba. Chasseur blanc.
20.15 Une famille pour deux. Fausses notes.
20.45 Two. L'accident.
21.35 et 1.00 L'Or et le Papier. Feuilleton [10/39].
22.30 University Hospital. En temps et en heure.
23.15 *Le Saint.* Le sosie.
0.05 Le Comte Yoster a bien l'honneur. Le jeu avec la mort (55 min).

Canal Jimmy
20.00 The Muppet Show. Invité : Paul Simon.
20.25 Star Trek. Mission Terre.
21.20 Destination séries. Magazine.
21.50 Bottom. Gas (v.o.).
22.25 Dream On. On ne fait pas d'omelette sans casser des oeufs (v.o.).
22.50 Seinfeld. Un mariage à l'essai (v.o.).
23.15 Dancing in the Street. [1/10]. Whola Lotta Shakin.
0.15 La Semaine sur Jimmy.
0.25 Le Dernier Rebelle. [2/2]. Les grands espaces.

Disney Channel
20.10 Mister Bean.
20.35 Parole de chien.
21.00 Juste pour rire.
21.30 Sinbad.
21.55 Colobes, des singes en habit.
22.45 Pas de répit pour la planète Terre.
23.30 Sylvie et compagnie.

Téva
20.30 et 22.30 Téva interview.
20.55 Nos meilleures années. Le mariage. Voyage dans l'enfance.
23.00 Clair de lune. Echec à la mariée.

Eurosport
18.00 Football. Championnat du monde des moins de 17 ans : 2e demi-finale.
19.55 Basket. Championnat de Pro A : Antibes-Montpellier.
22.00 Boxe. Championnat USBA. *Poids lourds : Hasim Rahman* - Ricardo Mason.
23.00 Sumo. Tournoi de Nagoya (Japon).
0.00 Jump the Bus (30 min).

Voyage
20.10 Suivez le guide.
22.00 Sur la route.
22.30 L'Heure de partir.
23.35 Long-courrier. Magazine.

Muzzik
20.30 Les Anges mécaniques. De Bruno Lemesle.
21.00 Nina Simone au festival de Montréal. Concert enregistré en 1992 (65 min). 509090884
22.05 Tibesti au festival de Tourcoing. Concert (65 min). 505410635
23.10 Une leçon particulière avec Kenneth Gilbert.

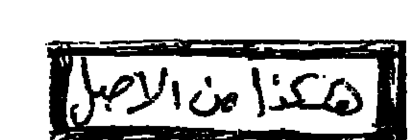
Chaînes d'information

CNN
Information en continu, avec, en soirée : 20.00 et 23.00 World Business Today. 20.30 et 21.00, 1.00 World News. 21.30 World Report. 22.00 World News Europe. 22.30 Insight. 23.30 World Sport. 0.00 World View. 1.30 Moneyline. 2.15 American Edition.

Euronews
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.15, 19.45, 20.15, 20.45, 21.45, 22.45 Economia. 19.20, 20.20, 21.20, 22.20 Analysis. 19.39, 20.09, 20.39, 21.09, 21.39, 22.09, 22.39, 23.09 Europa. 19.50, 20.50, 21.50, 22.50 Sport. 23.15, 0.15, 1.15 No Comment. 23.45 Artissimo. 0.45 Visa. 1.45 Art Collection.

LCI
Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.16 et 23.16 Ruth Elkrief. 20.13 et 20.45 Le 18-21. 20.30 et 22.30 Le Grand Journal. 21.10 et 22.12 Le Journal du Monde. 21.17 et 22.19, 22.44 Journal de l'Economie. 21.26 Cinéma. 21.42 Talk culturel. 0.19 Le *Débat*.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.





Les Gallois disent « oui » du bout des lèvres

La plupart des journaux du pays de Galles ont soutenu la création d'un parlement local et ouvert leurs colonnes aux points de vue plus partagés des lecteurs

LES RÉSULTATS du référendum sur une assemblée élue au pays de Galles ont été si serrés et sont parvenus si tard que le principal quotidien de la principauté, le *Western Mail*, n'a pas été en mesure de donner les résultats définitifs dans son édition de vendredi 19 septembre. Il s'est contenté de titrer sur les résultats de la métropole galloise : « Cardiff dit non à une assemblée galloise. »

Le *Western Mail* avait attendu jeudi pour publier en une un éditorial intitulé « Votons oui pour notre avenir ! ». « *Nous ne pouvons nous permettre un vote négatif dans le contexte d'un nouveau Royaume-Uni où l'Ecosse, l'Irlande du Nord, Londres et plusieurs régions anglaises auront leur gouvernement local* », écrivait le quotidien, qui conseillait : « *Nous devrons crier plus fort pour nous faire entendre dans le concert de ces revendications bruyantes. Nous pouvons aujourd'hui nous assurer que nous aurons la force de nous faire entendre.* » Le *Daily Post*, publié à Liverpool, mais très lu dans le Nord nationaliste, estimait qu'un « non » serait une victoire pour l'inertie et la stagnation. « *Levez-vous et comptez-vous !* », signifiait-il à ses lecteurs.

« LA DÉMOCRATIE EN CAUSE »

Toutefois le *Western Mail*, dont la manchette est ornée du dragon rouge, symbole de la principauté, a consacré des pages entières au courrier des lecteurs sur l'événement le plus important depuis le référendum manqué de 1979. La plupart se sont prononcés pour le « oui ». Selon M. Gordon Eynon, de Henllan Amgoed, « *la démocratie est en cause* » : « *Allons-nous devenir demain la risée de la Grande-Bretagne et de l'Europe en rejetant un surplus de démocratie ?* » Sous le titre « Trop timides pour être une nation ? », M. Colin Evans, de Haverfordwest, demande que le pays de Galles soit rayé de la carte des nations, et donc du Tournoi des cinq nations de rugby, s'il votait « non ».

The Western Mail
Third of the nation undecided

D'un avis contraire, un lecteur revendique le droit « *d'être patriote et de voter "non"* ». « *Voter "oui", c'est voter pour l'eurocratie* », avertit M. Norman Henry, de Cardiff, tandis qu'un anonyme se présentant comme « *un être humain ordinaire, né et éduqué au pays de Galles* », a payé un encart publicitaire appelant à rejeter le projet et « *à économiser 100 millions de livres* » de frais de fonctionnement de la nouvelle assemblée.

C'est encore Michael Settle, chef du service politique du *Western Mail* qui a le mieux expliqué l'issue du référendum. « *Ce pourrait être une leçon sur la nationalité* », écrit-il en rappelant que « *le mot par lequel les Anglais appellent les Gallois – "Welsh" – signifie étranger, indiquant sans doute que les Anglo-Saxons regardaient ceux qui vivaient à l'ouest de la digue d'Offa* (la frontière anglo-galloise) *comme une masse sans identité. Pour la plupart des médias, le Gallois est souvent un objet de plaisanterie, caricaturé comme un malotru sans éducation à l'accent chantant.* [...] *Les hommes sont soit des gueules noires soit des paysans en casquette.* [...] *Sur l'échelle de Richter des médias britanniques, le pays de Galles n'est pas mieux traité que la Bolivie ou la République tchèque* ».

« *En bref, pays de Galles et Gallois ne sont pas pris au sérieux. Ce que l'on pourrait résumer par le syndrome dit du* "Et le pays de Galles". *On parle en général de l'Angleterre* "et" *du pays de Galles ; dans le débat sur la dévolution, on a parlé de l'Ecosse* "et" *du pays de Galles.* [...] *En fait, le pays de Galles est-il une nation ? Il a sa propre langue, mais la Cornouaille aussi. Il a sa propre culture, mais la Bretagne aussi. Il a ses propres médias, mais plusieurs régions anglaises aussi. C'est peut-être parce que, au fil des ans, le pays de Galles est devenu plusieurs nations : gallophone et anglophone ; le Nord-Ouest nationaliste et le Nord-Est anglicisé ; la zone industrielle et la zone rurale.* » Et il conclut : « *Une assemblée qui ne peut voter un seul penny d'impôt ou une seule loi peut être rejetée comme bonne à rien, permettant seulement aux Gallois de satisfaire leur passe-temps favori de bavarder.* [...] *Mais ce peut être aussi un commencement* [...]. *Cette expérience peut se révéler un échec total. Elle pourrait tout aussi bien rendre aux Gallois leur confiance en eux.* »

Patrice de Beer

EN VUE

■ La directrice de la prison d'Imperia en Italie, a été récemment arrêtée pour avoir allégé les conditions de détention des prisonniers en échange de leurs faveurs. Selon l'enquête, **Flavia Berardi Pignanelli** poursuivait de ses assiduités les condamnés dans la laverie et dans les cuisines, où elle aurait été surprise avec le maître coq, un Sarde incarcéré pour meurtre. Mme Pignanelli se dit victime des jaloux qui repoussent son « programme d'humanisation ».

■ Une indienne des Emirats arabes unis, coupable d'une relation charnelle avec un indien, avait vendu, avec la complicité d'une Sri Lankaise, le bébé, fruit de son acte puni de flagellation selon la loi islamique, à une Emiratie en mal d'enfant. Mais, peu après, la mère adoptive, se penchant sur le nourrisson, payé 700 dollars (environ 4000 francs) et découvrant qu'il souffrait d'une malformation, a couru dénoncer les deux Asiatiques à la police pour être remboursée.

■ **Shirlene Leeder**, une Canadienne de Vancouver, souffrant d'une fracture du bras, utilise *Candle in the wind*, le disque d'**Elton John** en hommage à la **princesse Diana**, pour soulager ses douleurs. « *Quand je pose ma main sur l'image de Diana et que j'entends la musique, mon bras va mieux* »

■ A l'occasion d'une excursion annuelle, organisée par une association des chauffeurs de taxis, une centaine d'enfants malades des hôpitaux de Londres, visiteront Disneyland, samedi 20 septembre, puis le tunnel de l'Alma, où la **princesse de Galles** a trouvé la mort.

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ La crise de confiance entre la France et l'Allemagne s'est largement dissipée. Lors du dernier sommet des deux pays, à Poitiers, l'atmosphère était tendue. La gauche française venait de l'emporter aux élections législatives, la cohabitation était encore énigmatique, les intentions de Lionel Jospin à propos de l'euro n'étaient pas évidentes et le chancelier Kohl vacillait sur son trône. Aujourd'hui, la cohabitation fonctionne bien; Lionel Jospin a totalement clarifié ses positions européennes – l'amélioration de la conjoncture économique l'y aidant largement – et Helmut Kohl semble plus déterminé que jamais à être le chancelier de l'euro comme il fut le chancelier de la réunification. D'ailleurs, à Poitiers, on s'interrogeait encore sur la capacité de la France et de l'Allemagne à participer au premier cercle de la monnaie unique. Aujourd'hui, nul n'en doute plus.

THE NEW YORK TIMES

■ Environ 100 pays se sont mis d'accord sur un traité qui leur interdit de produire, utiliser et stocker des mines terrestres antipersonnel, et par lequel ils s'engagent à enlever les mines qu'ils ont déjà posées. L'administration Clinton a, de façon regrettable, retiré le soutien des Etats-Unis à ce texte après avoir échoué à persuader les autres pays à accepter plusieurs dérogations réclamées par le Pentagone. Cette attitude supprime la pression qui existait sur des pays tels que la Russie, la Chine et l'Inde en faveur de l'abdésion au traité. Les partisans de l'interdiction ont eu raison de résister aux efforts de l'administration américaine visant à diluer le traité dans une formulation acceptable par le Pentagone. Permettre aux Etats-Unis de se tailler des exemptions sur mesure aurait incité d'autres pays à faire de même. Puisque la cérémonie de signature est prévue pour décembre, le président Bill Clinton a encore le temps nécessaire pour reconsidérer l'abstention américaine et signer le traité tel qu'il a été rédigé.

LE FIGARO
Georges Suffert

■ C'est un mystère : l'opposition désormais est aphone. Peut-être est-elle sidérée par l'habileté et le toupet du premier ministre ; peut-être a-t-elle perdu ses repères et ses leaders. Impossible pour l'instant de répondre. Il faut se borner à constater les faits.

SAMEDI 20 SEPTEMBRE

TF 1

16.45 California College : Les jumelles de Sweet Valley. Série. Kidnapping.
17.15 Hercule. Série.
18.05 Savannah. Série.
19.05 Beverly Hills. Série. Dernier voyage.
20.00 Journal, Spécial F1 ; Tiercé ; Météo.

20.45

LA FUREUR
Divertissement présenté par Arthur. Invités : Lara Fabian, Melgroove, Los Umbrelos, Claude Nougaro, Joe Cocker, Hanson, Tribal Jam (140 min). 292339

23.05

HOLLYWOOD NIGHT
Alerte à la blonde. Téléfilm ∆ de Worth Keeter, avec Pamela Anderson, Steven Bauer (105 min). 5286759
A Los Angeles, une jeune femme policier enquête sur des meurtres perpétrés sur des hommes, égorgés et retrouvés nus. Son seule indice est une étrange figure dessinée avec le sang des victimes.

0.50 Formule F1. Magazine.

1.25 Formule foot. Magazine. 2.00 et 2.40, 3.40, 4.20 TF 1 nuit. 2.15 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine (rediff.). 2.50 et 3.55, 4.55 Histoires naturelles. Documentaire. 4.35 Musique. Concert (20 min).

France 2

17.55 Samedi sport. Magazine. 18.05 Rugby. En direct de Toulouse. Coupe d'Europe (3e journée) : Poule A. Toulouse - Leicester (100 min). 5719846
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.

20.50

FORT BOYARD
Divertissement présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. Invités : les Worlds Apart, Chantal Menard (120 min). 773865

22.50

DU FER DANS LES ÉPINARDS
Divertissement présenté par Christophe Dechavanne (75 min). 907074

0.05 Journal, Météo.
0.20 ▶ La 25e Heure. Magazine. Sam Giancana (60 min). 3834624
Après avoir gravi un à un les échelons de la mafia de Chicago, Sam Giancana, tueur sans pitié, devient le gangster le plus puissant des Etats-Unis.

1.20 Bouillon de culture. 2.25 Eurocops. 3.20 L'Œil d'Icare. 3.40 Papy Pôle. 4.30 Ballons glacés (45 min).

France 3

18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 et 1.45 Un livre, un jour. Magazine.
18.55 Le 19-20 de l'information. 19.08 Journal régional.
20.00 Météo.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

L'HISTOIRE DU SAMEDI
Les Filles du maître de chai. Téléfilm [1/3] de F. Luciani, avec S. de La Rochefoucauld (100 min). 848020
En 1923, dans le Médoc, de jeunes amoureux sont séparés par leurs parents.
● Lire page 36.

22.30

STRIP-TEASE
Magazine. Nous deux ; Le blues du biznessman (60 min). 20489

23.40 Journal, Météo.
23.55 Grain de philo. Magazine présenté par Alexandre Baloud, Alain Etchegoyen et Myriam Revault d'Allones. L'idée d'enfance. Invité : Joël Manchon (60 min). 3841814
0.50 New York district. Série. La main de dieu.

1.55 Musique graffiti. Magazine. Solistes. Invité : Paco Rabanne (20 min).

La Cinquième

18.05 La Guerre des sexes. Documentaire.

Arte

19.00 *KYTV. Ces merveilleuses années de guerre.*
19.30 Histoire parallèle. Magazine. Quelle stratégie pour l'Angleterre ? Invité : Frank Roberts.
20.15 Le Dessous des cartes. Magazine. L'année polaire. [1/2] L'Antarctique.
20.25 Documenta. Reportage.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : LES FILLES DES SEPT CASES
Documentaire d'Uschi Madeisky et Klaus Werner (60 min). 5407730
Dans le nord-est de l'Inde, les Kashis perpétuent une société à caractère matriarcal.

21.45 Metropolis. Magazine. Art en Lituanie ; Images d'Allemagne ; Sheema Kermani ; Lecture ; Oszillo (60 min). 4444643

22.45

WILD PALMS
Feuilleton de Peter Hewitt, avec James Belushi. [2/6] Une vie sans histoires (40 min). 6359407
Harry fait ses débuts chez Canal 3, qui prépare un nouveau feuilleton en réalité virtuelle.

23.25 The Tillies. Documentaire d'Elke Baur. Raven Black Magic Rock (60 min). 6341558
Les Raven – ex-Tillies –, groupe de rock féminin, préparent un spectacle avec le metteur en scène Jiri Srnec.
0.25 Les Enfants de Satan. Téléfilm de Bernd Schadewald (85 min). 7512711
1.50 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.).
2.20 Antoine et Colette ■ ■ Court métrage de François Truffaut (1961, rediff., 35 min). 13058976

M 6

17.55 Chapeau melon et bottes de cuir. Série. La dynamo vivante.
19.00 Turbo. Magazine.
19.35 Warning. Magazine.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Hot forme. Masculin-féminin.
20.35 Ciné 6 spécial. Magazine.

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série O, avec David Duchovny, Gillian Anderson (160 min). 84947865
Teliko. *Un Noir est retrouvé mort dans les toilettes d'un avion qui reliait l'Afrique aux Etats-Unis. Le cadavre, dépigmenté, fait pencher Mulder vers la thèse du virus.*
Sanguinarium. *Un chirurgien, accusé du meurtre d'une de ses patientes, plaide l'envoûtement.*
Souvenir d'oubliette. *Pour retrouver une adolescente kidnappée, Fox et Mulder se prêtent à une expérience télépathique.*

23.25 *Course de nuit.* Téléfilm O de Neil Fearnley, avec Michael Nouri, Michael Ironside (100 min). 9194353
L'ex-maîtresse d'un député tente d'échapper à un agent du FBI qui cherche à l'éliminer.
1.05 La Nuit des clips (385 min).

Canal +

17.05 Les Superstars du catch. Magazine.
▶ En clair jusqu'à 20.35.
17.50 Décode pas Bunny. Dessins animés.
18.50 *Flash d'information.*
19.00 T.V. +. Magazine.
20.05 Les Simpson. Dessin animé. Aux frontières du réel.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

RETOUR VERS LE PASSÉ
Téléfilm de Tom McLoughlin, avec Kirk Douglas, Craig T. Nelson (1994, 85 min). 591827

22.00 Flash d'information.
22.05 et 6.20 Surprises.
22.15 Jour de foot. (45 min). 5284933

23.00

LE CLIENT ■
Film de Joel Schumacher, avec Susan Sarandon (1994, 114 min). 8901372

0.55 Michael Jackson. Concert (90 min). 6115808
2.25 Basket-ball. En différé. Championnat de Pro A.
3.50 Ariane dans le ciel de Guyane. (60 min). 7029150
4.50 Beautiful Thing ■ Film d'Hettie McDonald (1996, v.o., 90 min). 2078995

Radio

France-Culture

20.35 Si ça vous chante. Nicole Croisille ; Maurane ; Pierre Barouh.
20.45 Fiction. En regardant vieillir les vaches, d'Olivier Proust ; 21.56, Ils n'attendaient rien d'autre, de Dino Buzzatti.
22.35 Opus. Six horspiele pour Musica 97.

0.05 Tard dans la nuit. 0.55 Chronique du bout des heures. *1.00* Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

19.30 A l'Opéra. Les Noces de Figaro, de Mozart. Concert donné en direct de l'Opéra National de Paris Bastille par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra national de Paris, dir. James Conlon : Anthony Michaels-Moore (le comte Almaviva), Ildebrando d'Arcangelo (Figaro), Kristinn Sigmundsson (Bartolo).
23.07 Présentez la facture.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Simon Rattle, chef d'orchestre. Cosi fan tutte, de Mozart ; Concerto nº 1, de Beethoven ; Le Chant de la terre, extrait, de Mahler ; Symphonie nº 5, de Prokofiev ; The Warriors, *de Grainger ; Ciaccona* sinfonia, de Goldschmidt.

22.40 Da Capo. Archives Mendelssohn. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 L'Allée du roi. Téléfilm de Nina Companeez [1/2] (115 min). 50418117
22.00 Journal (France 2).
22.30 Surprise party.
0.30 Soir 3 (France 3, 30 min).

Planète

20.35 L'art contemporain est-il bidon ? [2/2].
21.30 Indra, regards au cœur de l'atome.
21.50 L'homme qui valait des millions.
22.45 Des voyageurs cosmiques. Comètes et astéroïdes.
23.35 L'Autour des palombes, retour en forêt.

Histoire

21.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Jacques Rigaud ; Philippe Robert ; Jean-Robert Pitte ; Odile Cefier.
22.00 Télé, notre histoire : Thibaud ou les Croisades. [21/26]. Le trésor de la mer Morte. [22/26]. La course de Tripoli.
23.00 et 0.00 Mille et une vies : Colette. Téléfilm de Gérard Poitou-Weber [1/4] (60 min). 504730440

Paris Première

20.00 Golf en capitale.
20.30 Tennis.
22.35 Sting : Ten Summoners Tales. Concert (55 min). 68289575
23.30 Les Documents du JTS. Suzanne Vega.

France Supervision

20.45 I Pagliacci. Opéra de Ruggero Leoncavallo (65 min). 68187682
21.50 Cap'tain Café. Invité : Pow Wow.
22.45 Maria Callas, l'hommage. Concert. En direct du théâtre romain d'Ostie (Italie, 75 min). 21389339
0.00 Festival interceltique : The Christians. Concert (85 min). 14805150

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club. *Invité : Jean-Pierre Mocky.*
22.05 Hollywood Backstage.
23.00 Carolyn veut divorcer ■ Film de Leigh Jason (1936, N., v.o., 85 min). 1189865
0.25 L'Auberge rouge ■ ■ Film de Claude Autant-Lara (1951, N., 100 min). 54608853

Ciné Cinémas

20.00 Hollywood 26. Magazine.
20.30 Le Clan des Ryan. Téléfilm de John Woods, avec Sheila Hancock (105 min). 6887117
22.15 Hollywood Maverick. De the American film Institute. [1/2].
23.05 Garde à vue ■ ■ Film de Claude Miller (1981, 85 min). 48417310
0.30 La Dernière Conquête. Téléfilm de Brad Armstrong (120 min). 2906605

Festival

20.00 *C'est cool.*
20.30 Les Brumes de Manchester. Téléfilm de Jean-Daniel Verhaeghe, avec Bernard Fresson (95 min). 80723371
22.05 La Maison du canal. Téléfilm de Joseph Rusnak, avec Mathilda May (60 min). 42725136
23.05 Le Renard. Mort d'un pirate (55 min).

Série Club

20.45 Banacek. Vol en plein vol.
22.00 Loïs et Clark. Bonnie Clyde et compagnie.
22.45 Lou Grant. Contrecoup.
23.35 Mission impossible. Lavage de cerveau.
0.25 Un ours pas comme les autres. Madame et le jardinier.

Canal Jimmy

21.00 Profit. Episode pilote.
22.30 Spin City. L'appartement.
23.00 T'as pas une idée ? Avec Claude Nougaro.
23.55 Des agents très spéciaux. L'île aux pourceaux.
0.50 Classic Cars. *De Mark James. [6/6].*
1.15 Star Trek : la nouvelle génération. Docteur Q (v.o., 45 min).

Disney Channel

19.30 Mighty Ducks.
20.10 Planète Disney.
21.00 Super Baloo.
21.25 La Bande à Dingo.
21.50 Sinbad.
22.15 Un cerf dans la ville. *Téléfilm de Jackie Cooper,* avec Bumber Robinson (50 min). 6762575
23.05 Animalement vôtre.
23.30 Encore vous, Imogène ! Téléfilm (90 min). 916391

Téva

20.30 Téva interview week-end. Magazine.
20.55 Queenie, une vie de star. Téléfilm de Larry Peerce [1/2] avec Mia Sara (95 min). 504194001 [2/2] (120 min). 500023681
0.30 Téva spectacle (120 min).

Eurosport

14.45 Motocyclisme. En direct. Bol d'Or au Castellet : Départ de la course (30 min). 244952 et 18.00 (60 min). 187662 et 19.30 (30 min). 453848 et 20.30 (30 min). 442730
15.15 Cyclisme. En direct. Tour d'Espagne (14e étape) (75 min). 8530391
16.30 Jeux mondiaux de l'air. *En direct (90 min).* 870865
19.00 Automobilisme.
20.00 Sports fun.
21.00 Sports de force.
22.00 Boxe.
23.00 Golf (60 min).

Voyage

20.00 L'Heure de partir.
21.00 Suivez le guide.
23.00 Voyage pratique.
23.30 Sur la route.

Muzzik

19.55 Symphonie nº 9 de Beethoven. Concert (65 min). 504331117
21.00 La Traviata, les secrets d'un opéra.
21.55 Eugène Onéguine. Opéra en trois actes de Piotr Ilitch Tchaïkovski (165 min). 574720681
0.40 Jaco Pastorius au Festival de Montréal. Concert (60 min). 505882044

Chaînes d'information

CNN

Information en continu, avec, en soirée : 20.00 World Business This Week. 20.30 Computer Connection. 21.00 Moneyweek. 21.30 Science and Technology. 22.30 Best of Insight. 23.00 Early Prime. 23.30 World Sport. 0.00 World View.

Euronews

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.45, 22.45 Click. 20.15 90° Est. 20.45, 23.45, 1.15 No Comment. 21.15 Hi Tech. 21.45, 23.15 Art Collection. 22.15 Visa. 0.15 Mag.

LCI

Journaux toutes les demi-heures, avec, en soirée : 19.12 et 23.12 Votre argent. 19.30 et 22.30 Le Grand Journal. 19.45 et 0.15 Box Office. 20.15 Nautisme. 20.42 et 0.43 Emploi. 20.56 et 23.56 Découvertes. 21.10 Journal de la semaine. 21.26 et 23.51 Auto. 21.38 Ça s'est passé cette semaine. 21.56 et 0.56 Place au livre. 22.12 L'Evénement de la semaine. 22.44 D'une semaine à l'autre. 23.45 Multimédia.

LES CODES DU CSA
O Accord parental souhaitable.
∆ Accord parental indispensable ou *interdit aux moins de 12 ans.*
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Les films sur les chaînes européennes

RTBF 1

20.45 The Mask. Film de Charles Russell (1994, 100 min). Avec Jim Carrey, Peter Green, Richard Jeni. *Comédie.*

TSR

23.10 Star Trek 2 : La colère de Kahn. Film de Nicholas Meyer (1982, 135 min). Avec William Shatner, Leonard Nimoy, Ricardo Montalban. *Science-fiction.*

Demain, dans le supplément TÉLÉVISION-RADIO-MULTIMÉDIA
● Pas de trêve dans la guerre des médias en Bosnie.
● France-Culture : plongée en « Lepénie » dans les « Nuits magnétiques ».
● Quand Juifs et Arabes dialoguent sur Internet.
Le film de la semaine : « Rebecca », d'Alfred Hitchcock.

Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1997

Noir, rouge, rose

par Pierre Georges

IL FALLAIT BIEN que cela arrive. C'est arrivé. *France-Soir* publie, ce vendredi, une photo de Lady Di après l'accident. Une photo présumée en tout cas. Le journal indique qu'il a choisi *« de montrer ce qui est peut-être un document alors même qu'il n'est pas authentifié »*. Le quotidien précise que ce cliché, *« qui va choquer et qui sera sans doute contesté »*, provient d'un site Internet nommé Rotten. En français, « Pourri ». Le journal n'exclue pas la possibilité qu'il s'agisse là *« d'un abominable canular, cette photo interdite étant diffusée sur un serveur où circulent aussi des images à caractère pédophile »*, selon un journaliste de la télé privée italienne Canale 5 qui, elle aussi, a repris Pourri.

France-Soir explique ainsi toutes les raisons professionnelles qu'il aurait eues de ne pas publier cette photo. Et il la publie en « une ». Sur six colonnes. Bien noire, bien grasse. Sous-titrée par Rotten *« Death of a Princess. »* C'est clair, net et précis : les seules informations données par le quotidien lui-même valent tous les commentaires.

Autre « une », celle de *L'Humanité*. Le quotidien communiste s'indigne, et il n'est pas le seul, de la *« discrimination »* dont est victime Michelle Demessine de la part des organisateurs du Salon du tourisme de Deauville. Le directeur de cette manifestation, Jean-François Alexandre, a fait savoir que si Mme Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme, voulait rendre visite au Salon, il l'accueillerait *« bien volontiers »*. En revanche, il ne l'a pas invitée officiellement car, dit-il : *« A l'exception de la Chine, de Cuba ou de la Corée du Nord,* ce serait *le seul Salon à être inauguré par un ministre communiste. »*

Le tourisme entre les dents ! Communiste, pas Français ! Voilà bien le comportement d'un parfait démocrate et d'un rude imbécile. Là aussi, l'information et les déclarations du susdit valent commentaire. La seule chose qu'on puisse suggérer à ce pauvre M. Alexandre serait d'aller feuilleter les catalogues des agences de voyages : il paraît qu'elles vendent, outre une France des soviets, de l'horreur en barre, de l'abomination en rêve, du cauchemar en tranche. Des en Chine et à Cuba !

Dernière « une », enfin : *Le Parisien*. L'affaire, l'Affaire Intervilles continue. Et, comme dit notre confrère : *« Les images accusent. »* En effet. Après *Le Canard enchaîné*, le quotidien s'est penché sur les archives télévisuelles d'Intervilles. Horreur ! Le bon, le bel, l'insoupçonnable arbitre pris, encore une fois, les doigts dans une singulière mélasse.

L'image date de l'été 1996. Le Puy-du-Fou, déjà, dispute la finale d'Intervilles. Et le même leader intellectuel Jean-Marie Delahaye, patron de l'association du Puy-du-Fou, transpire sur les questions. L'arbitre a un tic curieux. Quand la bonne réponse est la réponse n° 2, il tend deux doigts vers le sol. Et quand c'est 1, un doigt.

Que croyez-vous qu'il arriva ? Le Puy-du-Fou gagna la finale de 1996. Avant la finale de 1997. Et cette estimable commune, délicieusement condamnée à gagner Intervilles, ne fut pas chienne qui, dit *Le Parisien*, offrit un cochon de lait à l'arbitre pour son mariage ! Au point qu'on en arrive maintenant à cette pathétique interrogation : Intervilles ? De l'art ou du cochon ?

Le pays de Galles aura une Assemblée locale en l'an 2000

Une très courte majorité d'électeurs gallois a voté pour sa création

LONDRES
de notre correspondant

Le « oui » l'a finalement emporté lors du référendum organisé au pays de Galles pour ou contre la création d'une Assemblée locale. Il aura fallu attendre près de 4 heures du matin, vendredi 19 septembre, pour que le dernier résultat donne, d'un cheveu, la victoire aux partisans de Tony Blair. Le « oui » a obtenu 559 419 voix (50,3 %), le « non » 552 698 (49,7 %), soit une avance de 6 721 voix. Contrairement à leurs cousins écossais qui, voilà une semaine, s'étaient mobilisés, à peine la moitié des 2,2 millions électeurs gallois se sont dérangés pour accomplir leur devoir, dans une atmosphère d'hésitation et d'apathie.

La nuit a été un très long suspense, les tenants du « non » – le Parti conservateur et des dissidents travaillistes – menant d'une courte tête jusqu'à la fin ; à 3 heures du matin, la BBC prédisait même une défaite pour M. Blair, et la presse nationale de vendredi se contente d'annoncer un résultat *« sur le fil du rasoir »* (*The Guardian*). Les électeurs du bastion nationaliste de Carmarthenshire en ont décidé autrement. Alors que le camp du « non » se préparait à sabler le champagne et que le ministre des affaires galloises, Ron Davies, commençait à reconnaître que la défaite était possible, ils ont fait pencher la balance en votant par 23 000 voix d'avance pour la dévolution.

Le débat n'est donc pas clos. Si les partisans de la dévolution, Labour en tête, mais aussi nationalistes du Plaid Cymru, considèrent avoir obtenu, même de peu, le mandat démocratique qu'ils réclamaient, les opposants contestent déjà la valeur d'un résultat si serré. *A peine un quart des électeurs ont voté « oui »*, a fait remarquer l'ancien ministre tory, Michael Ancram. *Les lendemains seront également* amers pour les travaillistes gallois, qui ont vu surgir une dissidence centrée dans les anciennes régions minières du Sud-Est, comme la vallée de Rhondda, menée par six de leurs députés.

NI LOIS NI IMPÔTS

Il aura fallu tout le talent de conviction de M. Blair et sa très forte popularité pour éviter la défaite. Le premier ministre s'est rendu trois fois sur place pendant la campagne, suivi de dizaines de députés et de ministres. Et sa stratégie visant à faire voter d'abord les Ecossais, partisans convaincus de la dévolution, a porté ses fruits. Une défaite aurait été désastreuse pour M. Blair et aurait contraint Ron Davies à la démission.

Le projet blairiste de réforme des institutions du Royaume-Uni reste donc sur les rails, et les Communes examineront dès l'automne les projets de loi sur la création d'assemblées écossaise et galloise, qui verront le jour en l'an 2000. Cette dernière comprendra 60 membres : 40 seront élus selon le traditionnel système uninominal à un tour et le reste à la proportionnelle. Elle gérera un budget de 7 milliards de livres (environ 70 milliards de francs), jusqu'à présent alloué au ministère des affaires galloises. Mais, contrairement aux Ecossais, les Gallois n'auront pas le droit de voter des lois ou de prélever des impôts.

Le pouvoir de l'assemblée galloise, la première depuis celle réunie en 1404 par Owain Glyndwr, qui tentait de secouer le joug anglais, sera donc limité. C'est surtout sa valeur symbolique qui comptera. Mais, plus qu'un sentiment national – pourtant latent dans une principauté qui a sa propre langue, parlée par 20 % de la population – le référendum aura confirmé de profondes divisions. Cardiff, où sera installé l'Assemblée, a largement voté « non ». Le Nord se méfie du Sud, l'Est est profondément anglicisé. Mais l'échec du précédent référendum – organisé en 1979 par le gouvernement travailliste de M. Callaghan et qui avait vu la victoire du « non » par 80 % des voix – est enfin lavé.

Patrice de Beer

Lire aussi page 37

Le groupe Pinault lance une OPA de 30 milliards sur Worms et Cie

À LA RECHERCHE depuis longtemps d'un deuxième pôle de développement dans les services financiers, à côté de la distribution, Pinault a finalement jeté son dévolu sur le groupe familial Worms et Cie. La société Evran, filiale à 99,6 % d'Artémis, la holding qui contrôle Pinault-Printemps-La Redoute, a annoncé vendredi 19 septembre dans la matinée le lancement d'une offre publique d'achat sur la totalité des actions et obligations convertibles Worms et Cie.

L'OPA n'est pas amicale et, en tout cas, n'a pas été lancée avec l'approbation des principaux actionnaires de Worms et Cie que sont la famille Worms avec 22,1 % du capital, le groupe Agnelli avec 20 %, les AGF avec 7,3 % et l'assureur allemand Württembergische avec 3,7 %. L'opération sera lancée au prix de 410 francs pour les actions et 655 francs pour les obligations, ce qui valorise le groupe Worms et Cie à environ 30 milliards de francs. L'action Worms et Cie s'échangeait jeudi 18 septembre à 395 francs et l'obligation convertible à 655 francs.

LES ASSURANCES ATHÉNA

Depuis plusieurs jours, les cours des titres Worms et Cie étaient orientés à la hausse, ce qui a incité le groupe Pinault à précipiter le lancement de l'offre publique. Le Conseil des marchés financiers dispose de cinq jours ouvrables pour faire connaître sa décision sur la recevabilité du projet. La Société des bourses françaises avait suspendu vendredi matin, dès l'ouverture de la Bourse de Paris, la cotation des actions Worms et Cie.

Après avoir échoué dans une tentative de fusion avec la Compagnie financière de Suez en 1995 et avoir eu des visées sur Paribas, le groupe Pinault se rabat sur Worms, c'est-à-dire sur son principal actif, la compagnie d'assurance Athéna. Cette dernière a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 18 milliards de francs et dégagé un bénéfice de 573 millions. Le groupe Worms cherchait depuis plusieurs mois à vendre Athéna. En cas de succès, le groupe Pinault devrait se séparer assez rapidement d'une bonne partie des autres activités de Worms dans le sucre (Générale sucrière), le papier (Arjo Wiggins Appleton) et le maritime (Compagnie nationale de navigation).

Eric Leser

Controverse américaine autour du « Bacillus thuringiensis »

L'AGENCE américaine de protection de l'environnement (EPA) sera-t-elle poursuivie devant la Cour fédérale ? Ce n'est pas sûr, mais une trentaine d'organisations environnementales, agricoles et scientifiques viennent de lui remettre une « pétition juridique », accusant l'agence de *« négligence grave »* pour avoir autorisé la commercialisation de certaines plantes génétiquement manipulées. Elles demandent que l'EPA révoque l'approbation des variétés transgéniques porteuses des gènes d'une bactérie du sol, *Bacillus thuringiensis* (Bt), et s'abstiennent de tout nouvel enregistrement de ces plantes.

Parce qu'il fabrique spontanément des toxines insecticides, ce micro-organisme joue un rôle de tout premier plan comme pesticide biologique. Depuis près de quarante ans, des souches naturelles de *Bacillus thuringiensis* ont été utilisées comme pesticide biologique pour protéger les cultures et les forêts, sans entraîner d'effet négatif pour l'environnement ou la santé humaine. En introduisant les gènes des toxines Bt dans des variétés de grande culture comme le maïs, la pomme de terre, le riz ou le coton, les pétitionnaires, parmi lesquels figure Greenpeace International, craignent que les firmes agrochimiques détruisent ce fragile équilibre, et augmentent, à terme, le recours aux pesticides chimiques.

« La dissémination à grande échelle de ces plantes va vraisemblablement créer une résistance dans les populations d'insectes ciblés », affirme Greenpeace. L'organisation redoute alors l'utilisation *« de nouveaux pesticides chimiques ou biotechnologiques. La stratégie à court terme de l'industrie agrochimique risque également de rendre très rapidement inopérantes les pulvérisations de Bt, et de laisser sans alternative les agriculteurs biologiques »*.

Selon le communiqué de Greenpeace, les pétitionnaires accusent également l'EPA d'avoir violé de nombreuses lois et règlements fédéraux, en particulier le National Environment Policy Act, qui réclame une déclaration d'impact que l'EPA n'a pas préparée, et au Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act, qui demande la démonstration que les plantes pesticides ne causeront pas de problème écologique. Les signataires ont annoncé qu'ils poursuivraient l'EPA devant la Cour fédérale si l'agence ne réagit pas à la pétition juridique dans un délai de quatre-vingt-dix jours.

C. V.

DÉPÊCHES

■ **JAPON : le ministre Koko Sato**, directeur général de l'Agence de gestion et de coordination, a décidé de présenter sa démission vendredi 19 septembre, après avoir été l'objet d'une intense controverse dans l'opinion et la classe politique (*Le Monde* du 19 septembre). Koko Sato avait été condamné à deux ans de prison avec sursis pour avoir accepté un pot-de-vin dans le cadre de l'affaire Lockheed, dans les années 70. Depuis sa nomination dans l'équipe gouvernementale, la semaine dernière, la pression était montée de toutes parts en faveur de sa démission. Les appels à la démission provenaient même des rangs du Parti libéral-démocrate (PLD), formation conservatrice majoritaire du premier ministre Hashimoto. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : la loi sur les religions a été adoptée** par les députés russes, vendredi 19 septembre à Moscou. Le 22 juillet, le président Eltsine avait opposé son veto à la première version de cette loi qui, même remaniée, reste *« discriminatoire »*, selon les confessions catholique, adventiste, baptiste et pentecôtiste. Elle oblige les communautés religieuses à prouver leur existence sur le territoire russe depuis plus de quinze ans pour pouvoir bénéficier d'un statut officiel. – *(AFP.)*

■ **NOMINATIONS : Jean Vidal, conseiller de Lionel Jospin** pour les affaires européennes, a été nommé, mercredi 17 septembre, au secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économiques européennes (SGCI). Jean Cadet, prédécesseur de Jean Vidal au SGCI, a été nommé ambassadeur à Vienne. Jacques Rummelhardt, porte-parole du ministère des affaires étrangères, a été nommé ambassadeur en Belgique, remplacé au Quai d'Orsay par Anne Gazeau-Secret. Jean Musitelli, chargé de mission auprès du ministre des affaires étrangères, devient le représentant de la France à l'Unesco.

Dans « Le Monde diplomatique » de septembre

« Alertes au Proche-Orient », titre *Le Monde diplomatique* de septembre, qui propose un dossier sur les confiscations de terres, par les Israéliens, en Palestine et en Israël. Le mensuel souligne aussi, à l'échelle de la planète, les effets dévastateurs des inégalités. L'Afrique, qui brade son poisson à l'Europe, s'inquiète de l'avenir du Sud-Soudan et connaît, dans sa partie francophone, un renouveau de l'influence des francs-maçons.

Egalement au sommaire : les séquelles des conflits en Bosnie et en Albanie ; l'autonomie des Miskitos remise en cause au Nicaragua ; et celle des Ouïgours refusée par la Chine ; les confidences de M. Hans Tietmeyer (par *Pierre Bourdieu*).

★ **En vente chez votre marchand de journaux. 22 francs.**

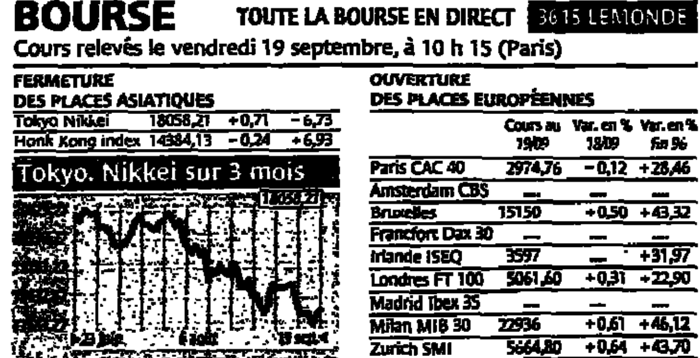
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 19 septembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18058,21	+0,71	–6,73
Honk Kong index	14384,13	–0,24	+6,93



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 19/09	Var. en % 18/09	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	2974,76	–0,12	+28,46
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	15150	+0,50	+43,32
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3597	—	+31,97
Londres FT 100	5061,60	+0,31	+22,90
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	22936	+0,61	+46,12
Zurich SMI	5664,80	+0,64	+43,70

Tirage du *Monde* daté vendredi 19 septembre : 530 448 exemplaires 3

Le géant du supermarché en Asie fait faillite

TOKYO
de notre correspondant

La faillite de Yaohan Japan, jeudi 18 septembre, constitue l'une des plus importantes banqueroutes (170 milliards de yens) que le Japon ait connues dans le secteur de la distribution et la fin d'une ambitieuse et parfois aventuriste politique d'implantation à travers l'Asie. L'envolée de Yoahan, un empire de vingt-six grandes surfaces dans onze pays, est liée à la « bulle spéculative » de la fin des années 80 et de la flambée du yen et, parallèlement, à l'engouement pour la Chine et les économies asiatiques émergentes.

L'expansion a été vertigineuse mais fragile : *« La faillite de Yaohan est symptomatique de la fin d'une formule de mondialisation de l'industrie japonaise »*, écrit le quotidien des milieux d'affaires *Nihon Keizai*. Yoahan Japan est le cœur d'un groupe de distribution qui s'étend de l'Asie aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne, contrôlé par Yoahan International Holding dont le centre nerveux est Hongkong. Selon son président, Mitsumasa Wada, les déboires de Yoahan Japan ne devraient pas affecter les établissements en Chine, en particulier à Shanghaï, où se trouve le plus gigantesque complexe commercial de l'Asie.

Une accumulation de dettes et l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée l'entreprise d'amortir des obligations convertibles (37,4 milliards de yens, soit environ 1,8 milliard de francs) est à l'origine de sa banqueroute. Il y a encore deux mois, l'un de ses dirigeants déclarait, rassurant, qu'il pouvait « lever » 20 milliards de yens (1 milliard de francs)auprès d'hommes d'affaires chinois. Bravade, fausse promesse ? En tout cas, les milliards ne sont pas venus.

Au Japon même, Yaohan a une place relativement modeste dans le secteur de la grande distribution. Mais il s'agit d'une des grandes histoires de l'esprit d'entreprise national. La mère des frères Wada, Katsu, qui au début du siècle était une petite vendeuse de légumes, fut, dit-on, le modèle d'*Oshin*, l'un des feuilletons préférés des Japonais au début des années 80. Oshin est devenue le symbole des vertus d'endurance et d'abnégation nippones et un parangon des valeurs dites « asiatiques ».

Le fils de Katsu, Kazuo, partit à la conquête du monde, armé d'un incontestable esprit d'entreprise et des principes d'une nouvelle secte (La Maison du Progrès : *Seicho no Ie*), dont la doctrine promet de parvenir au salut dans ce monde par une restauration de la relation originelle entre l'homme et les divinités. Au début des années 70, il fit une infructueuse expérience au Brésil. Puis il s'implanta avec succès à Singapour, dans le reste de la région, et aux Etats-Unis.

Le grand pari de Kazuo Wada était la Chine : il comptait y contrôler en 2010 un millier de supermarchés et 3 000 fast-food. En 1989, au lendemain du massacre de Tienanmen, il misa sur Hongkong et y acheta un gratte-ciel pour y déplacer du Japon le siège de Yaohan International. A Shanghaï, en 1992, il réalisait la première percée du capital étranger sur le marché de la distribution en Chine. Son fleuron est dans cette ville un complexe commercial colossal (Nextage Shanghaï Yaohan) qui devait accueillir à terme un million de visiteurs par jour. La foule se bouscula après son ouverture en 1995, mais se lassa vite.

Bien que le personnel (3 500 employés) et une partie des fournisseurs de Yaohan Japan aient été prêts à des sacrifices, les banques ont décidé de couper les lignes de crédit. Et Yaohan, dont l'un des credos proclame : *« Il faut toujours être reconnaissant »*, a dû jeter l'éponge.

Philippe Pons



MARKETING INDUSTRIEL
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
Cours et séminaire d'études de cas (150 h sur 9 mois : soirs et samedis) coût : 1 040 F/an
Brochure sur demande écrite au : Marketing Industriel CNAM :
292, rue Saint-Martin, 75003 PARIS
Tél. : 01-40-27-22-24 – 01-40-27-21-30

ORIANA FALLACI
Un homme
Roman-vérité, roman policier, lettre d'amour déchirante et rageuse, qui révèle, le destin exemplaire et tragique d'un poète terroriste, militant de l'impossible, Alekos Panagoulis.
658 pages - 73F
JUREK BECKER
Jacob le menteur
La vie quotidienne dans un ghetto polonais à l'heure de la solution finale, racontée avec humour. Seul Jurek Becker pouvait tenir cette gageure. Et rares sont les livres aussi sereins et aussi limpides sur des sujets aussi tragiques.
294 pages - 59F

Grasset

هكذا من الأصل

Le Monde

■ S ■ U ■ P ■ P ■ L ■ E ■ M ■ E ■ N ■ T ■

Belgique, côté francophone

En 1984, François Mitterrand, en visite officielle en Belgique, est présenté à Valmy Féaux, qui exerçait à cette époque les fonctions de ministre-président de la communauté française de Belgique. *« Combien de membres compte votre association ? »*, s'enquiert le président de la République, persuadé qu'il a en face de lui un notable représentant les nombreux Français installés outre-Quiévrain. Cette méprise était, pour une part, excusable : pouvait-on concevoir que l'adjectif *« français »* soit utilisé à d'autres fins que la désignation des institutions relevant de l'autorité de la République ? Et pourtant, au début des années 80, après de longues discussions, ces Belges qui parlent français, invités à se constituer en entité autonome et à exercer des compétences toujours plus larges à la suite des réformes successives de l'Etat, choisirent cette dénomination, source de confusion à l'extérieur, mais pleine de sens à l'intérieur.

A l'inverse des Flamands, pour qui l'autonomie constituait une affirmation de leur existence en tant que nation à part entière –, jamais il ne leur serait venu à l'idée de se baptiser « communauté néerlandaise » –, les Wallons et les Bruxellois francophones entendaient souligner ainsi leur appartenance à un ensemble culturel continu dans le temps et dans l'espace. Pour la langue et la culture, ces Belges-là s'affirment donc français, sans hésitation ni complexes. Et pourtant, il ne faut pas voir là la manifestation d'une volonté majoritaire des ressortissants de la communauté française de Belgique de rejoindre au plus vite une « mère patrie » dont on se méfie d'autant plus qu'on la connaît bien.



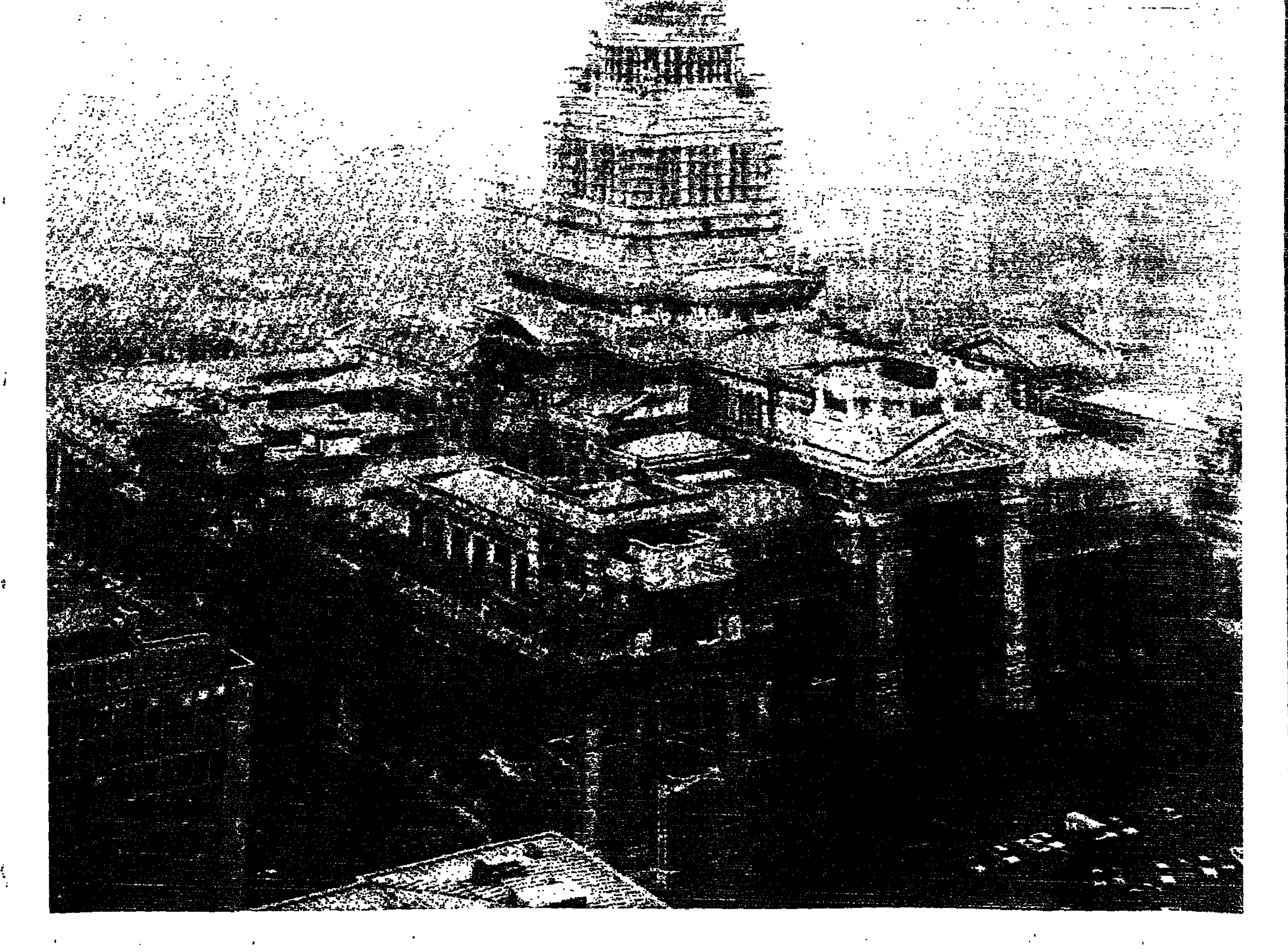
Le palais de justice (photographié par Marie-Françoise Plissart), tour de garde du Bruxelles populaire (photo ci-dessus : Jérôme de Perlinghi).

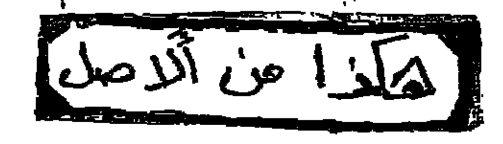
Tant que la Belgique peut fonctionner, à coups de compromis et de mise en œuvre de trésors d'inventivité institutionnelle, Wallons et Bruxellois préféreront rester dans un espace politique où ils ont le sentiment d'avoir la maîtrise de leur propre destin. A la différence des Français de France, élevés dans le postulat de l'éternité de leur nation, les Belges savent que leur Etat, création artificielle, est soluble dans L'Europe. Les antagonismes passés des « grands » – la France, l'Allemagne et la Grande-Bretagne – avaient rendu la Belgique nécessaire à l'équilibre des puissances. Cela n'est heureusement plus le cas aujourd'hui, ce qui laisse aux Belges, flamands et francophones, la charge de faire la preuve de leur nécessité, ou tout au moins de la légitimité de leur place dans le concert des nations européennes.

La Belgique, Etat en perpétuel mouvement – on doit encore débattre après les élections législatives de 1999 d'une nouvelle réforme des institutions –, est difficile à appréhender par des esprits pétris de jacobinisme. Cette communauté française de Belgique, dotée en plus de compétences en matière internationale dans le domaine culturel, embarrasse une France officielle qui ne veut voir qu'une seule tête en face d'elle. Ah ! qu'elle était belle, la « Belgique de papa », aux yeux des diplomates français !

Un petit tour au pays de Toine Culot et de M. Beulemans, ces héros de la littérature populaire wallonne et bruxelloise, s'impose. Ne serait-ce que pour vérifier que Français et Belges francophones ne sont pas, à l'instar des Anglais et des Américains, séparés par une langue commune.

Luc Rosenzweig





POLITIQUE

Fière d'appartenir depuis un millénaire à l'espace culturel français, la Belgique francophone *cultive cependant* sa spécificité. Les Wallons ont donné à la France ses deux premières dynasties, les Mérovingiens et les Carolingiens, *et Bruxelles est* devenue la deuxième capitale francophone du monde.

● LA MINISTRE-PRÉSIDENTE de la communauté française de Belgique, Laurette Onkelinx, justifie *la complexité des institutions* fédérales, qui correspond à la réalité vécue par les gens. Et elle affirme que les francophones s'opposeront à la scission de la Sécurité sociale, *souhaitée par nombre* de Flamands.

● POUR HENRY INGBERG, haut fonctionnaire de la communauté française, la Belgique est un *« laboratoire d'identité »*, politique, culturel et audiovisuel. Beaucoup de problèmes rencontrés *aujourd'hui en France*, avec l'ouverture internationale de l'espace audiovisuel, étaient annoncés depuis des années dans l'espace belge francophone.

Un millénaire d'appartenance à l'espace culturel français

L'ANCRAGE de la Wallonie et de Bruxelles dans l'espace culturel français est indubitable. Et cela remonte au haut Moyen Age. Depuis des siècles, la terre des Wallons est une terre romane et *n'a cessé de l'être. Voilà le fait* capital de l'histoire des Wallons, qui explique leur façon de penser, de sentir, de croire. *« Notre langue littéraire, le français et nos dialectes wallons ont une mère commune, une langue de la Méditerranée, le latin. »* C'est ainsi que s'exprime l'historien Félix Rousseau.

Le français, les Wallons l'ont parlé très tôt. En 1539, au moment où, en France, François Iᵉʳ imposait le français dans les documents officiels par l'ordonnance de Villers-Cotterêts, les Wallons l'avaient adopté depuis longtemps, librement et spontanément.

La Wallonie aime se rappeler qu'elle a donné à la France ses deux premières dynasties : les Mérovingiens (avec Clovis, installé à Tournai) et les Carolingiens, issus de la région de Liège. La Wallonie a également vu fleurir les premiers textes littéraires connus de la francité : en effet, la *Cantilène de sainte Eulalie* aurait été composée vers 880 entre Liège et Tournai.

Il en va de même pour Bruxelles : la présence de la culture romane n'a cessé, depuis sa fondation, de s'y manifester. Ainsi, par exemple, en 979, Charles de France, frère du roi Lothaire, un

Bruxelles et la Wallonie sont ancrées depuis des siècles dans la culture romane, qui a façonné les esprits et favorisé les échanges avec la France

des derniers Carolingiens, s'établit à Bruxelles et y fait élever un *castrum. Par la suite, les princes* brabançons et ceux de l'Ile-de-France auront des relations privilégiées : traités, installation d'ordres monastiques, alliances matrimoniales.

L'iris, appelé lys des marais, est choisi comme symbole de Bruxelles. C'est ce lys que l'on retrouve également sur les étendards des Capétiens et que l'on retrouvera plus tard sur le drapeau québécois.

Avec les ducs de Bourgogne, Bruxelles devient un foyer culturel de grand rayonnement. Ainsi, c'est à Bruxelles que le peintre tournaisien Rogier de La Pasture, parfois appelé Van der Weyden, vient s'installer et qu'il réalise l'essentiel de son travail.

Le français progresse comme langue littéraire, comme langue de cour et d'administration, mais aussi dans la population. Quelques décennies plus tard, Charles Quint, qui fera de Bruxelles sa capitale, y constatera les progrès du français dans le bon peuple et créera des écoles pour répondre à ce mouvement.

Dans les siècles qui suivirent, nombreux furent les Wallons et les Bruxellois qui s'illustrèrent aux quatre coins du monde. Qu'on pense aux Wallons qui partirent *fonder New York au XVIIᵉ siècle*, à ceux qui, à la même époque, développèrent la métallurgie en Suède, aux gardes wallonnes qui servirent les Bourbons et qu'on retrouva notamment en Espagne ; aux généraux wallons qu'on vit *combattre, toujours au* XVIIᵉ siècle, sur les champs de bataille d'Europe centrale.

Mais c'est bien sûr avec la France proche que les échanges sont les plus intenses. A la fin du XVIIIᵉ siècle, ils sont tels qu'on ne s'étonnera pas que les idéaux de la révolution de 1789 exercent une profonde influence tant à Bruxelles qu'en Wallonie. Liège fait sa révolution en août 1789 et renverse son prince-évêque.

FÊTE DE LA COMMUNAUTÉ

Quarante ans plus tard, après une période française qui légua *maintes institutions encore en* vigueur, et une difficile période hollandaise, un processus similaire se déclenche de nouveau : un mois après les Trois Glorieuses de Paris, les Bruxellois se soulèvent contre Guillaume d'Orange. Le mouvement s'étend à la région wallonne. Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1830, les troupes hollandaises évacuent le parc de Bruxelles. C'est la victoire. Cette date du 27 septembre, les Wallons et les Bruxellois la célèbrent aujourd'hui comme celle de leur fête, la fête de la communauté française.

Après l'adhésion des provinces flamandes au mouvement, un *gouvernement provisoire* proclame l'indépendance. En février 1831, un congrès national adopte une Constitution fort libérale pour l'époque.

La Wallonie et Bruxelles connaissent alors plusieurs décennies *de développement* économique et culturel, débouchant, au tournant du siècle, sur une prodigieuse efflorescence artistique, dont l'Art nouveau est une illustration. Au même moment, Bruxellois et Wallons travaillent *aux quatre coins du monde :* on les retrouve à la conception du métro de Paris, à l'installation des *tramways du Caire* ou à la construction de chemins de fer dans divers pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

Aujourd'hui, Bruxelles, dont certains voudraient noyer l'identité sous l'étiquette « multiculturelle », est chaque année plus fran*cophone. Selon les chiffres les plus* récents de l'état civil et des contributions, 90 % de la population y est francophone (87,6 % des actes de naissance, 89 % des redevances télévisuelles, 90,1 % des déclarations d'impôt sur le revenu et 94 % des actes de mariage sont rédigés en français).

Si l'on s'en tient à la seule population belge, l'unique vrai recensement résulte des dernières élections régionales de 1995 (obligatoirement sur base de listes unilingues) : 83,7 % des voix se sont portées sur des listes francophones *et 16,3 %* sur des listes flamandes. Par rapport aux élections précédentes, le poids du français s'est encore renforcé.

INCONTESTABLE RICHESSE

On ne peut oublier qu'autour de Bruxelles, dans une vingtaine de communes de la périphérie administrativement rattachées à la Flandre, vivent 120 000 francophones. Dans cinq communes, les francophones sont même majoritaires. Pour les autres, les majorités flamandes en place pourraient être compromises lorsque les Européens voteront aux prochaines *élections municipales.* Il ne faut pas chercher plus loin la cause du retard de la Belgique à adapter sa législation aux directives européennes en cette matière.

Bruxelles est ainsi la deuxième capitale francophone du monde, ce qui ne l'empêche pas, bien au contraire, d'être habituellement ouverte à toutes les cultures. Là réside l'incontestable richesse de sa vie culturelle.

Charles-Etienne Lagasse

Laurette Onkelinx, ministre-présidente de la communauté française de Belgique

« Nous refusons une destructuration du pouvoir fédéral »

Laurette Onkelinx, trente-neuf ans, ministre-présidente socialiste de la communauté française, est un personnage atypique de la vie politique belge. Fille d'un « poids lourd » PS de la région liégeoise, avocate, elle a franchi très tôt les échelons de la carrière publique : député à vingt-neuf ans, ministre fédéral à trente-quatre, elle représente l'aile moderniste d'un parti durement secoué par les « affaires » dans la dernière période.

« A l'issue du processus de fédé*ralisation de la Belgique*, en 1993, les compétences politiques ont été réparties entre l'Etat fédéral, les régions, les communautés linguistiques. Cette complexité ne rend-elle pas opaque l'exercice du pouvoir ?

– Il faut reconnaître que notre fédéralisme, en Belgique, est difficilement compréhensible à l'extérieur, et même à l'intérieur. Mais nous avons ici une diversité de langues, de cultures, d'intérêts, qui nécessitait que l'institution s'adapte aux gens.

– Cette complexité est encore accrue dans la communauté francophone où, contrairement à la Flandre, région et communauté ne sont pas confondues...

– Dans la partie francophone du pays, nous avons fait le choix d'asseoir le fédéralisme sur les régions : une région unilingue, qui est la région wallonne, une région bilingue, mais principalement francophone, qui est celle de Bruxelles. La communauté française est un pont entre les deux. Nous avons choisi ce système parce qu'il répond à ce que nous vivons. *Nous avons la langue française, la* culture française en partage, mais il ne faut pas oublier que nous avons des identités différentes à Bruxelles et en région wallonne. En fait, cette complexité des institutions n'est que la traduction de ce qu'est la vie en Belgique.

– La dénomination « communauté française » ne porte-elle pas en elle un risque de confusion, au moins pour l'extérieur ?

– Cela pose la question de notre image à l'extérieur. Il faut expliquer que nous avons une identité francophone belge propre, alors que nous nous appelons « communauté française ». On a souvent l'impression que cela désigne les Français de Belgique. Cela a donné lieu, par le passé, à quelques malentendus lors de visites à Bruxelles de hauts responsables français....

« Nous avons des identités différentes à Bruxelles et en région wallonne »

» Mais il faut se référer à l'histoire du fédéralisme, qui se fondait au départ sur une revendication culturelle. Or il n'existe pas une « culture francophone ». Il y a eu de grands débats sur ce sujet. Certains auraient préféré la notion de *« communauté belge francophone »*, mais cela irritait nos voisins du Nord ; d'autres avançaient l'idée de « communauté romande », qui ne disait rien au citoyen à la base.

– En dépit des importantes responsabilités du gouvernement de la communauté française, il n'y a pas de contrôle direct des citoyens sur ce pouvoir, qui est issu des régions. N'y a-t-il pas là un déficit de légitimité ?

– Nous avons un Parlement qui nous est propre, composé d'élus régionaux wallons et bruxellois. Il investit un gouvernement de législature qui peut être renversé par une coalition d'opposition. Il y a donc une responsabilité directe devant le Parlement, et indirecte devant les électeurs.

– Les principaux partis flamands demandent qu'il y ait, après les élections législatives de 1999, un nouveau « rendez-vous communautaire » et souhaitent voir la Belgique évoluer vers une plus grande autonomie accordée aux régions. Comment abordez-vous cette échéance ?

– *On observe que, dans la* perspective des élections de 1999, les responsables politiques flamands continuent à demander toujours plus de pouvoirs pour la Flandre. Ce n'est pas nouveau. Pour notre part, nous avons pris depuis le début de cette législature des décisions budgétaires parfois très difficiles, notamment dans le domaine *de l'éducation. La volonté* francophone est de gérer convenablement ces secteurs et de se mettre à l'abri d'une faillite éventuelle, ce qui était virtuellement le cas en 1993. Cela nous a permis de ne pas être en position de demandeur vis-à-vis du gouvernement fédéral.

Il existe en France des personnages importants qui considèrent la communauté française comme une dépendance

» Dès lors, nous sommes en position de pouvoir dire « non » à une évolution institutionnelle qui ne nous conviendrait pas. On a d'un côté la Flandre, qui est massivement demandeuse d'une évolution institutionnelle, et de l'autre la Wallonie, qui ne l'est pas du tout. Alors quel compromis en 1999 ? *Je crois qu'à l'heure actuelle* personne ne peut dire si un compromis est possible. Il est certain que dans des domaines comme la sécurité sociale, l'armée, la justice, il y aura les plus grandes difficultés à trouver un accord.



D.R.

LAURETTE ONKELINX

» Cela pourrait être plus aisé dans d'autres secteurs, l'agriculture ou le commerce extérieur par exemple. Nous n'avons jamais conçu l'évolution institutionnelle comme une finitude. On a toujours discuté, élection après élection. Mais nous refusons une destructuration du pouvoir fédéral.

– Où placez-vous la barre pour juger qu'il y a destructuration du pouvoir fédéral ?

– Quelle est la plus forte demande du nord du pays ? C'est la scission de la Sécurité sociale. Quel est le « non » absolu de notre côté ? La scission de la Sécurité sociale.

– Dans tous les sondages effectués en France, il y a une constante : les Belges arrivent en tête des étrangers dans la cote d'amour des Français, mais restent mal connus. Est-ce que cette attitude est celle de la France officielle à votre égard ?

– *Oui. Nous* sommes à la fois très proches et très différents des Français. Il y a, du côté de la France, quelques interrogations parce que, pour tout ce qui concerne les affaires étrangères, la mainmise flamande en Belgique est assez prononcée.

» *Il existe* aussi en France des personnages importants qui considèrent la communauté française comme une dépendance, *qui n'ont* pas bien perçu les évolutions institutionnelles en Belgique. D'autres sont intéressés à nouer des contacts, à signer des traités dans le domaine de nos compétences. Il faut bien constater qu'actuellement, nos rapports avec *l'ambassade de France* en Belgique ne sont pas toujours simples. C'est une situation complexe qui évolue en fonction des interlocuteurs que nous avons en face de nous.

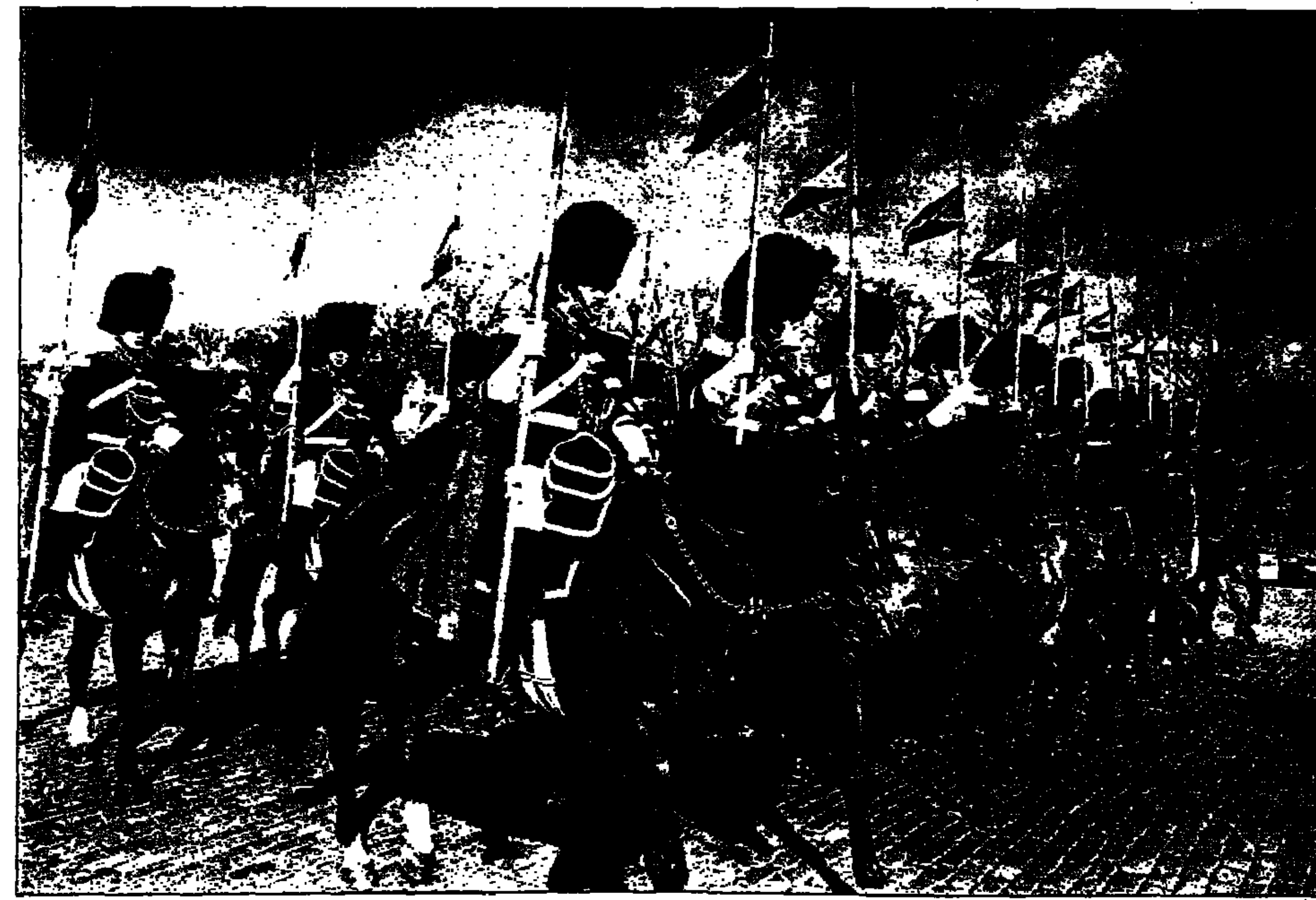
– Est-ce qu'il est facile d'être une femme politique en Belgique ?

– C'est bien comme en France, *non ? »*

Propos recueillis par
Luc Rosenzweig

Reportage photographique : Jérôme de Perlinghi.

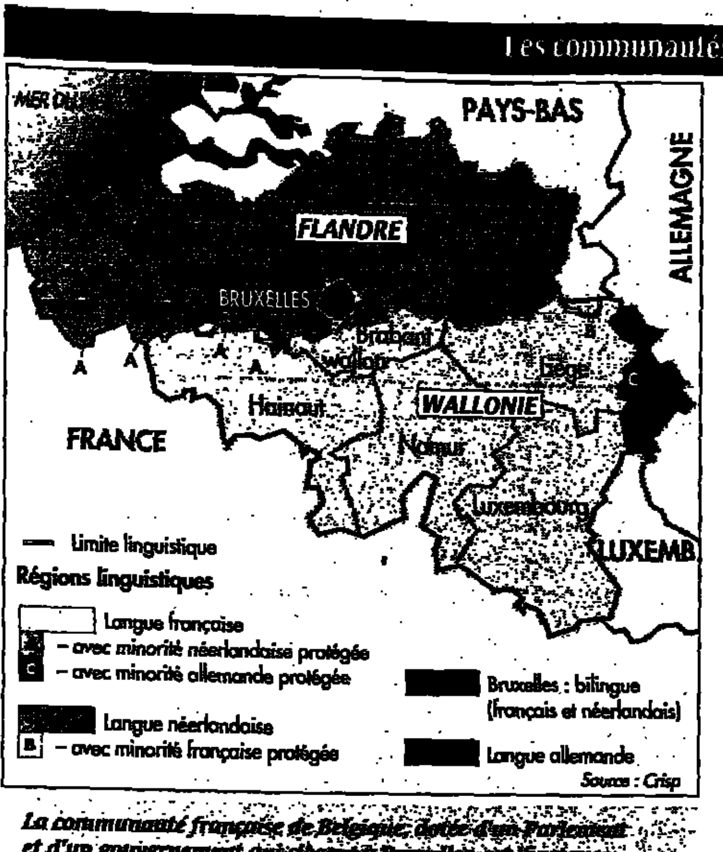
Les photos de ce supplément font partie d'un travail qu'il mène autour de la Wallonie et de Bruxelles depuis les années 80.



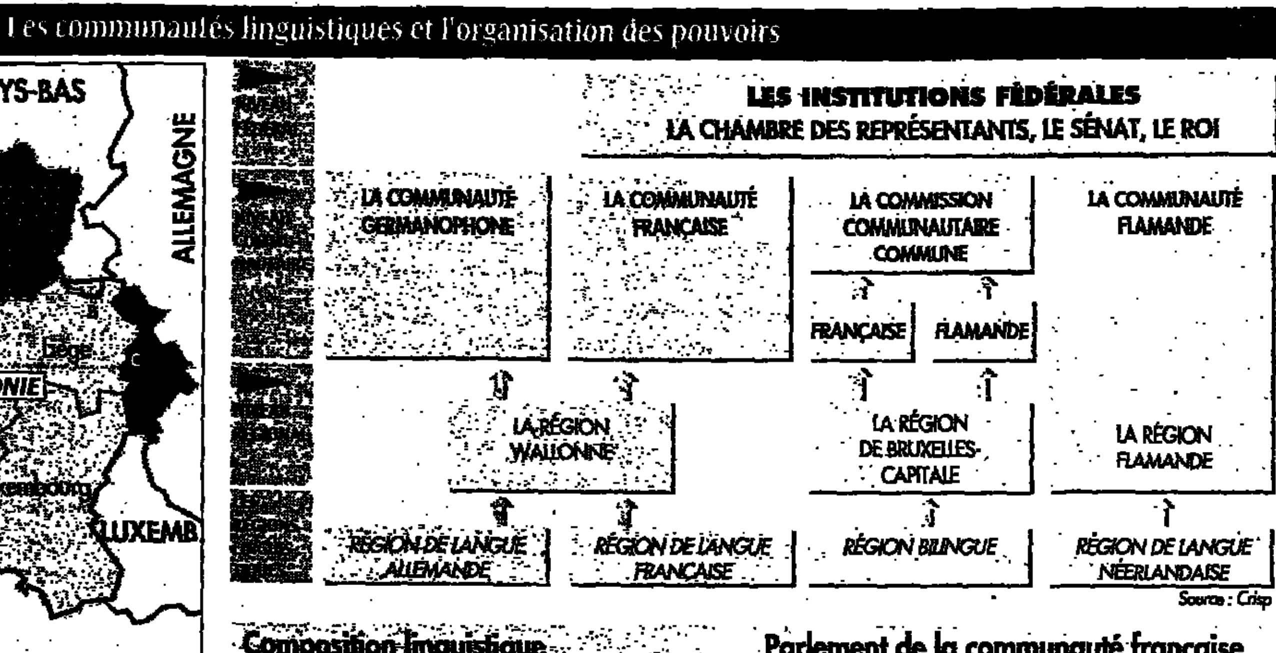
La garde royale devant le palais du roi, à Bruxelles.

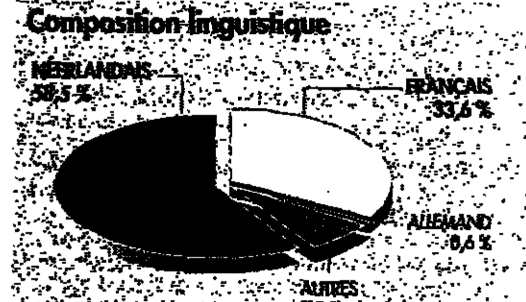
هكذا من الأصل

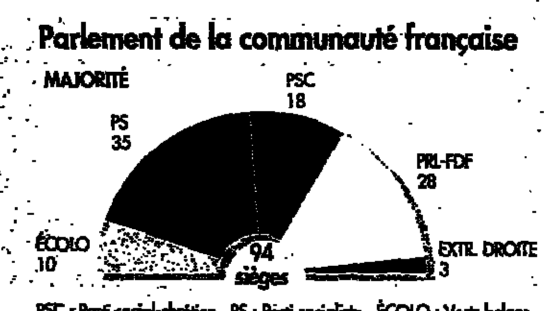
Les communautés linguistiques et l'organisation des pouvoirs



La communauté française de Belgique, dotée d'un Parlement et d'un gouvernement qui siègent à Bruxelles, est l'instance constitutionnelle habilitée à gérer l'éducation, la culture et le sport des 4,5 millions de Belges francophones. Elle est l'émanation de deux régions, la Wallonie et la région de Bruxelles-capitale.







Le laboratoire de l'identité

par Henry Ingberg

UN petit royaume où Flamands du Nord et Wallons du Sud se déclarent une guerre civile contenue. Voici sans doute la partie visible du fatras d'idées reçues dont nous sommes affublés par nos grands voisins français.

Popularisé, statufié en Thierry la Fronde, héros de la télévision, Jean-Claude Drouot retrouva un temps Bruxelles, capitale de son pays natal, pour présider aux destinées du Théâtre national de 1986 à 1990. A sa grande surprise, il réalisa que la Belgique n'était plus – uniquement – une monarchie, et qu'il se trouvait face à des citoyens bruxellois, wallons, flamands, francophones ou germanophones. Plus encore, son interlocuteur de référence n'était plus un ministre du roi mais le président du gouvernement de la communauté française. Le fédéralisme était passé par là !

Il s'en repartit donc pour revenir quelques années plus tard, interprète des « Maîtres de Forge », une coproduction de la RTBF, chaîne publique de la communauté française de Belgique.

Si cette méconnaissance de notre construction institutionnelle fait parfois sourire, elle lasse lorsqu'il s'agit inlassablement de justifier les compétences d'Etat de la communauté française de Belgique à des diplomates en poste à Bruxelles, par exemple.

> Pour les habitants francophones de Belgique, il est devenu habituel de se définir de manière plurielle : citoyens de leur commune, de leur province, ils le sont aussi de leur région, de leur communauté, de la Belgique, de l'Europe, de la francophonie...

Fondée sur la connivence linguistique de ce français que nous avons en partage, la relation que Paris entretient avec Bruxelles ou Liège tend souvent à l'assimilation culturelle, celle qui estampille d'office Adolphe Sax, Jacques Brel ou Chantal Akerman d'un passeport français, alors que leur carte d'identité de coeur et de raison est belge.

Il est clair que les rapports de la France avec cet outre-Quiévrain sont historiques, que nous lisons naturellement *Le Monde*, que nous regardons « La Marche du siècle » plus que vous ne feuilletez un quotidien belge ou n'écoutez les programmes de la RTBF. Cela suffit à illustrer la proximité naturelle qui est la nôtre, l'existence d'un cordon ombilical qui fait que, lorsque la France s'enrhume, la Belgique éternue.

Les expositions du Musée d'Orsay et du Musée Rodin et les manifestations variées qui les ont accompagnées durant la saison France-Belgique 1996-1997 ont mis en évidence le caractère profond et ambigu de nos relations. *« Durant la deuxième moitié du XIX[e] siècle, des hommes remarquables se croisent entre Paris et Bruxelles. Du côté français : des exilés comme Victor Hugo en 1851, de simples voyageurs comme Baudelaire, Verlaine, Rimbaud ou Mallarmé, curieux de découvrir la « familière étrangeté » d'un pays à la fois si proche et différent et des gens qui cherchent – et trouvent – du travail comme Rodin. Du côté belge, des poètes, des peintres, des sculpteurs et des musiciens (...) qui vont chercher à Paris la consécration – et la trouvent le plus souvent »*, pouvait-on lire dans la *Lettre d'information* du ministère français de la culture du 12 mars 1997.

L'histoire s'est répétée plus tard avec Charles Plisnier, originaire de Mons, qui n'aurait sans doute pas reçu le Goncourt sans un nécessaire exil parisien. Aujourd'hui, les mentalités ont évolué. Et c'est de Bruxelles que Pierre Mertens ou Jacqueline Harpman conquièrent leurs prix littéraires d'automne. C'est en Wallonie que vivent les Jaco Van Dormael, Bernard Tirtiaux ou Benoît Poelvoorde. C'est encore en Wallonie que Maurice Grevisse a conçu son *Bon Usage* de la langue française.

Le voyage vers la Belgique des expositions d'Orsay illustre davantage encore cette réalité multiple qui est la nôtre. Cet événement parisien occupera, de septembre à décembre, trois lieux en Belgique : Bruxelles, Gand et Charleroi. Bruxelles pour le Musée imaginaire d'Emile Verhaeren, Gand pour l'illustration générale des rapports artistiques entre la France et la Belgique à la fin du siècle précédent et Charleroi pour Rodin, à l'image de l'ancrage des commissaires belges de ces expositions et de l'évolution des mentalités dans notre pays.

Pour les habitants francophones de la Belgique, il est aujourd'hui devenu habituel de se définir de manière plurielle : citoyens de leur commune, de leur province, il le sont aussi de leur région (wallonne ou bruxelloise), de leur communauté (française), de la Belgique, de l'Europe, de la francophonie... Il ne s'agit pas simplement d'une énumération administrative, mais d'une conscience intuitive que notre espace est composite.

La communauté française de Belgique, qui incarne l'union de deux entités francophones de Bruxelles et de Wallonie, est un véritable laboratoire politique, culturel et audiovisuel.

Laboratoire politique, par la construction d'un fédéralisme sans cesse remis sur le métier. Fédéralisme qui a permis aux communautés culturelles d'être reconnues, y compris la petite communauté germanophone ; fédéralisme qui amène régulièrement la confrontation idéologique entre régions riches et régions plus pauvres, avec, à chaque échéance électorale, de nouveaux questionnements sur l'exercice de la solidarité nationale.

Laboratoire culturel, puisque la communauté française de Belgique, immergée dans le bain international et abritant la capitale européenne, mène aussi une politique de décentralisation ou encore une politique « des centralisations », qui s'appuie sur les provinces wallonnes. L'hégémonie d'une capitale où l'offre culturelle s'est démultipliée – une quarantaine de scènes bruxelloises francophones proposent leurs spectacles au public belge et international – s'est accompagnée de la volonté d'intellectuels wallons de ne pas être absorbés par le pôle bruxellois. Elle est matérialisée par une décentralisation de centres dramatiques dans les principales villes de Wallonie et par l'implantation des grandes institutions musicales comme l'Orchestre philharmonique ou l'Opéra à Liège et la danse contemporaine à Charleroi.

Laboratoire audiovisuel, puisque la Belgique est câblée à plus de 90 % depuis les années 60. Depuis lors, nous captons des dizaines de chaînes de télévision étrangères. La communauté française est donc confrontée à la nécessité de maintenir son expression propre face à des chaînes, par exemple françaises, nettement plus puissantes. Fort heureusement, l'ancrage identitaire subsiste, avec pour preuve les audiences des chaînes publiques de la RTBF, de RTL-TVI (chaîne privée) et de Canal Plus Belgique (chaîne à péage), qui cumulent plus de 50 % du total. L'existence du câble et l'apport financier de la communauté française ont aussi permis d'aller plus avant dans la télévision de proximité, puisque douze télévisions locales couvrent, depuis plus de vingt ans, Bruxelles et la Wallonie, avec un public qui ne cesse de croître.

Ces laboratoires sont passionnants pour ceux qui y vivent. Ils méritent d'être observés par nos voisins français, qui y trouveront un certain nombre d'éléments d'analyse, particulièrement dans l'évolution du paysage audiovisuel. Beaucoup de problèmes vécus aujourd'hui par la France dans son ouverture internationale étaient annoncés depuis des années dans l'espace belge francophone. En un mot, le laboratoire sécrète en modèle réduit ce qui pourrait bouillonner, voire exploser en vraie grandeur, comme sur le terrain de l'exception culturelle.

A l'image de la France, la communauté française de Belgique est soucieuse du débat identitaire. Sur ce terrain, les positions défendues sur le plan international et européen, en particulier, sont les mêmes pour les trois communautés belges. Pour la communauté française (et de manière assez similaire pour la communauté germanophone), parce qu'elle veut exister, même et surtout parce qu'elle utilise une langue majoritaire en Europe. Pour la communauté flamande, parce que le fait d'utiliser une langue minoritaire à l'échelle européenne la met en situation de revendication de la pratique de sa culture.

C'est, par exemple, ce qui a amené une collaboration naturelle et systématique entre la communauté française de Belgique et la communauté flamande en matière cinématographique. De nombreux films ont été cofinancés par les deux communautés, chacune respectant l'identité de l'autre. *Daens*, du réalisateur Steijn Coninx, considéré comme très flamand, ou *La Promesse*, des frères Dardenne, clairement localisé à Liège, en fournissent deux magnifiques illustrations.

> Beaucoup de problèmes vécus aujourd'hui par la France étaient annoncés depuis des années dans l'espace belge francophone : le laboratoire sécrète en modèle réduit ce qui pourrait bouillonner, voire exploser, comme sur le terrain de l'exception culturelle

Aujourd'hui, la communauté française de Belgique est placée devant deux défis qui se rencontrent : sceller un accord culturel avec la France, mais aussi en passer un avec la communauté flamande. Etant donné la convergence de nos préoccupations, il serait dommageable que la France considère la communauté française de Belgique comme une espèce d'allié naturel sans grande importance. Nous n'avons, par définition, aucune tentation hégémonique et, à ce titre, nous pouvons faire valoir le message de l'« exception culturelle » en sensibilisant les autres petits pays, sans être soupçonnés d'un quelconque impérialisme.

Henry Ingberg *est secrétaire général du ministère de la communauté française.*



Le parc du Jubilé, à Bruxelles.

Trois niveaux de compétence

La Constitution belge distingue trois niveaux de compétence.

- **Le niveau fédéral : le roi, le gouvernement, le Parlement.** La défense nationale, les affaires étrangères (à l'exception des domaines relevant de la compétence exclusive des régions et communautés), la justice, l'ordre public, les finances fédérales, la santé et la Sécurité sociale sont du ressort des *instances fédérales*. La Constitution fixe le nombre des ministres fédéraux à un maximum de quinze, avec une obligation de parité entre le nombre des ministres francophones et néerlandophones, le premier ministre étant considéré comme « linguistiquement asexué ».
- **Le niveau communautaire.** Les communautés sont compétentes pour les *matières culturelles*, l'enseignement, les sports, la politique familiale, de la jeunesse, du troisième âge et des handicapés.
- **Le niveau régional.** Les régions sont compétentes pour l'aménagement du territoire, l'environnement et la politique de l'eau, la rénovation rurale et la conservation de la nature, le logement, les travaux publics et les transports.

De l'Etat unitaire à l'Etat fédéral

- **7 février 1831** : la Constitution définit la Belgique comme un « *Etat unitaire décentralisé* ». Le français est la seule langue officielle pour les lois et les arrêtés.
- ***18 avril 1898*** : adoption par le Parlement de la loi dite « de l'égalité », en vertu de laquelle les lois sont votées, sanctionnées et promulguées en langues française et néerlandaise.
- **1899** : l'introduction de la représentation proportionnelle aux élections législatives met en lumière le prépondérance démographique des Flamands.
- **1962-1963** : les lois linguistiques fixent le principe de territorialité, divisant le pays en quatre régions linguistiques : trois régions unilingues (francophone, *néerlandophone*, *germanophone*) et une région bilingue (Bruxelles). Dans les régions unilingues, les actes publics doivent être accomplis uniquement dans la langue de la région. L'arrêté royal du 18 juillet 1966 coordonne ces lois et fixe la frontière linguistique.
- ***1970-1971*** : première réforme de l'Etat. La Constitution reconnaît trois régions, la région flamande, la région wallonne et la région bruxelloise, qui deviendra en 1988 la région « Bruxelles-Capitale ».
- **1993** : les accords dits « de la Saint-Michel », *intervenant après* les réformes constitutionnelles de *1980* et *1988*, établissent un important transfert de pouvoirs et de compétences vers les régions et communautés, faisant de la Belgique un Etat fédéral.

ENSEIGNEMENT

Le système scolaire et universitaire belge francophone, fondé sur ses « piliers », laïque et catholique, reste performant, en dépit de la crise économique qui frappe la Wallonie.

● L'UNIVERSITÉ catholique de Louvain-la-Neuve fête ses vingt-cinq ans d'existence : c'est une ville nouvelle, créée *ex nihilo* autour de l'université après l'expulsion des francophones de Leuven.

● LE « CHOIX BELGE » de nombreux parents français vivant dans la zone frontalière, qui préfèrent envoyer leurs enfants à l'école outre-Quiévrain, met en lumière la souplesse et l'offre diversifiée d'un système d'enseignement décentralisé.

● LA PHILOSOPHE Isabelle Stengers, à l'université libre de Bruxelles, développe un discours sur la philosophie des sciences dont l'écho se fait entendre hors des frontières de la petite Belgique.

● LE SPORT, dernière relique de la Belgique unitaire ? En dépit des tensions communautaires, tous les Belges soutiennent les « Diables rouges » et communient dans le souvenir des performances d'Eddy Merckx.

● WILLIAM ANCION, responsable des relations extérieures de la communauté française, appuie son action sur l'« expertise » des Belges, notamment en matière d'enseignement du français à l'étranger.

Louvain-la-Neuve, cité-campus

Créée il y a vingt-cinq ans par les francophones chassés de Leuven, l'Université catholique de Louvain accueille 20 000 étudiants dans une sorte de Quartier latin idéal où la convivialité est reine

RIEN ne laisse deviner, devant ces silhouettes de brique surgies dans une campagne verdoyante et paisible, les tumultes qui ont présidé à la naissance de cette petite ville. Rien hormis son nom : Louvain-la-Neuve. Et un rappel intrigant sur les banderoles qui fêtent, jusqu'au 12 octobre, les vingt-cinq ans de l'Université catholique de Louvain, le rapprochement avec une date, 1425, laquelle révèle l'âge vénérable et véritable de l'institution, raison d'être de cette jeune cité dont le cœur bat depuis plus de cinq siècles.

Séparation, exil, déménagement, construction, réussite. Un parcours accompli comme un défi par les francophones chassés de Leuven (Louvain), en Flandre, au plus fort des conflits linguistiques qui ébranlèrent la Belgique à la fin des années 60. Aux cris de *« Walen buiten »* – « les Wallons dehors » –, se multipliaient alors monômes, manifestations de rue et brimades envers les professeurs s'ils prononçaient mal un nom néerlandais. La cohabitation devenait invivable : pendant des siècles, le latin avait gommé les différences ; le XIX[e] siècle avait été celui du français ; la seconde moitié du XX[e] voyait le réveil violent d'une identité flamande. Un premier ministre allait en faire les frais, mais la décision du gouvernement était prise : il fallait divorcer.

Même si, venus de France, certains conférenciers distraits, invités à se produire à l'Université catholique de Louvain (UCL), se trompent parfois de porte et font un détour par Leuven, où flamboie le gothique flamand, c'est pourtant ici, dans le Brabant wallon, à trente kilomètres au sud-est de Bruxelles, que les 20 000 étudiants (dont 4 000 étrangers) et leurs professeurs ont acquis une notoriété internationale ouverte aux échanges. Un prestige dû notamment aux facultés de médecine installées dès 1963 à Woluwé, aux portes de Bruxelles, d'où elles ont décroché un prix Nobel.

« URBANITÉ VILLAGEOISE »

Créer une vraie ville, et pas seulement un campus-modèle, telle était l'ambition des fondateurs qui voulaient attirer aussi une population permanente (ils sont déjà 6 000, et 10 % de plus chaque année) et des activités (une centaine d'entreprises *« propres »* installées au calme, sur le plateau) dans un parc industriel qui, lui, tire parti de la proximité avec les chercheurs.

Refusant de se mettre sous la coupe d'un seul architecte en chef, les *« visionnaires »* des premiers temps s'appuyaient sur de solides notions d'urbanisme convivial. On n'était pas si loin de mai 1968... Les équipes se formèrent autour d'un historien de l'art, Raymond Lemaire, qui vient de disparaître à quelques semaines des célébrations de cet automne, et d'un économiste de formation, devenu administrateur général de l'UCL dans les années-clés, Raymond Woitrin, qui avait l'expérience de Cambridge et de Harvard, et qui, plutôt qu'un autre Chandigarh, tombé du ciel et d'un cerveau unique, voulait s'inspirer des cités universitaires anglo-américaines. On comprend la fierté des pionniers, ceux qui ont d'abord *enseigné au milieu des chantiers*, d'évoluer aujourd'hui dans des quartiers harmonieux où l'architecture, jamais trop haute, souvent chaleureuse et parfois un peu enveloppante, entretient des rapports amicaux avec la nature et où les matériaux choisis, la brique, le pavé, l'ardoise, jouent selon une partition dont chaque notation sonne juste.

Sens de la mesure, familiarité des volumes, une sorte d'*« urbanité villageoise »*, selon l'expression du sociologue Jean Rémy. Un ensemble où les édifices marquants, comme les grandes bibliothèques, celle des lettres avec son beffroi, celle des sciences avec cette charpente de béton blanc qui évoque un temple du savoir à la japonaise, devant une esplanade pavée de bois où les enfants viennent taper dans un ballon entre deux classes, respectent les proportions des places – piétonnes – et où l'animation naturelle est fournie par le flot continu des étudiants.

L'UCL est restée propriétaire des terrains (900 hectares acquis sur la commune d'Ottignies), ce qui lui a permis de tenir bon sur les principes : écologie (un bois de 200 hectares a été préservé), proximité (les voitures sont exclues du centre urbain réservé aux piétons, et garées en plein air aux abords de l'agglomération ou sous la dalle), mixité (logements pour étudiants, bureaux et résidences se côtoient), urbanité grâce au dessin des rues et à la répartition des édifices principaux à quoi l'on reconnaît une ville : la gare, la grande bibliothèque, l'église.

RÉSEAU MÉDIÉVAL

Les arcades à la Louis Kahn érigées par Yves Lepère, un élève de l'architecte américain, pour le bâtiment des Halles universitaires, les rues bordées de commerces et de cafés, les dizaines de restaurants, les *piazzas* à l'italienne où se tient le marché, où l'on se retrouve pour aller au théâtre, tout ce réseau médiéval d'expression contemporaine a imprimé son caractère à un projet pilote, que spécialistes et amateurs viennent observer de près. Une cité-laboratoire où vivent des étudiants plutôt heureux dans leurs *kots* (le mot flamand est resté, il se décline, *co-kateur* et *co-koteuse*, comme cothurne) et des habitants motivés, qui deviendraient facilement des militants de leur propre environnement : au point de monter le ton quand on évoque l'intervention d'un groupe immobilier international armé d'un projet de centre commercial afin de financer les travaux et de terminer la dalle du centre urbain.

Qu'est-ce qu'une ville ? La plupart du temps, les siècles se chargent de répondre à la question. Le citadin est un être exigeant et contradictoire : il a le désir de se perdre pour éprouver *la solitude* comme une liberté, mais il veut aussi s'orienter, se retrouver. Il souhaite échapper aux contraintes de l'automobile, tout en utilisant commodément la sienne. Il a besoin de rencontrer les autres, ses semblables, comme dans un Quartier latin idéal, mais il aimerait croiser aussi des enfants (ils sont nombreux à *Louvain*) *et des gens âgés* (ils commencent à s'y installer). Il demande de la gaieté, mais déteste le bruit, quand les fêtes appelées ici *« guindailles »* des jeunes de Louvain – plusieurs par soirée aux quatre coins de la cité – les rendent momentanément moins sympathiques.

Michèle Champenois



Etudiants au lycée européen de Bruxelles.

Quand de jeunes Français traversent la frontière pour étudier

MATHILDE vient de fêter ses onze ans. Elle vit dans le nord de la France, à Tourcoing, à quelques centaines de mètres de la frontière belge, et vient d'entrer en classe de 5[e] primaire (équivalent du cours moyen en France) dans une école communale de Mouscron. *« Depuis qu'elle est en âge d'aller à l'école, elle est scolarisée en Belgique »*, explique sa mère. Cette année encore, Mathilde ne sera pas la seule petite Française de sa classe. Loin de là. Chaque année, de la maternelle au secondaire, dans le réseau libre – catholique – ou « officiel », dans l'enseignement ordinaire ou artistique, de nombreux parents français choisissent de scolariser leurs enfants en Belgique. Le phénomène est particulièrement sensible dans les arrondissements de Mouscron ou Tournai, à proximité de la frontière, où, selon les dernières statistiques publiées par le ministère de l'éducation en Belgique, *« le pourcentage de la population scolaire par rapport au pourcentage de la population de moins de vingt-cinq ans est nettement excédentaire »*, cela étant en partie dû à la présence d'élèves français.

« La principale motivation des parents tient davantage à la proximité géographique et aux raisons pratiques qu'au choix d'une pédagogie différente », explique Marie-Paule Vangysel, directrice de l'école fondamentale (maternelle et primaire) du Christ-Roi à Herseaux, en bordure de Mouscron, qui accueille trois cent cinquante élèves, dont autant de Français que de Belges. Ici, la majorité des enfants français viennent de Wattrelos, dans le Nord, à quelques kilomètres de la frontière. Pour se rendre à l'école, certains n'ont que la rue à traverser et sont même plus près que les petits Belges domiciliés à Mouscron ou Herseaux. Le choix d'une école libre – un enseignement très développé en Belgique – est gratuit, ce qui est, certes, une motivation supplémentaire pour certains parents. Mais le phénomène est le même dans le réseau « officiel » : à l'école communale du Montaleux à Mouscron par exemple, 60 % des enfants scolarisés sont des Français dont les parents travaillent essentiellement sur la zone industrielle de Tourcoing, limitrophe de la Belgique.

Car, en Belgique, parents et directeurs d'école l'affirment de concert, la qualité de l'accueil est plus favorable pour le périscolaire (maternelle) et le primaire. Chaque école est dotée, pour les tout-petits, d'un système de garderie – ouverte dès 6 h 15 – et les plus grands bénéficient d'études suivies. Sans oublier que les classes sont beaucoup moins surchargées – vingt élèves maximum en maternelle et en primaire. *« A cela s'ajoutent des notions de discipline un peu différentes, ce qui semble répondre à la demande des parents qui trouvent ici un enseignement plus strict, plus individualisé et un meilleur suivi »*, constate Guy Vancraybwelbt, directeur de l'école Saint-Exupéry de Mouscron.

Côté pédagogie, certes, des différences existent. Apprentissage des quatre opérations arithmétiques dès la 1[re] primaire, davantage de manipulations et de sorties... *« Peut-être le fait d'avoir des effectifs plus réduits nous permet-il de mener une pédagogie plus concrète en primaire »*, explique Christian Vercleven, le directeur du Montaleux. Mais, globalement, les programmes sont équivalents et l'on arrive au même résultat. Quant à l'adaptation des petits Français, elle se fait bien souvent, de l'avis de tous, sans difficulté aucune.

TRADITION D'ACCUEIL

Si, en fin de primaire, certains retournent au collège en France, d'autres poursuivent leur scolarité en Belgique. L'institut Saint-Luc de Froyennes, près de Tournai, un vaste établissement d'enseignement secondaire technique professionnel et supérieur, compte 2 000 élèves – 1 200 dans le secondaire – dont une large majorité de Français (70 à 75 %) qui ne viennent pas seulement du Nord-Pas-de-Calais, mais aussi de Paris, de Normandie, et même du sud de la France. *« Il s'agit d'un établissement à vocation essentiellement artistique, un type d'enseignement particulièrement peu développé, voire négligé, en France »*, explique Daniel Maurage, directeur du secondaire. Ici, on se forme aux arts graphiques, au dessin publicitaire, aux métiers de l'imprimerie, à l'ébénisterie, à la sculpture et à la restauration de meubles... et cela dès l'âge de treize ans, juste après la primaire. En France, il faut attendre l'entrée au lycée pour se lancer dans des études dites artistiques.

C'est la recherche d'un établissement à taille humaine *« avec des classes plus petites et une ambiance plus familiale »* ou l'espoir de se voir offrir *« une seconde chance en Belgique après des échecs répétés dans le système français »* qui ont poussé certains parents à opter pour l'institut La Madeleine de Tournai. *« Ici, le nombre de Français est moindre (environ 15 %) mais le phénomène est en plein essor »*, constate le directeur, Daniel Hubermont, que la situation rend parfois perplexe. *« Cela doit coûter très cher à la communauté française de Belgique mais c'est réjouissant de voir qu'ici il n'y a ni quota ni seuil de tolérance vis-à-vis de nos voisins étrangers... »*

Un avis partagé à l'Institut technique de la communauté française de Mouscron, où *« l'on reçoit depuis toujours des élèves français »*. Si certains parents ont été scolarisés dans cet établissement et y inscrivent logiquement leurs enfants, d'autres trouvent ici des formations techniques pointues et de qualité, plus proches que dans l'immédiate proximité de Lille. *« Depuis des générations, la frontière est très ouverte, il y a des rues où l'on se demande si l'on est en France ou en Belgique »*, lance Guy Haustrate, le directeur. Quant à savoir pourquoi il y a autant de Français dans son établissement, il ne se pose même pas la question. *« Ils sont là, ils sont bien. Ça fait partie du brassage et ça témoigne, bien avant l'heure, d'une tradition d'accueil et d'une réelle ouverture des frontières. »*

Nadia Lemaire

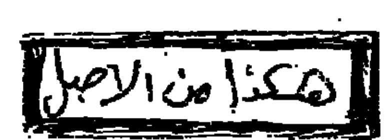
Le choix d'un enseignement adapté

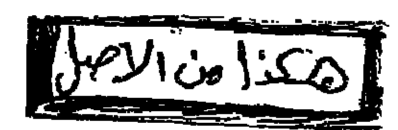
EN Belgique, l'enseignement relève de la compétence des communautés – française, flamande et germanophone – et se répartit en trois réseaux : l'enseignement de la communauté, organisé et financé par celle-ci, l'enseignement officiel subventionné (communal et provincial), et l'enseignement libre, essentiellement catholique, également subventionné. A côté de l'enseignement ordinaire, il existe, en communauté française de Belgique, un type d'enseignement fortement développé : l'enseignement spécial. Destiné aux enfants ou adolescents souffrant de handicaps, le « spécial » comprend huit types différents – déficience mentale, légère ou sévère, troubles caractériels, handicaps physique, maladie chronique, handicaps visuels ou auditifs répondant à diverses catégories de handicap – et propose à chacun des pédagogies et des outils adaptés.

Comme dans l'enseignement ordinaire, les jeunes Français y sont parfois très nombreux. C'est le cas au Tremplin à Mouscron, la plus grande école spécialisée de Belgique, qui accueille de jeunes déficients légers. *« Des jeunes en décrochage scolaire important »*, selon l'expression de son directeur, M. Gallin. Ici, sur les 560 élèves que compte l'établissement, les deux tiers sont des Français. *« Cela tient bien sûr à la proximité géographique mais aussi et surtout au fait que les parents n'ont pas ce choix qualitatif en France. »*

Travail en très petits groupes (neuf élèves au maximum au Tremplin), suivi médical et paramédical des élèves, élaboration de projets pédagogiques individualisés : les moyens mis en place dans le « spécial » sont souvent considérables. Et l'enseignement y est gratuit. *« Bien sûr, ce système coûte très cher à la communauté française*, explique le directeur, *mais il traduit la volonté de faire le maximum pour que chacun, quel que soit son handicap de départ, puisse bénéficier d'une formation de qualité. »*

Na. L.





A l'Université libre de Bruxelles, le discours engagé d'Isabelle Stengers

DEPUIS l'Université libre de Bruxelles, une voix s'efforce de faire entendre ce qu'a à dire, à l'*érudit* comme au citoyen, une discipline à la réputation pourtant austère : la philosophie des sciences, autrement appelée épistémologie. Cette voix, Isabelle Stengers la fit entendre pour la première fois, de façon retentissante en cosignant avec le Prix Nobel de chimie (1977) Ilya Prigogine un ouvrage qui fit date lorsqu'il parut en 1979 : *La Nouvelle Alliance* (Gallimard).

Dans nos colonnes, le philosophe Michel Serres avait salué la nouveauté de cet essai : « *Stengers et Prigogine résonnent à Monod* [l'auteur de *Le Hasard et la Nécessité*, Seuil, 1973] [...], écrivait-il. *Ce qui va se passer demain, au seuil de mon voisinage, sera de règle et de hasard. Science et histoire parlent d'une seule voix. Et cette voix est, encore, inouïe. Elle se lève, en ce livre nouveau* » (*Le Monde* du 4 janvier 1980).

C'est cependant en Belgique que le personnage d'Isabelle Stengers, quarante-sept ans, apparaît sous toutes ses facettes, d'intellectuelle et de femme engagée. Chimiste de formation, elle est en effet la fille d'un historien connu, Jean Stengers, dont les travaux sur la monarchie belge font autorité. Féministe, on la retrouve en 1991 membre du petit groupe belge Verts pour une gauche alternative, ou en 1995 à l'université d'été de la Ligue communiste révolutionnaire en compagnie de l'ethnopsychologue Tobie Nathan, à Risoul, en France.

Cette épistémologue défend une conception démocratique de sa discipline, qui pose des questions intéressant tous les citoyens, et pas seulement les scientifiques

Isabelle Stengers aime le travail collectif et l'écriture à plusieurs. Une partie de son œuvre s'est constituée de dialogues, d'entretiens avec des penseurs, dont elle a croisé l'itinéraire. Celui d'une autre philosophe des sciences, l'Israélienne Judith Schlanger, avec qui elle écrivit *Les Concepts scientifiques, invention et pouvoir* (La Découverte, 1988) ; ou bien celui du spécialiste de l'hypnose Léon Chertok, ce qui donne *Le Cœur et la Raison : l'hypnose en question, de Lavoisier à Lacan* (Payot, 1989).

En revanche, c'est seule qu'elle publie *L'Invention des sciences modernes* (dont la parution s'accompagne, en décembre 1993, du Grand Prix de philosophie de l'Académie française), ou ses *Cosmopolitiques*, série de petits *volumes, toujours consacrés à* l'histoire des sciences (La Découverte/Les Empêcheurs de penser en rond).

Isabelle Stengers s'efforce par ailleurs de mêler réflexion épistémologique et problèmes de société. Par exemple : les stupéfiants, auxquels elle a consacré un ouvrage, *Drogues, le défi hollandais* (Delagrange, 1991).

Pour autant, Isabelle Stengers dit se méfier de ces scientifiques, qui s'imaginent que leur discipline puisse avoir une pertinence ou une application immédiate. Surtout quand le discours des sciences vient, en réalité, cautionner de vieilles hantises sociales. Les conséquences, pense-t-elle, *peuvent être explosives ou* inhumaines, comme dans le cas, récemment rendu public, de la stérilisation forcée de 62 000 Suédois et Suédoises, entre 1935 et 1975, jugés mentalement attardés ou socialement inaptes (*Le Monde* du 27 août).

PAS DE DOMAINE RÉSERVÉ

D'ailleurs, pour Isabelle Stengers, il est malsain que les questions posées par la science restent un domaine réservé aux seuls scientifiques. *Ainsi, se déclare-t-*elle fort réservée sur le canular du professeur américain Alan Sokal, soutenu activement en Belgique par un chercheur de l'Université catholique de Louvain, le physicien Jean Bricmont. Alan Sokal est ce phycisien de New York University, qui avait envoyé à une revue d'études culturelles américaine, *Social Text*, un texte truffé d'erreurs scientifiques grossières, puis avait *brocardé la facilité* avec laquelle le comité éditorial de ladite publication avait accepté et publié cet essai, simplement parce que Sokal lui avait donné un tour « idéologiquement correct » (*Le Monde* du 20 décembre 1996).

Isabelle Stengers, *qui critique* la distinction entre sciences dites dures et sciences dites molles, émet des réserves sur le procédé. L'arrogance avec laquelle Alan Sokal et Jean Bricmont ne s'intéressent, selon elle, à un discours soupçonné être porteur de relativisme que pour le disqualifier en fonction de ses erreurs scientifiques n'a rien de nouveau. Il est en retour très révélateur d'une « construction dure des sciences », elle-même à interroger. Pour Isabelle Stengers – et tel est l'objet de son ouvrage le plus récent, *Sciences et pouvoirs, la démocratie face à la technoscience* (paru chez Labor en Belgique et à La Découverte en France) –, le problème de la science, dans une société qui se veut démocratique, intéresse les citoyens et les politiques, et non les seuls scientifiques.

Cet intérêt ne porte-t-il pas le risque d'une *médiatisation à outrance*, assortie de l'effet pervers qui consisterait à obliger les scientifiques à trancher leurs débats sous l'œil vigilant d'une opinion publique peu compétente ? Ce risque-là inquiète peu Isabelle Stengers, qui rappelle qu'Einstein, déjà, faisait scandale parce qu'il s'adressait directement aux journalistes.

LE DROIT DE SAVOIR

Le public a, selon elle, le droit de savoir que les scientifiques se disputent, et elle ne trouve aucun exemple où une controverse d'ordre scientifique ait été tranchée sous la pression des médias, comme certains scientifiques semblent aujourd'hui le redouter. La science est plus stable par rapport à l'opinion publique que les *scientifiques ne le disent, affirme-t-*elle. Ce qui en revanche lui paraît inquiétant, c'est de voir des savants faire servir un discours de type scientifique pour justifier les lois du marché. Dans les arguments produits au nom de la science à destination du public gît plutôt la vraie menace.

Nicolas Weill

Le sport, ciment d'une belgitude en déshérence

ON *a coutume de dire que la Belgique compte plus de ministres des sports que de champions olympiques* », ironisait *Le Soir* de Bruxelles, le 9 juin 1997 dans la série que le quotidien francophone consacrait à l'état de santé du sport en Belgique. La *boutade n'est pas dénuée de sens*, notamment pour ce qui est du nombre de ministres ! Dès la première phase de la réforme de l'Etat, en 1970, le sport fut, en effet, considéré comme une « matière culturelle » et, à ce titre, confié aux communautés, française, flamande et germanophone qui composent le pays.

Cette communautarisation ne doit pas cacher *l'essentiel : le* sport reste encore un des ciments les plus solides d'une belgitude en déshérence. Certes, de temps en temps, une affaire vient troubler cette belle unanimité qui soude les Belges autour de leurs champions. La désignation de la Flamande Inge Clement dans l'équipe belge de judo pour les championnats d'Europe en lieu et place de la francophone Nicole Flagothier a été considéré par cette dernière comme une décision prise pour des raisons plus linguistiques – l'entraîneur de l'équipe, Jean-Marie Dedecker, est flamand – que sportives.

Inversement, le cabinet du ministre-président de la *région de* Bruxelles a dû taper sur les doigts d'un bourgmestre (maire) d'une des communes de la capitale qui avait interdit un meeting d'athlétisme organisé par une association flamande pour célébrer l'anniversaire de la bataille des Eperons *d'or, considérée* comme la fête « nationale » de la communauté flamande. *Clin d'oeil de l'Histoire :* pour commémorer avec le faste nécessaire le 700e anniversaire de cette victoire des hobereaux flamands sur les seigneurs français, le ministre-président de la région flamande, Luc Van den Brande, en visite à Gap durant le Tour de *France 1997, demanda officiellement*, et dans la langue de Jacques Anquetil, que la grande boucle parte de Gand en 2002.

Les Belges ont été unanimes dans leur soutien à Eddy Merckx. Ce qui ne les empêche pas, aujourd'hui encore, de se disputer sur le sexe linguistique du « cannibale »

Flamand et Wallon étant leur prénom et Merckx leur nom de famille, les Belges ont été unanimes dans leur soutien à celui qui reste le plus grand champion cycliste de *tous les temps*. Ce qui ne les empêche pas, aujourd'hui encore, de se disputer sur le sexe linguistique du « cannibale ».

Présenté au nord du pays comme « *un des Flamands les plus connus dans le monde* », l'ancien champion se tient soigneusement à l'écart de cette querelle, estimant, en véritable Bruxellois, qu'il n'a pas à entrer dans cette alternative du diable. Par chance, le coureur wallon Frank Vandenbroucke, sans doute un des cyclistes belges les plus doués de sa génération, est, lui aussi, un parfait bilingue.

Si l'idée d'un championnat de football regroupant les clubs des pays parlant le néerlandais – Flandres et Pays-Bas – a été caressée *par certains nostalgiques (ou visionnaires)*, elle a vite été abandonnée. Certes, la domination, ne serait-ce qu'en nombre, des clubs flamands dans le championnat belge est évidente, ce qui n'empêche pas de nombreux Limbourgeois d'être d'ardents supporteurs du Standard de Liège, le club phare de la Wallonie. Le joueur fétiche du club principautaire fut un Flamand, Eric Gerets, de même que les Wallons Michel Preud'homme et Philippe Albert firent les beaux jours du club flamand de Malines, avec lequel ils remportèrent la Coupe d'Europe des clubs champions.

Et que dire des « Diables *rouges* », *l'équipe nationale, long*temps entraînée par le Bruxellois Paul Van Himst, et dont l'entraîneur actuel, Georges Leekens, est certes un pur Flamand mais a connu son heure de gloire à la tête de l'équipe wallonne de Mouscron, elle-même sponsorisée par un homme d'affaires flamand. Quant au capitaine de l'équipe, il n'est autre que l'Italo-Wallon Enzo Scifo. *Une unanimité* qui n'excuse pas la piètre prestation des « Diables rouges », samedi 6 septembre, face aux Pays-Bas.

José-Alain Fralon



Scène de café, à Bruxelles.

William Ancion, l'art et la manière de fédérer les voix de la communauté

JUSQU'AU MOIS de décembre 1996, William Ancion, cinquante-six ans, n'envisageait pas un instant que sa carrière politique puisse le conduire hors les murs de sa bonne ville de Liège. Il s'était consacré jusque-là à *une tâche que* beaucoup s'accordaient à estimer impossible : assainir les finances de la « cité ardente », qui se trouvait au début des années 90 en situation de banqueroute. Le rétablissement opéré lorsqu'il fut bourgmestre (maire) par intérim, puis premier échevin (adjoint) aux finances entre 1990 et 1996, est à mettre à son crédit.

Mais les aléas de la vie politique belge en ont décidé autrement. Trouver un successeur à Jean-Pierre Grafé, *ministre de l'ensei*gnement supérieur, de la recherche, du développement technologique, du sport et des relations internationales de la région wallonne et de la communauté française, emporté dans la tourmente consécutive à l'affaire Dutroux, n'était pas chose aisée.

Les subtils équilibres politiques et régionaux au sein du gouvernement exigeaient qu'il fût membre du Parti social-chrétien, qui forme une coalition avec le Parti socialiste, et liégeois comme son prédécesseur.



D.R.

WILLIAM ANCION

N'ayant jamais exercé de mandat national, William Ancion n'en était pas *moins pourvu d'une cer*taine expérience internationale : en tant qu'élu local, et fédéraliste européen convaincu, il avait eu l'occasion de pratiquer les affaires étrangères telles qu'il les aime : entre élus proches des préoccupations quotidiennes des citoyens, parlant de projets concrets plus que de vastes théories géopolitiques.

Aujourd'hui, William Ancion, responsable des relations extérieures de la Wallonie et de la *communauté française, s'attache* à donner à ces institutions la « visibilité » qui leur fait pour l'instant quelque peu défaut à l'étranger.

D'abord, faire en sorte – et ce n'est pas simple – que les Belges francophones parlent d'une seule voix, ce qui l'a amené à regrouper des administrations dont les compétences en matière de relations extérieures avaient une fâcheuse tendance à se recouper, voire à se parasiter ; bien définir, ensuite, les créneaux thématiques *et géographiques* où elles peuvent intervenir de manière efficace : une entité de 4,5 millions de personnes ne peut avoir *la prétention* de couvrir un champ comparable à celui d'une nation de 60 millions d'habitants ; enfin, utiliser au mieux les secteurs où les Belges ont acquis une certaine expertise, comme l'enseignement de la langue française, les coopérations en matière de recherche scientifique d'enseignement universitaire, d'édition audiovisuelle par exemple.

« *Nous nous attachons à faire porter notre effort sur une trentaine de pays prioritaires, répartis sur tous les continents, avec lesquels nous avons des liens particuliers, comme nos anciennes colonies africaines, ou dont nous pensons qu'il est important que la francophonie ne soit pas absente, comme les pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne* », souligne William Ancion. Au sein de la francophonie, dont la communauté française de Belgique est le troisième participant après la France et le Canada, la *Belgique joue* souvent un rôle d'intercesseur : « *Nous faisons moins peur que la France, que l'on soupçonne parfois de visées impérialistes*, constate-t-il. *Alors, on s'adresse à nous...* »

RÉTICENCES FRANÇAISES

Mais William Ancion ne s'estimera pas satisfait tant qu'un projet qui lui tient particulièrement à cœur n'aura pas abouti : la signature d'un accord culturel entre la France et la communauté française de Belgique, *dont la conclusion se* heurte pour l'instant à de sérieuses réticences dans une partie de l'administration française, qui voit là un acte de nature à contribuer à l'éclatement du pays. Cet accord, qui se substituerait à celui conclu en 1973 avec l'Etat belge, prendrait acte des modifications institutionnelles intervenues depuis dans le pays. « *Il est tout de même un peu bizarre que nous ayons pu conclure ce type d'accord avec des pays comme la Pologne ou l'Estonie, et que la France, notre mère naturelle et spirituelle, s'y refuse encore*, explique-t-il. *Et que répondre aux Pays-Bas, qui manifestent le désir de conclure avec nous un accord culturel semblable à celui qu'ils ont signé avec la région flamande ?* »

William Ancion ne désespère pas de faire fléchir sur ce point Jacques Chirac. D'autant plus qu'il vient de faire un geste auquel il espère que le président de la République française ne restera pas insensible. La communauté française de Belgique contribuera au fonctionnement de l'Association internationale des maires de grandes villes francophones (AIMF), plus connue dans les milieux internationaux sous l'appellation de « *la bande des potes à Chirac* ».

Luc Rosenzweig

VIE CULTURELLE

La Belgique, dans la diversité de ses créateurs, apporte sa contribution spécifique et originale à la culture francophone.
● L'ÉDITION BELGE, bien que *prolifique*, souffre de l'étroitesse de son marché, dans un pays où 80 % des livres sont importés.
● LA BANDE DESSINÉE, pilier de l'édition du royaume, a créé des héros dont la notoriété est sans égal. Elle demeure un monument, même si l'âge d'or n'est plus.
● L'HUMOUR, remède absolu à toutes les crises, se perpétue dans une tradition d'impertinence volubile.
● LES CINÉASTES belges ont délaissé la voie royale de la fiction et du divertissement pour exploiter, avec talent, les limites du système.
● LA PRESSE et la télévion belges, dans un contexte morose et face à la concurrence étrangère, cherchent à conforter leurs positions.

Les éditeurs belges à l'étroit

Face à la concurrence des maisons françaises (80 % des livres sont importés), la production éditoriale belge francophone peine à s'imposer sur ses terres

COMMENT peut-on être à la fois belge, francophone et éditeur ? Au-delà de son air de boutade, la question procède d'un réel paradoxe. Car dans un pays déjà limité par sa démographie et plus encore par la taille de ses zones linguistiques, où moins de la moitié des 10 millions d'habitants est francophone, où 80 % des ouvrages sont importés de France et où l'exportation, en revanche, s'avère dérisoire, où l'étanchéité progressive des communautés de langue rétrécit d'autant la présence en Flandre de livres francophones (7 %), l'édition belge de langue française se trouve condamnée à se replier sur elle-même. Sur elle-même, c'est-à-dire sur un marché local économiquement peu viable, parce qu'entièrement dominé par les maisons d'édition françaises.

Complexe belge d'infériorité, ou sentiment d'agacement à l'égard d'un *« impérialisme culturel français »* condescendant envers ses « annexes » francophones ? Toujours est-il que la production éditoriale belge, provinciale aux yeux des Parisiens, va jusqu'à l'être même sur ses propres terres : à Bruxelles, à Liège, à Louvain, à Namur, on sera toujours plus sensible à la rentrée littéraire de Gallimard qu'à celle des prestigieuses éditions locales Labor. Quant aux écrivains, ils franchiront la frontière à la première occasion : Lysiane D'Haeyere, qui, du haut de ses soixante-treize ans, consacre seule sa formidable énergie au service d'une petite maison de grande qualité, Les Eperonniers, n'est pas dupe : si elle découvre des *« auteurs d'avenir »*, elle sait que l'avenir passera par Paris.

Les conséquences de ce complexe spécifique à la Belgique, un éditeur le résumait ainsi dans *Le Soir* (avril 1996) : *« Nous disposons en Belgique francophone de 4,5 millions de lecteurs potentiels. Une moitié ne lit pas, et l'autre achète quatre fois sur cinq un ouvrage d'origine étrangère. Comptez vous-même le public qu'il nous reste. »* A ce petit jeu des soustractions, les éditeurs de littérature générale pourraient aller encore plus loin. Abstraction faite de l'important groupe De Boeck, spécialisé dans les sciences humaines et les ouvrages juridiques, quel public reste-t-il, en effet, aux maisons littéraires de taille moyenne comme Labor ou Complexe, et à la centaine d'entreprises plus ou moins artisanales telles que Les Eperonniers, Didier Devillez, La Lettre volée ou Le Cri, dans la mesure où 55 % du chiffre d'affaires de l'édition en Belgique francophone sont générés par la bande dessinée (Casterman, Dupuis, Lombard...) et les livres de jeunesse ? Très marginale, la part de la littérature générale dans la production est non seulement en baisse constante (de 3,4 % en 1990 à 1,7 % en 1993), mais elle ne parvient pas à franchir les frontières (seulement 15 % des ouvrages de littérature sont exportés).

Pourquoi cette tendance à la peau de chagrin ? Relève-t-elle d'une situation nationale spécifique ou n'est-elle qu'une figure parmi d'autres dans le contexte européen d'une économie éditoriale en crise ? En raison de l'autonomie culturelle des administrations linguistiques, toute éventuelle solution législative aux problèmes d'ordre structurel donne lieu en Belgique à des casse-tête infinis. Parmi eux, la limitation de la concurrence par une loi sur le prix unique. Le projet d'une telle loi fait l'objet de débats et de tensions insolubles : non seulement entre les différents représentants des métiers du livre, mais entre les communautés flamande et française, entre ces politiques communautaires et l'administration nationale, enfin entre la politique nationale belge et la législation européenne : en matière d'économie du livre, comment légiférer sur le plan national quand les affaires culturelles dépendent de chaque communauté linguistique et quand, de plus, un pays où 80 % des ouvrages de littérature sont importés demeure particulièrement lié au marché européen ?

Mais le mal dont souffre l'édition belge est encore ailleurs. Selon Jacques Carion – éditeur chez Labor et chargé à l'université de Louvain d'un cours sur la question du livre en Belgique francophone –, la dépendance commerciale de l'offre française résulte d'une incapacité des éditeurs belges à créer et à imposer leur image, à se *« doter symboliquement »* en personnalisant leur production. Faute de savoir résister à la concurrence financière et symbolique des maisons françaises, leur principal défi est donc de trouver des moyens d'exportation en France. La tâche est rude : les distributeurs tournent le dos, les libraires rechignent, exigent parfois des conditions de remise exorbitantes, délaissent les ouvrages faute d'intérêt spontané du public et de la presse... Résultat : les retours sont excessifs et le coût de distribution en France finit par excéder les bénéfices. Pour pallier partiellement ces difficultés, un comptoir de distribution, W+B, a été créé à Paris pour les éditeurs littéraires.

L'OPTION DES COÉDITIONS

Certains ont approché le marché français par le biais de coéditions, telles la collection de poche Babel, coéditée par Actes Sud, Labor et la maison québécoise Boréal. D'autres ont renoncé, du moins provisoirement, à tenter le pari français : soit en se spécialisant dans des secteurs peu concurrentiels (Lansman pour le théâtre, L'Arbre à paroles pour la poésie) ; soit en menant une activité lucrative parallèle comme Didier Devillez, *Luc* Pire ou Lysiane D'Haeyere, que la vie dure n'a pas empêché de créer pour Les Eperonniers un site sur Internet ; soit, encore, en abandonnant à la France la littérature générale et en se repliant sur une production « belgo-belge ».

LE SUCCÈS DE COMPLEXE

L'actualité belge de ces derniers mois ne pouvait qu'arranger les affaires de Luc Pire, dont la maison du même nom se concentre depuis quatre ans sur les sujets socio-politiques brûlants. Ce salarié de la Commission européenne, qui fut journaliste gauchiste et gestionnaire d'imprimerie, commence son aventure par hasard, en publiant une enquête sur le Vlams Blok, le parti d'extrême droite flamand. Puis il se prend au jeu et enchaîne les best-sellers (vingt livres publiés en 1995, quarante en 1996, soixante en 1997...) sur les scandales politiques, les réseaux de prostitution, l'affaire Dutroux, jusqu'aux tonitruants *Cahiers d'un commissaire*, de Patrick Moriau, membre de la commission d'enquête sur le criminel pédophile : 40 000 exemplaires vendus depuis sa parution en juin (l'équivalent de 400 000 en France). Au train où vont les affaires en Belgique, il ne risque pas de s'essouffler et se définit comme *« le petit emmerdeur qui met un caillou dans la chaussure des grands »*. *« Je ne suis pas un opportuniste,* tient-il à préciser. *Je publiais déjà des livres sur l'enfance maltraitée avant que les horreurs ne tombent sur la Belgique. »*

Tout à l'opposé, les éditions Complexe, dirigées par André Versaille, ont misé dès le départ sur une politique de fond, un catalogue d'intérêt international (en faisant appel à des universitaires comme Pierre Milza, Serge Berstein ou René Rémond), une structure de diffusion en Belgique et une présence en France à travers un bureau parisien et un diffuseur (PUF). Fondée en 1971, cette maison spécialisée en histoire, sciences politiques et relations internationales est la seule (avec Casterman) [illegible] production [illegible] réussi à y faire oublier son origine belge. *« Les Belges sont convaincus que les Français les ignorent. Mais ce ghetto est imaginaire. Il s'agit plutôt d'un manque d'initiative vis-à-vis de notre premier marché, à savoir Paris. Si, de toute évidence, les distributeurs français n'ont pas irrépressiblement besoin des Belges, c'est comme la drague : on dit non d'abord et on finit par se marier. »*

Marion Van Renterghem

Les « mondes » multiples de Didier Devillez



TOUS les éditeurs ont besoin d'une banque. Didier Devillez, lui, garde une banque la nuit. En échange de sa vigilance, il lui prend un salaire *« pour nourrir la famille »* et des heures de solitude nocturne pour retranscrire les manuscrits sur son ordinateur, caché derrière le guichet, et fabriquer de pied en cap ce qui devient, depuis six ans, le prestigieux catalogue de Didier Devillez Editeur.

Face au contexte difficile de l'édition belge, il a opté pour la solution de l'artisan, en misant sur l'exigence et la qualité. Et des trois spécialités littéraires belges plus ou moins séculaires – la bande dessinée, le polar et la littérature fantastique ou surréaliste –, il a penché naturellement vers la troisième. Sa petite réputation, Didier Devillez l'a fabriquée avec ce qu'il appelle ses « mondes ». Le premier serait les ouvrages sur l'art et le deuxième, les classiques du surréalisme sous toutes ses formes. Rien de tel que la Belgique, terreau du surréalisme et pays des revues par excellence, pour accueillir notamment des fac-similés de revues d'avant-garde, dans la lignée de l'éditeur français Jean-Michel Place. Chez Didier Devillez, cela donne la réédition de *Marie*, la première revue surréaliste belge (1926-1927), avec les collaborations de Hans Arp, Paul Nougé, Paul Klee, Francis Picabia, Man Ray ou Tristan Tzara, ou celle de la dernière revue dadaïste, *Œsophage* (1925), avec les mêmes.

Le troisième monde a commencé à Tanger. *« Pourquoi un grand écrivain viendrait chez moi plutôt que chez Gallimard, Bourgois ou Fata morgana ?*, s'est demandé Didier Devillez. *Pourquoi moi, et pourquoi pas ? »* Il écrit donc aux héritiers de Leiris et de Michaux, qui répondent à son enthousiasme en lui cédant des inédits. Passionné par Mrabet, le peintre et conteur analphabète qui ne sait écrire que son nom et dont Paul Bowles a transcrit les dix-sept livres, il part pour Tanger, rencontre Bowles, Mrabet, Choukri. A son catalogue apparaissent *Jean Genet, suite et fin* de Mohamed Choukri ou *L'amour pour quelques cheveux* de Paul Bowles et Mohammed Mrabet, en attendant l'autobiographie de Mrabet transcrite par Bowles, *Look and Move On*.

Dans un autre monde, il y a des découvertes d'auteurs inconnus, mais les plus grosses ventes de la maison – les records [illegible] par les *Erotiques* de Paul Nougé ([illegible] exemplaires vendus, soit l'équivalent de 15 000 en France) – ne suffiraient pas à équilibrer les comptes si Didiez Devillez n'avait pas constitué un fichier de 400 clients fidèles bénéficiant d'une vente directe. Souvent boudé par les libraires parisiens dont il dépend pourtant, ce type de vente pourrait lui permettre à terme – et à contrecœur – de se passer totalement de leur intermédiaire... et de s'envoler encore pour Tanger : *« Car avoir une vie avec ces gens-là, cela vaut plus que des chiffres de vente. »*

M. V.R.

La BD nostalgique de son âge d'or

UN des héros les plus populaires du neuvième art nés au plat pays, Lucky Luke, peut disputer à Tintin la palme de la notoriété et du record d'albums vendus à travers le monde – 250 millions d'exemplaires. Mais si Lucky Luke et son « père », Maurice De Bévère dit « Morris », ont déjà été fêtés en 1996, à Bruxelles, dans le cadre du centenaire de la BD, c'est à Paris que le cinquantenaire du *« poor lonesome cowboy »* vient d'être célébré et c'est là qu'a été lancée sa dernière aventure, *OK Corral*.

La Belgique serait-elle dédaignée par ses rejetons de papier ? Ou la veine de ses auteurs se serait-elle tarie au point de ne ressasser que le souvenir de ses anciennes gloires ? Dans un ouvrage récent, *Le Duel Tintin-Spirou*, Hugues Dayez n'exprime pas autre chose que cette nostalgie d'un âge d'or, en invitant différents auteurs de BD à échanger confidences et secrets sur la période bénie des années 50-70.

Après-guerre, les deux hebdomadaires publiés par les deux plus puissantes maisons d'édition belges – Le Lombard (*Tintin*) et Dupuis (*Spirou*) – font la pluie et le beau temps grâce à leurs héros : Tintin, Alix, Lucky Luke, Blake et Mortimer, Marc Dacier, Johan et Pirlouit, Chick Bill, Boule et Bill ou Modeste et Pompon. Scénaristes et dessinateurs sont les modernes troubadours du royaume. Les Franquin, Hergé, Paape, Jijé, Greg, Will, Morris, de Moor, Tibet, et autres Peyo sont adulés.

La BD, désireuse d'être reconnue comme un art à part entière, se pousse du col afin de prendre place après le cinéma et la télévision. Au point qu'en Belgique le neuvième art inspire ses « écoles », vassales des deux grands journaux. Les deux sœurs ennemies sont installées l'une à Bruxelles, l'autre à Marcinelle, tout près de Charleroi. L'école de Bruxelles (aussi baptisée *« ligne claire »*) est celle du réalisme scénaristique et du graphisme tiré au cordeau. Hergé en est le grand prêtre, *Tintin* et Le Lombard les écrins. L'école de Marcinelle, portée par *Spirou* et les éditions Dupuis, est plus tournée vers l'humour, son trait est plus rond (on parle des *« gros nez »* des personnages de *Spirou*), Franquin, Peyo ou Roba en sont les figures tutélaires.

Les deux écoles s'épient et s'épaulent, se « chipent » des auteurs et des idées. Elles contribuent à l'émergence de nouveaux auteurs et à la confirmation de leurs aînés. La BD est devenue le principal pilier de l'édition du royaume. Elle rayonne d'Ostende à Eupen et de Turnhout à Tournai, la ville où s'épanouit Casterman, troisième grande maison belge de BD. Tintin, Lucky Luke ou Tif et Tondu s'exportent aussi en Europe, et surtout en France.

UNE INDÉPENDANCE ENTERRÉE

Par la suite, les difficultés des journaux *Tintin* et *Spirou* (seul à exister encore) et l'apparition en France d'une BD adulte avec *Pilote* puis *Métal hurlant* et *L'Echo des savanes* mettent la BD belge à rude épreuve. Les années 80 enterrent l'indépendance des maisons d'édition : Dupuis passe sous la coupe du groupe Bruxelles-Lambert d'Albert Frère ; Le Lombard devient propriété de Média Participation, comme Dargaud.

Aujourd'hui, la BD belge souffle sur des cendres encore chaudes, mais elle n'est plus le foyer du neuvième art. *« La nouvelle BD belge ? C'est un mythe français »*, estime Yves Schlirff, responsable de Dargaud-Bénélux. En écho, Thierry Groensteen, directeur du musée de la BD d'Angoulême, juge que *« la concurrence* Tintin-Spirou *a servi de moteur à des générations d'auteurs, mais il n'y a plus véritablement d'école belge de la BD »*. *« Le centre de la BD, c'est désormais Paris*, résume Benoît Peeters, essayiste et coauteur, avec François Schuiten, de la série des *Cités obscures*. *C'est la BD française qui intègre la belge. »*

Celle-ci a perdu de sa splendeur, bien que l'atelier Saint-Luc de Bruxelles, l'Ecole des beaux-arts de Tournai ou l'Ecole de recherche graphique (ERG) forment encore des pléiades de jeunes passionnés. Mais elle n'a pas dit son dernier mot : des revues comme *Frigo Box* ou *Hécatombes* explorent des voies graphiques et illustratives nouvelles, même si le grand public n'est pas au rendez-vous et si les éditeurs font la fine bouche.

Quelques auteurs belges restent des références, comme Didier Comès, Benoît Sokal et surtout François Schuiten ou Bernard Yslaire (*Sambre*), ou le deviennent, comme Lapière, Colman, Johann de Moor. Quant à Jan Van Hamme, William Vance (*XIII*) et Philippe Franck (*Largo Winch*), ils renouent avec une « BD à l'estomac » qui a les faveurs du public. *« Il y a un renouveau de la BD belge*, assure Philippe Vandooren, directeur éditorial des éditions Dupuis. *Il faut lui laisser du temps. Les grands auteurs comme Franquin n'ont pas vendu tout de suite leurs albums à des millions d'exemplaires... »*

Yves-Marie Labé

« Quoi que vous fassiez, vous êtes ridicules ! »

« L'HUMOUR est une façon de se tirer d'embarras sans pour autant se sortir d'affaire », écrivait, en 1943, le surréaliste picard Louis Scutenaire. C'était bien observé et cela reste, sans doute, la meilleure définition d'un humour qui, s'il n'est pas exclusivement propre à nos régions – cela va de soi ! – s'y pratique cependant, plus que partout ailleurs, à forte dose, particulièrement dans son expression artistique, dans ses jeux verbaux et ses peintures, où texte et image dialoguent en libre complicité. Une récente exposition autour de « Magritte en compagnie », sous-titrée « Du bon usage de l'irrévérence », l'a bien montré, et une autre, qui se tiendra, à partir du 22 septembre, à la Maison du spectacle La Bellone, à Bruxelles, le confirmera, en tirant sa révérence, cette fois, à cet irréductible « Patafoulipien » qu'est l'écrivain verviétois, André Blavier, l'ami de Raymond Queneau et de René Magritte, le recenseur (sans censure) de nos *« fous littéraires »*, et l'auteur d'un désopilant *Occupe-toi d'Homélies*, riche en forgeries, verbigérations et détonnant mélange des genres et des niveaux.

Une apparente naïveté, matoise et incongrûment provinciale ; une érudition joyeuse, déconcertante, une distance goguenarde – une finesse bonhomme, en somme ! – et un sens inné, quasi naturel, de l'autodérision : voilà ce qu'ont en commun nos *« humoureux »* auteurs. Mais, surtout, un goût avoué pour le court et le dense, un peu à l'image de l'exiguïté de notre territoire et de la pluie drue qui l'arrose et que l'on nomme la drache : la drache nationale, régionale, cantonale, communale, électorale. Ô Belgique et ton invincible humidité... Une stratégie s'en dégage, une politique, une morale, pour ne pas dire pompeusement une éthique, bref ! toute une philosophie ! Tout un art de vivre, de voir, d'entendre et d'écrire. *« Courage, on ne les aura pas ! »*, notait, de façon prémonitoire, Marcel Marien.

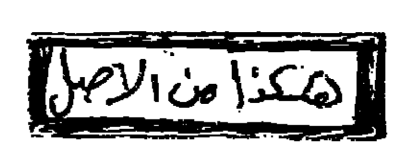
Nombre de nos créateurs perpétuent une tradition d'impertinence, volubile et raisonnée

N'est-ce pas là le contraire absolu du défaitisme geignard et le slogan le plus sûr pour traverser toutes les crises, les plus actuelles et les plus *« dysfonctionnantes »* soient-elles ? *« Il ne s'agit pas de gouverner et encore moins de l'être »*, proclamaient, à la même époque et sur le même ton, les animateurs de la revue *Le Daily-Bul*, Pol Bury et André Balthazar, qui ajoutaient : *« Quoi que vous fassiez, vous êtes ridicules ! »*

Mille autres exemples seraient à citer, prélevés chez cent autres auteurs. Ce qui frappe, en effet, c'est la propension – et le nombre ! – de nos créateurs qui perpétuent ainsi cette tradition d'impertinence, volubile et raisonnée. Des surréalistes aux peintres et écrivains de Cobra (Dotremont, Noiret ou Alechinsky) jusqu'à André Stas et le Cirque divers à Liège ou chez Bruno Coppens et ses mots-valises, on retrouve ces petites phrases dévoyées ou ces aphorismes fulgurants en train de saper les certitudes molles, d'ébranler les conforts idéologiques paraplégiques, de revisiter les idées reçues et de déboulonner les poncifs politiciens érigés en statues mégalos. Ah ! on est loin des réflexions définitives, lourdes et sentencieuses d'un Chamfort ou d'un La Rochefoucauld. *« Ni roi, ni prince, ni grand duc, ni confetti ! »*, s'exclamait Achille Chavée. Ni trop, ni trop peu, nitroglycérine ! Juste assez pour faire boum le moteur de l'automobile des Dupont et Dupond dans *L'Or noir* avec Tintin. Certes, ça peut aller beaucoup plus loin. *« L'Autriche, l'homme aussi ou Saint John Perse, mais il a mis le temps »*, constatait encore Scutenaire, qui avouait : *« Je prends le monde tel que je suis. »*

Et le monde, c'est vrai, n'est guère jouasse. Mieux vaut donc en rire pour prévenir de n'avoir plus à en pleurer, pour s'y préparer sans trop s'en prémunir ! C'est à peu près ainsi qu'on choisit d'expressément s'exprimer aujourd'hui – pour contrefaire nos violences rentrées et nos laxismes mafieux ! – les enfants de Gaston Lagaffe et du Franquin des *Idées noires*. Ils s'appellent Benoît Poelvoorde et son *Modèle déposé* ; Geluck dans *Un certain Plume*, d'Henri Michaux, ou Jannin et Liberski. Quand ils n'arrivent pas à la dire, d'aucuns utilisent une tarte à la crème, comme le fait Noël Godin, ou alors ils chantent à tue-tête, comme Semal, Odieux ou Jean-Luc, dit Sttella (le *« sourd-doué »* de la contrepèterie sans complexe) : *« Tout ça m'est régal, qu'il veste ou qu'il chandail... Allez, allez rouillez jeunesse..., la fuite au prochain lavabo. »*

Jean-Pierre Verheggen



هكذا من الاصل

Un cinéma ambitieux à la conquête du grand public

Délaissant la voie royale de la fiction et du divertissement, les cinéastes belges ont de tout temps œuvré à la marge du système, dont ils ont, avec talent, exploré les limites

LE cinéma belge existe-t-il ? D'aucuns tiennent pour légitime la question, arguant de la nationalité française d'Alfred Machin, considéré comme son pionnier, de la carrière hexagonale et hollywoodienne de Jacques Feyder, natif d'Ixelles, ou encore du développement tardif et velléitaire de l'industrie cinématographique. C'est oublier que les cinéastes belges, traditions wallone et flamande confondues, ont contribué au cinéma mondial en portant à leur plus haut niveau quelques genres de prédilection, et plus encore peut-être en œuvrant, vocation moderne du cinéma, à les décloisonner. Charles Dekeukeleire et Henry Storck, dès la fin des années 20, Manu Bonmariage et Thierry Knauff aujourd'hui, en passant par le Paul Meyer de *Déjà s'envole la fleur maigre* (1960), ont ainsi illustré le genre documentaire dans ce qu'il a de meilleur, qu'il soit travaillé par la recherche formelle, la conscience sociale ou la fiction. D'Edmond Bernhard à Olivier Smolders, le court métrage, contrairement à sa fâcheuse réputation, y apparaît depuis longtemps comme un art à part entière. Le surréalisme a trouvé en Marcel Mariën un authentique contemporain, en André Delvaux un plus lointain représentant, tandis que Raoul Servais le décline de façon très originale dans le domaine de l'animation. Chantal Akerman accomplit quant à elle depuis bientôt trente ans un parcours exemplaire de la modernité cinématographique.

Délaissant, à quelques exceptions près – tel Gaston Schoukens, maître incontesté de la comédie folklorique bruxelloise de l'entre-deux-guerres, qui avouait le premier ne pas vendre de l'art, mais « des saucisses » –, la voie royale de la fiction et du divertissement, le cinéma belge a de tout temps œuvré à la marge du système et exploré ses limites, avec autant d'ambition que de talent. En témoignerait encore la création, en 1949, à l'initiative de la Cinémathèque royale (l'une des plus riches du monde), d'un Festival de cinéma expérimental qui a révélé en son temps les principaux représentants du genre ; mais également cette tradition d'ouverture et d'accueil qui a permis aussi bien la réalisation de *Bruxelles-Transit* (1980), de Samy Szlingerbaum, une des rares œuvres de la modernité cinématographique en langue yiddish, que celle de *Noces en Galilée* (1987), de Michel Khleifi, qui demeure le plus beau long métrage de fiction palestinien réalisé à ce jour.

Cette tradition du cinéma belge comme orfèvrerie d'art destinée à quelques farouches inconditionnels va être, sinon démentie, du moins bouleversée en 1988 avec, pour la première fois dans l'histoire du pays, l'apparition d'un cinéma jouissant d'une reconnaissance populaire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières. C'est Gérard Corbiau qui donne cette année-là l'impulsion avec *Le Maître de musique*, bientôt suivi de *Toto le Héros* (1991), de Jaco Van Dormael, puis de *C'est arrivé près de chez vous* (1992), de Rémy Belvaux, André Bonzel et Benoît Poelvoorde, sardonique parodie du voyeurisme télévisuel réalisée avec le budget d'un court métrage. En 1994, Corbiau rejoue triomphalement le même air avec *Farinelli*, tandis que *Le Huitième Jour*, de Jaco Van Dormael, est consacré par la Palme d'or du Festival de Cannes en 1996, et qu'Alain Berliner, sur ces mêmes lieux l'année suivante, voit *La Vie en rose*, son premier long métrage, vendu dans vingt-cinq pays.

HUIT LONGS MÉTRAGES PAR AN

A quoi attribuer cette soudaine réussite, d'autant plus surprenante qu'elle s'inscrit dans le cadre d'une industrie peu développée, qui pâtit de l'absence d'investissements privés et ne fabrique que sept ou huit longs métrages par an, majoritairement coproduits par la France ? Secrétaire général du ministère de la communauté française et directeur du très récent Centre du cinéma (l'équivalent du CNC, créé en 1995), Henry Ingberg l'attribue à deux raisons essentielles : *« C'est d'abord le résultat de nos deux écoles de cinéma, qui forment depuis vingt ans des professionnels compétents ; c'est ensuite, et surtout, le désir de nos cinéastes de cultiver leur originalité tout en faisant des films qui aient accès au grand public, ce qui n'a pas toujours été le cas du cinéma belge, trop longtemps cantonné à l'introspection ésotérique. »*

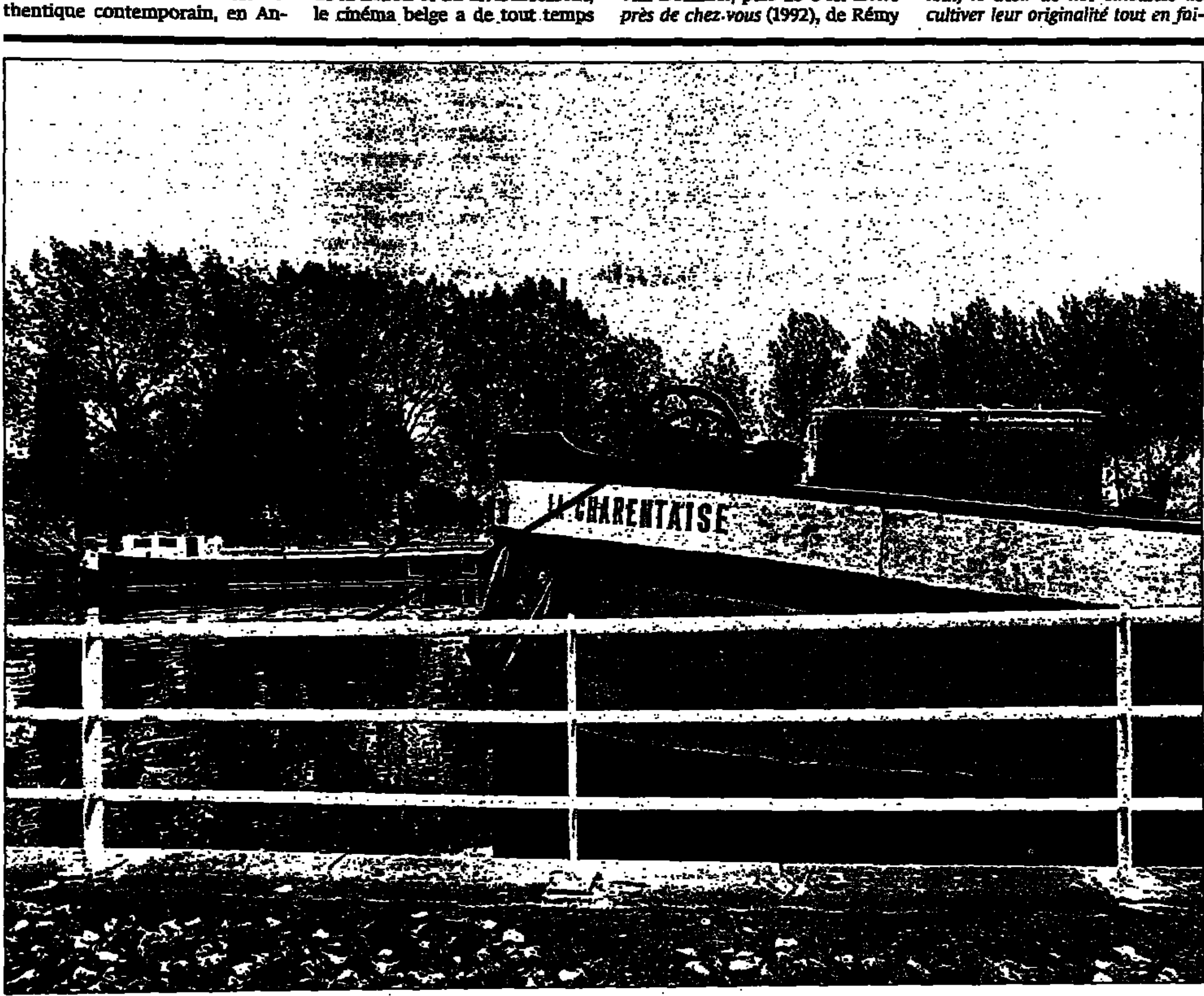
Si on peut se permettre de discuter la réelle originalité de ce « renouveau », peu ou prou moulé dans les formes dominantes du cinéma dit de qualité, il ne fait en revanche aucun doute qu'à la faveur de ce mouvement a percé un cinéma autrement plus ambitieux, incarné par les frères Jean-Luc et Pierre Dardenne. Anciens assistants d'Armand Gatti, leur révélation a lieu en 1996 avec leur troisième long métrage, *La Promesse*. Modeste production de 10 millions de francs, ce film est une remarquable fiction documentée qui dépeint le conflit moral d'un adolescent révolté contre son père sur fond de misère économique et de travail clandestin, esquissant à bas bruit et petites touches une intense dramaturgie de notre temps.

L'heure serait donc à l'optimisme pour le cinéma belge francophone, si la réalité obtuse des statistiques ne le tempérait quelque peu. Pour ne rien dire du processus de concentration des écrans (le groupe Bert-Clayes, propriétaire des multiplexes Kinopolis, occupe à lui seul, avec cent écrans répartis sur sept sites, 23 % du réseau national et 55 % de parts de marché), il faut d'abord rappeler à titre général qu'on a recensé, en 1996, 21 millions de spectateurs en Belgique, quand ils étaient près de 80 millions en 1960.

ÉCRASANTE ARMADA AMÉRICAINE

A titre particulier ensuite, voici les résultats édifiants du bilan chiffré de l'année 1996 : hormis *Le Huitième Jour*, de Jaco Van Dormael, qui arrache une exceptionnelle 4e position avec 700 000 entrées, l'armada américaine, en tête de laquelle caracole *Independence Day* (1,115 million d'entrées), écrase pratiquement tout sur son passage avec 80 % de parts de marché. Le premier film européen, *Trainspotting*, ne glisse le bout de son nez qu'à la 25e place, ce qui implique au passage que, parmi les 25 films les plus vus en 1996 en Belgique, 24 sont de langue anglaise. Le deuxième film francophone se situe quant à lui en 38e position (152 000 entrées) et est français plutôt que belge. Une précision au demeurant toute relative, puisqu'il se nomme *Microcosmos* et parle le langage des insectes.

Jacques Mandelbaum



Péniches le long du canal Bruxelles-Charleroi.

Le cas Lehman

L'HISTORIEN du cinéma belge Francis Bolen exprimait en ces termes tout le mal qu'il pensait des classifications linguistiques dans le domaine qui l'occupait : *« Pour nous, il n'y a que des films belges, c'est-à-dire des films reflétant la position culturelle d'un pays d'entre-deux. »* Nonobstant la récente conversion du cinéma belge au prêt-à-filmer international, force est de constater que sa veine la plus authentique s'incarne chez les petits façonniers qui cultivent précisément cet entre-deux. Boris Lehman est sans doute l'exemple le plus radical de ces cinéastes éminemment belges qui n'aiment rien tant que contrevenir aux critères dominants de reconnaissance nationale ou esthétique.

D'abord parce que Lehman, d'origine juive, est né en Suisse (en 1944), ensuite parce qu'il pratique un cinéma – pour le réduire à sa forme maîtresse – de l'autoportrait et de l'exploration intime qui connaît moins les faveurs de la distribution classique que celle des circuits parallèles ou institutionnels (le Musée du Jeu de paume, à Paris, lui a consacré une vaste rétrospective au printemps 1997). L'œuvre, profuse, inquantifiable et en même temps d'une rigoureuse cohérence, est inaugurée en 1963 et principalement marquée par la recherche de l'amour défini comme alchimie ésotérique et douloureuse (*Couple, regard, positions*, 1983), la métaphysique douce-amère d'un poisson ritualisé (*Muet comme une carpe*, 1987), la variation mégalomaniaque sur le thème du Golem (*L'Homme de terre*, 1989), ou la quête des origines (*A la recherche du lieu de ma naissance*, 1990).

Mais l'épine dorsale de cette œuvre est un projet confusément titanesque répondant au nom de *Babel*. Conçu en 1979 comme une tétralogie devant durer vingt-quatre heures, il est censé embrasser tous les genres cinématographiques et relater, naturellement, la vie quotidienne d'un cinéaste qui prépare un film sur Babel. Les premiers épisodes de ce *Work in progress*, intitulés *Lettre à mes amis restés en Belgique* (1986-1992), compose un des plus beaux portraits de Lehman tel qu'en lui-même il se filme, mais également des centaines d'hommes et de femmes qui y figurent à titres divers, et par la même occasion de Bruxelles. Sous la mise en jeu narcissique et la provocation paranoïaque, quelque chose comme une préoccupation et un amour aigus du réel et d'autrui apparaît. Ainsi que le remarque subtilement Dominique Noguez dans sa présentation du dernier film en date du cinéaste – *Mes entretiens filmés* (1996), où il convie des amis critiques à parler de son cinéma – *« on ne fait jamais ce qu'on croit, on fait même parfois le contraire. Boris Lehman croit faire un cinéma en première personne mais peut-être qu'il a en réalité entrepris le meilleur cinéma en deuxième personne de ces trente dernières années ».*

J. M.

Une presse morose, des chaînes de télévision fragiles

EN communauté française de Belgique, la presse quotidienne souffre de consomption, c'est-à-dire d'un amaigrissement et d'un dépérissement progressifs. Un lectorat qui s'érode, des titres en passe de disparaître, des stratégies purement défensives – concentrations et synergies appauvrissantes pour les contenus rédactionnels, dynamisme de marketing en lieu et place d'imagination éditoriale –, tout cela crée un indéniable climat de morosité. Quant aux principales chaînes de télévision, elles vivent toutes, pour des raisons diverses, dans un climat d'insécurité, peu propice à la tranquillité d'esprit de leurs animateurs.

Pour un peu plus de 4 millions d'habitants, la communauté s'offre dix-huit quotidiens, édités par sept groupes de presse et dont le tirage journalier avoisine les 750 000 exemplaires (la Flandre propose onze titres pour un tirage global de 1,2 million d'exemplaires).

Cette diversité n'est qu'apparente. Les trois principaux groupes de presse contrôlent 90 % de la diffusion payante. Un quasi-monopole, étayé par quelques participations croisées. Le groupe Rossel, avec *Le Soir*, son vaisseau amiral bruxellois et les plus forts tirages à Liège (*La Meuse*) et à Charleroi (*La Nouvelle Gazette*), reste, avec plus de 50 % de la diffusion totale, le groupe prépondérant. Il appartient pour 60 % à Robert Hurbain, héritier de la famille fondatrice Rossel, et pour 40 % au groupe Hersant, par le biais de trois sociétés de droit belge.

UN PETIT YALTA

Derrière le leader, IPM, qui édite *La Libre Belgique* (catholique) et *La Dernière Heure* (droite libérale), et le groupe *Vers l'Avenir*, qui fédère un bouquet de journaux régionaux et dont l'évêché de Namur est l'actionnaire principal (74 %), ont compris que pour faire le poids face à leur grand concurrent, ils avaient intérêt à se rapprocher, voire à s'interpénétrer. C'est désormais chose faite, puisque la Financière de l'Avenir (groupe Vers l'Avenir auquel s'ajoute la famille Dupuis) détient 67 % d'IPM, 32,3 % restant entre les mains de la famille Le Hodey, ancienne actionnaire de référence.

On aurait pu croire que ce petit Yalta allait, pour un temps du moins, figer les positions. Mais très récemment, un journal flamand révélait que des contacts avaient été établis entre Rossel et un groupe d'investisseurs au centre duquel figuraient quelques actionnaires lourds d'IPM-Vers l'Avenir, dont Jean-Pierre Dupuis, par ailleurs cousin par alliance de Robert Hurbain.

En jeu, les 40 % du groupe Hersant qui, estime-t-on, sont à vendre, pour peu qu'une offre convenable soit faite à M. de Chaisemartin. Il est question, cette fois, de 1 milliard de francs belges, pour un paquet d'actions acquis en 1986 au prix de 400 millions. M. Hurbain a confirmé la prise de contact. Et précisé que, si ses propres 60 % ne sont pas à vendre, il n'exclut pas « *éventuellement* » d'accroître encore sa participation en usant du droit de préemption dont il dispose. De là à imaginer une opération conjointe des cousins Hurbain-Dupuis pour ancrer définitivement le groupe dans un actionnariat purement belge, il n'y a qu'un pas, que certains franchissent allègrement à Bruxelles ces derniers temps. Si une hypothèse de cette sorte se confirmait, c'est une chaîne unique d'actionnaires qui, de Robert Hurbain à l'évêque de Namur, en passant par quelques familles d'un catholicisme pur sucre, contrôlerait 90 % de la presse de la communauté !

Si des facteurs objectifs – l'exiguïté du territoire, le coût rédhibitoire de certains investissements – fragilisent la presse écrite, que dire de la situation de chaînes de télévision, prises en tenaille entre une législation européenne qui casse leurs protections et une évolution technologique bouleversante dont la maîtrise est étrangère ? Sur le territoire le plus câblé du monde (95 % des foyers), près de quarante chaînes sont en concurrence directe avec la *RTBF*, *RTL-TVI* et Canal Plus-Belgique. En fait, seules les chaînes françaises se posent en véritables rivales, puisque la plus récente estimation d'audience donne les chiffres suivants : RTL-TVI + RTL-Club : 28 % ; RTBF (trois chaînes) : 24,5 % ; TF 1 : 13 % (19 % en 1993) ; France 2 : 9,2 % (8,4 % en 1993) ; France 3 : 7,2 % (5,8 % en 1993), ce qui met à près de 30 % l'audience du trio hexagonal.

Le beau score de RTL-TVI, qui résulte en grande partie du dynamisme de son équipe directoriale, ne doit cependant pas faire illusion. Appartenant pour 66 % à la CLT-UFA, c'est-à-dire à un groupe qui possède douze chaînes dans cinq pays européens, RTL-TVI n'atteint plus qu'environ 3 % du chiffre d'affaires d'une maison mère dont le centre de gravité glisse chaque jour davantage vers l'Allemagne. Et la petite « Belge » pèse peu dans les grandes manœuvres qui se développent.

PASSE DÉLICATE POUR LA RTBF

Quant à la RTBF, elle aborde dans des conditions difficiles la passe délicate de la redéfinition des missions d'une télévision de service public dans un paysage audiovisuel dérégulé et concurrentiel. Malgré des économies drastiques – qui affectent notamment son fonctionnement comme ses capacités de production propre –, il lui manque toujours quelques milliards pour faire la soudure. Il est urgent de redéfinir ce qui peut être son essence comme son existence dans le grand chambardement technologique qui s'opère, cependant que se décloisonne une Europe ouverte à tous vents.

Yvon Toussaint

La descente aux enfers des journaux de gauche

Sur la gauche de l'échiquier, la situation de la presse est désastreuse. En quelques décennies, tous les quotidiens se proclamant ostensiblement *« de gauche »*, voire *« progressistes »*, ont connu une descente aux enfers d'ailleurs paradoxale dans des régions quadrillées par le Parti socialiste. Aujourd'hui, les sociétés éditant les deux seuls titres rescapés, l'un moribond (*Le Peuple*), l'autre en difficulté (*La Wallonie*), ont fusionné dans une société commune, qui envisage de lancer un nouveau titre pour se donner une chance de survie. Il y a urgence car, entre autres choses, c'est tout le système d'aides à la presse en communauté française *qui pourrait être mis en question*. L'objectif de ce dispositif est, en effet, de *« maintenir la diversité dans la presse quotidienne d'opinion »*, ce qui serait malaisé si, demain, plus aucun organe de presse ne se réclamait ouvertement d'une idéologie *« de gauche »*.

Adresses utiles

À PARIS

● Délégation générale de la Communauté française de Belgique (également accréditée à l'OCDE), 43-45, rue Vieille-du-Temple, 75004 Paris. Tél. : (33-1) 48-04-72-99. Fax : (33-1) 48-04-78-03.
● Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 7, rue de Venise, 75004 Paris. Tél : (33-1) 53-01-96-96. Fax : (33-1) 48-04-90-85.
● Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles, 21, boulevard des Capucines, 75002 Paris. Tél : (33-â) 47-42-41-18. Fax : (33-1) 47-42-71-83.
● Ambassade de Belgique, 9, rue de Tilsit, 75840 Paris Cedex 17. Tél : (33-1) 44-09-39-39. Fax : (33-1) 47-54-07-61. Telex : 042-650481.

À BRUXELLES

● Parlement de la Communauté française de Belgique, palais de la Nation, rue de la Loi 6. 1000 Bruxelles. Tél : (322) 506-38-11. Fax : (32-2) 506-39-78.
● Cabinet de la ministre-présidente de la Communauté française de Belgique, Laurette Onkelinx, place Surlet de Chokier 15-17, 1000 Bruxelles. Tél : (322) 227-32-11. Fax : (322) 218-70-28.
● Cabinet du ministre des relations internationales de la Communauté française de Belgique et de la région wallonne. William Ancion, rue de la Loi 38. 1040 Bruxelles. Tél : (322) 258-12-11. Fax : (322) 238-12-00.
● Ministère de la Communauté française de Belgique, secrétariat général. Espace 27 septembre, boulevard Léopold II 44, 1080 Bruxelles. Tél : (322) 413-23-11. Fax : (322) 413-30-00.
● Commissariat général aux relations internationales de la Communauté française de Belgique (CGRI), 65, avenue Louise, 1050 Bruxelles. Tél : (322) 535-67-11. Fax : (322) 535-67-67.

AGENCES D'INFORMATION ET DE PROMOTION CULTURELLES

● Wallonie-Bruxelles Images (WBI) : 13-17, bld Adolphe Max, 1000 Bruxelles. Tél : (322) 223-23-04. Fax : (322) 218-34-24.
● Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) 13-17, bd Adolphe-Max 1000 Bruxelles Tél : (322) 218-67-19. Fax : (322) 218-31-24.
● Wallonie-Bruxelles Théâtre 13-17 bd Adolphe-Max 1000 Bruxelles. Tél : (322) 219-39-08 et (322) 219-28-55. Fax : (322) 219-45-71.
● Office de promotion du tourisme Wallonie-Bruxelles (OPT) Rue du Marché-aux-Herbes 61. 1000 Bruxelles. Tél : (322)504-02-00. Fax : (322) 513-69-50.

DÉLÉGATIONS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE DANS LE MONDE

● France (Paris) *(voir ci-dessus).*
● Suisse (et organisations internationales à Genève) : 48-602. Chemin des Coudriers 1209, Genève. Tél : (41-22) 929-80-40. Fax : (41-22)929-80-45.
● Union européenne : 62, rue Belliard 1040, Bruxelles Tél. : (322)230-00-65. Fax : (322) 321-19-85.
● République tchèque : 24 Karlovo Namesti Praha, 2 Nove Mesto. Tél. (420) 229-14 67.
● Québec : 43, rue de Buade – GIR 4A2 Québec-Canada Tél : (1-418) 692-41-480. Fax : (1-418) 692-05-75.
● Tunisie : 4, rue Ibn Jazzar-El Menzah 1, Tunis. Tél. : (216-1)75-39-20. Fax : (216-1) 76-60-50. Télex : 0409-14342.
● Sénégal : 14, avenue des Jambaar (ex-Brognis-Desbordes) BP 6279 Dakar. Tél. : (221) 21-74-80. Fax : (221)-21-75-15. Telex : 0906-51265.
● République démocratique du Congo : Centre Wallonie-Bruxelles 21, avenue de l'Equateur, BP 12143 Kinshasa-Gombe. Tél. : (243)88-41516. Fax : (243) 88-46-593. Telex : 0982-21337.
● Vietnam : Centre Dacha, 5e étage (505) 360 Kim Ma. Quartier Ba Dinh, Hanoï. Tél. : (844)831-52-40 et 41. Fax : (844) 831-52.
● Louisiane. 10426 Magniolalake Avenue. Baton Rouge, LA 70810. Tél. : (1-504) 342-3588. Fax : (1-504)344-0066.

INTERNET

● Le site officiel de la Communauté française de Belgique sur Internet (http ://www.cfwb.be) permet d'accéder à l'ensemble des informations diffusées par les différents niveaux de pouvoir (Parlement, gouvernement, ministère).

Parler belge ? Pas si facile !

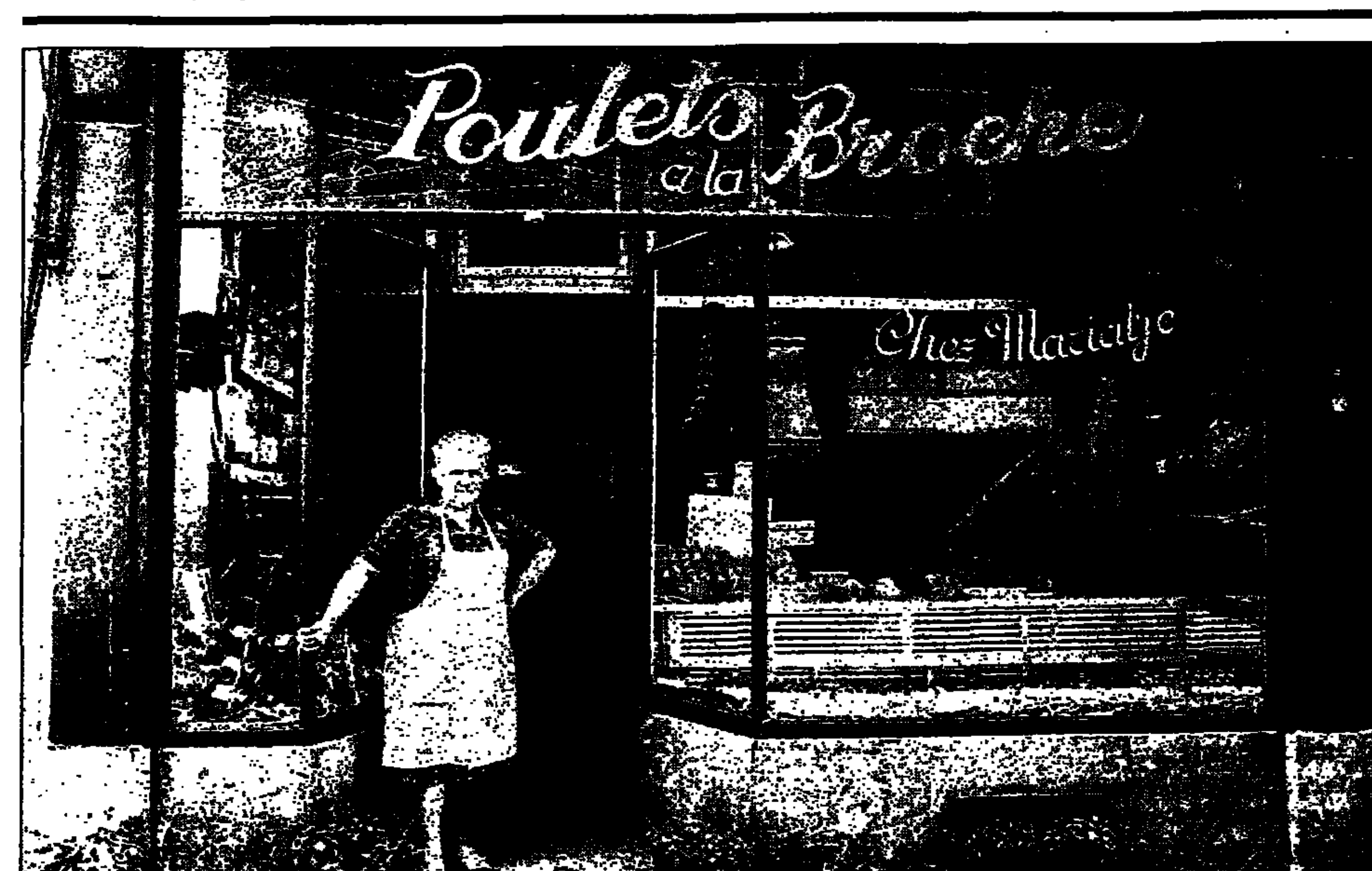
Petit précis du français tel qu'on le pratique outre-Quiévrain

C'EST une « brève de comptoir » garantie authentique qui fait clamer à un habitué des zincs que désormais, lassé des aventures exotiques, il passerait ses vacances *« dans le désert ou en Belgique, parce que là, au moins, on n'a pas besoin d'apprendre la langue ! »* Va pour le désert, mais en ce qui concerne la Belgique, il devra d'abord limiter son périple à la partie sud du pays et à Bruxelles, et faire tout de même quelques efforts pour s'adapter aux moeurs langagières du pays.

La Belgique francophone parle et écrit le français depuis que le français existe, mais ne s'est jamais laissé imposer de Paris les modes et snobismes qui ont creusé à toutes les époques un fossé entre le parler des élites et le langage du peuple. Cela n'a rien à voir avec les caricatures stupides, heureusement passées de mode, proposées par les raconteurs d'histoires belges qui estiment, en truffant leurs propos de *« une fois »* et d'innombrables portions de frites, avoir fait le tour du français tel qu'on le parle outre-Quiévrain.

La première surprise du néophyte français à l'écoute des amis belges, c'est de découvrir qu'en général on s'applique à parler bien, à utiliser, même dans la conversation courante, une syntaxe correcte, chacun ayant conscience que la langue française est un héritage partagé en commun qu'il convient de préserver. Cléante, qui tient la chronique du langage dans le journal *Le Soir*, notait récemment que le verlan, à l'exception de l'expression *« laisse béton ! »* popularisée par le chanteur Renaud, n'avait pas mordu sur le parler belge. Et pourtant il existe, à Bruxelles et dans les grandes villes de Wallonie, un terreau sociologique semblable à celui où s'est développé cet argot des jeunes des banlieues. Peut-être peut-on voir là la persistance d'un respect pour les mots d'une langue suffisamment riche pour permettre à tous d'exprimer leurs joies, leurs passions et leurs colères.

Mais, pour le reste, les Belges ne s'attachent pas aux « niveaux de langage ». Fabienne Vande Meersch, présentatrice vedette du journal télévisé de la chaîne publique RTBF, n'a rien d'une harengère. Ce qui ne l'a pas empêchée d'annoncer, un soir, que l'un des protagonistes de l'affaire Dutroux, Michel Nihoul, était soupçonné *« d'avoir organisé des partouzes ». Le Soir*, quotidien justement réputé comme sérieux, n'hésite pas à proclamer en titre sur six colonnes qu'un hiérarque socialiste impliqué dans l'affaire des pots-de-vin versés au PS par Dassault *« en a gros sur la patate »*. Ce qui, chez nous, passerait pour un coupable relâchement de l'expression est ici accepté comme une manière simple et directe de communiquer. Et d'ailleurs les hommes politiques belges ne se privent pas de parler à la ville comme leurs homologues français s'expriment en privé, et personne ne s'en offusque...



Une boutique de Bruxelles.

UN VOCABULAIRE SPÉCIFIQUE

Il est pourtant un domaine où le Français de France devra faire quelque effort pour comprendre le belge vernaculaire : celui de l'enseignement et de l'université, où s'est développé un vocabulaire spécifique, comme on peut le constater en lisant cette petite histoire : *« De l'école gardienne jusqu'à l'athénée royal, Gaston Lagaffe avait été un élève moyen. En s'inscrivant à l'unif en première candi, il prit d'excellentes résolutions. Il ne serait pas un étudiant guindailleur qui brosse les cours. Il allait bloquer, car il savait que les bisseurs et les trisseurs devraient désormais payer un minerval fortement augmenté. Et de toutes façons, sans diplôme, on risque fort de se retrouver au chômage, voire minimexé. »*

Les bonnes résolutions de Gaston Lagaffe, élève moyen de l'école maternelle jusqu'au lycée, le conduisent, nouvel inscrit en DEUG à la fac, à ne pas être un étudiant bambocheur qui sèche les cours. Non, il allait bûcher, car les redoublants et les triplants doivent acquitter des droits d'inscription plus élevés. Il veut avoir son diplôme, car il ne veut pas finir RMiste. Pas facile, le belge !



Luc Rosenzweig

La francophonie au cœur

par Roger Dehaybe

POUR beaucoup de délégations présentes au sommet de Paris de 1986, la présence d'une délégation de la communauté française de Belgique, distincte de la délégation du royaume de Belgique, représentait une nouveauté politique. L'image, souvent diffusée, d'une Belgique unitaire et flamande se brouillait... Pour notre communauté, la participation à ce sommet constituait l'officialisation au plan international et au plus haut niveau, non seulement de l'organisation politique belge – un Etat, des communautés, des régions –, mais surtout de notre capacité à développer des relations internationales directes et autonomes, en intégrant également la dimension multilatérale francophone.

La francophonie constitue en effet pour nous, francophones de Wallonie et de Bruxelles, un espace culturel naturel et un espace politique nécessaire. Espace culturel naturel car la langue française est notre langue maternelle. De tous temps, les échanges entre les créateurs de nos régions et d'autres pays francophones ont été réguliers au point que beaucoup de nos créateurs font, aujourd'hui, partie d'un patrimoine culturel commun à tous les pays francophones. Espace politique nécessaire, car la population francophone est minoritaire en Belgique et subit encore cette situation à l'intérieur de l'Etat.

Aussi la francophonie, ensemble politique exceptionnel, permet-elle de trouver de nouvelles solidarités. Au-delà de l'axe traditionnel Bruxelles-Paris-Québec, les Wallons et les Bruxellois francophones sont particulièrement ouverts à la rencontre et au partenariat avec le Sud. Rien d'étonnant, dès lors, si l'on rencontre des responsables de notre communauté au départ et au centre de toutes les aventures francophones.

Nos universités ont participé à la fondation de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (Aupelf). Notre ministre de la culture était présent à Niamey lors de la fondation de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT, aujourd'hui appelée Agence de la francophonie) ; un autre a participé à la création de TV5. La politique multilatérale que nous avons menée grâce à la francophonie (dont la communauté française de Belgique est le troisième contributeur) nous a également permis de développer avec les pays francophones une politique bilatérale qui se nourrit de la solidarité francophone.

Mais notre réflexion constante quant au rôle du français comme outil de développement nous a amenés à dépasser l'espace francophone traditionnel. Certes, les quarante-neuf Etats et gouvernements de la francophonie représentent notre cercle prioritaire, mais on ne peut perdre de vue que notre principale « matière première » d'exportation est le « savoir-faire en français ». Cette constatation explique que le soutien à la formation en français et à l'enseignement du français est à la base de beaucoup de nos actions internationales, tant à l'intérieur qu'en dehors de l'espace francophone traditionnel.

Réseaux de lecteurs de français dans les universités d'Espagne, d'Italie, du Portugal et de l'Europe centrale et orientale ; classes bilingues en Hongrie, en République tchèque ou en Slovaquie ; enseignants en français en Louisiane ; experts francophones dans des institutions du Chili, du Nicaragua, de Bolivie... toutes ces actions contribuent au rayonnement de la francophonie mondiale.

Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler une évidence : la langue française ne restera une langue internationale que si les non-francophones la reconnaissent comme telle ! La francophonie pour survivre et se développer doit donc être davantage attentive à la situation du français *« hors ses murs »*.

La langue française, par sa large capacité de diffusion, peut être également le moyen de faire connaître les créateurs du Sud dans un espace plus large. La francophonie ne peut constituer un ghetto, aussi grand soit-il. De même, elle doit avoir la lucidité de resituer son action dans le cadre de la politique linguistique des Etats, aujourd'hui davantage axée vers le multilinguisme. Dans cette démarche, comme dans bien d'autres, une francophonie *« partenaire »* a davantage d'avenir qu'une francophonie *« d'ingérence »*.

C'est dans ce contexte qu'il faut bien mesurer l'enjeu de la place du français au sein des services de la Commission européenne. Nous savons qu'il est des esprits éminents pour proposer, au nom de la rationalisation économique, l'usage par l'Europe d'une langue de travail unique : l'anglais. Au fur et à mesure que l'Europe s'élargit, il est vrai que les combinaisons des traductions sont de plus en plus multiples, compliquées et coûteuses. Ce débat doit être abordé à la fois sous l'angle francophone et sous l'angle européen.

> Les Wallons et les Bruxellois francophones sont particulièrement ouverts à la rencontre avec le Sud

Sous l'angle européen, d'abord, on ne peut envisager de créer démocratiquement les « Etats-Unis d'Europe » si on ne garantit pas à chaque Etat que sa langue et sa culture seront traitées comme langue et culture d'un membre à part entière, car il ne peut y avoir dans l'espace européen de « sous-langue » ou de « sous-culture » !

Sous l'angle francophone, ensuite, l'Union européenne est le seul ensemble de pays industrialisés qui utilise encore le français dans ses communications internationales. Si les Européens eux-mêmes renonçaient à la langue française, comment expliquer alors aux étudiants du Sud l'utilité de l'apprentissage d'une langue étrangère (ou seconde) si cette langue ne permet aucun débouché au plan international et n'assure aucun accès aux nouvelles technologies ? Ainsi, l'Europe trahirait le pacte moral conclu avec l'Afrique lorsque nous avions promis de maintenir et de développer une langue française moderne capable d'accompagner et de piloter les progrès technologiques.

Si, au contraire, les Européens renonçaient au français comme langue internationale, l'Afrique, recourant à la langue « utile », serait obligée de reconstituer entièrement son système administratif, éducatif et culturel qui – par notre renoncement – serait devenu obsolète. Bref, nous serions responsables et coupables d'un nouveau retard dans le développement du Sud.

Vue sous cet angle, la francophonie n'est plus seulement un problème culturel ou politique, c'est avant tout un problème éthique. Aussi, dans cette approche à la fois francophone et européenne, devons-nous exiger de la part des futurs adhérents une attitude cohérente. Plusieurs pays sont candidats à la fois à la francophonie et à l'Union européenne. Nous pouvons sans doute les accueillir dans les deux ensembles, mais nous devons exiger que ceux qui siégeront à Paris comme francophones s'engagent à siéger également dans le groupe francophone à Bruxelles et à Strasbourg.

D'autres questions importantes interpellent la francophonie mondiale : le français dans les organisations internationales, le défi des nouvelles technologies, le dialogue entre les Etats, la capacité politique d'aider les pays membres à construire leur propre modèle démocratique, le développement économique... Tous ces problèmes sont, aujourd'hui, au centre des conversations francophones ; ils devraient être, demain, au centre des actions de la francophonie et ce sera une des tâches essentielles du nouveau secrétaire général de la francophonie qui sera élu au sommet à Hanoï, en novembre.

Une action politique plus forte et plus visible ne peut cependant nous faire perdre de vue que la francophonie n'est pas encore au bout de ses chantiers « traditionnels ». L'éducation de base, le soutien aux langues et aux cultures nationales, le dialogue entre les cultures restent des programmes prioritaires parce qu'ils répondent encore à des besoins essentiels des Etats membres et particulièrement des pays du Sud. De plus, si la francophonie a effectivement l'ambition de participer concrètement au développement, elle doit être davantage attentive à ceux qui façonneront le monde du XXIe siècle, les jeunes. Elle doit être, pour eux, réellement porteuse d'espérance.

Le sommet de Hanoï propose de donner un nouvel élan à l'action francophone, en l'ouvrant davantage à la dimension économique. La place de la culture dans les processus de développement demeure néanmoins posée. Tous les analystes insistent aujourd'hui sur l'importance de la dimension culturelle dans les politiques de coopération. Les créateurs ont trop longtemps ignoré la dimension économique et, de leur côté, les financiers ont trop souvent traité les culturels de *« joyeux saltimbanques »*...

Rien d'étonnant, dès lors, que ces deux mondes se soient superbement ignorés dans leurs approches de la coopération alors même que les pays partenaires avaient et ont encore un urgent besoin de soutiens économiques réels, qui prennent effectivement en compte la dimension culturelle et éducative. Seule, à mes yeux, une telle coopération pourrait être efficace, parce que concrète et réellement enracinée.

C'est, heureusement, cette indispensable et difficile synthèse que va tenter le prochain sommet francophone de Hanoï. La communauté française de Belgique, quant à elle, continuera à défendre, à sa manière, c'est-à-dire avec pragmatisme et détermination, la construction d'un espace où l'homme occupe la place qui lui revient : la première. Je veux parler de l'espace francophone !

***Roger Dehaybe** est commissaire général aux relations internationales de la communauté française de Belgique.*

